

Études de morphologie urbaine

Lattes, Besançon, Paris, Lodz, Jaipur

Gérard Chouquer



Éditions Publi-Topex - Paris 2022

Éditions Publi-Topex
40 avenue Hoche
75008 Paris
ISBN **978-2-919530-41-0**.

Publi-Topex
PRESSE • ÉDITION • CONGRÈS • FORMATION

Paris - 2022

Cet ouvrage est une compilation de mes
travaux en morphologie urbaine, 1994-2022

Avant-Propos

Ce volume est un recueil composite des analyses de morphologie urbaine que j'ai produites pendant une trentaine d'années, en parallèle à mes travaux, beaucoup plus nombreux, de morphologie agraire.

Je fais précéder ces analyses de deux textes publiés, le premier dans *Histoire urbaine*, l'autre en première partie de mon ouvrage d'analyse morphologique du plan de Beja au Portugal. Ils dessinent l'horizon théorique et épistémologique de mes analyses et expliquent en quoi une approche archéogéographique s'avère opportune dans cette matière.

Mais ces textes ont leur date (début des années 2010) et, aujourd'hui, ils sont avantageusement poursuivis, complétés et amplifiés par le manuel qu'Hélène Noizet et Anne-Sophie Cléménçon ont rédigé et fait paraître en 2020 sous l'intitulé "*Faire ville*". Ayant suivi de près l'élaboration de ce manuel, souvent en dialogue avec les deux chercheuses, je voudrais souligner ici combien il rassemble et met en musique des questions de fond qui m'intéressent aussi et dont on trouvera des échos dans les études de cas qui suivent, à partir du chapitre 3 de ce livre.

Au point où en sont arrivés les travaux d'analyse morphologique, c'est-à-dire à un degré d'efficience très poussé, quelques questions de fond peuvent désormais être posées.

La **façon de nommer** est devenue un vrai problème tout en étant un authentique véhicule de la recherche et de la pensée. Quel est le problème, apparemment contradictoire ? Par défaut de l'enseignement théorique et épistémologique que chaque discipline devrait produire en même temps qu'elle produit ses factuelités – et il y a eu jadis des disciplines, comme l'histoire, qui pensaient que tout ceci n'était pas utile, ou pire présentait un risque de dogmatisme ; aujourd'hui cette attitude est relayée par une partie de l'archéologie –, les chercheurs se trouvent dans la situation d'inventer les concepts dont ils ont besoin, et ils le font souvent sans avoir le temps ou le goût de voir si, dans une discipline voisine, quelqu'un n'a pas déjà affronté le problème et proposé des solutions. Par exemple, des termes comme "impensé" (H. Galinié, H. Noizet et A.-S. Cléménçon), "auto-organisationnel" (S. Robert, M. Watteaux, G. Chouquer) et "incrémental" (F. Scherrer) qualifient exactement le même processus : à savoir le mode processuel de fabrication des formes, qu'elles procèdent ou non d'un plan préalable, mais dont la dynamique fait qu'elles seront le résultat inattendu d'actions profondément asymétriques dans le temps et l'espace. Il y a intérêt à dire au lecteur pourquoi le même phénomène se voit attribuer plusieurs façons de le désigner ; et s'il y a des nuances, à dire lesquelles. Mais, dans le fond, la seule explication de ces tuilages est disciplinaire, avec un possible soupçon d'irrédentisme et d'individualisme des chercheurs, quelquefois peu enclins à reconnaître qu'un prédécesseur a déjà fait le travail.

La **prétendue opposition entre planifié et impensé** est désormais dépassée. C'est une opposition que trouvent avantage à perpétuer, ceux des historiens et des archéologues qui sont soucieux de paraître fonder sur une apparence d'épistémologie ce qui est en fait leur refus

d'avancer et de changer de paradigme¹. Dans ce domaine, la démonstration concernant le plan de villes romaines ou les centuriations restera comme le tranchant de la lame. Qui croira sur pièces un historien ou un archéologue qui bâtirait tout un chapitre d'histoire romaine sur l'apparence actuelle des plans urbains et celle des centuriations agraires, s'il n'y a pas eu au préalable une expertise – archéologique, géoarchéologique, archéogéographique – pour savoir si ce qu'on voit ce ne sont pas, d'aventure, des régularités postérieures, un urbanisme plus récemment produit, des centuriations médiévales ou modernes, réalisant a posteriori des potentialités plus anciennes ; s'il n'y a pas eu une fouille pour connaître les niveaux d'enfouissement, les transmissions, les reprises ? On ne lit plus les damiers des villes antiques ou les centuriations romaines de façon aussi immédiate et finalement désinvolte qu'on l'a fait jadis.

Je recommande fortement la lecture des pages qu'Hélène Noizet et Anne-Sophie Cléménçon consacrent successivement au “dénî de régularité” et à “l'excès de régularité” (p. 115-119), qui démontrent que le problème est aujourd'hui posé de façon explicite. Elles pointent les sur-représentations manifestes, les sous-représentations parallèles, les seuils documentaires aux effets pervers, les “marronniers” de l'analyse morphologique que sont Hippodamos de Milet ou les bastides du sud-ouest français, et les effets de seuils révolutionnaires, comme la Renaissance.

Tout projet planifié, à peine installé ou réifié, connaît une évolution qu'il est légitime de nommer impensée ou auto-organisée, en ce qu'il est le fruit d'actions individuelles ou collectives de nature, de niveau, d'intensité et de durée variables. Le planifié devient donc toujours tout naturellement le lieu d'un processus d'évolution ordinaire. Le comble est atteint lorsque ce processus impensé ou auto-organisé produit de la régularité et non pas de l'irrégularité. Ainsi, la démonstration est également faite que certaines planifications plus ou moins réalisées du temps de leurs promoteurs, connaissent une nouvelle réalisation issue du plan initial, à des époques bien postérieures. Nous l'avons découvert dans les centuriations romaines d'Orange, lors des enquêtes liées au TGV Méditerranée (années 1990). Robin Brigand a fait, en Vénétie, la démonstration du fait que les initiatives d'installation de l'aristocratie vénitienne en terre ferme à partir de la fin du XVe s. ont véritablement construit les centuriations de Trévise, Castelfranco et Padoue telles que nous les voyons, alors que nous ne savons pas dans quel état les Romains, eux, les ont vues.

Paris, comme bien d'autres villes petites ou grandes, est le fruit, non pas d'une planification globale qui aurait imprimé sa marque dans l'espace, dicté le plan et qui rendrait compte des héritages en termes d'orientation et de métrique, d'un seul jet. C'est, sur un mode différent, le fruit de nombreuses interventions médiévales planifiées, diffusant dans l'espace parisien autant de trames viaires et parcellaires circonscrites. Paris est une ville qui, sur le fond sans cesse réactualisé des trames plus anciennes, se construit par quartiers.

N'est-ce pas ce que l'analyse du plan de la ville de Besançon me conduisait déjà à dire dans les années 1990 ? Une fabrique de l'urbain par quartiers médiévaux et modernes, exerçant un effet variable sur des trames antiques ayant laissé des potentialités dans et à la surface du sol ?

On échappe à ces faux débats lorsqu'on gagne en précision. Je trouve toujours utile d'évoquer la façon dont s'individualise un fait morphologique en me fondant sur la distinction entre dividualité et individualité². De même il est important d'évoquer la compilation, qui n'est pas

¹ Benoît Cursente et Mireille Mousnier (dir.), *Les territoires du médiéviste*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 464 p. ; Pierluigi Dal'Aglio et Carlotta Franceschelli, dans différentes contributions de la revue *Agri Centuriati*.

² Voir mon article “*Les conditions de genèse d'une forme intermédiaire dans une planimétrie parcellaire*”, (juillet 2011), republié dans *Carnet Hypothèse Manoma*, <https://manoma.hypotheses.org/2434>

qu'une simple technique de cartographie pour archéogéographes, mais qui est aussi le résultat du processus de fabrication de la morphologie de la ville. Ce sera faire alors valoir que la bonne prise en charge de cette réalité urbaine a des effets spéculaires sur la méthode de travail. J'ai également proposé de faire une place à la notion d'action paradoxale (ou de processus paradoxal)³, qui fait que très souvent, on veut produire un ordre (pris au sens le plus général du mot), et que c'est autre chose qui advient, et donc, qu'en inversant le propos, c'est parce qu'on observe une chose qu'on va découvrir que le fait recherché est assez éloigné, voire son contraire. En morphologie, souvent, on croit observer une chose, alors que c'est une autre signification qui devrait être dite. Pour rester dans l'exemple que j'ai pris plus haut, la centuriation comme fait médiéval est un exemple qui va prendre des proportions importantes dans le proche avenir, car la centuriation médiévale risque d'être rejetée au nom du prétendu caractère non paradoxal de l'action alors qu'elle en est l'exemple même. On continuera à tenir des raisonnements du genre : si c'est centurié, c'est donc romain.

Le **récit de l'histoire de la ville et du fait urbain** fait aujourd'hui défaut, comme fait également défaut le récit historique de la morphologie agraire. Trop de certitudes ont été modifiées, trop de nouveautés sont apparues, trop de renversements ont été actés pour qu'on puisse se satisfaire de la façon dont on ordonnait, il n'y a pas si longtemps encore, le récit de l'urbain. Les temps forts de l'histoire se sont diversifiés et leur force s'est déplacée : Rome n'est plus forte aujourd'hui en raison de sa solution tout terrain (la grille) applicable sans précautions particulières en ville comme à la campagne, mais elle l'est du fait même de sa pluralité. Les temps faibles se sont souvent musclés et nul ne songerait à contester les nombreuses études de détail qui restituent ici un urbanisme pré-romain, là le fourmillement des planifications plus ou moins vastes du Moyen Âge⁴, etc. Mais la comptabilisation de tout ceci n'a pas encore abouti à la rédaction d'un récit renouvelé, suffisamment général pour servir de cadre aux autres synthèses et travaux. On connaît donc l'inconfort d'un récit implicite, fortement renouvelé, mais encore non écrit, qui se heurte aux anciennes certitudes des temps nationalistes, historicistes et morfo-fonctionnalistes dont on ne veut plus guère.

Je reviens sur ces questions dans les textes qui suivent, en priant le lecteur de garder à l'esprit qu'ils ont été écrits sur un ample laps de temps, et à un moment de mutation rapide de la connaissance.

³ On trouvera un exposé de la notion d'action paradoxale, empruntée à la théorie théâtrale, dans mon ouvrage : Gérard CHOUQUER, *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientations de recherche pour l'archéogéographie*, Préface de Bruno Latour, Coimbra 2013, 404 p. Voir notamment le chapitre 7, Déplier la mémoire des formes, p. 317 et sv. - <http://ceaacp.uc.pt/catalogo/>

⁴ Au titre du "dérangement" des objets historiques auquel on est conduit à procéder, je signale le travail que Ricardo González Villaescusa et moi-même avons fait sur le plan de vieille ville de Nice. Présenté avant nous comme un témoignage du plan de la colonie grecque, mais sans véritable analyse morphologique, cette analyse a précisément mis en évidence le fait qu'il s'agissait d'une planification médiévale. Encore un objet historique migrant ! Gérard Chouquer et Ricardo González Villaescusa, "Le lotissement médiéval de la vieille ville de Nice", dans *Histoire urbaine*, n° 42, avril 2015.

Première partie

Épistémologie et méthodologie

Chapitre 1
La contribution archéogéographique
à l'analyse de morphologie urbaine

Chapitre 2
Brève problématique
de l'analyse de morphologie urbaine

Chapitre 1

La contribution archéogéographique à l'analyse de morphologie urbaine

Texte initialement publié dans : *Histoire Urbaine*, n° 34, août 2012, p. 133-151; légèrement modifié.

Ce chapitre introductif est une présentation de la contribution que l'archéogéographie propose à l'analyse de morphologie urbaine, et, par conséquent, une réflexion sur ce que cette discipline est susceptible d'apporter plus généralement à l'histoire urbaine. La morphologie urbaine, on le sait, est une pratique d'analyse des formes très répandue, et des noms prestigieux viennent immédiatement à l'esprit : M.P. Conzen, T.R. Slater, J.W.R. Whitehand, M. Darin, S. Muratori, C. Aymonino, A. Rossi, P. Pinon, P. Merlin, etc. Un important site internet, issu lui-même d'un séminaire international itinérant, lui est consacré sous le nom de *International Seminar on Urban Form (ISUF)*, avec une revue, *Urban Morphology*.

Mais les disciplines de référence de cette pratique, que certains auteurs voudraient même concevoir comme une "science urbaine", sont préférentiellement les disciplines du projet, c'est-à-dire celles de l'aménagement de l'espace et plus particulièrement les disciplines de production sociale de l'espace urbain. Pour ces raisons, c'est dans les écoles d'architecture et d'urbanisme que la morphologie urbaine a son principal lieu d'élection. On en parle aussi en géographie, dans la mesure où une partie importante de cette discipline est proche de cette vision aménagiste. Ainsi, le manuel de *Morphologie urbaine* du géographe Rémy Allain est-il sous-titré "géographie, aménagement et architecture de la ville".

La morphologie urbaine, ce n'est donc pas une nouveauté. Mais, dès qu'on se tourne vers les disciplines de la durée historique, les centres d'intérêt et les équilibres se déplacent, les champs se nomment autrement, et les paradigmes se définissent également de façon différente. On parle moins de morphologie urbaine et on préfère plutôt évoquer la *topographie historique*, au sein de laquelle la *topographie antique* (surtout pratiquée par l'école italienne, avec des chaires d'enseignement sous ce titre) a acquis très tôt une grande visibilité. On parle aussi d'*histoire* de la forme urbaine et d'*archéologie de la ville*, ce qui traduit certains de ces déplacements. En fait, et de façon globale, dans le champ historique, on parle peu et on fait peu de morphologie urbaine, quantitativement et qualitativement, si l'on compare à ce qui se fait dans le champ des disciplines du projet.

Dans cette présentation, appuyée sur un certain nombre d'études archéogéographiques assez récemment publiées ou même encore inédites, je souhaite exposer le point suivant : la morphologie urbaine historique commence là où s'arrête la topographie historique et l'archéologie de la ville. Bien entendu j'aurai à cœur de rendre hommage aux pionniers qui ne se sont pas contentés d'une lecture morpho-historique de la ville mais ont tenté une véritable analyse morphologique des tissus urbains historiques. Mais, telle qu'elle apparaît aujourd'hui, la morphologie urbaine est une discipline à peu près neuve ou, mieux, qui se renouvelle. La raison est que la connaissance des phénomènes de transmission et de transformation subit une

révision radicale et que les bases sont, de ce fait, à réexaminer assez profondément. C'est le contenu du projet archéogéographique que d'en explorer les attendus.

Développements et prudenances

Mais je poursuis l'état des lieux, afin de mieux dire et aussi de mieux limiter ce qu'est l'apport de l'archéogéographie.

L'analyse des formes en plan a connu, dans le milieu de l'architecture et de l'urbanisme, des évolutions paradigmatiques et méthodologiques fort intéressantes à partir des années 1970 et 1980. Alors que la base était une survalorisation du "projet" sur la table rase, différents travaux ont commencé à prendre en compte l'épaisseur historique des formes urbaines. Il faut se souvenir, par exemple, des travaux de Bernard Rouleau, de ceux d'Alain Borie, Pierre Micheloni et Pierre Pinon, qui, à des titres divers, ont commencé à installer des analyses des trames urbaines pour ce qu'elles sont et pas seulement pour y retrouver les projets planifiés initiaux. Des géographes proches de ces chercheurs, comme Marcelle Demorgon, ont apporté une contribution intéressante à la morphologie urbaine.

En revanche, les évolutions ont été plus contrastées du côté de la géographie, probablement en raison de la séparation de fait qui s'est installée entre la géographie et l'aménagement du territoire. En effet, depuis que la discipline géographique approfondit son processus d'autocritique et rénove ses propres objets, elle a posé des balises telles qu'il devient difficile de s'en réclamer dès lors qu'on pratique une discipline qui emprunte une part de ses procédures à l'analyse des formes (ce que certains critiquent comme étant de la "description"). Voudrions-nous perpétuer même en le rénovant ce qui jadis était le cœur de cible de la géographie, l'analyse des formes, qu'il nous faut lire de bien vigoureuses mises en garde : attention, nous dit-on, carte et images aériennes sont fallacieuses, géométrie et formes ne sont pas objectives et conduisent vers l'idéologie.

Michel Lussault, au terme de développements très argumentés que je ne peux citer et auxquels je renvoie le lecteur, écrit :

« [...] on peut estimer que la cartographie contribue, par la puissance de son effet de vérité, à escamoter le caractère composite et dynamique du référent — i. e. à la fois l'espace et la société multidimensionnelles. En ce sens, la cartographie (et avec elle toute l'iconographie spatiale) est un instrument majeur du spatialisme. D'ailleurs, l'aménagement, l'urbanisme et l'architecture, savoirs et pratiques fondamentalement spatialistes, dans la mesure où ils postulent souvent que l'organisation matérielle de l'espace induit des comportements sociaux, sont de gros producteurs et consommateurs d'imagerie. Celle-ci, dans ces domaines, est essentielle à l'édification de la croyance dans les pouvoirs de la forme spatiale et donc dans la constitution de la confiance envers le geste aménagiste, urbanistique, architectural. Le spatialisme constitue ainsi un travers dont il importe de se défaire pour penser pleinement la dimension spatiale de la société. »

(Lévy et Lussault, *Dictionnaire*, s.v. "spatialisme")

Dans un autre passage, le même auteur combat l'opinion selon laquelle l'image ne cèlerait rien, serait moins séditeuse que le langage, parce qu'elle serait purement dénotative et non connotative. Il écrit :

« L'examen des figures visuelles permet donc de saisir les enjeux de toute sorte — épistémologiques, cognitifs, sociaux, politiques — qui procèdent des usages des représentations graphiques. Bien loin de "l'objectivité" paisible et assurée que les géographes lui ont longtemps prêtée, l'imagerie spatiale s'avère à la fois un des plus efficaces instruments de réduction de la complexité du monde — par escamotage, notamment, de presque tout ce qui renvoie aux vécus et aux pratiques constructrices de spatialités toujours changeantes et protéiformes — et, en même temps, un spectaculaire véhicule des idéologies et des imaginaires spatiaux. »

(Lévy et Lussault, *Dictionnaire*, s.v. "image")

Comme on le voit, les termes même du diagnostic sont lourds : croyance, travers, réduction de la complexité, escamotage, véhicule des idéologies... Qu'est-ce que cela signifie ? Devant de tels dangers, consubstantiels aux documents, ne risque-t-on pas d'inviter le chercheur à délaisser les formes pour ne voir que l'espace des réseaux ? Comment, dans de telles conditions critiques, faire de la morphologie, notamment urbaine ?

Des prudences tout à fait comparables, qui s'expriment par des rejets également très nets, existent chez nombre d'historiens et d'archéologues. Le discours traditionnellement développé est assez proche de ce qu'exprime Michel Lussault. Mais il est plus contradictoire. D'une part, en effet, on a un peu tendance à penser que la morphologie est la science des ânes et qu'il ne faut pas de compétences particulières pour en faire. Ensuite on pense que c'est une discipline qui ne voit que des planifications, y compris là où il n'y en a pas, et on stigmatise volontiers les protocoles automatiques d'analyse, censés porter les déviations.

Le point le plus grave est le premier, la fausse évidence selon laquelle l'analyse des formes ne nécessiterait pas de formation. Cette pratique exige des connaissances et des outils de géographie. Or cette discipline ne fait pas partie de la formation des archéologues, alors qu'elle fait (même modestement) partie de celui des historiens, du moins en France. Comment espérer conduire une étude d'un espace géographique donné si on ne dispose pas des bases pour le faire ? C'est ce constat qui devrait être évident, or c'est l'inverse qui est avancé. Probablement parce qu'il n'y a plus, ou plus assez, de géographes désireux de rappeler les règles de l'art et de s'élever contre les abus. On voit donc apparaître des archéologies de toutes sortes, qui ont l'ambition d'embrasser le territoire ou le paysage et qui passent complètement à côté du langage des formes, justifiées qu'elles pensent être par la croyance qu'elles échappent ainsi à l'idéologie ou à la tyrannie des idées abstraites ou générales.

Mais l'analyse des formes requiert également des connaissances historiques, susceptibles de permettre la modélisation des objets. J'entends par là un simple niveau d'évidence : savoir clairement quel est l'objet qu'on cherche à reconstituer, ce qui ne signifie pas un retour à l'approche morpho-historique, car rien n'empêche qu'on définisse de nouveaux objets issus de la connaissance des dynamiques, à côté des objets planifiés historiques qui ont existé et qu'il est légitime de continuer à étudier. Or la confusion qui s'est installée avec la post-Modernité fait que les chercheurs n'ont pas vu que s'il était légitime et vraiment nécessaire de soumettre les objets à la critique relativiste, il n'en fallait pas moins, ensuite, reconstruire et proposer des objets mieux recomposés. C'est dans le domaine agraire que les choses ont été les plus nettes. On a ainsi broyé les centuriations, objets historiques forts dont on a dénoncé la lecture idéologique par ceux qui les étudiaient, pour n'en faire plus que des "traces de parcellaire" émietées dans l'espace, ce qui a constitué un recul. Aujourd'hui, il faut à nouveau en rappeler la définition, c'est-à-dire rappeler que le moindre parcellaire orthogonal, que le moindre "gisement" automatiquement sorti par la machine ne fait pas pour autant un objet historique si on ne le modélise pas, et ceci avant même de pouvoir se lancer dans une étude des dynamiques dont ces objets sont le lieu. Le cas de la planification agraire médiévale serait un autre exemple de ces difficultés : rarement un objet historique fort aura autant fait antichambre, alors que les documents pour son étude sont réunis.

L'érosion de la "description" (en fait l'analyse des formes) a donc été à ce point intense qu'il est devenu de très bon ton de ne plus voir les réalités géographiques, même les plus évidentes.

Dans le domaine urbain, où cette érosion est peut-être moindre en raison du poids des disciplines du projet, la pratique de l'analyse de morphologie a néanmoins globalement reculé. Ce n'est pas être injuste avec les rares chercheurs qui produisent en ce domaine que de dire

qu'ils sont peu nombreux, qu'ils ne font pas encore école, et que, comme je le signalais ci-dessus, tout ou presque est à construire⁵.

Épistémologie et méthodologie de l'analyse de morphologie urbaine

Venons-en aux contenus. L'idée principale est la suivante. L'étude de morphologie urbaine est une façon de s'interroger sur la nature des objets historiques à rechercher. Jusqu'ici, la réponse était, pour les villes ayant été romaines, un privilège de romanité et de régularité, et la recherche traversait les réalités morphologiques jusqu'à les rendre totalement transparentes, afin d'atteindre l'épure antique qui avait été à l'origine de la ville. La ville postérieure à l'époque romaine n'existait pas pour elle-même, mais uniquement pour ce qu'elle portait de romanité. Telle était encore la méthodologie de Pierre Pinon dans les années 1980, lorsqu'il scrutait le passé d'une centaine de villes françaises ayant été antiques afin de rechercher le plan programmatique romain qui était à leur origine, contredisant ainsi les fondements d'une démarche morphologique qu'il avait lui-même contribué à faire émerger. Les urbanistes restaient attachés à cette culture du projet et en choisissant de nommer "déforme" ce qui n'entrait pas dans le schéma de régularité recherché, ils créaient une relation dissymétrique entre ce qui était estimé être central (la forme, le projet, la régularité, la norme, le pensé) et ce qui était estimé n'être que marginal (la déforme, l'irrégularité, l'indigène, l'anomalie, le spontané, etc.).

Or il faut rappeler une évidence oubliée : si l'existence de plans antiques très réguliers est une évidence qu'il ne faut pas chercher à minimiser, le nombre d'agglomérations antiques qui présentent un autre schéma d'urbanisation est également important. Présumer une grille orthogonale unique et des mesures périodiques est un danger réel qui a conduit à des aberrations.

Or que fait-on de plus en analysant une forme qu'on ne fait pas en restant au niveau de la topographie historique ou de l'archéologie de la ville ? On met en œuvre une série de protocoles d'analyse, les uns morphologiques, les autres morpho-historiques.

Les critères plus nettement morphologiques sont des critères d'apparence neutre, qu'on définit sans rapport avec une connaissance historique donnée et sans préjuger de la nature de la connaissance qu'on va pouvoir en tirer. Le but est de disposer d'un "langage" de la forme, avec lequel on puisse décrire. Par exemple, définir un taux de densité ou de vide du parcellaire urbain est un critère strictement morphologique qui ne préjuge en rien de l'usage (c'est-à-dire l'interprétation) qu'on en fait. Alors que chercher la trace d'une muraille urbaine, par exemple, part de la connaissance a priori d'un objet historique déterminé.

Je donne ci-dessous la liste des critères les plus couramment utilisés pour l'analyse des trames de la forme urbaine :

- 1 - l'observation de la différence de densité globale du parcellaire ;
- 2 - la recherche des noyaux microparcellaires ;
- 3 - la caractérisation polygonale du parcellaire ;
- 4 - la recherche des alignements remarquables ;

⁵ Aujourd'hui, en 2022, dix ans après l'écriture de ce texte, le constat serait un peu moins tranchant, mais l'archéogéographie peine encore à être distinguée comme discipline, car on ne veut pas admettre qu'elle est une discipline diplomatique, une discipline qui prend en charge le dialogue entre histoire, géographie, archéologie, géographie historique, géohistoire, anthropologie et droit. Certains veulent toujours la ranger dans une boîte et uniquement dans une seule. De la même façon, les mêmes voudraient qu'elles n'apporte des résultats qu'à des disciplines périodisées et anciennes alors qu'elle fait comprendre la dynamique et s'avère opportune pour l'aménagement et la prospective.

- 5 - l'individualisation des lignes d'appui du parcellaire ;
- 6 - l'identification des pattes d'oie ;
- 7 - la caractérisation des orientations dominantes du parcellaire ;
- 8 - la recherche des inclusions d'orientation ;
- 9 - la recherche des baïonnettes dans le tracé des rues ;
- 10 - l'identification des formes individuelles ponctuelles ;
- 11 - la lecture des parcelles étroites et allongées ;
- 12 - la lecture des régularités métrologiques du plan.

Il ne m'est pas possible d'entrer ici dans le détail de chaque indice, puisque le but n'est pas de faire un exposé détaillé de la méthodologie. Le lecteur qui souhaiterait en lire une application à peu près complète, peut se reporter à l'étude que j'ai réalisée sur le site de la ville de Beja, au Portugal (Chouquer 2011).

Bien entendu, le caractère "neutre" présumé pour la définition de ces critères "strictement morphologiques" est quelquefois assez relatif, puisque c'est l'observation de situations morphologiques réelles qui a conduit à définir tel ou tel. Par, exemple, recherchant les parcelles étroites et allongées dans le plan de telle ou telle ville ayant été médiévale, il est clair que l'indice est exploité dans le but de savoir si on peut ou non restituer la hiérarchie des rues médiévales. Dans le cas de l'analyse de Beja, au sud du Portugal, le critère a servi à identifier des ruelles médiévales aujourd'hui absorbées par le tissu urbain, et à restituer la hiérarchie d'origine islamique probable : *shari*, rue principale ; *durub*, rue secondaire greffée sur la précédente et quelquefois fermée ; enfin, *azikka*, petite voie dans issue, de desserte familiale. C'est ce que traduit le schéma suivant qui propose un plan possible pour la ville médiévale de Beja, issu de la lecture et de l'interprétation des formes en relation avec la cartographie ancienne de la ville.

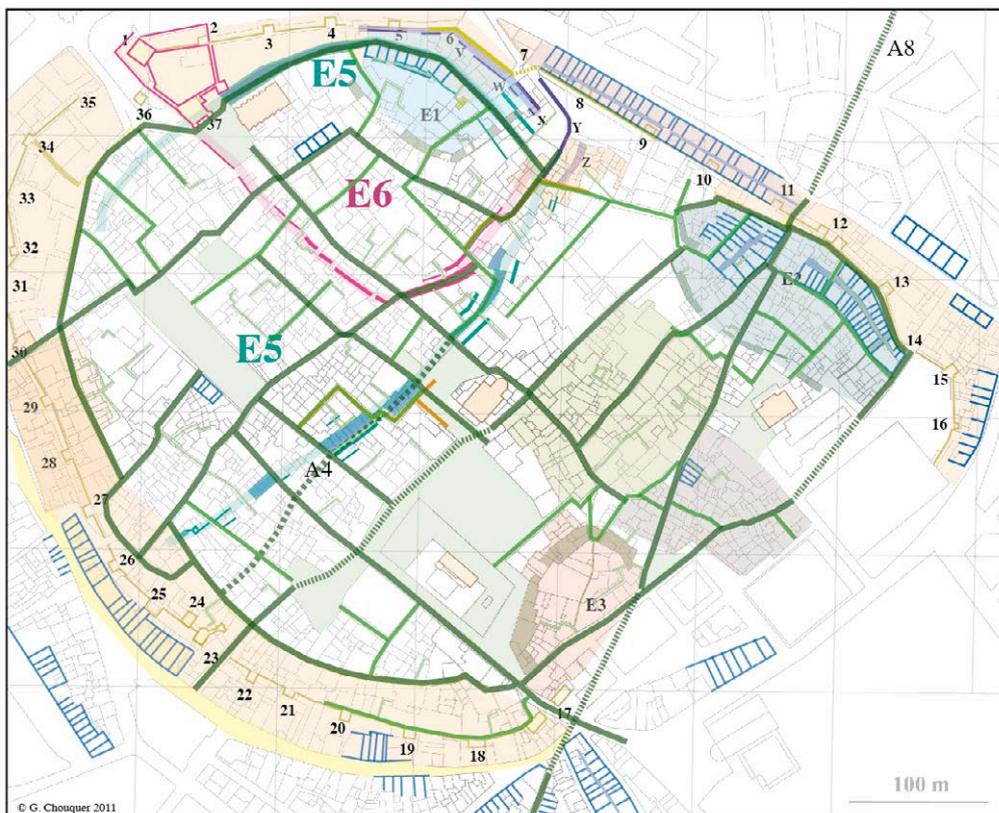


Fig. 1 - Proposition de lecture de la trame médiévale de la ville de Beja (Alentejo, Portugal). Dans cette ville, on n'avait vu, jusqu'ici, qu'une trame quadrillée romaine. L'étude de la hiérarchie des formes permet de suggérer un schéma envisageable pour la trame médiévale.

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il n'y a pas lieu de s'en tenir à la recherche globale d'un plan type, ni à la seule identification des seuls éléments majeurs que sont la muraille et ses portes, la grille urbaine du plan romain, l'amphithéâtre et le théâtre romains, etc.

Bien entendu, cette remarque ne signifie pas qu'il faut rejeter les critères urbains strictement historiques, c'est-à-dire procédant d'une connaissance historique préalable. Par exemple, à la liste des critères morphologiques déjà cités, je suggère d'ajouter d'autres critères :

- 13 - l'identification de la (ou des) murailles antiques et médiévales ;
- 14 - la définition du domaine d'attraction de la muraille ;
- 15 - l'identification des lotissements ;
- 16 - l'identification des unités de plan (je reprends ici la dénomination de Bernard Gauthiez) étape fondamentale qui suppose de pouvoir discerner, dans une forme, la hiérarchie des niveaux qui la composent et l'ordonnent, s'il y a lieu. Je parlerai plus bas des "formes intermédiaires" qui interviennent à ce moment là ;
- 17 - la recherche des régularités du plan urbain antique ;
- 18 - ...d'autres indices envisageables, qui ne figurent pas dans cette liste.

Si je prends l'exemple du dernier critère nommé, celui de la régularité pouvant conduire à une proposition de plan urbain antique, il est possible de dire les conditions de son emploi. Je l'ai fait sur des sites comme Besançon, Chalon-sur-Saône, Beja en montrant que de l'analyse des formes, on pouvait tirer diverses hypothèses sans qu'il soit possible d'affirmer un plan plutôt qu'un autre.

La figure suivante en donne une illustration à Beja. L'analyse offre diverses pistes pour suggérer les bases du plan urbain de l'antique colonie de *Pax Iulia*. Mais il n'est pas possible de choisir ni d'affirmer telle ou telle option, au seul examen des résultats de l'analyse de la forme urbaine héritée. Au moins peut-on momentanément échapper à la restitution d'un unique plan quadrillé programmatique issu de la démarche de topographie historique antique et qui néglige les faits, comme la divergence des orientations présentes dans la trame urbaine héritée. Or ce qui été proposé jusqu'ici, des travaux les plus anciens aux plus actuels, est une unique hypothèse de grille régulière, qui n'est pas fondée sur des preuves archéologiques, mais qui n'est qu'une extrapolation d'un modèle géométrique idéal à partir de fragments d'information archéologique.

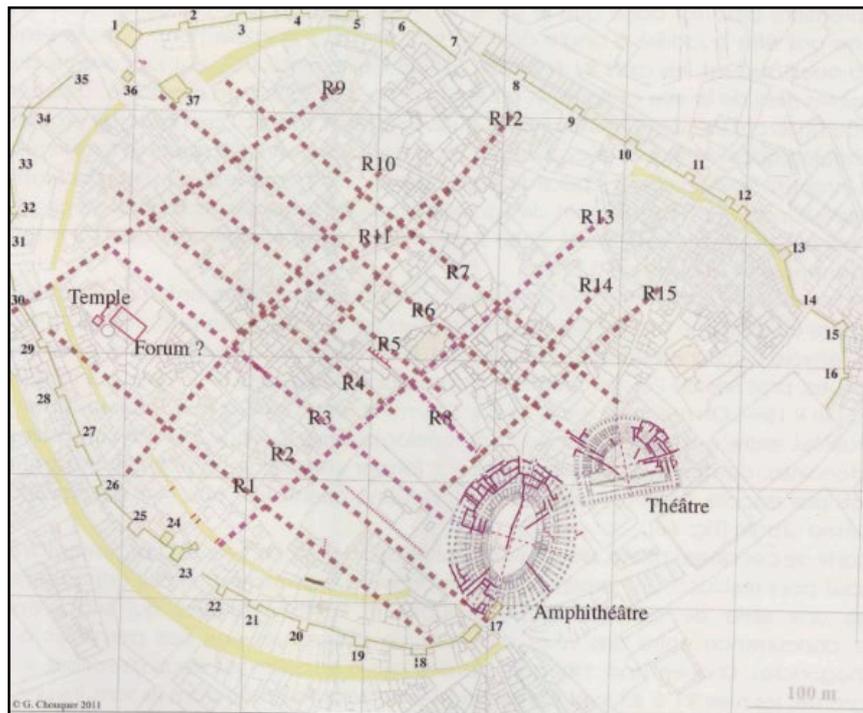


Fig. 2 - Beja (Alentejo, Portugal). Suggestions pour un plan urbain antique. En se fondant sur la trame héritée, et en l'absence de vestiges archéologiques suffisamment nombreux pour pouvoir décider, on ne peut pas proposer "une" trame antique restituée. Il faut ouvrir l'éventail des scénarios possibles entre lesquels la recherche devra trancher.

Voici maintenant une toute autre perspective. Je vais partir d'un plan archéologique, c'est-à-dire d'une information intégralement obtenue par la fouille archéologique afin de montrer que l'analyse de morphologie urbaine peut être engagée et qu'elle permet d'avancer. L'exemple retenu est le plan issu des fouilles de la petite et très intéressante agglomération antique de *Lattara*, au sud de Montpellier⁶. La particularité de ce site, protégé d'une urbanisation ultérieure, étant d'être entièrement accessible à la fouille, on peut commencer l'analyse sur la cartographie des vestiges archéologiques qui nous donne un plan assez complet de la ville antique. Ici, on n'a pas à déduire le plan des formes héritées, on le voit.

L'analyse des régularités et des dispositions originales du plan élaboré par les fouilleurs permet d'identifier des trames et, en distinguant un certain nombre de nœuds caractéristiques du plan (des points d'origine de divergences), de proposer un schéma d'arpentage pour la réalisation de l'éventail des différentes trames urbaines. Exprimées en termes morphologiques, l'analyse de ce site urbain recourt aux critères ci-dessus nommés 4, 6, 12, 14, 15 (à propos du lotissement, je note que les archéologues l'ont, les premiers, très bien décrit). Les originalités les plus notables de la forme sont l'alternance de la largeur des rues, qui a permis de distinguer entre elles les trames 1 et 2 (voir plus avant fig. 8, p. 62 et 10, p. 65), et de les individualiser par rapport aux autres, et, ensuite, l'ampleur du domaine d'attraction de la muraille qui permet le développement de monotones trames périphériques (mêmes figures ; trames 3 à 7).

Bien entendu, l'analyse des formes ne permet pas de répondre seule à une question que l'archéologie a soulevée à partir d'indices que je ne peux pas ici détailler : le plan relevé par les archéologues traduit-il un schéma d'origine ou bien est-il déjà le reflet, dès l'Antiquité, d'une évolution dans le sens de la régularisation du plan ? De la réponse faite à la question, on conçoit très bien qu'on puisse tirer des enseignements historiques un peu différents, car l'enjeu

⁶ Voir l'étude de détail dans le chapitre 3 de ce livre, ci-après p. 56-67.

est de savoir si ce site est un site indigène qui aurait connu une forme de régularisation, ou bien une pure fondation coloniale, par exemple étrusque. Si la régularité était le produit de l'évolution du site urbain, entre sa fondation en 525 av. J.-C., et la phase de régularisation que les archéologues ont notée en 475 av. J.-C., il est clair que la phase initiale nous échapperait et que l'analyse de morphologie serait bien en peine de la lire...

Cependant, si la morphologie est prise en défaut de ne pouvoir conclure entre les options de fondation ou de régularisation, l'archéologie, dans le fond, ne fait pas mieux. Les archéologues ont noté l'abondance du matériel étrusque dans les fouilles (points rouges du plan archéologique de la figure 7, p. 61 ci-après), mais ils n'ont pas vraiment pu choisir entre deux interprétations tout aussi possibles l'une que l'autre : preuve d'une fondation coloniale étrusque, ou bien preuve que cette agglomération gauloise commerçait avec des marchands étrusques ?

Dans les exemples de protocoles qui ont été notés, chacun peut comprendre qu'il y a la matière à une automatisation des enquêtes. C'est le cas de tout ce qui concerne la caractérisation polygonale des parcelles, la métrologie, le calcul et la différenciation des orientations parcellaires. Mais ces automatisations sont délicates et leur effet réducteur est encore insuffisamment compris et pris en compte. Par exemple, sous prétexte que la machine peut aisément discerner des orientations parcellaires par "gisement" (c'est le mot technique pour désigner une orientation ou un petit faisceau d'orientations proches), par exemple de 10° en 10°, on voit fréquemment apparaître dans les publications des relevés de gisements qui sont présentés de façon ambiguë non pas comme de simples relevés sans signification historique, mais comme des objets morpho-historiques. Or il est difficile de passer de l'observation d'une orientation du parcellaire urbain à l'affirmation d'une intervention planifiée dans l'espace en question, sur la base de la cohérence de cette orientation. Il faut pour cela pouvoir dire à quel lotissement ou à quelle unité de plan, bref à quel projet, se référerait éventuellement l'orientation en question, et ceci ne s'établit pas à partir d'un relevé de limites parcellaires orientées, mais à partir de la reconstitution du modèle de planification, si on le connaît ou si on peut le déduire.

Car si le gisement ne correspond à rien, quel serait l'intérêt de le présenter en tant que tel, sinon de faire de la page et de risquer d'abuser le lecteur par l'argument de la technique ? On fait aujourd'hui avec les gisements isoclines la même chose que ce qu'on a fait avec les centuriations dont je parlais plus haut : on joue au mikado, chacun retirant ses bâtonnets dans l'insouciance de l'objet.

Les programmes de recherche archéogéographiques

Actuellement plusieurs programmes de recherches concernent la morphologie urbaine. Des sites isolés ont fait l'objet de recherches approfondies : Rouen, objet de la thèse de Bernard Gauthiez (1991) ; Besançon (Chouquer 1992, repris ici dans le chapitre 5) ; Beja au Portugal (Chouquer 2011) ; Pontoise, étudiée par Sandrine Robert. Dans un esprit très comparable, on peut citer le travail de Ricardo González Villaescusa sur la morphologie de la ville de Valence en Espagne.

Il faut désormais chercher du côté des systèmes d'information géographique, dans la mesure où ils offrent des bases cartographiques et photographiques intégrées, consultables en ligne, et permettant le travail. D'une prospection sur les ressources disponibles, on tire vite la conclusion que beaucoup d'expériences sont encore au stade de l'expérimentation et de la

collecte et de l'harmonisation des données. Beaucoup de sites annoncent un accès à la cartographie, mais peu la réalisent.

En matière de morphologie urbaine, les principaux programmes français actuels (en 2012) sont ceux qui sont conduits sur les villes de Tours, Lyon et Paris.

- rappelons, pour mémoire, un programme de *Morphogenèse des agglomérations médiévales*, conduit à Tours et animé par le morphologue Bernard Gauthiez, qui a abouti, dans les années 1990-2000, à des résultats significatifs sur diverses régions françaises.

- Tours (programme TOTOPI : Topographie de Tours Pré-Industriel conduit par Henri Galinié et Xavier Rodier) ; il s'agit de la mise au point d'un outil d'analyse urbaine qui, en dépit du terme de "topographie" de son titre, comporte une authentique dimension d'analyse morphologique. L'étude d'une partie de la ville de Tours a été le sujet de la thèse d'Hélène Noizet (2007).

- Lyon. Recherches de Bernard Gauthiez (système d'information géo-historique de Lyon : données et analyses sur l'espace géographique, les formes urbaines, l'archéologie, l'espace social, considéré sur la longue durée) ; mais aussi les recherches d'Anne-Sophie Cléménçon, historienne des formes urbaines, sur la dynamique des formes de la rive gauche du Rhône aux XIXe et XXe s.

- Paris (programme ALPAGE). Ce programme, comme le présente le site qui lui est consacré, « vise à mettre en place des outils de travail mutualisés STIC-SHS permettant de développer les recherches concernant l'espace urbain parisien, à savoir des logiciels de reconnaissance des formes adaptés aux plans cadastraux anciens et un SIG comprenant des couches cadastrales et historiques. C'est une nouvelle approche du milieu urbain, intégrant réellement la dimension spatiale, qui pourra être mise en œuvre grâce aux apports de disciplines récentes (imagerie industrielle, géomatique et archéogéographie) ».

Grâce au travail des équipes coordonnées par Hélène Noizet, on dispose d'une "base publique" absolument unique en son genre, puisqu'elle donne pour le Paris historique de l'Ancien Régime, une série compilée d'informations particulièrement précieuses pour l'analyse et l'interprétation. Plusieurs études significatives ont déjà pu être conduites à partir de cet outil.

Des bases renouvelées

Dans ce nouveau développement, je souhaite tenter d'expliquer pourquoi et comment nous avons cru devoir partir d'une critique de la pratique morpho-historique de l'analyse des formes pour aller vers une pratique plus diversifiée et rééquilibrée. Pour le dire autrement, en archéogéographie nous suggérons le refus du choix exclusif entre une option aménagiste et une option de rejet de toute planification. Nous pensons que ce sont les objets qui décident et doivent nous guider.

Le refus du choix exclusif d'une option aménagiste est logique. Si tout est intentionnel dans la construction de l'espace historique parce que les choses n'adviennent pas par la génération spontanée, tout n'est pas planifié, en ce sens que tout ne s'intègre pas dans un plan ou projet préalablement conçu et réalisé de façon concertée en un temps réduit, sous l'autorité d'un pouvoir et à l'aide de praticiens (arpenteurs, urbanistes ou aménageurs, par exemple). Beaucoup de gestes d'aménagement obéissent à des logiques individuelles et locales, sans mettre en œuvre un plan. Or nous venons d'une époque où l'histoire ce n'était rien d'autre que le repérage des projets concertés successifs que les sociétés étaient censées avoir produits. Le passage d'une époque à l'autre, au niveau morpho-historique, était le changement d'un état de la forme pour un autre.

Mais cette observation ne doit pas conduire, comme certains sont tentés de le faire, à rejeter toute planification collective dont la forme garderait la trace. Au contraire, notre plus grande attention à ce qui n'est pas planifié doit nous rendre attentif à mieux définir ce qui l'est et sur quelles bases morphologiques on peut en faire la reconnaissance. Dans le fond, en même temps qu'on peut souhaiter disposer d'une histoire de la forme urbaine qui échapperait au "tout planifié" d'antan, de même avons-nous besoin de nouvelles études qui nous diraient ce qu'est la forme urbaine planifiée antique et médiévale, comment elle évolue de façon auto-structurée dans la durée, et qui nous guideraient vers des analyses moins réductrices que celles qui ont été jusqu'ici posées. Qui se chargera, par exemple, de réécrire un manuel d'urbanisme antique, différent du très sommaire manuel de Ferdinando Castagnoli qui avait traité d'"Hippodamos de Milet et l'urbanisme à plan orthogonal" et n'avait recherché que la régularité ?

Mais ce refus d'un dualisme simpliste ayant été dit, il faut s'engager dans l'étude des processus dynamiques. En archéogéographie, nous mettons la question de la transmission au cœur du propos. Cette interrogation a ouvert la gamme des possibilités, en décrivant divers scénarios qu'on n'imaginait pas il y a seulement quelques années.

Dans les villes ayant connu une permanence de l'occupation, nous savons désormais que les formes régulières que nous y voyons, même celles qui sont héritières des projets planifiés de jadis, sont le fruit d'une construction de longue durée. Autrement dit, dans un plan qui montre par exemple un îlotage régulier d'origine romaine, ce que nous voyons n'est rien d'autre que ce que le temps a fait du projet initial, pas le projet lui-même. D'ordinaire, la rhétorique sur la durée était de dire soit que c'était dégradé, soit que c'était exceptionnellement préservé. Aujourd'hui nous posons un troisième terme, le plus vraisemblable : nous disons que cette régularité de la forme urbaine observée peut aussi être le produit de 2000 ans de construction urbaine. Dès lors la question s'inverse : il ne s'agit plus de savoir ce que les sociétés du Moyen Âge et de l'époque moderne et contemporaine ont pu dégrader dans la forme d'origine parfaite, mais de savoir ce qu'elles ont pu construire, et comment, éventuellement, elles auraient pu donner de la force (en termes de rigueur de la forme) à ce qui, à l'origine, en avait peut-être moins. Dit ainsi, cela paraît évident et simple. Mais l'application de cette idée est assez ravageuse quant aux certitudes sur lesquelles sont bâtis nos savoirs.

On peut donc faire une analyse dynamique d'une planification. En réalité, dès l'installation des lignes du projet, à la suite d'un arpentage, le processus dynamique commence, dont on ne sait pas s'il sera bref ou de longue et très longue durée. Qu'on ait réussi à démontrer que des centuriations italiennes, indubitablement antiques en tant que projet, sont des constructions en grande partie médiévales et modernes est un élément nouveau particulièrement dérangeant (Chouquer 2008 ; Brigand 2011). Cette idée d'une transmission par l'effet dynamique de la transformation (que j'ai nommée d'un néologisme "transformission", pour éviter d'avoir à chaque fois à développer la périphrase), n'a plus rien à voir avec l'idée d'inertie.

L'enjeu de cette idée de transmission par la dynamique est le suivant. Plusieurs chercheurs pensent que les possibilités de lecture de formes anciennes dans une planimétrie urbaine héritée ne vont guère au-delà du Moyen Âge, et récusent l'idée qu'on puisse lire, par exemple, du romain dans un plan parcellaire du XIXe s. Cependant, quand Bernard Gauthiez, dans sa thèse, suggère la lecture d'une unité de plan carolingienne dans la forme urbaine de Rouen, peut-on nous dire quelle différence il y a dans ce type de lecture et la lecture d'un héritage romain, si ce n'est quelques siècles ? Veut-on signifier qu'entre l'époque romaine et l'époque carolingienne, par exemple, il se serait passé quelque chose de dirimant, qui interdirait la lecture de l'héritage romain, alors qu'elle permettrait la lecture de l'héritage carolingien ? Il est clair que cet éventuel effet de seuil peut être un résidu d'une pensée périodisée de l'histoire des formes qui n'a probablement plus la capacité à rendre compte de toutes les situations.

Inversement on sait aussi dire, aujourd'hui, comment des formes non collectivement planifiées peuvent connaître une dynamique qui les fait paraître très régulières, au terme d'une évolution que la forme "précipite" et rend visible. Combien de ces régularités, intentionnelles dans le détail mais fortuites dans leur dessin d'ensemble, n'a-t-on pas pris récemment pour des planifications historiques données ? La régularité peut être le produit d'un processus d'auto-structuration dans la longue durée.

La morphologie répond par des concepts à la difficulté qu'il y a à faire la distinction entre ce qui a été planifié à l'origine et ce qui n'est régulier que par effet d'auto-structuration, sans planification de base. Mais ces concepts ne font pas l'unanimité. Quand nous disons que l'analyse de la forme met en œuvre la définition des niveaux de structuration, et notamment ce que nous appelons "formes intermédiaires" (Chouquer 2011), quand nous avançons des protocoles morphologiques et métrologiques pour les définir, il y a réticence. Les données morphologiques ne seraient pas suffisantes pour conclure alors que les textes des historiens ou les matérialités des archéologues, eux, le seraient. Cette réserve n'est cependant pas directe, en ce sens que beaucoup d'études pensent qu'on peut se passer du niveau d'analyse morphologique, mais ne prennent pas la peine, pour autant, de discuter les concepts avancés en morphologie. Mieux même, on parle de morphologie dans des études dans lesquelles il n'y a aucune étude du parcellaire et plus généralement de la planimétrie, aucune analyse métrologique, aucune définition des formes intermédiaires, etc.

Je ne serais pas complet si je ne disais pas d'un mot le point ultime atteint tout récemment par la recherche. On a compris, à partir d'un certain nombre de réexamens (les *reaves* protohistoriques du Dartmoor et les centuriations romaines dans le monde agraire ; les rues de Winchester pour l'archéologie urbaine anglaise), que dans une même forme régulière on peut rencontrer des témoins archéologiques de date assez diverses. Dès lors la question n'a pas manqué d'être posée : n'aurait-on pas la preuve qu'il n'y a pas de plan d'ensemble jeté d'un seul coup, étant donné que les datations divergent ? Or l'argument s'affaiblit puisqu'il n'a jamais été question de dire que la réalisation d'un projet de planification suppose obligatoirement sa matérialisation synchronique immédiate. Rien n'empêche une réalisation échelonnée, une réfection urbaine isocline, ou une subdivision du parcellaire ultérieures dans un secteur qui serait lui-même issu d'une planification. Dans ce cas la fouille archéologique date l'intervention, pas l'initiative.

La conclusion peut être celle-ci. L'approche morphologique que promeut l'archéogéographie est celle qui consiste à dire que le document cartographique, notamment parcellaire, a valeur de document, ni plus ni moins, et qu'il n'a pas à être réfuté a priori comme étant idéologique ou plus idéologique qu'un autre, tout en ayant conscience de la difficulté de l'application de ce genre d'analyse lorsqu'il n'y a pas d'autres documents, notamment d'archives ou de fouilles, pour l'étayer.

Chapitre 2

Brève problématique de l'analyse de morphologie urbaine

Ce chapitre reprend et adapte la première partie du livre suivant : Gérard Chouquer, *L'analyse de morphologie urbaine. L'exemple de Beja (Portugal)*, Coimbra, 2012, 142 p.

Introduction : attendus et limites du travail

Il paraît utile de fixer les idées sur le champ de la morphologie urbaine, parce que c'est une pratique partagée entre des disciplines relativement éloignées entre elles, architecture et urbanisme, géographie, histoire, et parce que sa définition n'est ni claire ni stable. La difficulté principale est qu'elle est mal différenciée de ses voisines immédiates que sont la topographie historique, l'histoire urbaine, le projet urbain, l'archéologie préventive en milieu urbain et la géographie des villes.

J'ai rappelé, au début du chapitre précédent, que la morphologie urbaine est une pratique ancienne et répandue, et que les disciplines de référence de cette pratique sont préférentiellement les disciplines du projet, c'est-à-dire celles de l'aménagement de l'espace et plus particulièrement les disciplines de production sociale de l'espace urbain.

Cependant, la question posée à ces deux disciplines, la géographie et l'aménagement, est de savoir comment elles pensent la pratique de la morphologie, et, plus encore, la place que le passé des villes y tient. Jusqu'ici, on a surtout fait valoir la forte contradiction existant entre le projet et le patrimoine.

Mais, quand on se tourne vers les disciplines de la durée historique, les centres d'intérêt et les équilibres se déplacent, les champs se nomment autrement, et les paradigmes se définissent également de façon différente. Proche de l'urbanisme, *l'histoire de la forme urbaine* s'avère particulièrement intéressante, mais, comme on le verra avec le travail d'Anne-Sophie Cléménçon, c'est en promouvant la notion de ville ordinaire qu'elle y parvient, ce qui est créateur d'une intéressante tension avec la notion de projet. Cette pratique historique n'est cependant pas une pratique morphologique, mais plutôt une documentation historique de transformation quotidienne du tissu urbain, et elle n'est réalisable que là où cette documentation existe.

Comme je l'ai également rappelé dans le chapitre précédent, chez les historiens et les archéologues, on ne parle pas de morphologie urbaine et on préfère plutôt se situer dans la *topographie historique*, ou de la *topographie antique*. Quant à *l'archéologie de la ville*, elle traduit un autre déplacement, aujourd'hui très fortement soutenu par l'ampleur prise par l'archéologie préventive en milieu urbain. Donc peu de morphologie urbaine dans le champ historique, si l'on compare à ce qui se fait dans le champ des disciplines du projet.

La lecture d'un manuel comme celui de Rémy Allain (2004) provoque, chez l'archéogéographe, à la fois espoir et déconvenue. On aimerait, s'agissant de la pratique de l'analyse des espaces urbains du passé, pouvoir affirmer avec autant d'évidence la succession

des idées morphofonctionnelles et morphohistoriques sur lesquelles ce chercheur rassemble la matière (par exemple : le système social s'exprime par un langage spatial ; économie et utopie sont les facteurs explicatifs des formes urbaines ; etc.). Mais ce qui est évidence pour le géographe actuel limitant son investigation à un très proche passé de la ville qu'il étudie, doit en passer par une démonstration pour les époques plus anciennes et les dynamiques de plus longue durée. Cette démonstration n'est que très rarement faisable, ce qui explique la déconvenue. Le problème de la pratique de la morphologie urbaine diachronique réside donc dans la part considérable de changement de statut épistémologique de la documentation et de son exploitation par le chercheur. On ne peut pas travailler sur l'espace urbain à épistémologie constante.

Il existe ainsi une contradiction de fond qu'on peut ainsi résumer : les praticiens qui sont ou seraient les plus à même d'avancer sur le terrain de l'analyse de la forme de par leur aptitude à la prise en compte des faits spatiaux, sont ceux que leur formation et leur activité éloigne par nature de la compréhension des héritages et rapproche de la création ; à l'inverse, les historiens de la ville, que leur perspective temporelle placerait en excellente posture pour enrichir la pratique morphologique sont très peu ou pas du tout géographes et l'analyse de la forme leur échappe par nature et par formation.

Dans cette présentation, appuyée sur un certain nombre d'études archéogéographiques assez récemment publiées ou même encore inédites, je souhaite exposer une double réflexion.

Par rapport aux disciplines du projet urbain et à la géographie de la ville, je soutiendrai que la morphologie urbaine, telle que je l'envisage, tient compte du projet urbain mais aussi le dépasse, parce que, précisément, elle commence là où le projet urbain passe le relais. La raison de fond est simple : la ville ne se résume pas au projet. La ville, c'est notamment ce que les sociétés font d'un projet, la façon dont elles le respectent et le trahissent, la façon dont elles l'enterrent sous les sédiments ou au contraire le transmettent dans la durée pour le reformater autrement à une autre époque. Autrement dit, par rapport aux disciplines de projet et de l'aménagement, je dirai que la morphologie ne se contente pas de rechercher l'épure à travers les dégradations qu'il aurait subies dans la durée, je dirai même que, quelquefois, il est assez vain de penser pouvoir atteindre cette épure, et, qu'au contraire, le véritable objet de la morphologie urbaine c'est la compréhension de ce que deviennent les formes dans la durée, qu'elles soient issues de planifications conscientes à l'échelle de la ville ou du quartier (projet urbain), ou qu'elles soient le produit d'intentionnalités plus discrètes, plus locales voire plus individuelles.

Par rapport aux disciplines de la durée historique et du patrimoine, je montrerai que la morphologie tient compte mais aussi dépasse la topographie historique, pas simplement parce que la morphologie ajouterait d'autres objets plus discrets aux objets monumentaux de la topographie que sont la grille du plan, la muraille et les portes, les grands édifices urbains, mais plus encore parce qu'elle change la nature de l'enquête en faisant porter le travail sur la connaissance de la transmission et non plus exclusivement sur l'identification d'éléments évidents à la lecture de la forme de la ville. L'archéologie, dynamisée par les vastes investigations de l'archéologie "préventive", contribue à cette connaissance de la ville de tous les jours, et pas seulement de la ville en représentation. Beaucoup pensent que de l'alliance entre la topographie historique (en outre documentée par l'exploitation des "sources écrites") et de l'archéologie de et dans la ville, peut naître un matériau de synthèse. Mais je dirai que cette approche, qui a sa légitimité, ne suffit pas car elle méconnaît les phénomènes de transmission et de transformation dont la ville, comme tout ensemble de formes, est l'objet.

La morphologie urbaine commence là où s'arrêtent aussi bien le projet urbain que la topographie historique et que l'archéologie de la ville. Car s'il n'y avait pas de différence entre ces pratiques, il n'y aurait aucune raison de nommer et d'individualiser sous l'expression de *morphologie urbaine* ce qui serait quelque chose de déjà installé et nommé. La différence porte donc sur plusieurs niveaux :

- une attention plus marquée pour les détails de la forme urbaine que dans le projet et la topographie historique, où on procède souvent par grands objets, grandes masses et par grandes régularités ;
- une attention à la durée et aux effets de la durée sur les spatiotemporalités historiques, en ce sens que l'espace urbain n'est pas une simple stratigraphie dont on pourrait extraire et désolidariser chaque couche, chaque spécialiste ayant sa période ;
- une indépendance plus grande, aussi, envers les catégories organisatrices de la réflexion et du compte rendu, en ce sens que la forme ne fait pas "la" ville, mais dit, dans les cas les plus favorables, quand et comment les sociétés produisent de l'urbain ou de la ville. Cette indépendance va de pair avec une interrogation (pour ne pas dire plus) sur les rails ou idées collectrices, voire fétiches, installés par l'histoire urbaine et qui ont pour nom : le plan hippodaméen, le plan colonial romain, la perte de l'urbanisme au Moyen Âge, etc...
- une modification assez marquée de la posture épistémologique, enfin, puisque l'analyse de morphologie urbaine rejette à la fois le morphofonctionnalisme du tableau (déduire obligatoirement la fonction de la lecture de la forme) et l'évolutionnisme d'un récit qui doit conduire obligatoirement de l'épure ou forme initiale, à sa dégradation ou déforme finale.

S'il faut rendre hommage aux pionniers qui ne se sont pas contentés d'une lecture morphohistorique de la ville mais ont tenté une véritable analyse morphologique des tissus urbains historiques, telle qu'elle apparaît aujourd'hui, la morphologie urbaine est, et malgré eux, une discipline en fort renouvellement. Cela tient aux phénomènes de transformation et de transmission, portés et étudiés par l'archéogéographie, processus qui changent les bases de l'analyse.

La limite principale de l'analyse de morphologie urbaine que développent les archéogéographes, tient au fait que nous nous bornons, pour des raisons qu'il faut nommer, à la représentation de la ville en deux dimensions, c'est-à-dire à son plan parcellaire. Nous n'abordons pas le bâti, ni par les méthodes de l'archéologie du bâti, ni par celles de l'analyse architecturale.

La raison est la suivante. Nous travaillons couramment sur des durées considérables, d'un à deux millénaires, et sur des états anciens et des dynamiques de longue durée de la ville pour lesquels il n'y a pas de bâti résiduel, ou trop peu ou trop anecdotique. Il est évident que si l'objet était d'étudier la dynamique d'une ville de la fin du Moyen Âge à nos jours, un recensement du bâti serait fondamental. Par l'existence de maisons médiévales ou modernes encore en place, nous aurions des datations, des métriques (encore que certaines de ces dernières se lisent dans le plan d'un lotissement), des indices de la transformation matérielle du cadre urbain. Archéologues et historiens de l'architecture auraient alors beaucoup à dire et à nous apprendre. De même, par l'étude volumétrique et la physionomie du bâti, nous pourrions repérer les transformations de la ville industrielle, donc les évolutions conséquentes du tissu : percement de rues et procédures de mise à l'alignement, par exemple.

Mais, dans ces villes, par exemple de la Beja antique et même de la Beja médiévale, que reste-t-il en termes de bâti ? Absolument rien de la première, assez peu de la seconde. Contrairement à Merida et même Evora, où l'époque romaine a laissé quelques vestiges remarquables, il n'y a rien d'exploitable à Beja. Et même dans le cas des deux autres villes citées, ce qui reste d'antique, ce sont surtout des vestiges monumentaux, et pas du tissu urbain ordinaire, comme on peut en voir dans les villes romaines exceptionnellement dégagées d'Ostie, Pompei ou Herculaneum. Tirerait-on seulement quelque chose d'exploitable s'il fallait reconstituer l'état urbain antique de Paris à partir des uniques Thermes de Cluny ou de l'amphithéâtre de la rue Monge ?

En notant cela, je ne préjuge cependant pas des résultats qu'une étude du bâti pourrait offrir à l'analyse de morphologie urbaine dans la durée. Je souhaitais simplement souligner le fait que le plus souvent on ne peut pas la produire, et en dire la raison.

Points de vue et pratiques disciplinaires

Dans cette partie, je n'ai pas le projet de faire une historiographie exhaustive des disciplines et sous-disciplines qui travaillent sur la ville. Je me propose, plus simplement, de chercher à dégager la compréhension que j'ai de ce qu'il y a à retenir de chaque approche disciplinaire et les éléments d'évolution qu'on repère en son sein.

L'analyse morphologique dans les disciplines de projet

La théorie morphohistorique de la ville

Les disciplines de projet constituent un milieu professionnel où l'on considère que la forme est le produit d'une conception (Alexander 1964 [1971]), celle-ci réalisant la synthèse entre un projet et son contexte (surtout compris comme contexte social, beaucoup plus que comme contexte physique). Mais en ajoutant « la forme est la solution du problème », l'affirmation d'Alexander privilégie de fait le projet par rapport au contexte, le programme par rapport à la forme.

La situation à la fin des années 1970 est intéressante. À cette époque, l'état de l'art était marqué par le poids d'écoles et de théories qui proposaient des analyses de formes dominées par trois grandes conceptions, très pertinentes pour étudier les situations morphologiques des villes planifiées selon un mode déterministe qu'on peut qualifier de morphofonctionnel et même de morphopolitique :

1. l'espace est un produit social (rapport de production). « La pratique spatiale d'une société secrète son espace » écrivait H. Lefebvre (1974 ; rééd. 2000). Cette théorie aboutit à l'idée que les formes se décalquent exactement sur les structures économiques et sociales, et, inversement, que de la lecture des formes on tirerait la compréhension de la structure sociale.
2. la forme est l'illustration de son modèle (rapport de référence). Comme les modèles renvoient aussi aux pratiques sociales dont ils sont le produit, le rapport de référence est la recherche de « modèles formels transmis par le langage, la réalité construite et par la représentation » (Boudon 1972, à propos de Richelieu). Cette théorie postule que l'objet produit est semblable au modèle.
3. l'architecture elle-même est un langage (rapport de signification) et « dans le signe architectural [on reconnaît] la présence d'un signifiant dont le signifié est la fonction que celui-ci rend possible » (Eco 1972). Cette théorie postule que les structures signifiantes sont assimilables aux structures formelles.

Cependant, l'analyse des formes en plan a connu, dans le milieu de l'architecture et de l'urbanisme, des évolutions paradigmatiques et méthodologiques fort intéressantes à partir des années 1970 et 1980. Alors que la base était une survalorisation du "projet" sur la table rase, différents travaux ont commencé à prendre en compte l'épaisseur historique des formes urbaines. Il faut se souvenir, par exemple, des travaux de l'école italienne d'après guerre, et en France, de ceux de Françoise Boudon, Bernard Rouleau, d'Olivier Zunz, d'Alain Borie, Pierre Micheloni et Pierre Pinon, qui, à des titres divers, ont commencé à installer des analyses des trames urbaines pour ce qu'elles sont et pas uniquement pour y retrouver les projets planifiés initiaux. Des géographes proches de ces chercheurs, comme Marcelle Demorgon (1999), ont apporté une contribution intéressante à la morphologie urbaine.

Aux prises avec le problème de la reconstruction des centres urbains historiques touchés par la guerre, l'école italienne a été la première à proposer un paradigme, tournant autour de la relation difficile entre histoire et projet, qui peut être exprimé de la façon suivante. Si la connaissance historique de la ville s'affirme de plus en plus comme une discipline complémentaire du projet, ces branches de la connaissance sont prises au dépourvu. Mais, dans un triangle qui réunirait le projet, la ville et l'histoire, la posture habituelle de l'architecture fait que n'est bonne à prendre que la connaissance historique qui apporte un gain de rationalité au projet. Or peut-on fonder le projet architectural sur une science de la ville, en sachant que la méthode historique relève peu de la science ? Saverio Muratori (disparu en 1973), fondateur de l'école de topographie urbaine historique, a consacré son œuvre à clarifier cette question de la connaissance rationnelle des processus urbains et territoriaux. Mais si chacun s'accorde à faire de ses monographies des bases reconnues, les divergences apparaissent dès qu'il s'agit du concept d'histoire opératoire (*storia operante*), autrement dit dès qu'il s'agit d'utiliser les connaissances acquises dans le projet. Aldo Rossi et Carlo Aymonino ont refusé ce concept au profit d'une dialectique de la liaison entre analyse historique et projet, alors que les élèves de Muratori, dont Gianfranco Caniggia, poursuivaient dans cette voie.

L'horizon problématique de base est le suivant :

- dans la pratique de la ville et du territoire, l'intérêt pour la question des centres historiques est la façon de poser le rapport entre structures existantes et interventions nouvelles dans la ville et le territoire. Car la politique des secteurs sauvegardés gêne l'exercice du projet architectural en intervenant de façon déterministe dans ce qui est considéré comme étant domaine de compétence de l'architecte-urbaniste, ceci depuis le XIX^e siècle. La pratique s'est dédoublée : dans les villes restructurées, on restaure au centre, on innove à la périphérie. Mais tout n'a-t-il pas un caractère historique ? L'histoire se présente désormais comme une structure spatiale, ce qui l'incorpore aux matériaux de l'architecture. Dès lors, comment intégrer la dimension diachronique dans la théorie urbanistique ?

- dans l'enseignement de l'architecture, on constate que la création architecturale va de pair avec un discours sur l'architecture. Ce discours remplit une fonction de légitimation et de sémantisation, sur la base de l'histoire, celle-ci devant appuyer et expliciter les mouvements contemporains de la création urbaine. Or ces stratégies historiographiques sont en crise. On ne réécrit plus le grand récit de l'architecture. Comment légitimer la création ?

Les travaux de Muratori sont une critique des Temps modernes et se situent dans l'idée de crise. Ce chercheur remet en cause l'utopie technicienne (le projet sur la *tabula rasa*) et l'idée de surhomme (le mythe socio-professionnel de l'architecte de génie) qui caractérisent la modernité. Sur l'utopie, Muratori ne nie pas son rôle de stimulus, mais il conteste l'idée qu'elle puisse orienter efficacement l'action comme modèle. Muratori explique que le nouveau a toujours besoin de l'ancien comme infrastructure pour émerger. Ce que commente ainsi Gianfranco Canniggia (dans Malfroy et Caniggia 1983) : « On ne refait pas la ville sur la planche à dessin ».

Le projet théorique de Muratori ne veut plus poser des questions du genre : suivant quel critère rationnel devons-nous réorganiser le monde, car c'est une question sans solution. Il faut au contraire rechercher un autre point de vue, extérieur au débat à partir duquel embrasser la culture de la crise. Celle-ci oriente vers la solution suivante : comprendre que l'issue réside plus dans un travail sur les mentalités que de la capacité des architectes à corriger le territoire selon le modèle idéal. En outre, Muratori considère que l'étude des traces concrètes de l'humanisation du territoire à travers les siècles propose un facteur de continuité organique beaucoup plus fiable que l'activité intellectuelle des hommes. Il introduit la notion de

conscience spontanée (*coscienza spontanea*) pour en parler. Autrement dit, entre la règle et le modèle (Choay 1980), il penche du côté des régulateurs et rejette les modélisateurs, ce que la critique de l'utopie avait déjà laissé comprendre. C'est ce que Gianfranco Caniggia nomme aussi architecture cachée (*architettura nascosta*), savoir faire spontané.

Les disciplines historiques se voient donc donner la mission ambitieuse de tirer les leçons de l'échec de l'idéologie moderne de la planification. En outre Muratori passe de la conception individualiste (celle de l'architecte-créateur de génie parlant d'égal à égal avec l'homme politique providentiel apte à le comprendre et à lui donner les moyens de réaliser son œuvre) à celle de l'espace produit par un processus collectif de codification. L'efficacité de l'art de l'architecte ne se mesure plus à la singularité de ses produits, mais à son "organicité", comprise comme capacité à insérer l'existant. Ce que Gianfranco Caniggia commente une fois de plus en parlant de « l'organicité globale du réel ».

Saverio Muratori, cependant, n'échappe pas vraiment à l'aporie de la modernité, bien qu'il comprenne qu'il faut prendre des distances avec elle, parce qu'il construit des modèles théoriques avec tous les risques d'essentialisation qu'ils comportent. Par exemple il élabore un modèle de périodisation historique générale, parce qu'il a besoin de dégager un sens, une direction de l'histoire, pour faire des projets capables de durer et de s'inscrire dans le développement propre à chaque production. Un autre exemple est le modèle de périodisation de la croissance urbaine. Ce sont les analyses de Venise, Rome et Côme qui l'ont le mieux installé, bien qu'on en ait fait une lecture à la lettre. Ces modèles ne sont pas des représentations de ce que la ville est censée avoir été au moment précis choisi dans le modèle. Sylvain Malfroy, à ce sujet, commente intelligemment en ces termes :

« En l'absence d'une connaissance exhaustive des documents anciens, dans l'impossibilité de fouiller archéologiquement tout le territoire de la ville en question, et en raison même du caractère forcément lacunaire des sources d'information historique (subjectivité et partialité des chroniques, pertes et destructions des témoignages, etc), la construction de modèles fournit le moyen de coordonner ce qu'on sait déjà et, en réfléchissant sur le modèle lui-même, de faire de nouvelles découvertes. Ainsi, les nombreux historiens qui, à la parution des "*studi per una operante storia urbana di Roma*", croyant à tort avoir affaire à un atlas historique, se sont offusqués de l'audace de leurs auteurs, ont simplement montré leur incapacité d'enrichir leur réflexion par des conjectures. La rédaction des planimétries d'ensemble de la ville de Rome à différentes phases de son histoire, y compris celles – comme la période de fondation ou du haut Moyen Âge – pour lesquelles seules des données fragmentaires étaient disponibles à ce jour, devaient permettre à Muratori et à son équipe de poursuivre un double but : d'une part, identifier les secteurs du savoir sur cette ville particulière, qui devaient être développés en priorité, et de mettre sur pied une politique de concertée de sondages archéologiques de vérification ; d'autre part de vérifier une hypothèse de portée générale, suivant laquelle la structure actuelle de la ville conserve tendanciellement la trace de ses origines et de son évolution »

(Malfroy, p. 84-86)

Le modèle est donc simplifié, sélectif, relatif, provisoire, heuristique et systématique. Le danger est, en effet, qu'il n'est généralement pas lu comme cela, mais comme une matrice reproductible. En outre, je note qu'il y a une aporie à se vouloir régulateur tout en proposant un modèle de ville antique qui fonctionne exactement comme une projection utopique.

Le travail de l'école italienne est, on le voit, particulièrement intéressant, mais il conduit à des réductions morphologiques dont les travaux de Caniggia et Maffei sur Florence sont un exemple contestable. J'ai montré ailleurs⁷ comment la réduction morphologique, qui devait être une extraction de l'antique de la planimétrie plus récente, aboutissait à une réécriture

⁷ Dans mon double essai de 2000, *L'étude des paysages. Essais sur leurs formes et leur histoire*, éd. errance, Paris 2000, figure p. 46.

historique des formes par modélisation, à peu près aussi contestable que le projet de l'architecte sur la *tabula rasa*. Comme tous les autres chercheurs sachant lire une carte, j'ai beaucoup de mal à accepter le fait qu'on me montre un quadrillage là où il n'y en a pas et ne peut pas y en avoir, tout en me disant que cette projection n'est qu'une modélisation à ne pas prendre pour une reconstruction et tout en critiquant les postures modernes alors qu'on fait exactement la même chose⁸ ! Et si l'on veut signifier que ce modèle n'est là que pour dire ce qu'on doit faire à l'avenir, c'est pire.

Les prolongements de l'école italienne ont été nombreux. Les travaux de Muratori et de ses continuateurs ont marqué par exemple un certain nombre d'historiens de l'urbanisme. Ils ont également attiré l'attention de chercheurs suisses. À Zürich, on a constaté un intérêt pour ces questions. Aldo Rossi y a été professeur invité dans les années 70. Il y a une chaire d'histoire de l'urbanisme qui se soucie de morphologie.

Permanence du courant de topographie ou archéotopographie

Ferdinando Castagnoli et l'urbanisme antique

L'ouvrage de Ferdinando Castagnoli sur l'urbanisme antique est à situer dans la logique de cette histoire de la morphologie urbaine qui commence en Italie, et qui trouve précisément ses premiers exemples à Aoste et Turin, avec le premier architecte italien à s'intéresser à l'urbanisme régulier, un certain Carlo Promis, au milieu du XIXe siècle. Dans la seconde moitié du XIXe s., diverses hypothèses sur les origines de la régularité urbaine étaient en concurrence. Pour les uns, il fallait en chercher l'origine chez les Étrusques, et relier l'urbanisme romain régulier à la *limitatio* agraire. Mais pour d'autres, c'est de l'Orient que les Étrusques tenaient leur savoir. Pour d'autres encore, il fallait chercher du côté des Grecs et de leur colonies en Italie du sud.

On est frappé, à la lecture de ces théories, qui fournissent pourtant une bibliographie abondante, de voir combien le support cartographique est faible et l'extrapolation très grande. Castagnoli peut ainsi écrire : « une des plus grandes difficultés du problème [de l'origine] est lié à la faible connaissance des plans des cités » (Castagnoli, p. 10). Le travail de ce dernier sera donc de proposer, à partir d'un inventaire commenté des sites urbains antiques, un essai de typologie de l'urbanisme antique. Castagnoli fait ainsi émerger des types de plan différents, que la tradition avait un peu coutume de mêler et de réduire à la forme orthogonale. Il montre aussi l'apparition de la notion de plan régulateur en Grèce aux VIIe-Ve s., parce qu'on est capable alors de prévoir le développement de la ville et d'en réserver l'espace et l'aménagement. Quant à l'œuvre d'Hippodamos, il admet que celui-ci a probablement rassemblé les idées plus qu'il n'a créé l'urbanisme régulier qu'on lui attribue. En tant que théoricien, il a travaillé à la liaison morphofonctionnelle entre classes sociales et plan de la ville. En tant qu'urbaniste, il a probablement œuvré sur les sites du Pirée, de *Thourioi*, de Rhodes, mais, paradoxalement, de façon moins certaine à Milet.

Pérennité de la topographie historique antique

De plus d'un siècle de spéculations intenses et de découvertes nombreuses, il faut retenir l'idée suivante : le courant de la topographie historique (rebaptisé récemment archéotopographie chez certains chercheurs) a installé la recherche sur quelques bases qui ont pesé et continuent à peser sur la production de résultats et l'écriture des synthèses. Plusieurs caractéristiques sont

⁸ Mais j'aurais dû réaliser, à l'époque, que je cherchais du cognitif dans ce qui s'avère n'être que du normatif, puisque l'école muratorienne ne visait pas à faire histoire, mais à produire de la ville...

à relever. Le débat sur les origines est obsédant dans beaucoup de recherches, avec des digressions sur les genèses et les filiations, sans que les auteurs aient vraiment la possibilité d'avancer sur des terrains suffisamment stables. L'identification porte sur les éléments habituels de la topographie : le plan, la muraille, les portes, les édifices remarquables, le type de *domus* urbaine.

Enfin, l'absence assez nette de pratique morphologique vient du fait que nombre de sites sont des découvertes intégrales de l'archéologie. Le prototype en est sans doute Dura Europos dont l'extrême régularité a émergé d'une série impressionnante de fouilles archéologiques conduites depuis un siècle. La découverte par l'archéologie de sites urbains réguliers ne pouvait qu'encourager à rechercher partout "le" plan ordonnateur et à penser qu'on en obtient la preuve par la fouille. Il faut, pour comprendre, mesurer ce niveau d'évidence des chercheurs œuvrant dans des zones "bénies des dieux" dans lesquelles, pour suivre une voie romaine, il n'y a qu'à l'emprunter, pour voir un arc de triomphe, il n'y a qu'à passer dessous, pour découvrir la ville, il n'y a qu'à la fouiller jusqu'au premier étage des maisons (Pompéi, Ostie), et où pour en disserter, il n'y a qu'à dessiner son plan et y placer les édifices. L'analyse morphologique n'y apparaît pas nécessaire, là où la fouille ou tout simplement les sens sont les médiations principales.

La topographie historique, surtout antique, est aujourd'hui une discipline académique, constituant le support archéologique d'une étude de l'urbanisme antique dont le manuel de Roland Martin (1956 ; réédition en 1983) a offert un exemple. Elle inspire, par exemple, les chercheurs portugais du projet du Campo Arqueológico de Tavira, dans leurs reconstitutions, pour le moins très généreuses, des villes antiques du sud du Portugal (Ossonoba, Balsa, Tavira).

La chronochorématique rénove la topographie historique

En France, et notamment dans le sillage de l'équipe de Tours, et en raison de la présence dans cette ville du *Centre National d'Archéologie Urbaine* (CNAU), des travaux importants ont été entrepris sur la ville. J'y reviendrai plus avant à propos de la collaboration des archéologues de Tours avec Bernard Gauthiez.

D'autres travaux tourangeaux ont proposé de rénover la topographie historique par les apports de la chorématique, et notamment de la chronochorématique ou chorématique historique. C'est ainsi que Bruno Dufay (2002) a étudié quatre agglomérations des Yvelines, afin d'aller, comme le dit son titre, « de la topographie à l'histoire », en passant par l'expression de quatre chorèmes qui fonctionnent comme des modèles. Or l'apport principal consiste à essentialiser les appellations traditionnelles de la topographie : le château devient pôle castral ; l'église, pôle religieux ; le marché, pôle civil. Comme l'indique l'auteur lui-même, on peut donc utiliser cette voie comme « première étape pour comprendre la ville ».

D'autres villes ont fait l'objet d'études chronochorématiques : Aix-en-Provence, Angers, Poitiers, Tours, Vendôme. La dernière en date est Limoges : la démarche de Marie Queru (2012) qui, avec cette ville, affronte un cas plus complexe que les petites agglomérations étudiés dans les Yvelines, s'avère plus riche. Les catégories reprennent la frise chorématique issue d'un travail collectif (Djament-Tran et Grataloup 2011), et qui propose des modèles spécifiques et des chorotypes tels que la ville ouverte, la ville enclose, la ville multiple (quand elle est organisée par plusieurs pôles), la ville bipolaire, la ville double, la ville royale. On assiste à une mise en récit, avec une périodisation, destinée à faire connaître la trajectoire des villes : l'oppidum, la ville ouverte, la cité enclose et la ville réduite, la ville multiple, la ville réunie, la ville royale, la ville industrielle, pour finir avec la ville de l'automobile.

Par rapport à la topographie historique, on mesure l'avancée : on ne cherche plus à extraire les monuments notables (l'enceinte, la porte, le plan quadrillé, etc.) mais à comprendre l'ensemble de la ville. L'emploi de la frise-modèle peut ouvrir sur de très intéressantes

monographies comparées et offrir des attendus renouvelés, notamment sur les villes pré-industrielles. Notons cependant qu'il n'est jamais question de plan, mais différemment de schéma et que le véhicule épistémologique est un modèle.

La morphologie chez les architectes-urbanistes et les historiens de la forme urbaine

Comme le relève avec raison Anne-Sophie Cléménçon, dans le milieu des architectes et des urbanistes, l'analyse des processus d'élaboration de la ville ordinaire constitue la lacune des travaux sur l'histoire et la morphologie de la ville. Quand ces processus sont abordés, ils le sont de manière périphérique, et relativement rares sont les travaux qui les ont placés au centre de leur propos. On citera les travaux de Françoise Boudon et de son équipe sur le centre de Paris, ceux de Bernard Rouleau sur les faubourgs de Paris, ceux d'Olivier Zunz sur le quartier de Grenelle, les travaux d'Alain Borie, Alain Micheloni et Pierre Pinon, ceux de Bernard Gauthiez, et enfin ceux d'Anne-Sophie Cléménçon sur Lyon.

De la ville planifiée à la ville ordinaire et du centre aux faubourgs

Avec les travaux de cette génération de chercheurs, on observe une évolution intéressante de la pratique de la morphologie urbaine. On peut rassembler cette production en disant qu'on assiste à une évolution sensible d'une pratique du projet urbain vers une pratique de l'analyse géographique de l'espace urbain. La seconde partie de l'ouvrage édité par Pierre Merlin en 1988 et consacrée à l'analyse du parcellaire en donne quelques exemples intéressants, à condition de ne pas oublier le fait que, de façon curieuse, ce livre marginalise les travaux des chercheurs français, contribuant une fois de plus à faire croire que l'essentiel de la morphologie urbaine se passe en Italie ou en Angleterre, ce qui n'est pas exact.

Les évolutions que ces travaux démontrent sont le déplacement de l'intérêt du centre historique vers les faubourgs, la notion de mémoire de la ville dans le parcellaire et, de façon globale, le début d'une prise en compte du parcellaire dans l'étude de morphologie urbaine. C'est ainsi que Bernard Rouleau a donné des contributions appréciables sur la formation des quartiers périphériques de Paris, faisant évoluer l'analyse de la ville planifiée vers la ville ordinaire. De son côté, Olivier Zunz a travaillé sur les processus d'urbanisation et a, de ce fait, situé une partie de son travail sur le terrain morphologique. Dans l'étude du quartier du Gros Caillou à Paris, il étudie l'interaction voirie-parcelle, ce qui le conduit à définir la notion de tracé ; celle d'alignement, en donnant une série d'exemples de relations entre l'alignement et le tracé ; à opposer le cheminement à la percée.

Mais c'est dans les travaux de Françoise Boudon qu'on trouve les positions les plus intéressantes et les plus développées. Dès les années 1970 elle a posé le principe que l'étude du tissu urbain et de l'architecture passait par l'analyse parcellaire. Elle explique que la structure parcellaire du tissu urbain permet de comprendre le lien entre le lieu et l'architecture, c'est-à-dire entre le lieu et la fonction. Elle suggère « la variété de chronie des différentes séquences urbaines » obtenue par l'étude des rapports entre les éléments du parcellaire. Le tissu parcellaire s'exprime, au plus simple, par le nombre et par la forme. On peut donc dégager des lois qui l'unissent à l'architecture. Mais par l'intelligence qu'elle met à analyser les plans, l'auteur évite le risque du morphofonctionnalisme. Elle écrit, par exemple, (1972, p. 784) : « aucune fonction de la vie sociale, même la mieux définie, ne semble pouvoir *informer* la parcelle ». De même, soucieuse d'arracher (c'est son terme) l'analyse à l'effet de manche philosophique ou littéraire, de la tirer dans le sens d'une sémiologie la moins aléatoire possible, elle « recommande le passage par la rigueur implacable de la micro-analyse », celle de l'anonymat et du non-événementiel (p. 815).

Elle inaugure brillamment, me semble-t-il, une tradition d'enrichissement de l'analyse de la forme dont on va voir les développements dans les paragraphes suivants.

Une comptabilité précise doit être faite de tout ce qu'on lui doit et qui a été souvent repris depuis : typologie des parcelles d'angle, parcelles à indentation, notion de rue "forte", parcelles traversantes, caractérisation des parcelles polygonales, urbanisme de lotissement et urbanisme de raccordement, utilisation des limites de fief et de censives pour étudier l'organisation parcellaire, etc. On en trouvera de fréquentes traces dans mon analyse de Beja (2012).

L'enrichissement de la tradition d'analyse morphohistorique : Alain Borie, Pierre Micheloni et Pierre Pinon

Dans le but de développer la qualité de l'analyse des formes urbaines, ces trois auteurs proposent un parcours architectural et urbain à la recherche de ce que deviennent les formes. D'où l'importance donnée à la notion de "déformation" qui est le fil directeur de leurs travaux (Borie *et al.* 1978). Selon eux, l'étude de ces déformations est négligée :

« Formes d'exception, formes mineures, à première vue, les déformations ne constituent parmi les objets urbains et architecturaux qu'un phénomène comme tant d'autres parmi ceux qu'il serait possible d'analyser. Et si nous avons choisi de les mettre en lumière, c'est avant tout parce que ces formes se trouvent souvent rejetées comme insignifiantes, voire comme mauvaises (ce que familièrement les architectes appellent des "chameaux") et restent donc négligées dans la plupart des analyses. »

(Borie *et al.*, extrait de l'introduction, p. 5)

Autrement dit, les chercheurs de ce courant observent que certaines pratiques architecturales mettent un point d'honneur à écarter toute imperfection géométrique tandis que d'autres les intègrent dans des solutions architecturales sophistiquées. Prenant un autre parti que celui strictement morphofonctionnaliste d'Alexander rappelé au début de ce texte, les trois chercheurs préfèrent mettre en avant l'adaptation réciproque qui existe entre des formes et leur contexte humain et physique.

Dans l'ambiance morphofonctionnaliste qui dominait dans les années 1970, les auteurs doutent qu'on puisse réellement aboutir à une véritable analyse morphologique, car à chaque fois on substituera autre chose à l'objet à analyser : une fois ce sera le groupe social (contexte social déterminant), une autre le sujet concevant (le modèle), une autre, enfin, le sujet percevant (sémiologie). Ils préconisent donc « d'aller directement aux objets » (p. 13). C'est dans cet esprit qu'il se proposent d'analyser la notion de déformation. Il s'agira pour eux de tenter d'éviter toutes les réductions du concept de forme, que ce soit la réduction de la forme au "contour apparent", la conception de la forme comme structuration de la matière, ou celle de la forme comme structuration de l'espace. Ils situent aussi leur approche à un moment où la notion d'espace commence à se substituer à la notion de forme, celle-ci étant jugée à la fois trop esthétique et, chez les géographes, trop descriptive ou idiographique.

Parmi les nombreux intérêts du manuel qu'ils ont publié, le moindre n'est pas la capacité des auteurs à poser les problèmes de l'analyse morphologique. Par exemple, ils repèrent très bien l'importance du problème du « découpage » des objets, « écueil majeur de tout système analytique » (1978 p. 26 et sv.). À cette difficulté ils répondent en proposant deux systèmes d'analyse, l'un par "éléments" constitutifs, l'autre par "niveaux constitutifs" des objets.

Autre problème, celui de la représentation qu'on cherche à donner des objets. Lequel choisir : plan, coupe, élévation, axonométrie, etc. ? Pour étudier la déformation, ils se sont vite rendus compte que la représentation en plan révélait le mieux le phénomène.

La déformation est au cœur du propos. Ils la situent à la fois dans l'espace et le temps. Dans l'espace, parce qu'elle est à la rencontre entre les formes architecturales et urbaines organiques et les formes architecturales et urbaines géométriques. Les formes déformées apparaissent donc lorsqu'on passe d'une catégorie à l'autre. Par exemple, lorsqu'on applique

une géométrie à un espace donné, et qu'on compose avec lui. Dans le temps, la déformation est liée à la modification de la forme :

« La déformation apparaît comme le phénomène par lequel une forme contrariée se modifie. On peut alors supposer qu'à l'origine de chaque forme déformée se trouve une contradiction, un obstacle dans le déroulement naturel de sa formalisation ».

(Borie *et al.*, 1978, p. 50)

Pour eux, la déformation apparaît dans une situation de contradiction non résolue, qui fait qu'elle se traduit ou "descend" jusque dans les formes, ou encore dans une situation de tension ou de conflits de formes.

Quand ils écrivent (p. 98) que « l'analyse morphologique ne permet pas de remonter à toutes les significations des formes », ils entendent dire que l'acte de lecture n'est pas un acte de dévoilement d'une signification ou d'une détermination sociale qui serait limpide à travers la forme produite. On ne peut que souscrire à cette précaution fondamentale.

Au-delà des grands mérites de ces travaux, les éléments de discussion qu'on peut proposer portent sur plusieurs points.

En archéogéographie, nous ne conservons pas la notion de déformation, malgré l'intelligence mise à l'expliquer et que je viens de rappeler. Nous lui préférons le concept d'hybridation progressive. Parce que nos objets sont, plus largement que les objets strictement urbains, des objets planimétriques, « paysagers », géographiques, nous ne pensons pas qu'on puisse appliquer telle quelle une théorie aussi marquée par « l'objet architectural et urbain », y compris en morphologie urbaine. La déforme se réfère à une forme, donc à un objet directement issu d'un projet, d'un modèle, d'une régularité quelconque. Le mot connote ainsi un sens de lecture. Parler de déformation indique, malgré toutes les remarques pertinentes et subtiles des auteurs, une valeur. Si l'on poussait le jugement de valeur dans l'autre sens, pourquoi n'inverserait-on pas le propos, en disant que c'est le projet de l'architecte et de l'urbaniste qui est "déformé" parce qu'idéologique, affectif, égotique, totalitaire, dans sa volonté de puissance de transformation de l'existant, etc., et que c'est ce que les populations en font dans l'espace et le temps qui, au contraire, est "formé", parce que transformé ? Bien entendu, il ne s'agit pas de remplacer un diktat par un autre et cela n'est dit qu'à titre d'exemple, pour faire réfléchir. Cependant, le maintien de la notion de déforme conduirait à rechercher partout la forme dont la déformation n'est que le reflet, et donc à reconduire les utilisateurs vers la lecture morphofonctionnelle, celle des projets sociaux successifs. C'est justement cela qui a façonné l'historicisme et dont il nous faut sortir. L'exemple suivant l'explique.

L'application de ce programme aux villes antiques de la Gaule, par Pierre Pinon, n'a justement pas été concluant, ce qui signale une difficulté à mettre en œuvre les excellents principes décrits dans le manuel. Déjà, dans l'ouvrage (Bedon *et al.*, 1988, p. 127), une page intitulée « architecture romaine et déformation » posait un attendu surprenant, à savoir l'absence presque totale de déformation dans l'urbanisme et l'architecture antiques ! L'application d'un tel principe (inexact) a donné des résultats inévitablement contestables.

Dans cette synthèse collective consacrée à l'urbanisme antique, Pierre Pinon développe une analyse comparatiste qui cherche à prouver que malgré les différences locales, il existe un mode d'organisation des formes urbaines commun à toutes les villes antiques de la Gaule et même au-delà (de Zadar à Leicester, de Cologne à Timgad, dit-il). Pour échapper aux applications douteuses du modèle, Pierre Pinon suggère une problématique explicite. Il critique avec raison la méfiance des historiens et des archéologues envers l'analyse morphologique. Il propose une problématique historique qui ne soit pas l'application d'une idéologie, mais d'une hypothèse vraisemblable et vérifiable. Dans le livre, cette problématique est la recherche du plan "colonial" (les guillemets sont de l'auteur) dans l'urbanisme gallo-romain, et la recherche de permanences dues à l'application de la "loi de persistance du plan"

jadis énoncée par Pierre Lavedan (1926, p. 91 sv). Il y aurait donc un urbanisme programmatique et sa persistance serait assurée par cette loi d'inertie.

Un atlas d'environ 80 exemples constitue la matière du livre. Les défauts sont évidents : l'information archéologique n'est pas prise en compte (il est vrai que cela aurait représenté un travail cartographique titanesque qu'on ne peut conduire que sur quelques exemples⁹) ; il n'y a pas d'analyse morphologique, mais simplement tentative de retrouver un plan quadrillé dans le plan des rues ; les fonds de plan sont uniquement viaires et non parcellaires, et la trame urbaine est ainsi réduite à son squelette avant même son exploitation. Le résultat est très inégal : à côté de sites ne posant pas trop de problèmes (mais déjà connus ou présumés) la tentative n'apporte que peu de renseignements fiables sur tous les autres sites, plus délicats à qualifier. Pour avoir travaillé sur des exemples comme Besançon ou Chalon-sur-Saône, je peux dire que le résultat est simplificateur de ce que nous croyons savoir de la réalité antique, comme de la transmission et de la transformation dans la durée.

On peut donc penser que ce système (c'est le mot des auteurs, qui le préfèrent à méthodologie, bien que leur système ouvre sur une méthodologie de l'étude des formes par la déformation) reste insuffisamment critique par rapport aux bases modernes de l'analyse, dès qu'on veut en faire un usage diachronique et de longue durée. Parce que l'urbanisme est une discipline de la modernité, que la notion de ville est une invention récente pour faire pièce au rural et le stigmatiser, que celle d'urbanisme n'apparaît que tardivement et n'est même pas nommée en tant que discipline avant le XIXe s., parce que la planification est l'implicite d'une discipline (en ses deux volets, l'urbanisme et l'architecture) qui est fondée sur l'enseignement du projet et la valorisation de l'acte créateur individuel, etc., tout ceci se conjugue pour constituer une série de préalables qu'il est souhaitable de lever dès qu'on veut envisager des situations pré-modernes. La critique est donc d'avoir appliqué une méthodologie unique à des temps historiques variés, là où il faudrait faire varier les méthodologies pour rester au plus près des objets.

L'enrichissement de la tradition d'analyse morphohistorique : Bernard Gauthiez

Cet auteur, représentatif du courant d'analyse morphopolitique, ne mérite pas le sort caricatural et particulièrement méprisant que vient de lui réserver l'archéologue Pierre Garmy dans un récent livre (2012, p. 128-130). Ce critique, incompetent sur le sujet de la morphologie urbaine et ne connaissant pas la généalogie des travaux en morphologie¹⁰, se trompe sur ce qu'il faut louer et discuter dans le travail de Bernard Gauthiez.

Bernard Gauthiez est un architecte dont toute la formation et la culture entrent dans le champ des disciplines de projet. Faut-il le lui reprocher plus qu'à un autre, quand c'est le corps de doctrine d'une profession ? quand c'était également l'idée dominante des historiens et des archéologues ? Bien sûr que non. C'est un chercheur marqué par les travaux de Conzen et cela suffit à indiquer d'intéressantes filiations. En outre c'est un excellent praticien, chez qui la qualité d'expression graphique n'est pas la moindre des qualités. Sur quoi peut porter la discussion ? Sur quelques a priori qui constituent le fondement de sa méthodologie morphopolitique et morphofonctionnelle.

Bernard Gauthiez pense la dynamique urbaine en termes de projet, et il faut donc, pour amorcer le récit, un événement fondateur, comme l'est l'intervention d'un grand homme, grand intellectuel ou homme de pouvoir : à Lyon, c'est Jean Bellesmains. C'est la

⁹ Tel pourrait être un programme de Carte archéogéographique urbaine, à savoir le report sur un plan parcellaire des informations archéologiques permettant ensuite l'analyse.

¹⁰ Il va de soi que je ne porte pas d'avis sur tout le reste de l'ouvrage de P. Garmy, fort développé et intéressant, et auquel je renvoie le lecteur : archéologie de la ville ; étude des systèmes de villes.

reproduction d'initiatives semblables, à de longs intervalles de l'histoire de la ville, qui rend compte de son histoire morphologique.

Sur le plan méthodologique, Bernard Gauthiez a introduit une distinction heuristique, inspirée de Conzen, entre les opérations d'urbanisme et les lotissements. Ces deux concepts diffèrent à la fois par la taille et par l'idée. Sans l'exprimer de la même manière que moi, la notion d'opération d'urbanisme de Bernard Gauthiez intéresse le morphologue parce qu'elle témoigne de la volonté de penser la forme autant en termes de formes intermédiaires que de formes parcellaires et elle ouvre sur une compréhension possible de l'ensemble de la ville. Or, on le verra, la perte de cette capacité à assumer le niveau des formes intermédiaires, chez les archéologues notamment, est un des reculs les plus lourds de conséquence dans la pratique de l'analyse morphologique parce qu'elle a fait disparaître les objets planifiés eux-mêmes. Cependant, la notion d'opération d'urbanisme suggère le lien avec un concepteur et risque donc d'empêcher le recours à d'autres processus, notamment auto-structurés dans la durée.

À la suite des travaux de géographes comme Keyser et Conzen, auxquels ils se réfère explicitement, la notion d'unités occupe une large place dans sa réflexion (Gauthiez 2003; 2004), qu'il s'agisse d'unités de décomposition du bâti ou d'unités de décomposition de l'espace urbain. Ces unités sont à la base d'une méthode cartographique et quantitative, avec pour but d'objectiver un aménagement urbain. La conclusion de son article de 2004 consacré aux unités mérite d'être citée car elle démontre ce que l'auteur cherche vraiment : définir une méthode qui soit vraiment morphologique pour aboutir à des résultats, notamment là où n'existe pas d'autre documentation disponible. Est-ce, en soi, si condamnable ?

« Une telle décomposition procède d'un changement de paradigme. On passe d'une lecture par objets agglomérés, ne distinguant pas ou mal entre usage, propriété, bâti, ne séparant pas la production du bâti de sa fonction, à une analyse plus fine fondée sur des objets au sens univoque et sur les modalités d'apparition de la réalité concrète, en les séparant de celles de son utilisation. Il s'agit aussi de ne plus envisager l'espace construit et physique à partir des seules sources écrites et de mobiliser la réalité concrète elle-même pour analyser la société et la façon de sécréter l'espace dans lequel elle vit. Dans certains cas, l'espace physique est la seule donnée disponible pour étudier une agglomération, mobilisable par le biais des méthodes de l'analyse morphologique, architecturale et archéologique. Ces méthodes, associées à la définition d'unités pertinentes de décomposition de l'espace, permettent de distinguer des faits historiques non attestés par écrit et de renseigner, de façon plus ou moins riche selon les cas, la société concernée. »
(Gauthiez 2004, conclusion)

On verra ci-dessous l'écho que les archéologues de Tours ont donné aux thèses de Bernard Gauthiez.

Les synthèses des années 1990-2000

À la fin des années 1990 et au début des années 2000 paraissent quatre ouvrages de synthèse qui, soit rééditent des ouvrages plus anciens, soit proposent des ouvrages nouveaux. Sous l'impulsion de Philippe Panerai et d'autres architectes-urbanistes des écoles de Paris et Versailles, ces quatre ouvrages fixent les connaissances et les concepts de ce milieu de praticiens.

- *Formes urbaines, de l'îlot à la barre*, est la réédition en 1997 d'un ouvrage de 1975 de Ph. Panerai, J. Castex et J.-Ch. Depaule qui actait la disparition de l'îlot comme ancienne forme urbaine de base, sous l'effet des nouveautés apparues dans l'urbanisme avec les cités-jardins, les grands ensembles, et autres innovations de la fin du XIX et du XXe s.

- *Projet urbain*, publié en 1999, propose un manuel d'urbanisme qui a pour ambition de contribuer à la reconstruction d'une discipline, l'architecture, à la suite des bouleversements issus de l'après-guerre (Mangin et Panerai 1999).
- *Analyse urbaine*, de 1999, est un ouvrage d'investigation qui associe la démarche géographique, l'analyse historique et urbanistique et qui passe par le travail cartographique commun à ces disciplines (Panerai, Depaule et Demorgon 1999). C'est dans cet ouvrage qu'on trouve le plus d'outils pour la pratique de l'analyse de morphologie urbaine, et quelques éléments que j'exploiterai dans l'analyse de Beja s'y trouvent déjà.
- enfin, *L'espace urbain en méthodes*, de 2001 (Grosjean et Thibaud 2001), est une expérimentation méthodologique autour de la ville, conduite par des sociologues, des géographes, des linguistes et des urbanistes.

La ville ordinaire chez Anne-Sophie Cléménçon

Le cas du quartier de Lyon étudié par Anne-Sophie Cléménçon est une contribution récente et fondamentale pour la compréhension de la dynamique ordinaire de la ville. Sans doute n'avait-on jamais eu l'occasion d'étudier, à l'échelle micro-locale et avec un tel luxe d'informations, ce qu'est une dynamique urbaine pendant un siècle et demi. Le travail de cette chercheuse porte sur le quartier de rive gauche du Rhône, situé au débouché du Pont Morand et qui a formé le vaste domaine foncier des Hospices Civils de Lyon. La géométrie actuelle de ce quartier s'impose au regard et en fait le quartier formellement le plus ordonné de toute l'agglomération lyonnaise. Or la partie planifiée "d'origine" est très réduite, beaucoup plus réduite que la partie régulière visible : c'est le « plan Morand » du nom de l'architecte qui a conçu le premier damier, autour de l'actuelle place du Maréchal Lyautey. À partir de là deux pistes s'offrent. La première, extensive en quelque sorte, est de se demander comment on est passé de ce plan réduit à cet immense quartier quadrillé. La seconde, plus intensive, est d'étudier ce que deviennent les mailles de ce quadrillage au quotidien sur un ou deux siècles. Autrement dit, comment se fabrique la ville ordinaire, l'acte planificateur étant acquis et même oublié. C'est cette seconde piste que privilégie Anne Sophie Cléménçon. L'enquête utilise les très riches archives des Hospices Civils de Lyon, qui présentent la particularité de restituer une gestion de ces terrains au jour le jour. Grâce à ces archives et à la lecture raffinée qu'en fait l'auteure, on comprend comment un plan planifié, au demeurant assez banal (comme le sont la plupart des plans planifiés), évolue, s'étend et surtout se transforme de l'intérieur. Le sujet de la recherche porte sur la gestion ordinaire d'une initiative (en grande partie) planifiée, et les effets morphologiques de cette double dynamique : planifié et ordinaire. Le processus incrémental (terme que l'auteure emprunte à Frank Scherrer¹¹) ordinaire est justement aussi ce qui explique la production de la forte régularité qui se lit dans le plan de ce quartier de Lyon, tout en rendant parfaitement compte de son changement. En effet, la gestion ordinaire poursuit, par différents processus morphogénétiques dans la durée, la construction de la planification en l'étendant bien au-delà du plan initial ; ensuite, elle transforme de l'intérieur les îlots et fait que les réalités sociales et

¹¹ Cet auteur, géographe et urbaniste, introduit la notion de temps incrémental et de temps diégétique pour comprendre les temporalités de la ville (Scherrer 2004). La logique incrémentale est celle qui cherche à comprendre la somme de toutes les actualisations successives, productrice de combinaisons nouvelles, et qui fait que le résultat n'a été prévu par personne. La généalogie de cette idée est à chercher, notamment, chez Norbert Elias et Bernard Lepetit. Franck Scherrer oppose le temps incrémental au temps diégétique, qui est le temps de l'action, ou de la planification. Ce dernier est un temps qui fonctionne par phases ou périodisations marquées, alors que le temps incrémental, par nature, ne peut pas être transcrit en "périodes". Les deux temps sont en relation.

sociofoncières changent considérablement en un peu plus d'un siècle. Les archives des Hospices Civils de Lyon ne livrent jamais de textes de principe présentant globalement les projets de cette politique urbaine, ni de synthèses pouvant éclairer celle-ci a posteriori. La chercheuse se trouve donc confrontée à une multitude de micro-informations auxquelles elle doit donner du sens pour en extraire la cohérence cachée. Pour cela, trois outils d'investigation sont associés : l'analyse des textes, l'approche sérielle avec la réalisation de courbes, et l'étude de cartographie historique avec l'analyse des cartes et plans anciens et la réalisation d'une cartographie de synthèse.

Il n'est pas inintéressant de relever que cette remarquable étude morphologique ne passe jamais par l'analyse cartographique régressive de la forme du parcellaire, parce que la documentation permet en quelque sorte de s'en dispenser, parce qu'on dispose de plans et de cartes et qu'on n'a pas à les produire. Anne-Sophie Cléménçon, à la différence d'un archéogéographe qui ne dispose pas d'un dossier documentaire comparable, n'a pas besoin de restituer cartographiquement les formes avant d'en étudier la dynamique. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons éprouvé l'intérêt de tenter une analyse morphologique d'un secteur de ce plan, avec l'espoir que cela apporte de l'information à l'archéogéographe (Cléménçon 2012).

Pratiques des géographes

Un riche courant international

Le tableau qui suit est extrait d'un ouvrage de P.J. Larkham et J.W.R. Whitehand (1992) et il définit la généalogie des travaux de morphologie urbaine, d'expression anglaise, italienne, espagnole et allemande. L'absence des travaux français surprend, même si le désintérêt de la discipline géographique française pour l'analyse des formes peut avoir contribué à cet oubli. On y voit que les travaux des géographes ou morphologues urbains sont assez largement influencés par les publications de M.R.G. Conzen, et que l'intérêt pour la forme elle-même est quelquefois relégué au second plan au profit d'une approche économique plus fonctionnaliste.

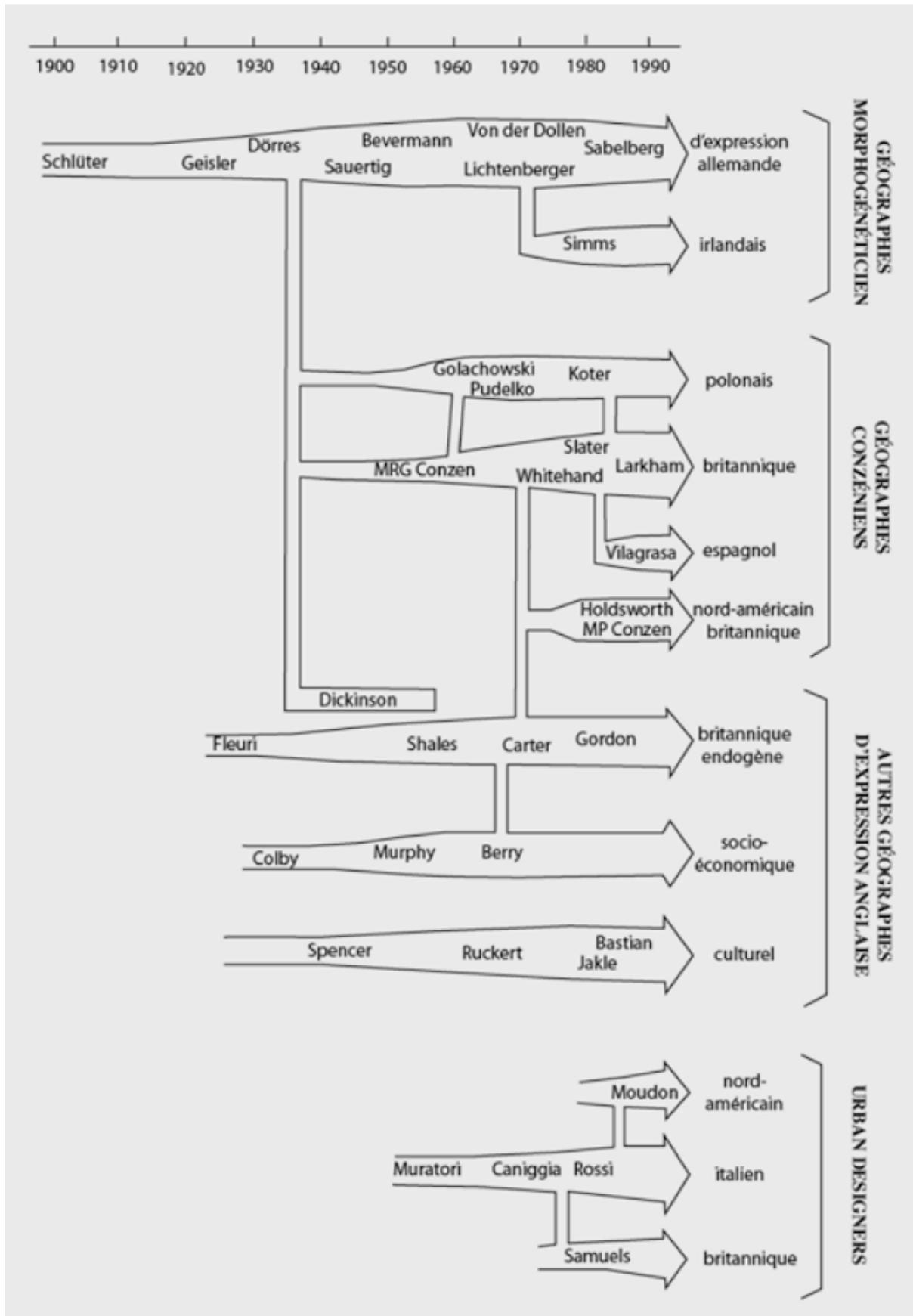


Fig. 3 – Tableau généalogique des travaux de morphologie urbaine selon Larkham et Whitehand (1992).

Sensibles aux débats qui traversent la communauté, et malgré l'affichage unanime que recouvre le label de « morphologues urbains » que se donnent les chercheurs en géographie et aménagement, Pierre Gauthier et Jason Gilliland (2006) ont proposé un autre schéma de classement des contributions à l'étude de la forme urbaine, en utilisant une boussole structurée par une double opposition : cognitif *vs* normatif ; approche internaliste *vs* approche externaliste. Par cognitif, ils entendent les travaux qui explorent les formes afin d'en comprendre les agencements, et par normatif, ils désignent les travaux qui s'intéressent à la façon dont la ville pourrait être planifiée dans le futur. Autrement dit ils reprennent le couple descriptif *vs* prescriptif. Ensuite, par l'emploi de l'adjectif "internaliste", ils nomment les travaux qui envisagent la forme urbaine comme un système relativement indépendant, et par "externaliste", ils qualifient les travaux qui envisagent des déterminismes extérieurs à la forme.

L'analyse de morphogenèse urbaine de M.R.G. Conzen

L'œuvre de ce chercheur est assez largement dominée par le thème du conflit entre le développement technologique et économique qui produit la ville industrielle et les formes de la ville historique. On doit à Conzen une série de concepts : le cycle des tenures ou lots (*burgage cycle*), la ceinture limitrophe (*fringe belt*), le cadre ou modèle morphologique (*morphological frame*), la région morphologique (*morphological region*). Dans ces concepts, on trouve l'essentiel du matériel que les chercheurs ont exploité depuis lors.

Concernant le lotissement urbain (*burgage*), Conzen a développé des analyses métrologiques intéressantes, notamment pour retrouver, à travers la forme, le modèle des lotissements urbains (par exemple, à Ludlow).

Parce qu'il suggère une croissance périphérique de la ville, le concept de *fringe belt*, ou ceinture limitrophe, a pris chez lui une grande place. Il l'a élaboré dans les années 1960, en empruntant aux travaux d'Herbert Louis sur Berlin (Louis 1936). Il l'a conçu comme un opérateur pour l'étude de la croissance des formes urbaines : c'est parce qu'il y a des différences de rythme dans la croissance des villes que se forment les ceintures limitrophes. Sur le temps long, l'histoire de la ville se traduit par plusieurs ceintures, plus ou moins concentriques. C'est avec sa monographie sur Alnwick que Conzen a fait émerger cette notion (1960).

Sur la base des travaux de Conzen, Jeremy Whitehand (2001) a développé un prolongement économique, en liant la morphologie des *fringe belts* aux évolutions du marché foncier, et, par conséquent, à l'économie de la ville. Il a donc établi une correspondance entre la forme et les théories sur la géométrie de l'espace économique.

Le modèle des *fringe belts* connaît un regain de vigueur actuellement. Il a, par exemple, été exploité dans l'analyse de villes nouvelles du Brésil (Juliana Alves Pereira et Karin Schwabe Menguetti 2011).

Pour la France, la thèse d'Estelle Ducom (2005) en a fait une application intéressante sur les villes de Nantes, Rennes et Tours. Son parti-pris théorique mérite d'être commenté car il est proche de celui que l'archéogéographie poursuit, lorsqu'elle se situe dans une « géographie d'empreinte », plus cognitive que normative. Elle écrit, en introduction :

« C'est donc en conscience que l'on a fait le choix de s'intéresser aux formes *stricto sensu*. L'objectif de cette étude sera d'analyser, d'un point de vue morphologique, la dynamique d'occupation de l'espace par la ville, soit de comprendre le processus de transformation et de renouvellement physique de la ville d'un point de vue diachronique. »
(Ducom 2005, p. 6-7).

Ce choix d'un angle morphologique la conduit à observer que l'école française de géographie ignore les travaux de Conzen. Elle propose donc d'étudier sur le temps long « le système des ceintures successives [des villes], plus ou moins concentriques », voyant dans le modèle des *fringe belts*, « un modèle visionnaire au sens propre » (Ducom p. 114). Si cet objet d'étude, en soi, ne pose aucun problème puisque les ceintures périphériques sont une réalité de la dynamique urbaine et un opérateur morphologique du plus grand intérêt, on reste cependant étonné qu'on puisse réduire l'analyse morphologique de la ville à l'exploitation de ce seul outil.

Estelle Ducom argumente cependant de la façon suivante

« on ne compte pas s'en tenir à une démarche de type morphogénétique rendant uniquement compte de processus et de formes produites. Il va s'agir aussi d'analyser le fonctionnement des espaces étudiés, en l'occurrence les *fringe belts*, et de fait, comme l'écrit Guy Baudelle, de « s'interroger sur l'effet en retour de cet espace sur la société, que ce soit la rétroaction sur les producteurs de cet espace ou sur ses héritiers ». Cette analyse des interactions entre espace et société tend à faire prendre en compte les héritages spatiaux, d'où le choix d'une analyse de départ centrée sur les traces géographiques du phénomène étudié. »

(Ducom 2005 p. 104)

Les archéologues et la morphologie urbaine

Les archéologues ne sont pas des praticiens de l'analyse des formes. Mais ils en sont volontiers les critiques vigilants, à travers l'expression de prudences légitimes et de rejets plus contestables, tout en estimant que la pratique de la morphologie ne nécessite pas de compétences particulières pour en faire. Mais, depuis les années 80, les archéologues se sont satisfaits de jugements hâtifs sur la technique mécanique du filtrage optique, sur les régularités au kilomètre que les analyses morphologiques étaient accusées de produire, etc.

L'érosion de la "description" (en fait l'analyse des formes) a donc été à ce point intense qu'il est devenu de très bon ton de ne plus voir les réalités géographiques, même les plus évidentes.

Dans le domaine urbain, où cette érosion est peut-être moindre en raison du poids des disciplines du projet et de leur objet morphologique, la pratique de l'analyse de morphologie a néanmoins globalement reculé. Ce n'est pas être injuste avec les rares chercheurs qui produisent en ce domaine que de dire qu'ils sont peu nombreux, qu'ils ne font pas encore école, et que, comme je l'ai déjà signalé, tout ou presque est à construire.

Les travaux sur Nîmes ne sont pas fondateurs

L'analyse du parcellaire de Nîmes n'est pas le mythe fondateur de la morphologie urbaine antique que Pierre Garmy (2012) croit pouvoir y déceler.

Jean Benoît a produit en 1981 une analyse de l'ensemble de la morphologie de la ville à partir du plan parcellaire cadastral du XIXe s. Ayant donné des couleurs à ses différentes villes, le site de Nîmes est désormais marqué, jusque dans les récentes synthèses, par les villes verte, bleue, violette, rouge, etc. qu'il a définies. Son travail appelle quelques commentaires.

Il n'a pas dit quel rapport ces orientations entretiennent avec des réalités antiques et médiévales. En outre, Jean Benoît n'ayant travaillé que sur les orientations, il n'a pas développé une analyse morphologique utilisant d'autres critères. D'un certain point de vue, l'analyse morphologique de Nîmes reste à faire ce qui explique l'interrogation qui est la mienne sur l'aspect fondateur de cet exemple.

La méthodologie qu'il préconise est des plus étranges puisqu'il écrit : « le chercheur œuvrant dans ce domaine doit faire totalement le vide dans son esprit et "gommer" tout ce qu'il peut

connaître de la ville qu'il étudie, de son organisation, de son histoire, de ses vestiges. L'idéal serait en fait de travailler sur une ville qu'il ne connaît pas. C'est uniquement à la fin de l'analyse qu'il fera valoir ses connaissances pour démontrer ou pour prouver, mais jamais avant ni pendant sa recherche » (Benoît 1981 p. 70). On voit la méthode : j'ai établi cette forme en aveugle, maintenant je cherche dans le réservoir des interprétations historiques de l'historien, la bonne interprétation de cette forme. À quoi sert d'être ingénu au début si c'est pour mieux l'être à la fin et plonger dans le morphofonctionnalisme le plus net ? En effet, la naïveté de cette déclaration d'intention cède vite du terrain : car c'est à un classement en chronologie absolue des plus morphohistoricistes que cet auteur parvient, de façon irréaliste et aventureuse. Il faut beaucoup d'aplomb pour prétendre avoir découvert "en aveugle" la ville verte dite du centre-ouest si c'est pour l'attribuer ensuite à la colonie républicaine, tandis que le quartier voisin (dit vert-violet-marron du centre ville) est attribué au premier noyau urbain romain suivant la fondation, que la ville rouge est augustéenne, la ville bleue et la ville orange sont des extensions antiques jusqu'à la courtine du rempart, etc.

Cependant, ce travail est intéressant pour une raison : en injectant dans l'analyse toute la richesse des orientations parcellaires de la ville de Nîmes, il suggérait que la réalité antique ait pu être différente du plan unique quadrillé. Dont acte. Mais ensuite, l'exploitation qu'il fait de l'information est très conventionnelle. On ne peut pas concevoir l'histoire d'une ville 1. comme s'étant jouée uniquement dans l'Antiquité ; 2. comme étant le résultat d'une série de trames ou d'intentionnalités successives, faisant que de la fin de l'Âge du Fer à la fin de l'époque romaine, il y aurait eu la succession de six ou sept "villes". L'analyse de Jean Benoît est tellement à l'aveugle, tellement conduite avec un esprit soi-disant vide, qu'il ne voit que du romain ! Grâce au travail de compilation effectué par Martial Monteil (1999), il est possible de commencer à évaluer la pertinence ou non de la transmission des orientations antiques. Ainsi, les cartes détaillées que ce dernier chercheur publie montrent de nombreux exemples de discordances entre orientations antiques et orientations modernes, ce qui empêche le raisonnement par villes orientées de Jean Benoît¹². Ce relevé impose une conclusion : il faut reprendre ce dossier sur la base d'une analyse morphologique documentée par l'apport de l'archéologie préventive, et passant par une expression cartographique des états médiévaux et modernes de Nîmes, encore absents du propos.

Mais soyons plus précis : les tâtonnements de Jean Benoît sont ceux d'une époque et il n'est pas le seul à s'être trompé sur tel ou tel point. Ce qui est plus gênant, c'est, qu'en 2012, Pierre Garmy ne soit pas capable d'en faire la critique et en propose toujours le modèle.

La morphologie commence là où s'arrête l'archéologie : l'exemple de Lattara

Comme je le démontrerai dans le chapitre suivant, l'exemple de *Lattara*, une extraordinaire petite agglomération littorale de l'Âge du fer située au sud de Montpellier, illustre comment l'analyse morphologique peut apporter un complément d'informations aux travaux des archéologues. Ces derniers ont réalisé sur ce site modèle un travail approfondi qui a abouti à l'élaboration d'un plan archéologique à partir duquel le responsable du site et du projet de recherches, Michel Py, a proposé une synthèse de topographie historique (Py 2008).

La richesse de ce plan permet une analyse morphologique à laquelle je renvoie pour le détail des procédures et de la cartographie. Mon travail a consisté à traiter ce matériau avec les concepts et le vocabulaire de l'analyse des formes et à mettre en évidence l'existence de modes de regroupements des bandes ou lanières en trames, à les répartir dans l'ensemble et à distinguer ainsi des subdivisions importantes du site, notamment entre la trame t1 et la trame t2 (voir p. 61, 62 et 65 ci-après).

¹² Les discordances relevées sont : Monteil 1999, fig. 210 (n° 107) ; fig. 282 (n° 79, 98) ; fig. 283 (n° 119) ; fig. 311 (n° 96, 117, 118) ; fig. 312 (n° 77) ; fig. 316 (n° 115, 127 et 128).

J'ai ensuite mis en évidence le mode de réalisation sur le terrain de ce plan en montrant qu'il résultait très probablement de l'application d'un schéma d'arpentage. Cela revient à poser l'idée que les régularités observables suggèrent l'intervention d'arpenteurs pour délimiter les unités intermédiaires (les trames) et subintermédiaires (les bandes) du plan. Le schéma d'arpentage est un outil qui sert à résoudre quelques-unes des difficultés que le site triangulaire impose.

L'analyse morphologique du site de *Lattara* contribue, selon moi, à appuyer la découverte faite par les archéologues de la nature historique du site. Ils ont en effet pensé à une fondation marquée par un lotissement systématique que prouvent et la forme des maisons, et leur disposition en lanières ou bandes. Sans intervenir sur les questions historiques (qui a fondé le site : des Gaulois, des Étrusques ?), sans qualifier historiquement l'agglomération (colonie étrangère exogène ? villeneuve protohistorique endogène ?) parce que la morphologie n'apporte rien sur ce point, je note plus simplement que l'aspect arpenté de l'agglomération fournit un argument à insérer dans le faisceau des indices que les archéologues ont déjà réunis.

Les travaux morphologiques de l'équipe de Tours

Bernard Gauthiez a animé la recherche morphologique dans l'équipe des archéologues de Tours dans les années 1990. L'origine de cette association entre cette équipe et l'architecte lyonnais vient du souhait d'Henri Galinié et Elisabeth Zadora Rio de développer un volet d'analyse morphologique dans le cadre du programme qu'ils dirigeaient sur la « Morphogenèse des agglomérations médiévales ». La thèse de Bernard Gauthiez sur Rouen ayant été remarquée en raison des résultats obtenus pour l'époque médiévale, ils firent appel à ce chercheur pour assurer cette animation¹³. La collaboration porta sur diverses villes de Normandie et d'Anjou, et, bien entendu, sur Tours, ville sur laquelle Henri Galinié travaillait depuis les années 70 (Gauthiez *et al.* 2003).

Il n'est pas très difficile de résumer cet essai d'acclimatation de la méthode de Bernard Gauthiez par l'équipe de Tours.

¹³ Les lecteurs qui savent que j'appartenais alors à cette équipe, pourraient trouver étrange qu'on ait fait appel à Bernard Gauthiez alors que je pouvais, éventuellement, faire le travail. Indépendamment de l'intérêt qu'il y avait à faire venir du sang neuf et à regrouper les compétences, le choix d'Elisabeth Zadora Rio et d'Henri Galinié reposait aussi sur une option morphohistoriciste, celle de penser qu'on pouvait périodiser aisément la forme de la ville. Dans un excellent compte rendu de l'ouvrage final du programme (Gauthiez *et al.* 2003), Brigitte Boissavit-Camus a très bien résumé ce point d'histoire et les raisons de ce choix : « Depuis les années 90, l'approche archéologique de ces documents a été marquée par les travaux de deux chercheurs : Gérard Chouquer, antiquisant travaillant sur l'archéologie du paysage et sur l'analyse des territoires, dont les préoccupations ont rejoint les demandes en l'archéologie préventive, et Bernard Gauthiez, architecte de formation intéressé par l'analyse et la compréhension du bâti urbain, à la croisée des préoccupations des urbanistes, des historiens de l'art et des archéologues médiévistes ou modernistes. Ces deux chercheurs ont contribué à mettre en place un outillage méthodologique et conceptuel, et à asseoir la réflexion pour interroger autrement ces plans. Il ne s'agit plus seulement d'y repérer des structures connues, mais de tenter d'y déceler les traces des organisations anciennes suivant l'idée que la représentation du plan " repose aussi sur une conception stratifiée " du réel ; la mise en concordance de ces traces étant alors susceptible de mettre en évidence des planifications, des structures dynamiques, quelles soient ou non fossilisées, qu'elles soient originales ou rémanentes. Si Gérard Chouquer, remettant peu à peu en cause la possibilité de périodiser les formes, semble s'être convaincu que le plan reflétait des formes régies selon un processus géomorphologique (NB. *le mot ne convient pas : on disait, à l'époque, archéomorphologique*), à savoir qui s'exerce dans la très longue durée selon des mécanismes qui lui sont propres, B. Gauthiez a, en revanche, dans ses études, maintenu " le postulat de l'intelligibilité chronologique et historique du plan ". C'est sur la base de ce dernier postulat qu'a reposé le travail dont il est ici question. » (B. Boissavit-Camus, dans *RACF*, t. 44, 2005 ; disponible sur internet : <http://racf.revues.org/548>)

La phase initiale, marquée par la confiance dans les possibilités de l'analyse, et exploitant le modèle rouennais, consista à explorer l'idée très morphopolitique selon laquelle on devait pouvoir retrouver dans la forme de la ville, le schéma de tel ou tel plan d'urbanisme pensé par une personnalité ou un pouvoir ayant marqué son histoire. À Tours, si je puis m'exprimer ainsi, le sort tomba sur Téotolon, et Henri Galinié, maître incontesté de l'archéologie de cette ville, ouvrit cette piste de recherche, quoique avec sa circonspection coutumière (Galinié *et al.*, 2003). Tout en participant (à la marge) à l'enquête sur Tours, j'explorais le même genre d'idée sur Besançon, comme je le dirai plus loin.

La phase suivante fut l'expression d'une interrogation. Non, on ne retrouvait pas aussi aisément que cela dans le plan des villes le projet urbain de tel ou tel pouvoir, si on ne disposait pas d'un dossier documentaire annexe le décrivant, sous forme d'une archive écrite ou figurée. À Tours, pas plus qu'à Besançon d'ailleurs, ce dossier n'existait. La raison de cette impasse est que les régularités, dès lors qu'il ne s'agit pas de formes ou d'individualités morphologiques évidentes (du genre de l'enclos de Saint-Martin à Tours), mais de régularités individuelles de la forme, plus diffuses, peuvent s'expliquer par bien d'autres processus, dans lesquels la transmission joue un rôle non négligeable.

À cela s'ajoutait le fait que les données de l'archéologie préventive urbaine brouillaient souvent les pistes. Lorsqu'on ouvre le sol, les "strates" donnent des informations locales généralement contrastées, qui ne sont pas le reflet, en miroir et en plus petit, de la structure régulière qui a attiré l'attention à une autre échelle. Dès lors, que faire de ces informations dérangementantes et comment les traiter ? On verra que c'est cette interrogation qui m'a guidé dans l'exploitation des nombreuses fouilles archéologiques de Besançon en regard de la morphologie parcellaire (voir ci-dessous). La méthode de Bernard Gauthiez conduisait donc les archéologues et d'autres morphologues à souligner avec raison cette absence de connexion entre la méthode d'analyse morphologique qu'il développait et l'information du sol.

En outre, les travaux de Bernard Gauthiez portaient sur des sites se prêtant, selon lui, à la restitution d'un projet urbain (Rouen, Lyon, les villes de Normandie). Mais ils s'avéraient inexploitablement dans le cas des tissus morphologiques plus "quelconques", notamment ceux de villes ou de bourgs ruraux peu typés.

Le résultat d'une décennie de travaux fut donc une série de publications dans lesquelles le statut de l'analyse morphologique apparaît à la fois central et ambigu, central parce que c'en est l'objet, mais ambigu parce que la relative perte de confiance des archéologues dans le travail de leur collègue architecte-urbaniste n'a pas été complètement assumée, encore moins exploitée comme une opportunité de rebond épistémologique. Ayant appelé l'analyse des formes à l'aide pour dynamiser un programme que l'archéologie peinait à conduire (parce que l'archéologie n'est pas la meilleure discipline à interroger pour répondre à la question de la genèse des agglomérations médiévales), ils en découvraient la nature et en rejetaient les attendus. En revanche, et c'est un résultat appréciable, la documentation morphologique a été largement présente dans la réflexion d'Henri Galinié (2000 ; trad. en castillan Galinié 2012), au même titre que la documentation écrite et que la documentation archéologique. D'ailleurs, l'essai critique d'Henri Galinié représente à mes yeux, mieux que les travaux appliqués de l'ouvrage collectif, le principal résultat de cette décennie de travaux et de tâtonnements. Ayant été un observateur privilégié de cette évolution, je peux témoigner de la contradiction sensible qui se percevait entre les attentes des archéologues concernant l'analyse des formes et, contradictoirement, la discrète mais ferme progression de l'incrédulité sur la possibilité pour la morphologie de produire des résultats.

La fabrique urbaine

Pour mesurer la progression de l'analyse de la morphologie urbaine dans l'équipe de Tours, c'est ensuite vers l'ouvrage d'Hélène Noizet qu'il convient de se tourner, ouvrage qui publie

une thèse soutenue en 2003 et portant sur « espaces et sociétés à Tours aux IX^e-XIII^e s » (Noizet 2007). L'intérêt du concept de *fabrique urbaine* que développe l'auteure est à apprécier à plusieurs niveaux. La question posée est celle du mode de caractérisation de la myriade d'informations locales qu'on peut rassembler sur un tel espace. Puisqu'il s'agit de comprendre la fabrique de la ville et de son espace en évitant les cadres déjà en place de l'historicisme, le choix épistémologique est majeur. Après avoir décrit les différentes pratiques et les différentes représentations des groupes identifiés, quels qu'ils soient et à quelque échelle qu'ils se situent, Hélène Noizet passe à l'étude de l'interaction entre ces lots d'information avec un tout autre phénomène, la morphologie parcellaire. La constatation de la différence locale des styles parcellaires, de la compréhension des dynamiques, de la prise en compte du fort degré d'auto-organisation de la trame dans la durée, la conduit à postuler deux idées :

- aucune des formes observées ne traduit un projet qu'on pourrait apparenter à une planification volontaire et consciente de tel ou tel secteur ou espace urbain ;
- mais la confrontation des activités sociales et des formes conduit à mettre en avant l'existence de profils différents dans la fabrique urbaine, l'un typiquement monastique, l'autre canonial. Pour caractériser ces profils, elle utilise la notion wébérienne d'idéal-type. Autrement dit, sans que jamais aucun de ces deux groupes n'ait voulu modeler la ville selon un plan, leur longue présence locale ainsi que leurs différences de conception du monde (qui se traduisent par des pratiques, des comportements et des styles différents) fait que la forme n'évolue pas ici et là de la même manière et ne produit pas les mêmes morphologies. Ce qui est postulé, ici, c'est que la mise en relation de la forme avec deux idéaux-types peut produire de l'information historique. Et une information de nature différente de ce qu'on croit, puisque c'est une information qui se construit dans le temps de la transmission des formes. Car c'est évidemment la longue construction de l'espace urbain qui finit par donner forme à ces idéaux-types.

À Tours, le quadrillage antique des rues et du parcellaire est un potentiel que la fabrique urbaine a fini par inscrire dans la forme dans la longue durée bimillénaire. La nature fluviale du site est également une réalité que la fabrique urbaine a fini par inscrire et transmettre, comme une autre étude d'Hélène Noizet l'a démontré (2005). Voici que les modes d'existence différents que forment le *castrum* canonial de Saint Martin et l'enceinte monastique de Saint-Julien créent un potentiel que la fabrique urbaine millénaire installe et rend visible, grâce à des transmissions complexes perceptibles dans le tissu morphologique de la ville.

Dans le même temps, la critique serrée des "sources" conduit les chercheurs à postuler que l'information ancienne émerge sous la forme d'*ensembles documentés*, révélateurs du *fonctionnement*, mais profondément *incompatibles*, pour lesquels il est *fallacieux de vouloir chercher une cohérence superficielle*, celle qu'on trouverait par exemple dans l'insertion de ces ensembles dans un discours historique plus général sur la ville antique et médiévale (j'emprunte les notions en italique à l'essai d'Henri Galinié cité plus haut, p. 65-67 notamment). Le caractère quasiment flottant de ces ensembles documentés est l'évidence la plus forte et la plus troublante. En outre le caractère transmis et transformé de ces ensembles est une autre réalité. H. Galinié le résume d'une phrase : « c'est postuler que les usages sociaux des héritages du passé sont plus éloquents que les vestiges eux-mêmes » (2000, p. 55).

Quelle histoire, en effet, raconter en présence d'ensembles aussi disparates et aussi transformés ?

J'avoue qu'au pied de ce mur-là, la réponse me paraît être double :

- une quasi-impossibilité de faire de l'histoire-reconstitution, impossibilité d'autant plus grande que le niveau ambitionné par le chercheur est général. C'est profondément troublant, mais il va falloir faire avec cette évolution pressentie et inventer les nouvelles formes de la "synthèse". Antérieurement au discours nationaliste et historiciste qui est très organisateur à l'époque moderne et contemporaine, on ne voit pas encore aisément le "récit" qui aurait la légitimité nécessaire pour raconter les épisodes anciens et très anciens de l'urbain. Il est à construire.

- l'ouverture d'un champ nouveau d'investigation qui est l'étude dynamique (ou l'histoire, si on veut) de la transformation / transmission des réalités géographiques à travers les matérialités que sont les informations planimétriques, les informations écologiques, les informations écrites et les informations archéologiques. L'articulation de ces quatre dimensions peut dessiner, selon moi, le champ de ce qu'on pourrait alors appeler morphologie.

Le défaut de la morphologie urbaine (comme d'ailleurs de la morphologie rurale) est bien d'avoir, jusqu'ici, cédé à la tentation d'une définition minimale en réduisant la morphologie aux dessins, — traits, surfaces, orientations, etc. — le reste de la morphologie n'étant pas compris comme morphologie, et étant rejeté soit du côté des socles qui donnent les assises et les ressources (les sols, les fleuves, les végétaux), soit du côté des sociétés qui expliquent (les projets, les concepts et les textes qui en rendent compte ; éventuellement les matérialités archéologiques censées les illustrer). C'est le travail archéogéographique que de qualifier en sources morphologiques des documentations écrites, archéologiques, écologiques et planimétriques, c'est-à-dire à expliquer en quoi elles peuvent devenir sources de la morphologie, quelle partie d'elles-mêmes entrent dans cette qualification, selon quels protocoles, etc. Et ceci en sachant que les mêmes documentations, ou également d'autres parties de ces mêmes documentations, peuvent être qualifiées comme sources d'autres questions historiques pour lesquelles il faut alors faire le même travail de définition.

L'analyse de morphologie urbaine chez les archéogéographes

L'archéogéographie (et sa version antérieure dite, maladroitement ou insuffisamment, archéomorphologie) s'est constituée surtout sur le terrain de la morphologie agraire avec l'étude des centuriations, des autres limitations antiques, de la morphologie agraire de l'Âge du fer et des parcellaires médiévaux et modernes. Néanmoins, de façon plus ou moins régulière, les chercheurs de ce courant ont produit des travaux de morphologie urbaine qui leur ont permis de tester les méthodologies et de découvrir la nature des problèmes posés :

- les travaux de Sandrine Robert sont centraux, cette chercheuse ayant plus travaillé sur la ville que sur les campagnes. Il faut retenir son étude sur Pontoise (2011), mais aussi sa thèse (2003) pour une réflexion sur la méthodologie de la compilation ;
- travaux de Cédric Lavigne sur Aire-sur-l'Adour ;
- travaux de Ricardo Gonzalez Villaescusa sur Valencia (2002) ;
- travaux d'Hélène Noizet sur Tours (2005 ; 2007) et désormais sur Paris avec l'important programme Alpage ;
- travaux récents de Robin Brigand sur Padoue (2010) ;
- enfin, mes propres travaux sur Besançon, sur Beja, et ceux encore inédits sur Chalon-sur-Saône et ceux sur Lattes dont il vient d'être question.

Je ne peux les exposer tous, mais je peux dire ce qu'ils ont en commun. Ce sont des travaux de morphologie urbaine, en ce sens que, comme le font des géographes et des urbanistes, ils prennent en compte la totalité du matériau viaire et parcellaire. Ensuite, la méthode passe toujours par la création d'un outil de compilation de l'information, ce qui fait que l'analyse morphologique est ancrée dans la permanente mise à même échelle d'informations de provenance et de statut divers.

La question posée lors de l'analyse de Besançon (début des années 1990)

Lorsque j'ai publié, en 1994, il y a près de trente ans, l'étude sur la morphologie viaire et parcellaire de Besançon, j'ai cherché à répondre à une difficulté qui était d'actualité : le fait qu'entre les propositions d'analyse et de restitution du plan de la ville antique par Pierre Pinon

et les résultats de l'archéologie préventive en milieu urbain, les décalages apparaissaient de plus en plus nombreux en fonction des publications des résultats des fouilles. Pouvait-on développer une analyse du plan totalement en aveugle et ignorer ce que les travaux archéologiques disaient ? Autant on doit pousser le plus loin possible le degré d'indépendance de l'analyse morphologique par rapport aux verrouillages disciplinaires, quand ils se manifestent, autant il serait contreproductif d'ignorer l'information lorsqu'elle existe.

La question devenait donc : que resterait-il du plan programmatique romain proposé par ce chercheur, au terme d'une enquête approfondie ? Or je me suis rendu compte que la difficulté tenait non seulement à la question de la restitution de la trame viaire de la ville antique, ce qui va de soi, mais aussi et surtout à la difficulté du raisonnement sur les orientations, ce qui va nettement moins de soi.

Avant d'entrer dans le commentaire de cette articulation, je souhaite dire que mon essai sur Besançon comporte une première partie, inspirée de la méthodologie de Bernard Gauthiez, que je suis d'accord, aujourd'hui, pour relativiser sensiblement. Comme le faisait à l'époque ce chercheur sur Lyon et sur les villes normandes, comme Henri Galinié le faisait sur Tours, j'ai cherché aussi à identifier dans le plan de Besançon des opérations d'urbanisme et à les rapporter à des faits d'histoire de la ville, notamment médiévale et moderne. Je ne sais pas, à vrai dire, ce qu'il y aura à garder dans la liste des unités que j'ai discernées dans le plan de la ville et que j'ai rapportées à diverses phases, de l'Antiquité tardive jusqu'à la fin du Moyen Âge. Bien entendu, l'observation des dispositions morphologiques est une chose, et sur ce point, quiconque voudrait critiquer cette part graphique du travail, aurait à avancer une argumentation alternative car le relevé est, me semble-t-il, un seuil de la lecture. L'interprétation et la datation sont, en revanche, plus délicats lorsque n'existe pas l'information documentaire assurée qui les permet et c'est sur ce point que j'ai pris de la distance.

Je songe, en écrivant cela, au quartier dit de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Quentin (voir dans le chapitre 4 les pages 81-83 de la numérotation du présent livre), que j'ai attribué à l'archevêque Hugues de Salins, sur la base d'indices qu'il faut bien reconnaître très indirects et donc faibles, et parce qu'une synthèse historique sur ce personnage avait attiré mon attention¹⁴. Je ne crois pas que l'originalité de cet article soit là. Hugues de Salins rejoint Remigius de Rouen et Teoton de Tours dans la galerie des hauts dignitaires ecclésiastiques dont on ne saura dans le fond sans doute jamais vraiment s'ils ont été urbanistes et, s'ils l'ont été, ce qu'ils ont réellement fait dans ce domaine. En revanche, il existe dans la documentation historique sur les villes, des exemples bien attestés de lotissement de terrains domaniaux qui ne posent pas de difficulté : on n'hésitera pas à reconnaître à Reims le lotissement de la Couture ou celui du Jard des Drapiers par l'archevêque Guillaume de Champagne (à la fin du XIIe s.) ou celui du bourg de Venise par son successeur Guy Paré dans la même ville au tout début du XIIIe s. (Desportes 1979) ; à Paris, le lotissement de la Terre du Temple après 1279 par les Templiers et suite à un accord avec le roi (Étienne 1978 ; voir ci-dessous à propos du projet Alpage) ; d'autres exemples sont identifiables à Chalons en Champagne, à Verdun, à Montpellier, etc.

En revanche, dans l'autre partie de l'article, j'ai cherché à poser la question des orientations et celle de la prise en compte des informations archéologiques. Ce sont deux questions liées. Besançon est un site sur lequel le nombre et la qualité des interventions archéologiques sont élevés : on peut donc y faire du bon travail. L'observation a porté sur plusieurs points :

¹⁴ Il s'agit du travail monumental du Père de Vregille sur cet archevêque « fondateur de la puissance épiscopale de Besançon ». Bernard de VREGILLE. *Hugues de Salins, archevêque de Besançon, 1031-1066*. Lille : Atelier national de reproduction des thèses, Université Lille III ; Besançon : Maison du livre de Franche-Comté, [1983]. 2 tomes en 3 volumes in-8°, 1298-335 pages.

- les informations sur les tronçons de rues antiques trouvées en fouilles infirmaient assez souvent le plan programmatique rigide proposé par Pierre Pinon, soit parce que la rue était ailleurs que là où ce chercheur proposait sa restitution (infirmant la régularité métrologique qu'il supposait), soit parce qu'elle n'avait pas l'orientation de la grille unique qu'il proposait (infirmant l'idée d'une grille d'orientation unique).

- en compilant toutes les informations sur un même fond cartographique, j'ai pu mettre en évidence le fait que les fouilles mettaient au jour au moins cinq orientations principales, assez répétitives, utilisées dans l'Antiquité, chacune à plusieurs endroits du site. Mais, et là était la découverte, lorsque je cherchais chacune de ces cinq orientations dans le plan parcellaire du XIXe siècle, seules deux d'entre elles donnaient vraiment de l'information dense (38 et 42°30E), et en outre avec deux valeurs très proches, formant un faisceau plutôt que deux orientations bien distinctes. Il y avait donc trois autres orientations (29°30 E ; 70°E ; 51°E), attestées dans l'Antiquité, mais n'ayant pas ou très peu influé sur le devenir du parcellaire hérité¹⁵. Il fallait donc apprendre à relativiser le rapport entre l'information antique et l'information héritée et ne pas le penser en termes déterministes. J'ai compris, à ce moment là, que le raisonnement par trames orientées (ou par villes colorées chez Jean Benoît, dans son analyse de Nîmes) présentait des risques certains et ne devait pas être tenu pour fondateur d'une histoire de la forme urbaine antique qui reposerait sur l'identification chronotypologique de chaque orientation.

- les fouilles du parking de la mairie, par le phasage qu'elles proposaient, permettaient de comprendre comment, dans l'Antiquité elle-même, s'opérait l'installation synchrone de plusieurs orientations et leur réduction ultérieure, par des aménagements successifs supprimant certaines orientations et schématisant l'urbanisme antique dès le milieu du Ier siècle apr. J.-C.

J'ai donc pu proposer une esquisse de schéma urbain antique, étroitement fondée sur le respect : 1. des informations issues des fouilles (mais il faudrait le mettre à jour car l'archéologie urbaine a continué à produire des données sur le site de Besançon et je n'ai pas eu le loisir de le faire, faute de temps) ; 2. de l'analyse morphologique du plan parcellaire du XIXe s. ; 3. de la variété des orientations.

Ensuite, j'ai montré que le schéma dynamique pouvait être structuré en trois "phases" morphologiques :

- la première d'émergence, lorsque le développement de l'oppidum gaulois à la fin de l'Âge du fer et les premières installations de l'époque romaine créent de la diversité et même de la confusion en termes d'orientations ;

- la seconde d'organisation, lorsque dans l'Antiquité, selon le processus mis au jour sur le site dit du parking de la Mairie, les orientations se sont décantées, réduites à deux orientations proches au centre et à une ou deux autres orientations pour les marges du site urbain ; c'est-à-dire que dans la gamme des orientations physiquement présentes très tôt sur le site de Besançon, seule une ou deux sont organisatrices de l'ensemble du plan dans l'Antiquité, développant des formes intermédiaires encadrant le parcellaire, et même si ce parcellaire inclut des blocs d'orientation différente ;

- la troisième de résilience ou d'auto-organisation, lorsque les changements des époques médiévales et modernes du site ont transmis et transformé une partie des données antiques et créé alors le quadrillage du centre de la ville visible dans les plans modernes de Besançon et qui n'est pas le quadrillage romain.

¹⁵ Contrairement à ce qu'écrit Pierre Garmy (2012, p. 132), qui n'a pas compris ma démarche, ce ne sont pas des trames chronologiques et spatiales, mais des orientations imbriquées qui renvoient donc à une réalité composite dès l'Antiquité. Lire les orientations comme des trames revient à poser l'hypothèse de cinq projets urbains successifs. C'est augmenter le problème au lieu de le résoudre.

Cela revient à dire que le quadrillage visible n'est pas le quadrillage antique, mais ce que les aménagements postérieurs ont fait d'un lourd héritage d'époque antique, en le transformant.

Les promesses d'Alpage, SIG historique sur Paris

À l'origine de ce projet géohistorique, il y avait un pari : considérer que la donnée parcellaire ancienne pouvait être le noyau référentiel de toute étude historique parisienne à dimension spatiale. Pour ce faire, archéologues, historiens, géomaticiens et informaticiens se sont associés, sous la direction d'Hélène Noizet, pour construire ensemble un système d'information géographique (SIG) historique comprenant les données et les applications nécessaires pour interroger la dimension spatiale des phénomènes historiques concernant la ville de Paris. Le projet de recherche Alpage a construit un outil très utile. Ses auteurs ont tout d'abord reconstitué le plus ancien plan parcellaire de Paris en géoréférençant et en vectorisant le cadastre par îlots de P. Vasserot datant des années 1810-1836. Puis, sur ces couches spatiales de référence, ils ont constitué des couches d'information historique médiévale et moderne particulièrement riches (enceintes, censives, paroisses...), en sollicitant les producteurs de données (historiens médiévistes, modernistes, archéologues, paléonaturalistes). La reconstitution du parcellaire parisien ancien avait déjà été entreprise par des architectes dans les années 1980. Mais l'assemblage de ces mêmes plans Vasserot, par le dessin sur papier, avait alors échoué. Depuis le milieu des années 1990, les milieux archéologiques mettent en place des SIG historiques, basés sur le cadastre napoléonien, constitué en données géoréférencées et vectorielles (Tours, Lyon, Reims, Rennes...). Mais rien de tel n'existait pour Paris, étant donné la taille critique de l'espace considéré et la difficulté d'accéder à la documentation-source conservée aux Archives nationales. La numérisation de ces documents et la diffusion croissante des SIG ont rendu possible ce projet.

La création de ce SIG était d'abord conçue comme un outil de recherche, pour permettre des analyses spatiales d'ordre synchronique et diachronique. Du point de vue synchronique, il s'agit de permettre à des thématiciens, principalement des historiens médiévistes et modernistes, de localiser leurs données à un instant T, par exemple les foyers fiscaux étudiés par Caroline Bourlet à partir du rôle de taille de 1300. Ces thématiciens cherchaient ainsi à interroger et manipuler leurs données afin de tester des hypothèses d'ordre spatial, ce qui était quasiment impossible jusque-là. Du point de vue diachronique, l'objectif est d'étudier la morphologie urbaine dans la longue durée, en montrant qu'il y a, en plus des planifications, un autre ordre d'explication, lié à la pratique sociale : la façon dont les habitants ont vécu dans un espace, leurs besoins, ce qu'ils y ont fait, expliquent pour partie le maintien de certaines formes viaires et parcellaires. Comment le tissu urbain se forme et évolue-t-il ? Quels sont, à différents moments, ses usages sociaux ? Pouvait-on observer la transmission des formes viaires et parcellaires par le biais de la recomposition permanente des usages sociaux de l'espace urbain ?

Étudier ce rapport entre structure et usages de l'espace urbain nécessite donc de disposer, d'une part, de couches d'information historique spatialisant l'activité sociale des acteurs vivant et s'impliquant dans cet espace urbain à différentes époques, et, d'autre part, de couches vectorielles du parcellaire ancien, et non pas seulement du réseau viaire.

La création de ce SIG, en constituant une banque de données géographiques solides et référencées, visait aussi à susciter une nouvelle dynamique de recherche universitaire, en proposant des sujets sur l'espace parisien réalisables dans le temps limité des masters ou des doctorats, ce qui était difficile à faire jusque-là.

Il y a enfin promesse parce que le SIG Alpage est une base de données géoréférencées ouverte à tout chercheur, et non pas réservée à ses seuls producteurs. Chacun peut donc y travailler, s'exercer à la lecture et à l'interprétation des formes.

Parmi les résultats déjà acquis du projet, il faut relever :

- une meilleure cartographie des enceintes de Paris ;
- la découverte des modes de transmission des informations et de construction de l'urbain dans le cas du paléochenal de la rive droite : cet exemple particulièrement heuristique donne un excellent exemple d'hybridation dans la durée, sur un site où la résilience est particulièrement forte ;
- la définition d'un critère nouveau de l'analyse morphologique urbaine : la caractérisation polygonale de la parcelle ;
- la mise au point d'un mode de repérage automatisé des lotissements par la définition de l'écart par rapport à la parcelle standard : cette avancée a permis la cartographie de la planification locale de la Villeneuve du Temple ; mais plus généralement elle a permis le repérage de l'ensemble des lotissements médiévaux de Paris.
- la définition d'une méthode d'étude des formes de l'appropriation foncière par les seigneurs voyers, qui croise le filaire des voies en 1300 et les informations sur les censives à la même époque ; cette méthode a permis la découverte de la hiérarchie des seigneurs voyers, en repérant ceux qui disposaient de droits des deux côtés d'une voie : inconnue jusque-là, la part du roi est apparue en creux, lorsque les deux côtés d'une voie relevaient de seigneurs différents.

Épistémologie et méthodologie de l'analyse de morphologie urbaine

La morphologie répond par des concepts à la difficulté qu'il y a à faire la distinction entre ce qui a été planifié à l'origine et ce qui n'est régulier que par effet d'auto-structuration, sans planification de base. Mais ces concepts ne font pas l'unanimité. Quand nous disons que l'analyse de la forme met en œuvre la définition des niveaux de structuration, et notamment ce que nous appelons des "formes intermédiaires" (Chouquer 2007 ; 2011), quand nous avançons des protocoles morphologiques et métrologiques pour les définir, il y a réticence. Les données morphologiques ne seraient pas suffisantes pour conclure alors que, pour beaucoup, les textes des historiens ou les matérialités des archéologues, eux, le seraient. Cette réserve n'est cependant pas directe, en ce sens que beaucoup d'études pensent qu'on peut se passer du niveau d'analyse morphologique, et ne prennent pas la peine de discuter les concepts avancés en morphologie. Cependant, on parle de morphologie dans des études dans lesquelles il n'y a aucune étude du parcellaire et plus généralement de la planimétrie, aucune analyse métrologique, aucune définition des formes intermédiaires, etc.

Épistémologie du champ de l'analyse morphologique

Dualisme et effet spéculaire au XXe s.

L'étude de la forme a donc connu un balancement qui a marqué son histoire au XXe s. Au temps des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne, elle était le terrain d'application de la discipline ou de la science du projet. La forme était donc le résultat que devait afficher le projet de l'architecte ou de l'urbaniste, dans son désir de transformer assez radicalement l'existant. La géométrie était sa médiation, sur la base d'aphorismes simplistes dont les textes de Le Corbusier donnent de si étonnants exemples.

On comprend aussi pourquoi des praticiens ont pu ressentir des difficultés face aux contradictions qu'ils vivaient entre un enseignement du projet urbain conçu sur la base d'une autonomie de la discipline et même d'une utopisation de la pratique de l'architecte, et, d'un

autre côté, des réalités sociales urbaines totalement différentes et particulièrement frustrantes. Chez un certain nombre d'entre eux, l'analyse de la forme a été le moyen de lutter contre l'idéologie moderne : « L'approche morphologique (est) devenue partie intégrante de la polémique contre le mouvement moderne » (Bandini 1988, p. 82). Autrement dit, la forme a été, au cours du siècle, à la fois l'outil de la modernité, et l'outil de la non modernité. La forme a été utilisée de façon spéculaire pour se combattre elle-même.

Comme nous avons connu un phénomène voisin en géohistoire, bien qu'avec des aspects spécifiques, nous sommes relativement avertis pour le repérer, comme je l'ai déjà rappelé à propos de la critique des planifications historiques.

Le constat du défaut d'une "science de la morphologie"

Bien entendu, les contenus à placer sous l'une et l'autre version de l'étude de la forme sont très différents. Mais je considère, à quelques exceptions près et que je n'entends pas minimiser, que les praticiens de l'analyse morphologique ont assez peu quitté le terrain de la topographie historique et assez peu compris celui de l'analyse morphologique. J'y vois plusieurs niveaux d'explication.

L'un est que les praticiens et les chercheurs, qu'ils soient architectes-urbanistes ou historiens, ont pour la plupart annoncé leur intention (louable) d'étudier la transmission dans le parcellaire (la prégnance) en postulant l'a priori (imparfait) que la forme était un déterminant (on parle de la « prégnance des déterminants »). C'est la loi de persistance du plan, qui, depuis Marcel Poète et Henri Lavedan, offre une base épistémologique imparfaite. Or, postuler le déterminisme conduisait inévitablement à puiser dans le catalogue "déjà réuni" des solutions historiques avec leur hiérarchie de valeur : c'est-à-dire que quand on rencontrerait du quadrillé, c'est vers l'historien de Rome qu'on se tournerait, de préférence au médiéviste. Or il ne peut y avoir de bonne analyse morphologique sans une refonte en parallèle du récit historique d'accompagnement. En rouvrant le récit, notamment à des phases jusque-là évincées — je songe bien évidemment au Moyen Âge occidental — les archéogéographes sont en train de tenter de changer les termes de référence.

Le corollaire de cette observation est la question de la définition épistémologique de la nature de l'analyse des formes. Depuis l'après-guerre, et dans l'ambiance intellectuelle générale, une approche qui ne serait pas "scientifique" risquerait tout simplement de ne pas être. Il faut donc tâcher d'être une science, ou, à défaut, de prétendre qu'on l'est. Or l'analyse de la forme est une pratique qui est surtout spatiale donc cartographique, qui se réfère largement au champ de l'analogisme, et qui suscite des développements intellectuels sous forme de controverses. Autrement dit, je considère que l'analyse de la forme ne peut pas être définie exclusivement comme une science, et que les pratiques scientifiques sont des protocoles qui peuvent être exploités pour appuyer, par leurs infinies possibilités, les termes d'une délibération sur les objets. Bien entendu, je considère aussi que l'exposé des résultats des protocoles crée des événements susceptibles de changer les termes du débat : je ne suis pas en train de dire que les résultats d'analyses scientifiques seraient incapables de se répercuter sur les questions elles-mêmes. Donc je donne à la pratique scientifique une place considérable. Mais l'activité reste également gouvernée par le chercheur et sa capacité à inventer des liaisons.

Dans l'exemple du paléochenal de la rive droite de Paris, le puissant programme Alpage (qui est, en quelque sorte, un projet de scientification de la pratique d'analyse morphologique) met en évidence une forme originale du plan de la ville. Or cette forme est connue depuis longtemps : Bernard Rouleau l'avait par exemple bien représentée dans son ouvrage sur le tracé des rues de Paris (1988), dans sa carte I, dans sa carte II où il la nomme "lit septentrional de la Seine", dans sa carte VI, sa carte XI, etc. Pourtant, ce qu'a apporté le programme Alpage, est réellement nouveau : c'est l'opportunité de collaboration entre des cartographes,

des paléonaturalistes et des historiens du foncier médiéval et moderne, ce qui a permis de créer des cartes par relation, entre des faits que les chercheurs précédents n'avaient pas pensé mettre en relation. Dès lors on relativise le terrain de la causalité déterministe (il y a ici un paléochenal et il est déterminant : par exemple, sa présence expliquera certaines particularités de la carte des inondations de 1910) en l'enrichissant de celui, plus informatif, de l'uchronie (ce milieu particulier offre un potentiel et donne forme, des milliers d'années plus tard, à la ceinture maraîchère de la censive de Sainte-Opportune ; ensuite, l'urbanisation ultérieure de cette censive transmet la forme du paléochenal tout en s'affranchissant définitivement des éléments naturalistes). En quittant le déterminisme (ici physique, mais le raisonnement serait le même avec un déterminisme historique) pour la mise en œuvre de logiques spatiotemporelles (exposé théorique dans Chouquer 2007, p. 251 et sv.), les chercheurs font alors vraiment œuvre de morphologues et non pas d'illustrateurs d'un récit déjà écrit.

Je pense donc qu'un progrès sera fait lorsqu'on cernerait mieux ce que pourrait être une science de la morphologie ou plus exactement une pratique scientifique concourant à l'analyse morphologique. Si c'est pour livrer docilement des tonnes de calculs ou de pixels à des praticiens exploitant un récit aux objets déjà préformés, c'est inutile. Aujourd'hui, nous devons déromaniser des centaines de kilomètres carrés de centuriations, des séries de plans de ville, des linéaires de voies dites romaines, parce que des approches d'analyse de la forme, pourtant nées de la rupture avec les CIAM, ont fait des raccourcis contestables. On critiquait Le Corbusier vaudois mais en se fondant sur l'Hippodamos milésien ! Et on le faisait en hypostasiant Hippodamos, puisqu'on lui prêtait plus qu'on n'en sait sur lui, le gratifiant ou presque de toutes les régularités antiques, et même (la lecture de tel ou tel manuel d'urbanisme antique le prouve) en les créant par des reconstitutions hardies.

Alors que la chose soit dite : convoquer la mémoire des formes n'est pas d'un abord immédiat et réclame une pratique exigeante. S'agissant du passé, ne pas respecter l'itinéraire épistémologique suggéré par l'archéogéographie condamne aux raccourcis. Le récit historique parallèle n'est plus le réservoir tout fait des solutions aux problèmes d'analyse de la forme.

Faire son deuil du morphofonctionnalisme

On en est à peu près là, c'est-à-dire que reste à franchir de façon décisive c'est-à-dire collective avec transcription dans les ouvrages les plus basiques, le pas suivant : abandonner l'idée qu'une réflexion sur les formes urbaines et une mise en pratique de ces idées seraient de nature à apporter des solutions au problème urbain. Il y a donc une version déterministe forte du morphofonctionnalisme qui continue à constituer un blocage de l'analyse, soit lorsque les modernes disent que de la création de formes radicalement nouvelles naîtra l'osmose urbaine ; soit lorsque leurs critiques disent que de la prise en compte du passé et des héritages, naîtra également une meilleure osmose urbaine.

Mais le travail de deuil est complexe puisque le rejet de ce principe en tant qu'idée ne doit pas empêcher les historiens de toutes sortes d'observer que l'histoire urbaine (et l'histoire des formes en général) est assez largement l'histoire de la croyance en cette idée et l'histoire des tentatives pour la mettre en œuvre. On ne repart pas de zéro !

Il est encore plus complexe puisque des projets historiques fondés sur les espoirs déraisonnables de mise en œuvre du principe morphofonctionnel, peuvent néanmoins produire des effets de long terme. On n'imagine pas tout ce qu'il y a de mauvais dans une bonne forme ! On imagine encore moins combien ce qui a été mauvais un temps peut changer de statut et devenir bon pour le projet social actuel. Autrement dit, alors que nous élaborons d'autres voies pour l'interprétation, nous constaterons aussi le fait que les modèles morphohistoriques restent un horizon indépassable de l'esprit.

Dans les innombrables effets spéculaires et rétrospéculaires dont les formes sont le lieu, je doute que les processus scientifiques s'y retrouvent s'ils ne pratiquent pas une critique parallèle

des récits, des tableaux et des cartographies par lesquels les savants rendent compte de leur travail.

Changer le régime de la preuve

Si les archéogéographes ont éprouvé des difficultés qui les ont conduits à faire évoluer leur pratique, ce n'est pas principalement parce que leurs hypothèses auraient buté sur les réalités d'une archéologie qui, certaine de son réalisme et de son positivisme, les aurait à chaque fois renvoyés à leurs spéculations. De façon un peu différente, c'est parce que cette archéologie exerce de fait une pression, en nous invitant au contraire à périodiser et à spatialiser, chaque fois un peu plus, les archéologues espérant qu'on leur fournisse la carte ou le plan qui leur font défaut. Or, pour rénovier, il fallait lutter contre cette lourde tendance.

De ce point de vue, il y a une posture archéologique bien connue, celle d'une discipline qui se pense en position d'évaluation par rapport à la morphologie parce qu'elle tiendrait le verrou de la matérialité, de la visibilité, donc de la preuve, mais qui, dans le fond, n'arbitre pas toujours parce qu'elle n'a pas rompu elle-même avec une épistémologie des origines, de la périodisation, de la stratigraphie, de la linéarité temporelle et spatiale, ce qui la conduit inévitablement à éprouver elle-même des difficultés avec ses propres matériaux lorsqu'il faut les faire entrer dans des séquences souvent improbables.

Il y aurait donc erreur à penser que l'analyse des formes urbaines a été améliorée parce que l'archéologie urbaine aurait su lui indiquer le chemin ! On se place sur un autre plan.

Si je m'autorise ce jugement, c'est parce que j'ai consacré du temps et de la réflexion à la façon d'intégrer la connaissance archéologique, généralement fragmentée, à l'enquête sur la ville et ses formes anciennes. C'était l'objet de mon étude sur Besançon.

Des bases renouvelées

Dans ce développement, je souhaite simplement dessiner des pistes en fonction de mon niveau de compréhension et de connaissance des travaux, en laissant au futur manuel de morphologie urbaine historique d'Hélène Noizet¹⁶ le soin de broser un tableau plus complet des épistémologies et des méthodologies en présence. L'attention doit être d'abord portée sur les méthodes à l'œuvre et sur une réflexion sur ce qu'on peut en attendre. Pour la clarté de l'exposé, je distingue les méthodes et les techniques d'une part, des objets géohistoriques de l'autre. Globalement, il se produit un changement progressif qui est celui d'une processualisation de la méthodologie, notamment par le recours à l'automatisation des protocoles d'analyse. On va donc vers une nomothétisation de l'analyse de morphologie urbaine, ce qui devrait permettre de contrer l'argument selon lequel la morphologie urbaine serait encore une pratique intuitive et descriptive, donc de faible qualité ou intérêt. Ensuite, les changements récents apportés à l'étude de la forme des villes conduisent à une intéressante réinterrogation sur les objets de la recherche. Pour le dire simplement, si la recherche sur les villes ayant été antiques n'est plus la recherche "du" plan programmatique qui était censé les organiser, qu'est-ce qu'on doit chercher ? Comment nommer et définir les objets de la recherche ? Je partirai de travaux récents pour dire les déplacements sensibles que la recherche archéogéographique est en train de proposer et qui se conjuguent à d'autres avancées repérables dans d'autres disciplines voisines.

¹⁶ Qui est devenu l'ouvrage suivant : Hélène NOIZET et Anne-Sophie CLEMENÇON, *Faire ville. Entre planifié et impensé, la fabrique ordinaire des formes urbaines*, Presses Universitaires de Vincennes, 2020, 352 p.

Promesses de la nomothétisation de l'analyse

Processualiser les méthodes, cela signifie développer et inventer des processus, c'est-à-dire des méthodes d'analyse qui exploitent des critères morphologiques pour l'analyse des trames, des plus simples au plus complexes. C'est rechercher, par la connaissance de processus exploitant des indices, la nature morphologique d'une dynamique, et ceci indépendamment, dans un premier temps, de l'exploitation historique qu'on en fera éventuellement, si une archive le permet. La processualisation de l'analyse, qui peut déboucher sur une nomothétisation, c'est-à-dire l'expression de règles de dynamiques morphologiques, passe par la compilation de l'information planimétrique, par la définition de critères d'analyse (dont je donnerai un seul exemple celui des orientations), et par la compréhension de ce qu'est une forme.

C'est ici qu'il faut définir la place de l'information historique : elle doit être incluse dans la base de données comme une information parmi d'autres, comme un document, et non pas comme une interprétation. Mais il n'y a pas lieu de s'en priver.

Une épistémologie, la compilation

Dans la pratique de l'analyse, la compilation est la réunion dans un espace cartographique commun (un SIG par exemple), de tous les documents et de toutes les informations en deux dimensions, éventuellement en trois dimensions, afin d'en permettre l'analyse à projection et à échelle identiques. Comme on le voit avec les documents anciens (on peut se reporter par exemple à mon analyse de la carte de Frei Manuel do Cenáculo pour Beja¹⁷), leur exploitation peut exiger la réinterprétation géoréférencée de l'information.

La compilation ou la superposition des informations devient un acte qui explicite le rapport analogique dans l'espace et le temps, c'est-à-dire qui passe par la mise en rapport, au moyen du dessin ou de la figuration à l'écran, des formes dont on envisage la comparaison. En revanche, cet acte n'a pas le même sens en termes de numérisation. On peut superposer des formes, donc des extensions, mais on ne peut pas superposer des valeurs définissant des pixels.

Il y a donc, deux modes principaux de pratique de l'analyse de l'espace géographique. Soit on le numérise, soit on l'analogise. Cette distinction est importante car on verra que de sa mise en pratique dépendent deux espèces d'objets historiques, légitimes l'une et l'autre : les objets qui émergent de processus purement numériques ; ceux qui viennent de la lecture analogique que fait le chercheur. En outre, en morphologie le chercheur est, en quelque sorte, l'intelligence analogique des situations que la numérisation a porté à sa connaissance.

Lorsque le chercheur superpose, dans sa base de données (un SIG, dans le cas le plus favorable), des films représentant diverses couches de l'information géographique ou archéogéographique, il crée une espèce de collectif permettant à un candidat quelconque d'entrer dans le débat. Par l'exploration d'une série de liens — la proximité, l'inclinaison, la datation, la superposition — le chercheur peut être conduit à mettre en évidence des liens qui, jusque là étaient peu ou n'étaient pas du tout envisageables, notamment parce que la périodisation ou la typologie empêchaient de les faire, en excluant des données de la saisie initiale. Qui, en effet, aurait songé à faire tel ou tel lien que le caractère systématique de la saisie de bases de données permet ? Le résultat est l'ouverture d'une série de possibilités nouvelles qui rend particulièrement intéressant le réexamen de la configuration des objets géohistoriques. La compilation est donc, fondamentalement, une technique de cosmopolitisation, si l'on entend par là la constitution d'un collectif d'informations entre lesquelles doit intervenir une délibération. Ici, la délibération dans cette enceinte parlementaire qu'est le SIG, est l'adoption d'un langage commun entre tous les acteurs, à

¹⁷ Dans l'ouvrage sur Beja, 2012, p. 104-110.

savoir, par exemple, la même projection et la même échelle, pour faire en sorte que tous les acteurs soient admissibles au débat.

Les critères : l'exemple des orientations

Comme je l'ai défini dans l'étude de la morphologie de Beja (2012), il est possible de définir différents critères qui permettent d'entrer véritablement dans la compréhension d'une trame urbaine. Cependant, la recherche est encore globalement figée par la difficulté qu'on rencontre à interpréter ces observations. Qu'indique une baïonnette ? que signifie une capture ? comment lire une rupture d'orientation ? Le cas des classes d'orientation me servira d'exemple.

Grâce aux possibilités de lecture automatisée des informations numérisées, la sélection des classes d'orientation a beaucoup été pratiquée. Le travail sur les orientations est un produit conjugué du morphofonctionnalisme (une orientation signifie un fait historique) et de la périodisation (ce fait n'appartient qu'à une phase). On pourrait résumer ainsi : dans la dynamique de la ville, les phases se succèdent et chaque phase est homogène en terme d'orientation de la trame urbaine.

Or, une fois l'analyse par classes d'orientations (ou gisements) faite, le problème réside dans la situation suivante : le chercheur laisse généralement flotter le discours, sans dire ce qu'il entend faire de ces orientations, parce que lui-même ne le sait pas ou n'est pas convaincu de l'emploi qu'il doit en faire. Mais le lecteur, lui, selon un processus habituel et ambigu de médiation entre l'écriture et la lecture, lit ou est tenté de lire ces classes d'orientation comme autant d'objets historiques, et, ce faisant, tend à les classer, les périodiser, les ordonner spatialement et chronologiquement. Il y a donc, de la part du chercheur, un raisonnement à tenir entre les résultats du traitement informatique, qui classe et colorie les informations selon des gisements plus ou moins sélectifs, et l'usage qui doit être fait de ces résultats. Pourquoi, dans l'analyse de la trame urbaine de telle ville, va-t-on faire de l'orientation verte et de l'orientation bleue des phases de la ville, alors qu'on refusera d'agir ainsi pour l'orientation rouge ? Pourquoi, dans la compréhension de ce qu'est une dynamique morphologique, va-t-on associer le rouge au marron et au violet, alors qu'on va la distinguer du vert et du jaune ? Pourquoi, dans l'étude d'une forme se déroulant en arc de cercle, va-t-on décomposer la forme en autant d'orientations, et que signifie ce geste ? C'est parce que la réponse à ces questions n'est pas fournie qu'il y a généralement une difficulté.

Le principe de hiérarchie : dividualité et individualité des formes

On en vient donc à l'expression du problème principal, du moins chez les historiens, les archéologues et, à un degré moins évident, chez les géographes. C'est parce que ces chercheurs ne disent pas ce qu'est une forme qu'il y a problème. La question doit être posée en ces termes : qu'est-ce qui fait que les planimétries ne peuvent se limiter à répéter à l'infini l'unité de base qui les compose (la parcelle urbaine, par exemple), mais doivent inventer des scansion, des accentuations dynamiques, des discontinuités ? On répond de façon fonctionnelle et légitime en termes de besoins sociaux : de circulation, avec les rues ; de cadastre fiscal, avec les masses parcellaires ; d'urbanisme, avec les îlots. Tout ceci est juste. Mais on peut aussi répondre de façon strictement morphologique (Chouquer 2021 ; 2022).

On ne peut multiplier une trame identique à l'infini, sauf à créer un simple effet de remplissage, comme la trame de base d'une mosaïque dont tous les cubes seraient rigoureusement identiques. Pour faire naître la forme, il faut mettre en œuvre un principe d'individualisation auquel on peut donner divers noms : scansion, rythme, périodicité, motif, anomalie, discordance. Il y a forme dès lors que la trame uniforme des éléments répétitifs est animée par un élément individuel qui vient rompre cette monotonie. Dans la mosaïque, il faut

introduire une couleur, une ligne, un assemblage, pour que la forme surgisse du fond. Mais, même avec ces éléments, encore faut-il que l'observateur se situe à un bon rapport de distance avec la composition afin de voir l'objet. D'où ma définition de la forme et de sa recherche : la forme naît lorsqu'un élément individuel de rythme ou d'orientation, opérant sur une trame individuelle, est perçu à la bonne échelle.

Théorisée par Paul Klee¹⁸, cette distinction entre un niveau de dividualité et un autre d'individualité est de nature à faire comprendre ce qu'est une forme, agraire ou urbaine. En se situant dans cette perspective technique, on appellera forme tout agencement spatial de points, de lignes et de surfaces qui procède de l'un ou l'autre des processus suivants :

- soit l'individualisation par un ou plusieurs éléments qui entrent en discordance avec la trame de base, et qui offrent une possibilité de lecture du fait même de cette discordance ;
- soit l'individualisation par un élément qui, bien qu'en parfait accord avec la disposition et l'orientation de la trame de base, l'anime par l'introduction d'un rythme.

Au premier cas on rapportera toutes les insertions et intersections de formes entre elles, que le temps produit (ce que A. Borie, A. Micheloni et P. Pinon appelaient "déforme" dans leur manuel de 1978). Au second, toutes les formes de scansion que je regroupe ci-dessous sous les appellations d'intermédiaires et de subintermédiaires, et qui se réfèrent au registre des périodicités.

La définition des objets historiques : procéduraliser les approches

Il s'agit donc, en morphologie urbaine comme en morphologie agraire, de poursuivre la définition d'une épistémologie de la compilation par une épistémologie de la forme (de la morphogenèse) et des objets. La compilation crée des relations et permet des observations tout à fait fondamentales. Suffit-elle à générer des objets morphologiques, historiquement exploitables ? On doit répondre non sans la moindre hésitation car il manque toujours un seuil de formalisation qui est celui de l'objet lui-même. Les objets archéogéographiques ne produisent pas l'espace sans mettre en œuvre divers principes, ce qui est le niveau sans doute le plus sensible de tous. N'est pas morphologue quiconque élimine ce passage, pensant pouvoir aller directement de la phase de compilation à la phase d'identification et d'interprétation nomothétique. Autrement dit, grâce au SIG, on associe des informations de nature et d'origine diverses, on classe des orientations, on mesure des longueurs et des surfaces, on distribue des périodicités selon des histogrammes, etc., mais on ne dit rien d'autre que descriptif sur les formes elles-mêmes, si on ne passe pas à une dimension supplémentaire de l'analyse qui est le propre de la morphologie : l'exposé des principes de la morphologie, ici urbaine.

Il se trouve que les formes mettent en œuvre des principes complexes en ce qu'ils peuvent être contradictoires entre eux. J'en identifie plusieurs : un principe de continentalisation ; un principe de hiérarchie ou d'individualisation, qui a été rappelé ci-dessus ; enfin un principe de transformation et de transmission que j'ai nommé ci-dessus "transmission". Je suis donc conduit à définir la notion de seuil morphologique. Avec cette notion, j'entends dire que le passage de la topographie historique à l'analyse morphologique exige le franchissement d'un seuil sans lequel les trames restent des trames sans jamais devenir des formes. Autrement dit, la principale faute en morphologie, c'est précisément de ne pas faire de morphologie, d'en rester à une vague mise en trames, en lieu et place d'une mise en formes.

Le processus de fabrication des trames urbaines : ce que nous apprend Jaipur

¹⁸ On trouve cette théorisation dans Paul Klee, *Écrits sur l'Art, I, La pensée créatrice*, ed. Dessain et Tolra, Paris 1980. Il s'agit de ses cours au Bauhaus.

Dans l'étude que j'ai conduite sur les processus d'urbanisation de la périphérie de Jaipur et que je reproduis dans le chapitre 8 ci-après, j'ai exploité une possibilité nouvelle offerte par *Google Earth*, à savoir le fait de disposer d'une série continue de photographies aériennes du site à raison d'une par année ou presque sur dix à douze ans. J'ai pu ainsi suivre en détail la façon dont les parcelles rurales de la périphérie sont progressivement urbanisées, selon le plan directeur planifié préalable établi pour la ville. Cette observation peut ensuite être transposée à des durées plus importantes.

En réalité, ce qu'on met en évidence est un double phénomène ou mieux un fonctionnement dynamique à deux niveaux. D'une part il existe un cadre d'ensemble de la nouvelle planimétrie (grandes avenues, ronds points) qui est ou peut être localement en totale discordance avec la planimétrie antérieure. Cette planimétrie répond au plan d'ensemble de croissance planifiée pour l'agglomération de Jaipur, dans les documents "Jaipur 2011" et "Jaipur 2025".

D'autre part, les divers lotissements qui prennent place dans cet espace remembré ne respectent que rarement l'orientation nouvelle ainsi déterminée et sont assez souvent respectueux d'une orientation antérieure quand ce n'est pas d'un chemin ou d'une limite parcellaire forte. On peut ainsi relever dans le parcellaire rural les limites dont la pérennisation est assurée dans le nouveau dessin planimétrique.

Mais ensuite, l'étude met en évidence un second phénomène spatiotemporel, et qui est la réalisation par mitage de la planification, en fonction des acquisitions foncières et de la libération des terrains. Il est donc évident que lorsque la planification se déroule sur une certaine durée, elle peut être sujette à des inflexions.

On aura reconnu là les complémentarités plusieurs fois signalées, entre planifié et auto-organisé, entre morphohistorique et morphodynamique, entre diégétique et incrémental, etc.

Quels objets pour quelle histoire de l'urbain ?

Pour définir les objets géohistoriques urbains, on ne dispose pas d'autre voie que le chemin généalogique, mais, hélas, pas celui de la généalogie des formes de l'urbain à travers les époques, dont l'histoire est encore difficile à écrire, mais, plus humblement, celui de la généalogie de nos idées et de nos méthodes. Ma suggestion est qu'il faut postuler la "crise" des objets urbains historiques et de leur mise en récit, en donnant à ce terme de crise le sens positif de processus de réévaluation et de transformation critiques. Dans ce domaine, et ce n'est pas le lieu de le développer, nous avons à revisiter l'intentionnalité sociale aux différentes échelles spatiotemporelles auxquelles elle s'exprime. Les planifications urbaines sont à mieux prendre en compte, à la fois pour cesser d'en lire partout, et ensuite pour leur donner toute leur place lorsqu'il y a lieu. L'apport de la morphologie urbaine pourrait ainsi consister à créer un équilibre nouveau entre la reformulation de l'analyse morphohistorique et la qualification des objets nés de l'analyse dynamique dans la durée.

Hélène Noizet, au cours de nos séminaires de travail sur la morphologie urbaine, a exprimé la nécessité de reprendre la notion de morphohistoire afin de mieux la restituer. Elle suggère qu'on fasse la part des projets réellement morphohistoriques, qu'on n'a aucune raison de ne pas prendre en compte, en la distinguant mieux de l'interprétation morphofonctionnelle (la forme devant dire la fonction) et morphopolitique (la forme devant être rapportée à un homme providentiel ou, plus généralement, à un pouvoir). Ces suggestions qui évitent un emploi assez indistinct de la notion de morphohistoire qui a été jusqu'ici le cas dans nombre de mes écrits, me paraissent particulièrement bienvenues et doivent être adoptées et

développées, car le risque est toujours de rejeter l'idée même de projet en voulant se prémunir contre les excès de l'interprétation.

Les exemples du travail à accomplir sont légion. Je n'en donne qu'un. Il faut repenser l'usage qu'on fait du concept de *fringe belt*. Dès lors qu'on ne l'applique plus à la ville industrielle, on peut se passer de faire le lien (généalogique) avec la théorie des anneaux de distance de Von Thünen à laquelle le concept de *fringe belt* se réfère. On peut au contraire en faire un pur outil de morphologie pour découvrir aussi autre chose que les ceintures successives de la ville : le modèle des *fringe belt* a un rapport direct avec la disponibilité ou non des terrains, parce que la construction de grands édifices réclame de l'espace. L'observation des grands immeubles permet donc de décrire un caractère de la forme (Ducom 2005, carte 23 par exemple). Ainsi, l'usage du concept de ceinture périphérique ne devrait pas conduire, comme c'est encore un peu trop le cas, vers une lecture exclusivement linéaire et organique du développement de la ville, par auréoles successives. Je suggère qu'on le repense en terme de densité urbaine (du bâti, du parcellaire, de la voirie), la ceinture limitrophe n'étant alors qu'une des figures de la forme de la densité. J'en donne un exemple ci-après dans l'étude des densités du parcellaire de Beja.

La conclusion peut être celle-ci. L'approche morphologique que promeut l'archéogéographie est celle qui consiste à dire que le document cartographique, notamment parcellaire, a valeur de document, ni plus ni moins, et qu'il n'a pas à être réfuté a priori comme étant idéologique ou plus idéologique qu'un autre, tout en ayant conscience de la difficulté de l'application de ce genre d'analyse lorsqu'il n'y a pas d'autres documents, notamment d'archives, pour étayer les hypothèses. La proposition consiste aussi à dire que c'est par la multiplication des procédures de travail — dialogues, colloques, critiques respectives — que l'analyse morphologique urbaine peut progresser.

Deuxième partie

Études

Chapitre 3

Morphologie de l'agglomération antique de *Lattara*

Chapitre 4

Le plan de la ville antique
et de la ville médiévale de Besançon

Chapitre 5

Le lotissement de la censive de Saint-Martin-des-Champs
Paris (3^e arrondissement)

Chapitre 6

Les lotissements du Village Orléans et de la Villa Hallé
à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle

Chapitre 7

La transmission du parcellaire agraire médiéval
dans le tissu urbain de Lodz (Pologne)

Chapitre 8

Les processus morphogénétiques de l'urbanisation
du foncier rural à Jaïpur (Inde)

Chapitre 3

Morphologie de l'agglomération antique de *Lattara*¹⁹

Cette agglomération antique située à Lattes, en aval de Montpellier, a été découverte en 1963 et a fait l'objet de fouilles programmées depuis 1983. La publication de synthèse parue dès 1993, a été suivie d'une seconde publication de synthèse plus récemment dans *Gallia* 2008 et elle a fait un bilan provisoire de quelque 23 campagnes de fouilles, publiées par ailleurs dans une revue spécifique *Lattara*. Le responsable principal de ce chantier majeur est Michel Py.

Le site permet d'accumuler beaucoup de renseignements sur l'occupation urbaine et ses variations dans le temps long, de l'époque protohistorique à l'époque romaine. C'est un site languedocien protohistorique à vocation commerciale, implanté dans un contexte deltaïque (delta du Lez) et lagunaire (Lattes étant établie au bord d'une lagune, citée par Pline comme « *stagnum Latera* »).

Les données de l'archéologie concernant l'urbanisme de Lattara

Le résumé ci-dessous est donné d'après la synthèse la plus récente, celle de Michel Py parue en 2008.

Plusieurs constatations convergent pour attester la fondation de la ville à la fin du VI^e siècle av. J.-C. Le mur d'enceinte trace les limites de l'agglomération archaïque, noyau à partir duquel se développent les extensions futures, et il conserve le même plan jusqu'à l'époque romaine.

Ce mur définit donc la "vieille ville" ou ville antique de Lattara. C'est aujourd'hui un secteur archéologique protégé de l'urbanisation.

¹⁹ Cette étude est la reprise et la mise en forme d'un cours d'archéogéographie que j'ai donné sur ce sujet à l'Université de Coimbra de 2009 à 2011.

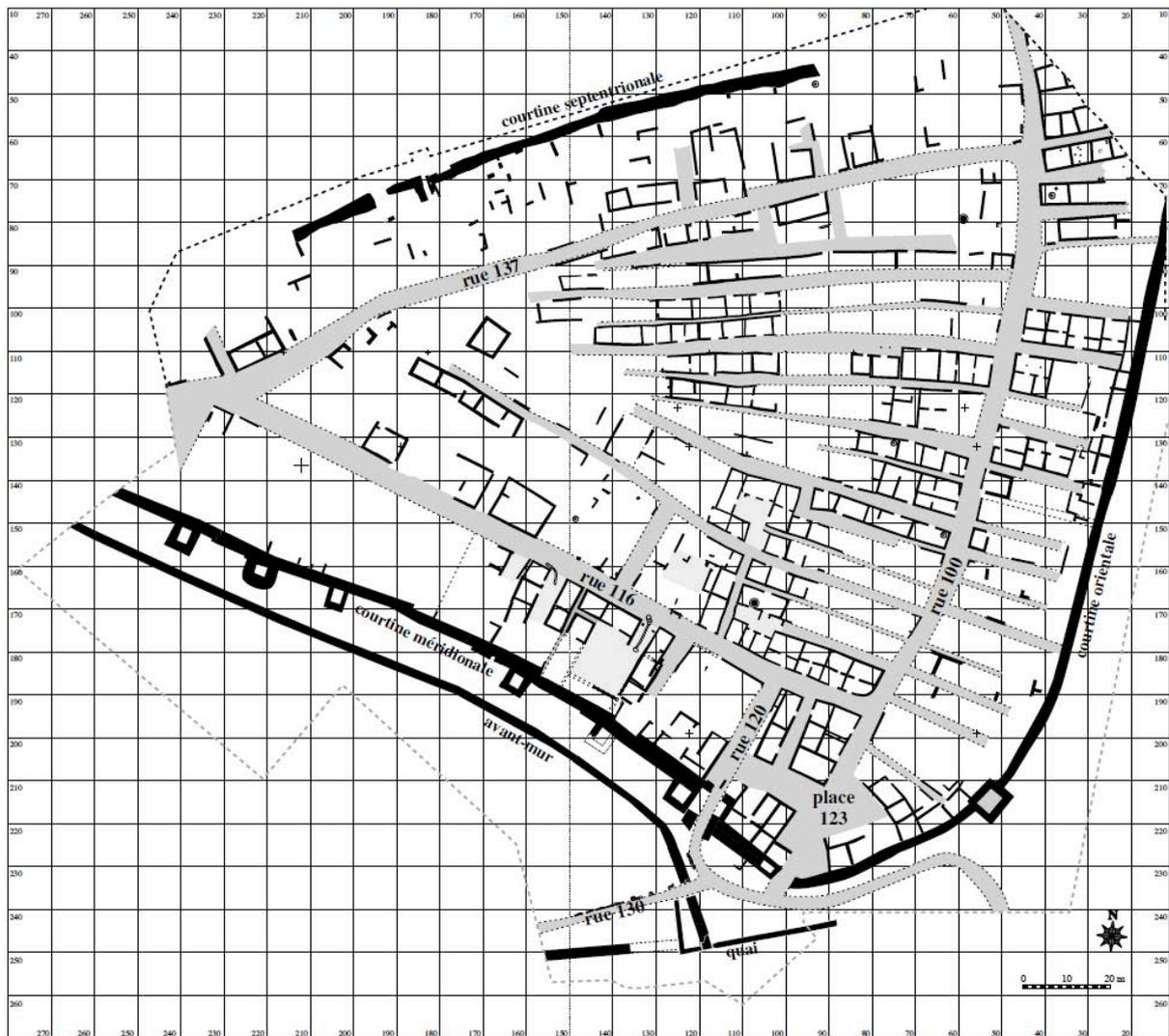


Fig. 4 - Le relevé issu des fouilles.

Le plan de la ville antique est triangulaire, et la muraille semble avoir eu les pieds dans l'eau, entourée de presque tous côtés par la lagune. La topographie de la langue de terre sur laquelle la ville est inscrite a pu jouer un rôle déterminant dans le choix de cette forme. La superficie enclose est de 3,30 ha environ, avec des dimensions maximum de 200 m du nord au sud et de 260 m d'est en ouest.

Le plan interne du site hérite de cette disposition topographique, bien que le milieu géographique ait changé au cours des sept siècles d'occupation. Mais l'urbanisme d'origine échappe, faute de fenêtres archéologiques suffisantes pour pouvoir en parler et restituer un plan topographique.

La trame urbaine visible est donc celle des IIIe-Ier s. av. n.è. mais elle remonte au moins à la fin du Ve s., ce que suggèrent les sondages des rues 100 et 116 (numérotation des archéologues sur la figure 4, ci-dessus). Ensuite, il y a des raisons de suggérer une mise en place synchronique de ce plan, « dont l'agencement paraît découler d'un projet global, avec réfection générale de la fortification vers le milieu du Ve s. » (Py, p 4). Sur cette trame, il faut envisager une densification progressive du tissu urbain, notamment au IVe s., et l'ensemble des quartiers est en place vers le milieu du IIIe s.

Le plan combine un schéma concentrique (à l'instar de ce qui a été observé dans le premier village de l'Île de Martigues), et un schéma en lanières (comme à Nages II ancien), Martigues

et Nages étant des sites régionaux proches de Lattes. Le principe concentrique s'observe avec un triangle de trois rues principales reproduisant en réduction la forme du rempart. Le principe de découpage laniéré concerne le triangle central délimité par les rues. On observe des îlots très allongés dans le sens est-ouest, séparés par des rues charretières et des ruelles-drains. Les communications transversales (nord-sud) sont quasiment défaut. Le principe laniéré concerne aussi la bande située à l'est, entre la rue 100 de la figure 4, ci-dessus, et la courtine orientale. Le plan du triangle central est en éventail, avec une convergence de rues vers l'ouest. Mais les archéologues ne s'expliquent pas le choix de la trame laniérée :

« Les raisons du choix d'une trame laniérée unidirectionnelle pour lotir un triangle nous échappent : peut-être l'explication se trouve-t-elle dans la présence d'un espace public, dans la zone 60, vers lequel conflueraient les rues 129 à 108 ».

(M. Py, p. 6)

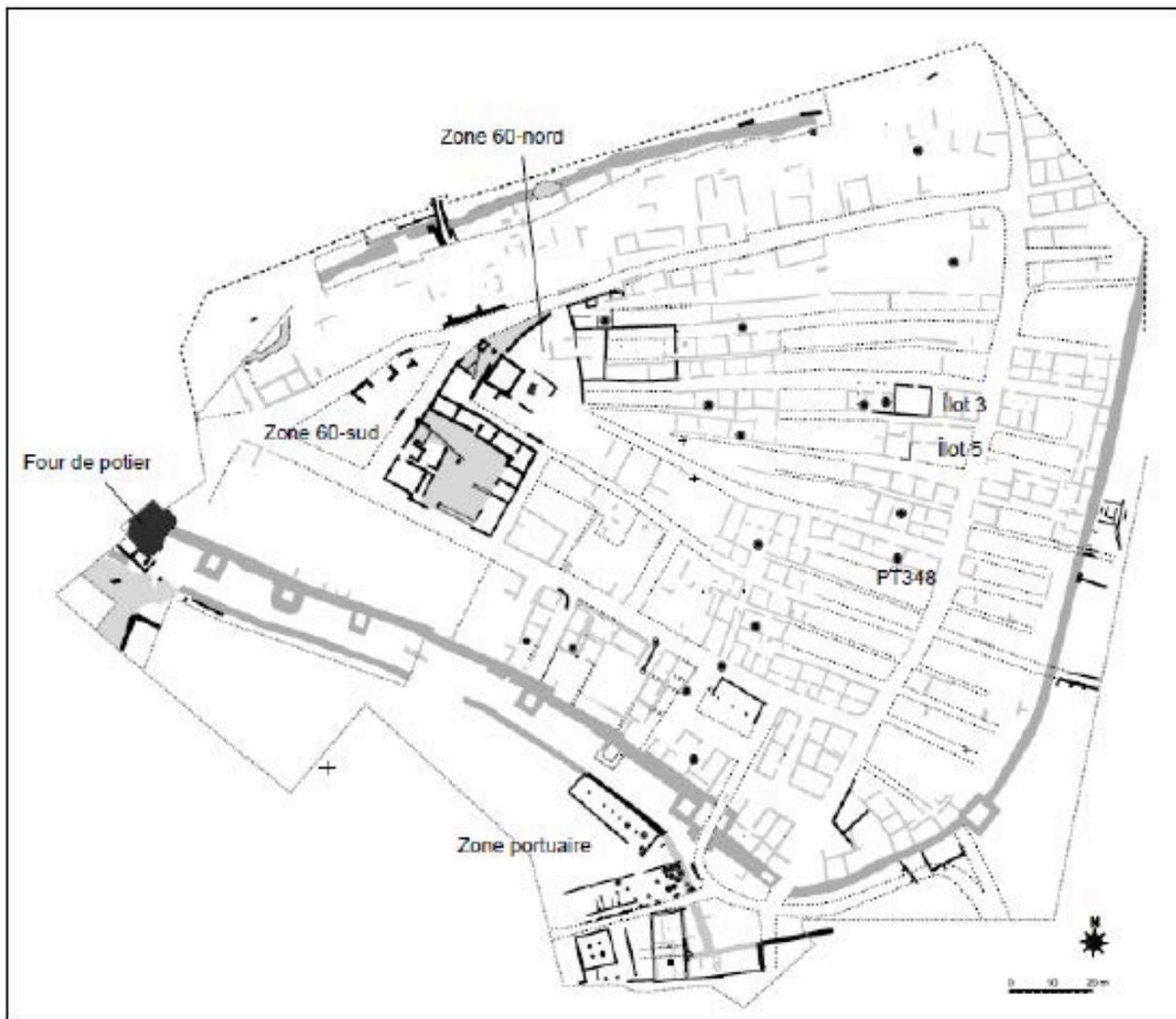


Fig. 5 - Localisation des espaces publics "60 nord" et "60 sud" qui peuvent expliquer la convergence des rues vers l'ouest

L'auteur observe que le long de la rue 100 (de son plan, fig. 4 ; v3 sur mes propres figures 8 et 9 ci-après) alternent des îlots à simple largeur de salle et des îlots à double largeur, ces derniers pouvant être ensuite rétrécis vers l'ouest, ce qui favoriserait la convergence. C'est le cas, par exemple, de l'îlot double de 5 de 10 m de large, qui se prolonge par l'îlot 35B mesurant

seulement entre 4 et 4,5 m de large.

Il n'est pas assuré que la régularité du plan des îlots du triangle central et de la bande orientale soit un héritage de la disposition d'origine. Les fouilles ont donné des réponses contrastées selon les îlots. Le site a connu, dans la phase qui va du Ve au IIIe s., une occupation lâche. Mais cela n'interdit pas, selon les résultats des fouilles, de considérer que le lotissement est précoce et régulier :

« En effet, les résultats acquis sur les phases anciennes de l'urbanisme indiquent que ce type de répartition [de l'habitat en lots de taille modeste] existait déjà à la fin du Ve siècle, selon un module moyen tournant autour de 50-60 m² par lot. La perdurance de ce module jusqu'au Ier s. av. n.è. a été largement reconnue dans plusieurs zones de la ville. »

(M. Py, p. 6)

Les maisons à cour n'apparaissent qu'au IIIe s. et sont le signe d'une différenciation sociale qui n'existait pas auparavant. Ce qui ne veut pas dire que la stratification sociale était absente de la ville de haute époque : mais elle s'exprimait autrement que dans l'architecture. Ces maisons correspondent quelquefois à des maisons de marchands et elles sont concentrées au sud du site, près du port.

C'est également au IIIe s. qu'on commence à recharger périodiquement les rues à l'aide de galets, au lieu de laisser, comme avant, le limon s'y déposer. Ces travaux d'édilité pourraient, selon Michel Py, correspondre à une pratique évergétique des élites locales²⁰.

Enfin, alors qu'on se trouve face à une ville manifestement indigène, la présence d'Étrusques doit être interprétée, de même que leur disparition brutale (fig. 7). D'autre part on a la preuve de la présence de Grecs (inévitables, donc, des Marseillais) au milieu du Ve s., notamment.

²⁰ Si l'on pose cette hypothèse, qui est une pure spéculation influencée par le développement des études sur l'évergétisme des élites dans les sociétés antiques, il faut également poser l'hypothèse opposée, celle d'une contrainte au titre des obligations de gestion et de financement imposées à ces mêmes élites. Les sociétés antiques sont adscriptives et dans les actions collectives des élites entrent autant d'obligations municipales, c'est-à-dire de charges municipales, que d'évergétisme spontané.

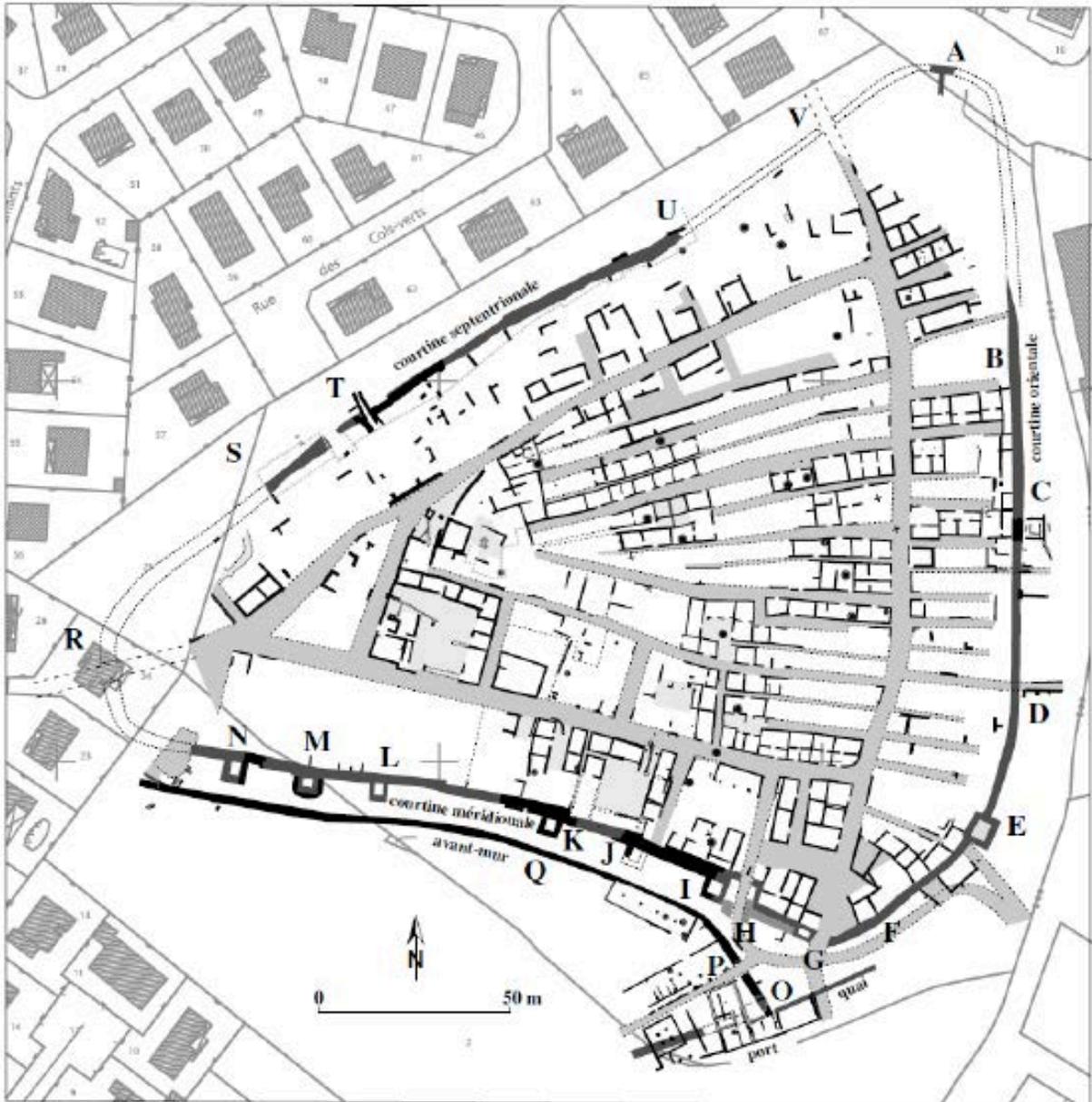


Fig. 6 - Cette figure permet de compléter le dessin de l'enceinte de *Lattara* et de voir la relation du site antique avec l'occupation parcellaire moderne. Les orientations des courtoines septentrionale et orientale de la ville protohistorique sont transmises dans le parcellaire voisin très récent.



Fig. 7 - Sur ce plan de Michel Py et Thierry Janin, les grands cercles signalent des ensembles d'objets étrusques, et les points rouges des tessons étrusques isolés.

Proposition de lecture morphologique

La définition des trames

La lecture des informations archéologiques conduit à identifier des trames distinctes entre elles par leurs caractéristiques morphologiques.

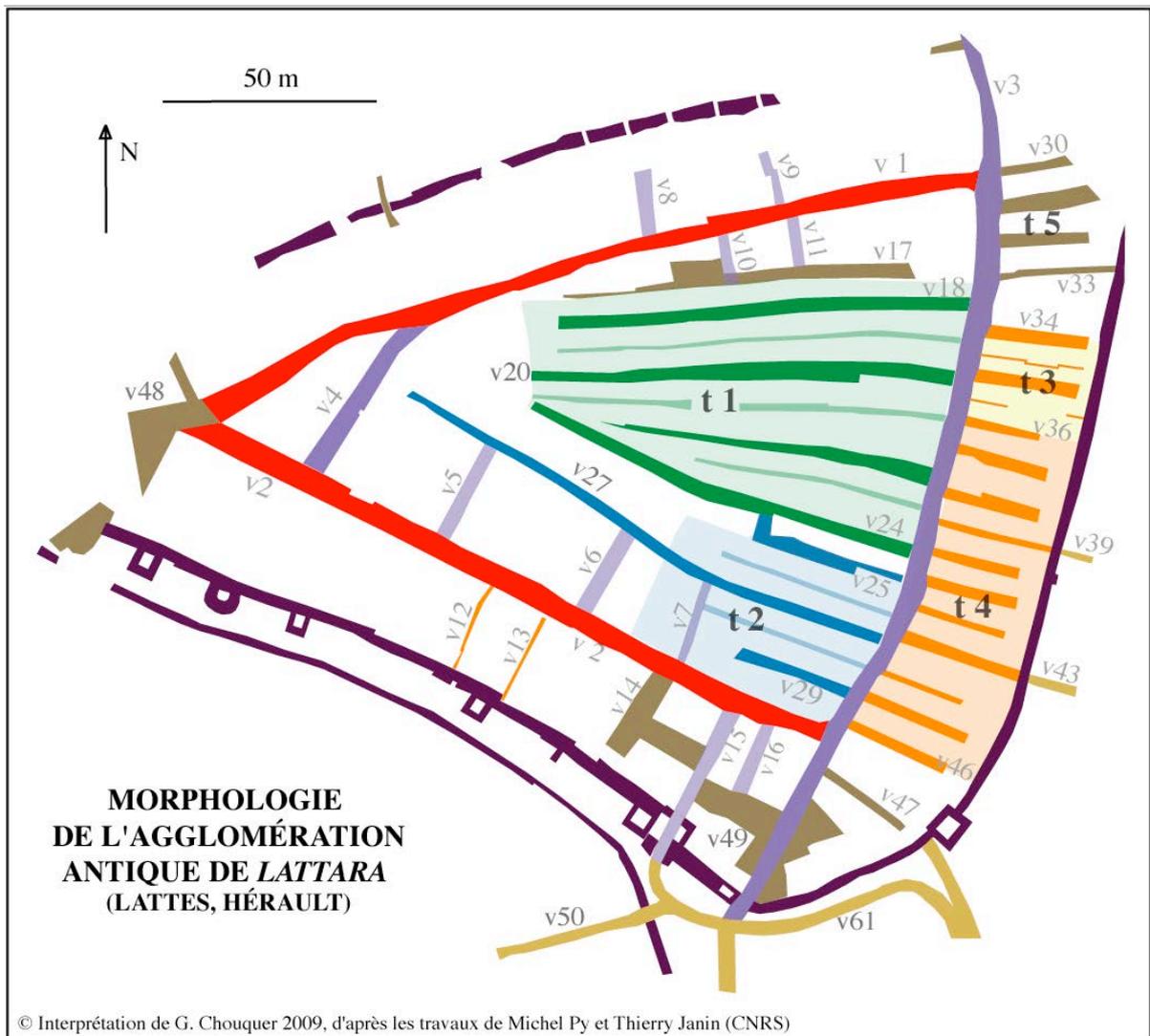


Fig. 8 – Analyse morphologique du plan de l'agglomération antique de Lattara : les trames

NB- j'adopte ici ma propre numérotation, n'ayant pas trouvé un plan avec la numérotation complète adoptée par les fouilleurs. On voudra bien excuser cette gêne.

La trame t1, la plus développée, comporte 7 bandes séparées par des rues alternativement larges et étroites (rues 18 à 24 de la figure 8 ci-dessus). Elle comporte 3 bandes larges subdivisées et une bande étroite non subdivisée, soit au total 7 bandes étroites ou demi-bandes. Au sein de chacune de ces bandes de la trame 1 on peut loger près d'une vingtaine de pièces.

La trame t2, beaucoup plus petite, est faite sur le même modèle d'alternance des rues et ruelles, et comporte 5 rues (25 à 29).

La toute petite trame 3 est faite sur le même modèle d'alternance des rues, mais sa localisation entre la rue v3 et la courtine orientale est particulière. On notera que les rues qui la composent (34 et 35 sans compter les ruelles, fig. 8) ne sont pas dans le prolongement de celles de la trame t1. La rue v3, fermant le triangle à l'est, est réellement une coupure.

Suivent deux trames qui n'adoptent pas l'alternance des rues et ruelles et qui sont de ce fait plus monotones.

La trame t4 dispose 11 courtes rues parallèles entre la rue v3 et la courtine orientale. On notera le prolongement de deux rues à l'extérieur de la courtine, les rues 39 et 43.

La trame t5, enfin, est une petite trame de 4 rues (30 à 33) située entre la rue v3 et la courtine orientale, au nord-est de la ville.

Entre la rue v1 et la courtine septentrionale, et entre la rue v2 et la courtine méridionale, il n'est pas possible de discerner des trames, compte tenu de l'état de l'information disponible. Mais des trames du type des trames 4 et 5 ne seraient pas impossibles, au moins localement : j'en ai supposé deux sur la figure 10 plus avant, les trames 6 et 7.

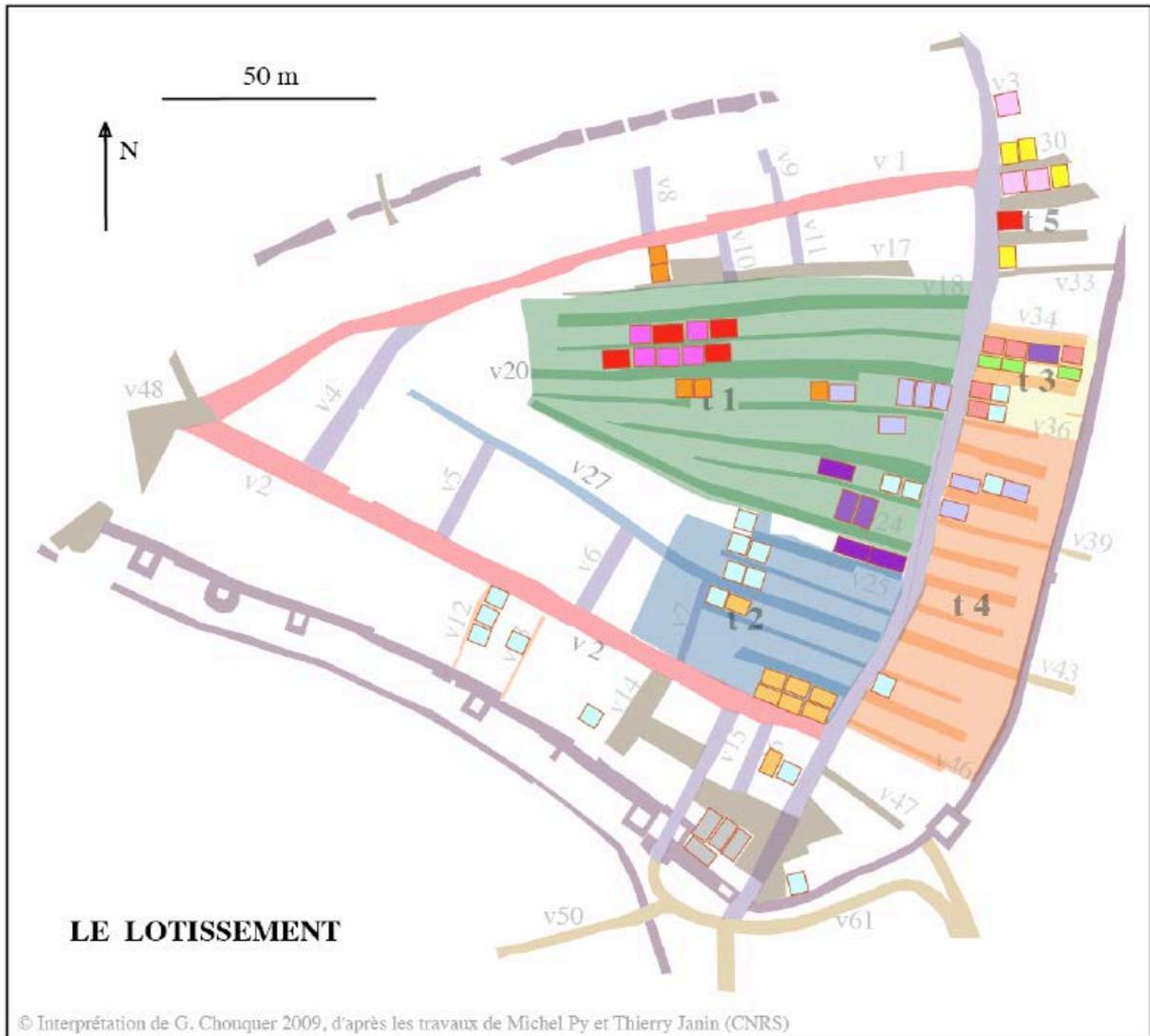


Fig. 9 — Le lotissement au sein des bandes et des trames de l'agglomération.

Dans le plan de *Lattara*, l'analyse morphologique permet de qualifier les niveaux élémentaires et intermédiaires de l'organisation du plan.

- au niveau le plus local, la plus petite unité est la pièce bâtie, les pièces étant disposées à la suite, au sein de la bande. Comme le montre la figure 9, il n'y a pas un module unique, mais des mesures variées, qui se répètent localement.

- au niveau subintermédiaire, la forme est une bande de deux rangées de maisons séparées par une ruelle ou passage étroit, et encadrée par deux rues ; mais assez souvent la bande se réduit à une rangée unique de maisons ou de pièces entre deux rues.

- au niveau intermédiaire, l'association des bandes forme des trames et on a vu que c'est l'observation du rythme qui permet de suggérer les différentes trames.

Les trames dans lesquelles les rues sont parallèles, sans rues transversales ou avec de rares rues

transversales et généralement incomplètes, sont une particularité des formes utilisées dans les opérations de lotissement, et Michel Py a raison de rappeler le plan très uniforme de Nages qui en fournit un très bon exemple. Mais ce type de disposition est également utilisé au Moyen Âge dans nombre de fondations planifiées. L'association des bandes parallèles en trames est une forme courante, qui offre une alternative très répandue au plan quadrillé ou en damier de certaines agglomérations antiques grecques ou romaines et qui explique une particularité de l'urbanisme antique : l'inégalité des rues, au sens morphologique. Pour qualifier ce type de disposition, les historiens ou archéologues ont été tentés d'employer le terme latin de *striga*, qui signifie bande : P.G. Hamberg, par exemple, l'a fait en 1965 pour qualifier le plan grec de Naples. C'est une analogie intéressante, même si on doit observer que *striga* est un terme à la fois agraire (c'est une forme de lotissement agraire) et militaire (c'est le nom d'une bande de tentes dans le camp militaire).

La disposition courante du site de *Lattara* est de former les trames par association de rues parallèles étroites. Pour les qualifier, il faut recourir au vocabulaire grec adapté (Castagnoli 1956, p. 32-34) et parler de *stenopoi*, qui sont des rues étroites et parallèles dans l'urbanisme antique (*stenopoi*, pluriel de *stenopos*). Mais comme le site offre une base triangulaire originale, et que la forme est assez ramassée, il n'y a guère l'opportunité de disserter sur ce que seraient les éventuelles *plateiai* (pluriel de *plateia*) ou plus larges rues perpendiculaires du plan antique (du grec *platos* = large) : seule la voie dite v3 joue vraiment ce rôle (fig. 8).

Je rappelle que les équivalents latins des termes de l'urbanisme grec sont *platea* et *plateae* pour les rues les plus larges ; *angiportus* et *angiporti*, ou même *via* attesté à la fin de l'Antiquité, pour les rues étroites et parallèles, et que ce sont Vitruve (I, 6,1 ; I, 7,1) et Isidore de Séville (XV, 2, 22-23) qui nous en informent.

On peut donc suggérer que le site de *Lattara* soit une adaptation originale du plan de colonisation généralement parallèle avec des rues en ligne droite et non comme ici en lignes infléchies et quelquefois tendant vers la courbe.

Un arpentage pour définir les unités intermédiaires et le lotissement

L'étape suivante de l'analyse est d'observer les relations géométriques repérables au sein de cet ensemble et de proposer un schéma d'arpentage pour la mise en place des lignes intérieures du plan de l'agglomération. On pose ici l'idée que les régularités observables suggèrent l'intervention d'arpenteurs pour délimiter les unités intermédiaires et subintermédiaires du plan. Le schéma d'arpentage est un outil qui sert à résoudre quelques-unes des difficultés que le site triangulaire impose.

Puisque le plan est en éventail ouvert vers l'est, on suppose que les visées ont été conduites depuis le point A de la figure 11, et que ce choix a déterminé la forme et la mesure de la couronne triangulaire (en jaune sur les figures 10 et 11) qui cerne la zone centrale. Ensuite, pour l'arpentage du triangle intérieur, entre les trois voies principales v1, v2 et v3, deux autres points de visée ont été choisis, notés B et C sur la figure 11.

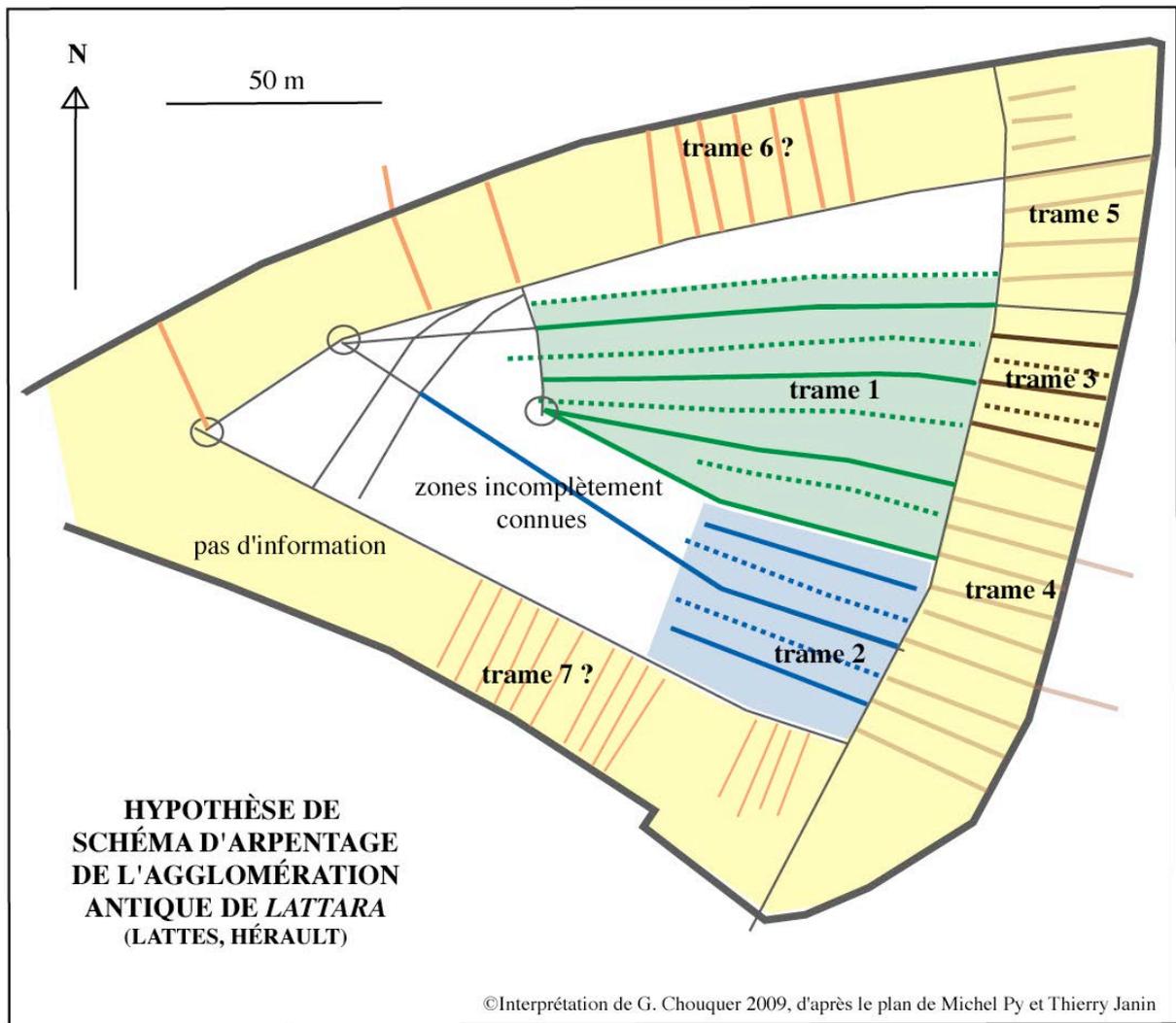


Fig. 10 – Proposition de restitution du schéma d’arpentage de l’agglomération antique de Lattara.

L’énigme la plus nette du plan est le statut de la zone incomplètement connue, située entre les lettres A, B, C et G de la figure 11. On est tenté, en se fondant sur les lignes existant dans le plan archéologique, de restituer le prolongement vers l’ouest de la trame 2. Ce n’est qu’une hypothèse et les lignes tracées en magenta sur la figure 11 doivent être lues comme une extrapolation. En outre, on peut très bien élaborer un projet de lotissement de ce type et ne le réaliser que partiellement. Enfin, on voit bien comment on a articulé les contraires : le principe de bandes parallèles qui doivent avoir une largeur à peu près constante, et la forme en éventail qui conduit au contraire au pincement inexorable de la bande. Pour rattraper cet effet d’ouverture angulaire en direction de l’est, on a fixé des lignes (notées en rouge D, E, F et G sur la figure 11) à partir desquelles se fait une nouvelle subdivision. Ce sont les lignes de base d’une nouvelle subdivision axiale ou coaxiale.

Alors qu’au niveau de la zone A-B-C on a environ 6 ou 7 bandes, à l’autre extrémité, lorsque les bandes atteignent la voie v3, on en trouve plus d’une quinzaine. Dans cet esprit, le rôle de la place triangulaire que les archéologues ont nommée « espace public 60 nord » et que je note par la lettre D sur la figure 11 s’explique. Pour éviter le pincement de chaque bande en fuseau de plus en plus étroit, la place a fixé une césure importante (ligne rouge D de la figure 11), devenue le point de départ d’une série de bandes parallèles coaxiales, celles de la trame 1. Dès lors il faut quelque peu inverser le raisonnement de Michel Py sur cet espace public n° 60,

cité plus haut, et à propos duquel il a bien vu le problème posé. La question n'est pas de savoir pourquoi on aurait choisi une trame laniérée unidirectionnelle pour lotir un espace triangulaire. La question se poserait de préférence de la façon suivante. Les arpenteurs ayant choisi la forme de lotissement la plus courante à leur époque (la bande subintermédiaire formant trame par association avec d'autres bandes parallèles), il leur fallait adapter cette morphologie à un espace triangulaire. Ils l'ont fait en annulant le resserrement des bandes de la trame 1 vers l'ouest par la création de la place publique (n° 60 du plan archéologique ou D sur la figure 11).

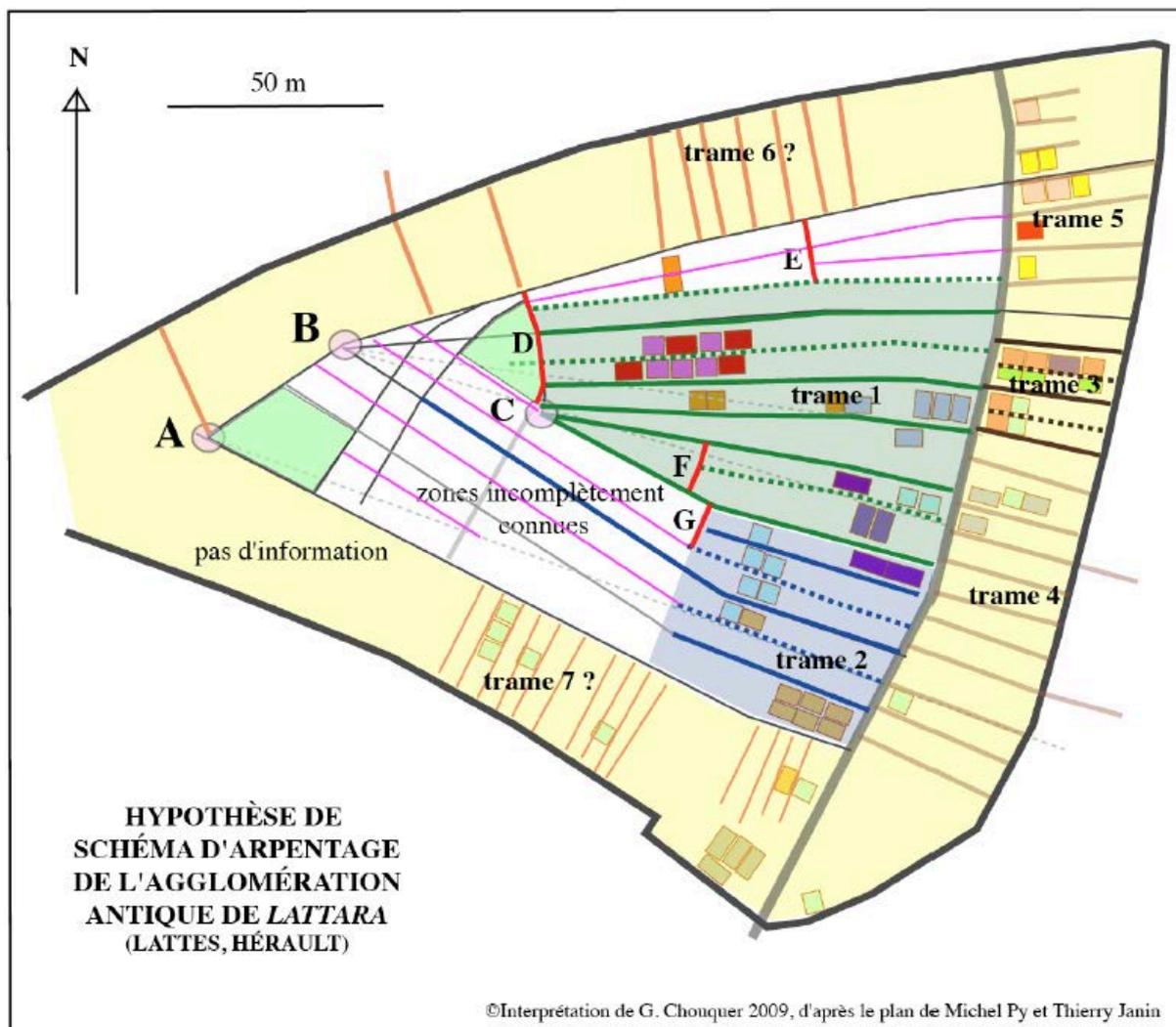


Fig. 11 – Hypothèse de lotissement global de l'espace triangulaire central du site de l'agglomération de *Lattara*.

Conclusion

L'analyse morphologique du site de *Lattara* contribue, selon moi, à appuyer la découverte faite par les archéologues de la nature historique du site. Ils ont en effet pensé à une fondation marquée par un lotissement systématique que prouvent et la forme des maisons et leur disposition en lanières ou bandes. Sans intervenir sur les questions historiques (par exemple : qui a fondé le site : des Gaulois, des Étrusques ?), sans qualifier historiquement l'agglomération (colonie étrangère ? villeneuve protohistorique endogène ?) parce que la

morphologie n'apporte rien de direct sur ce point, je note plus simplement que l'aspect arpenté de l'agglomération fournit un argument à insérer dans le faisceau des indices que les archéologues ont déjà réunis.

Note annexe

Dans l'ouvrage *Faire ville*, Hélène Noizet a repris l'analyse du plan de Lattes afin de prolonger l'étude morphologique.

Pages 116-118, elle reprend mon analyse de la forme et du plan d'arpentage de la ville antique et souligne combien les résultats sont éloignés des anciennes opinions sur les villes protohistoriques.

Pages 158-162, elle étudie l'interaction des composantes urbaines, et met en évidence le changement qui s'est opéré dans la morphologie des maisons, avec l'agrandissement des superficies et des modifications rapides du bâti sur de courtes périodes, mais s'insérant toujours dans la même trame parcellaire. Le bâti des Ve-IVe s. av. J.-C. entretient donc la trame parcellaire.

Pages 177-180, elle met en évidence le fait que l'apparition des maisons à cour commune des IIIe-Ier s. av. J.-C. ne modifie pas en profondeur le réseau viaire. Mais on bouche des ruelles pour réaliser certaines des maisons à cour, transformant certaines rues restantes en impasses.

Chapitre 5

Le plan de la ville antique et de la ville médiévale de Besançon

Article initialement publié dans la *Revue Archéologique de l'Est*, tome 45, 2, 1994, p. 361 à 407.

Le numérotation des figures est celle de cette publication et non celle du présent livre. Elle interrompt donc la numérotation des figures, qui reprendra dans le chapitre 6.

LE PLAN DE LA VILLE ANTIQUE ET DE LA VILLE MÉDIÉVALE DE BESANÇON

par Gérard CHOUQUER*

Résumé. — L'analyse morphologique du plan parcellaire de Besançon, si elle est conduite en relation scrupuleuse avec les données des fouilles et des textes, permet de proposer des hypothèses nouvelles pour le développement historique de la ville dans l'Antiquité et le Moyen Âge. Cet essai explore l'idée selon laquelle il est possible de faire deux lectures d'un même document planimétrique, et il tente de poser de la façon la moins réductrice possible la question de la spatialisation des données ponctuelles. Dans l'Antiquité, Besançon a eu un plan composite, et au Moyen Âge, quelques opérations d'urbanisme ont remodelé la ville de façon originale : la première transformation médiévale semblerait avoir été initiée par l'archevêque Hugues de Salins.

Zusammenfassung. — Die morphologische Analyse des Parzellenplans von Besançon – vorausgesetzt daß man die Daten der Ausgrabungen und der Literatur sehr sorgfältig berücksichtigt – erlaubt es, neue Hypothesen über die historische Entwicklung der Stadt in der Antike und im Mittelalter vorzustellen. Dieser Aufsatz verfolgt zum einen die These, daß es möglich ist, ein und dasselbe planimetrische Dokument auf zwei verschiedene Arten zu interpretieren, zum anderen versucht er, auf die am wenigsten einschränkende Weise die Frage nach der allgemeinen räumlichen Interpretation ganz beschränkter Daten zu stellen. In der Antike besaß Besançon eine Kompositstruktur, die im Mittelalter durch einige städtebauliche Maßnahmen eine neuartige Form annahm : die ersten Änderungen sind wahrscheinlich vom Erzbischof Hugues de Salins vorgenommen worden.

Le plan de la ville de Besançon n'a jamais fait l'objet d'une analyse morpho-génétique approfondie, alors que divers chercheurs ont tenté, encore récemment, la reconstitution partielle ou totale du quadrillage urbain antique, soit à partir de données fragmentaires issues des fouilles (1), soit à partir de projections cartographiques (2). L'étude propo-

sée ici cherche à articuler les données morphologiques et les données archéologiques de façon plus aboutie que cela n'a été le cas jusqu'ici, et à tenter une analyse diachronique du développement de la morphologie urbaine. Elle est issue d'une opportunité – la demande d'une étude de la part de Jean-Olivier Guilhot et du Service régional de l'archéologie de Franche-Comté – à la suite des travaux archéologiques majeurs qui se sont déroulés à l'emplacement du nouveau parking de la Mairie de Besançon. Ces fouilles, portant sur un espace cohérent de 2500 m², ont profondément renouvelé les connaissances de la ville antique dans ce secteur, et offrent des témoins chronologiques désormais essentiels (GUILHOT, GOY, 1992).

1. GUILHOT, GOY, 1989, pl. 4 et p. 17. Ces auteurs sont les premiers à mentionner l'existence de deux trames d'orientations différentes, qui témoigneraient, selon eux, l'une d'une survivance gauloise, l'autre de la romanisation.

2. LAGRANGE, 1982 ; BEDON *et alii*, 1988 = p. 36, 42, 92-95. Dans cet ouvrage, Pierre Pinon propose une grille unique à module régulier, de 125 m de côté, et orientée à 37°5 Est.

*UMR 9966, Archéologie et Territoires, CNRS, TOURS.

Cette étude est un essai. La forme urbaine présente la particularité de résumer en un espace restreint des tensions qu'on trouve rarement exprimées avec cette force dans un parcellaire rural. Elle est aussi le lieu privilégié où l'on peut réunir le plus grand nombre de réponses aux questions posées, en raison du volume des textes, de la multiplicité des plans et de l'actualité de l'archéologie urbaine. Ici, mieux qu'ailleurs, on peut s'interroger sur la pérennité des tracés anciens dans une forme récente et donc sur la validité d'une lecture récurrente.

En outre, le même plan cadastral parcellaire de Besançon du début du XIX^e siècle peut-il être lu à la fois pour la restitution de la morphologie médiévale et pour une approche de la morphologie antique ? C'est, en fait, soumettre le document à une double analyse : l'une, intégrative, cherche à rendre compte de toutes les formes observées en plan telles qu'elles ont été figées dans le plan parcellaire du XIX^e siècle ; l'autre, sélective, cherche à lire, au moyen de trames, des réalités beaucoup plus masquées, ayant pu laisser des traces indirectes dans l'organisation de la ville.

Mais ce qui est peu fréquent, semble-t-il, c'est de guider très scrupuleusement chacune de ces

analyses par le rassemblement de la documentation planimétrique ancienne. Carto- et photo-interprètes ont, quelquefois, la faiblesse de négliger les données de l'archéologie, voire même des textes, et de conduire leurs analyses sur des documents quasiment muets. La logique courante est de conduire l'analyse d'une forme puis de l'illustrer ou de la confirmer par quelques données de fouilles. Cette étude propose, en inversant cette démarche, de faire en quelque sorte de l'analyse morphologique l'élément permettant de spatialiser les données ponctuelles issues des fouilles et des textes.

Le dossier de Besançon est d'une richesse réelle et son exploitation est longue : richesse des données de l'archéologie classique, accumulées depuis le XIX^e siècle (3) ; richesse encore des nouvelles pistes de travail proposées par les fouilles les plus récentes (4) ; mais aussi richesse de la documentation médiévale, rassemblée en grande partie pour les XI^e-XIV^e siècles par Roland Fiétier (FiÉTER, 1978). On ne vient pas à bout d'une matière telle que celle qu'il a réunie, et chaque lecture de telle page de sa thèse apporte de nouvelles suggestions.

I. LE DOCUMENT DE TRAVAIL

La recherche a été conduite sur le plan cadastral ancien, du début du XIX^e siècle. Ce document, dont nous avons un tirage au 1/2000^e, permet la lecture des détails de la morphologie urbaine, tout en offrant une vue d'ensemble de la ville sur une surface encore manipulable.

Ce plan portait en surimpression le report de toutes les informations archéologiques recensées dans le sol de la ville, et pour lesquelles on possède un plan. Il avait été dressé par la « commission archéologique » de 1848, puis exploité par le bibliothécaire Castan et complété par l'architecte Delacroix.

Il fallait donc, en premier lieu, le compléter pour toutes les fouilles ayant eu lieu depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. Cela a été possible dans certains cas, lorsque les rapports de fouilles présentaient un plan avec des éléments de repérage suffisants : ainsi en est-il des fouilles dites du parking EDF, de celles du parking de la Mairie, ou encore de celles commencées en 1921 et poursuivies en 1952-53 sous l'ancien parc de la Banque de France (Pavillon de Chimie de la Faculté des Lettres). Mais cela n'a pas été possible dans d'autres cas, comme pour les fouilles de la place de la Révolution en 1964 (Marché couvert).

Le report des informations archéologiques a posé quelques problèmes en raison de la forte réduction qu'il fallait faire subir aux plans archéologiques détaillés. Cette opération a été conduite par Jean-Olivier Guilhot et moi-même. Mais cette « documentation » préalable du plan cadastral ancien, désormais surchargée de toutes les informations planimétriques issues des fouilles de quelque ampleur, offre ainsi un support de travail inestimable pour l'étude morphologique. On y réalise, en permanence, une lecture à deux niveaux, par la possibilité de comparer immédiatement les formes anciennes et les tissus récents du XIX^e siècle.

3. Ces données bibliographiques ont été rassemblées par GUILHOT, GOY, 1989 ; je dois à J.-O. Guilhot la communication de nombreux plans des fouilles anciennes, souvent méconnus ou inédits, et qui ont été intégrés dans cette étude. Je dois au doyen L. Lerat la copie du plan parcellaire ancien portant en surcharge les informations archéologiques anciennes.

4. Il s'agit des fouilles dites de Saint-Paul, de la rue Ronchoux, de l'Hôtel de Région, de la SMCI, du Crédit Agricole, du parking de la Mairie (cf. *infra*). Je remercie Christian Goudineau de m'avoir invité à participer aux deux journées de réflexion sur Besançon antique qu'il a conduites en 1992. Elles m'ont permis de mieux prendre la mesure d'évolutions importantes acquises par les recherches récentes.

Ce plan n'était pas orienté. Nous y avons reporté le carroyage Lambert, zone II étendu. Dans la suite de cet article, sauf mention contraire,

toutes les orientations sont donc données par rapport à ce repère (abrégé NL pour Nord Lambert).

II. ÉTUDE MORPHOLOGIQUE DU PLAN CADASTRAL ANCIEN DE LA VILLE

1. LES GRANDES LIGNES DE L'ORGANISATION DES FORMES

Les contrastes principaux

Sommairement, l'examen du plan cadastral fait bien apparaître la division de la ville du début du XIX^e siècle en trois zones principales : une zone d'habitat dense, marquée par de petites parcelles urbaines longues et étroites, serrées les unes aux autres ; une zone d'habitat lâche, formée presque exclusivement d'hôtels particuliers, aux formes stéréotypées et aux lignes régulières, et de grands établissements religieux, d'éducation ou militaires ; enfin une zone vide, qui correspond soit à d'immenses cours intérieures (comme celles des différentes casernes au Nord-Est de la ville), soit aux cours, jardins et parcs situés au Sud-Ouest, notamment à Chamars.

Cette zonation, très caractéristique, évoque les phases d'histoire urbaine pendant lesquelles l'habitat était loin d'occuper la totalité de l'espace accessible dans la boucle, et se réduisait à une zone centrale étroite délimitée par les deux rues principales (Grande Rue et rue des Granges), et accessoirement par la rue Mégevand (ancienne rue Saint-Vincent).

Mais, au-delà de cette considération générale, l'examen des limites de ces zones permet de découvrir des lignes de force du plan urbain. Il est suggestif, par exemple, d'opposer les zones d'habitat aux zones vides ou occupées par les grands établissements publics. Leur cartographie met en évidence la scission de la ville en plusieurs ensembles cohérents séparés entre eux par des espaces de transition (fig. 1). Dans la boucle, ce sont par exemple au moins quatre ou cinq espaces bâtis formant chacun un noyau spécifique : ensemble du pied de la citadelle ; ensemble Granges-Saint-Paul ; ensemble Saint-Vincent-Mairie ; ensemble autour de la place de la Révolution, dans lequel on peut individualiser l'ensemble du quartier de l'Hôpital du Saint-Esprit.

Une césure majeure du tissu urbain

Le plan parcellaire ancien témoigne d'une rupture majeure de la trame parcellaire depuis la

Mairie actuelle jusqu'à l'église Saint-Pierre (fig. 2). Elle forme une nette séparation entre la ville haute et la ville groupée autour du pont. La forme parcellaire montre une large bande de terrain occupée par des grands bâtiments publics (Cité administrative, Faculté de Médecine, Cité administrative municipale, Palais de Justice, Hôtel de Ville, place et église Saint-Pierre), dont on peut penser qu'ils se sont implantés ainsi en raison d'une absence de construction ou, du moins, d'une faible occupation. On en a la preuve historique avec la présence de nécropoles antiques et du Haut Moyen Âge (5). Parallèlement et au Sud-Est de cette bande de terrain, la trame parcellaire montre un dessin incurvé très caractéristique, ce qui prouve qu'elle a été moulée sur un accident marquant.

Il est possible de mettre ce fait topographique en relation avec l'évolution morpho-dynamique du méandre du Doubs. Lors des fouilles du parking de la Mairie, des sondages géologiques ont permis de restituer l'emplacement d'un chenal qui existait encore en ce lieu il y a 10 à 12 000 ans (GUILHOT, GOY, 1992, p. 42-49). Il s'agissait d'un chenal secondaire, sans doute en liaison avec la zone humide de Chamars, dont l'assèchement et le remblaiement furent progressifs jusqu'à la fin de la Protohistoire. À l'avant de ce chenal, en direction du cours principal du Doubs et sur sa rive convexe, s'était formé un bourrelet de terre, exhausé par les dépôts sédimentaires des crues. C'est dans l'ancien chenal naturel comblé que fut créé, à l'époque de La Tène, un grand fossé coudé, retrouvé à la fouille (GUILHOT, GOY, 1992, p. 52-53). Il avait une fonction défensive, et marquait la limite entre la zone habitée (au Nord-Ouest) et la zone vide (au Sud-Est). Il est possible que ce soit à la direction d'ensemble de ce chenal et de ce fossé que le parcellaire doive sa forme incurvée.

Les principales unités de plan

En tenant compte des principales divisions du plan parcellaire et en regroupant les zones selon

5. Nécropole antique de la place Saint-Jacques (Faculté de Médecine) fouillée en 1840-47 (GUILHOT, GOY, 1989, p. 23) ; nécropole du Haut Moyen Âge de la place Saint-Pierre, fouillée par Yves Jeannin en 1975 (MOREL, 1976, p. 413 ; GUILHOT, GOY, 1989, p. 32).

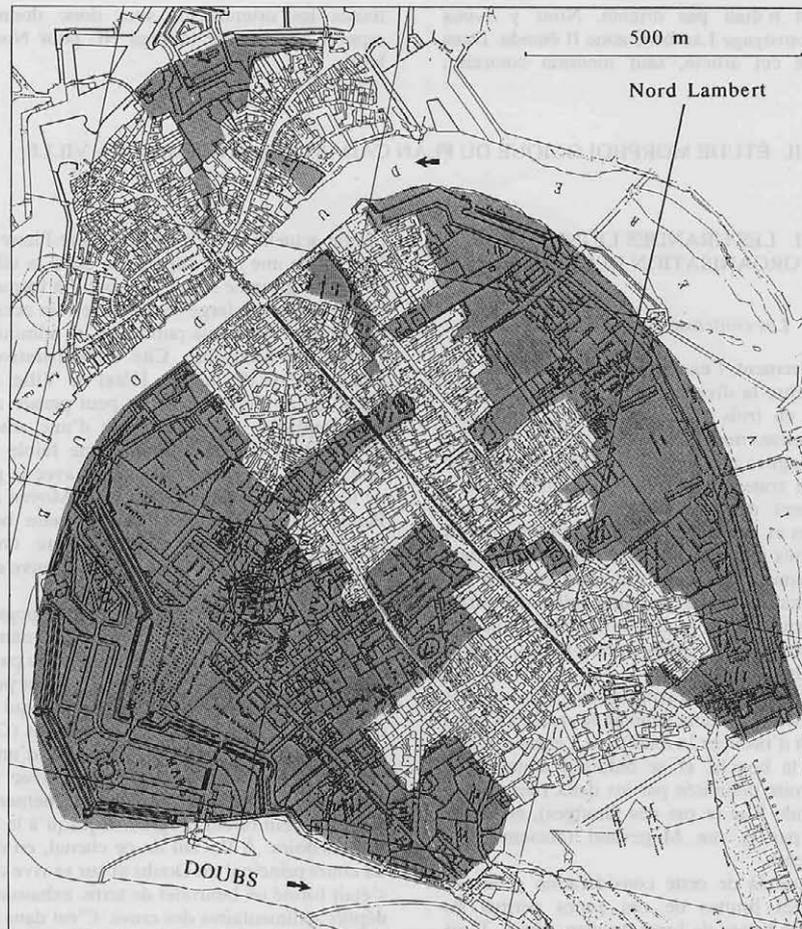


FIG. 1. — Zonation de l'espace de Besançon, d'après le plan parcellaire du XIX^e siècle.

leur parenté de découpage parcellaire, il est possible de discerner neuf unités principales du plan de la ville (fig. 3). On les dénommera, selon la suggestion du géographe Conzen et de l'architecte Whitehand, « unités de plan » ou encore « unités morphologiques » (6).

Leur liste est la suivante :

- zone du chapitre cathédral ;
- zone de St-Jean et St-Maurice ;

- zone des rues Mégevand et de la Préfecture ;
- zone des rues des Granges et Bersot (Saint-Paul) ;
- zone autour de la place de la Révolution et sur la rive droite du Doubs ;
- zone de la Madeleine ;
- zone de Battant ;
- zone de l'ancien Clos-Saint-Paul ;
- zone de Chamars.

Ces deux dernières zones sont quasiment vides d'habitat, occupées par de grands ensembles monumentaux, religieux ou militaires, des jardins et des promenades, et témoignent bien de ce resserrement de la ville de part et d'autre de la Grande Rue.

6. CONZEN, WHITEHAND, 1981, p. 14. On préférera cette expression à celle d'« opération d'urbanisme » qu'emploie et définit GAUTHIEZ, 1991, p. 28.

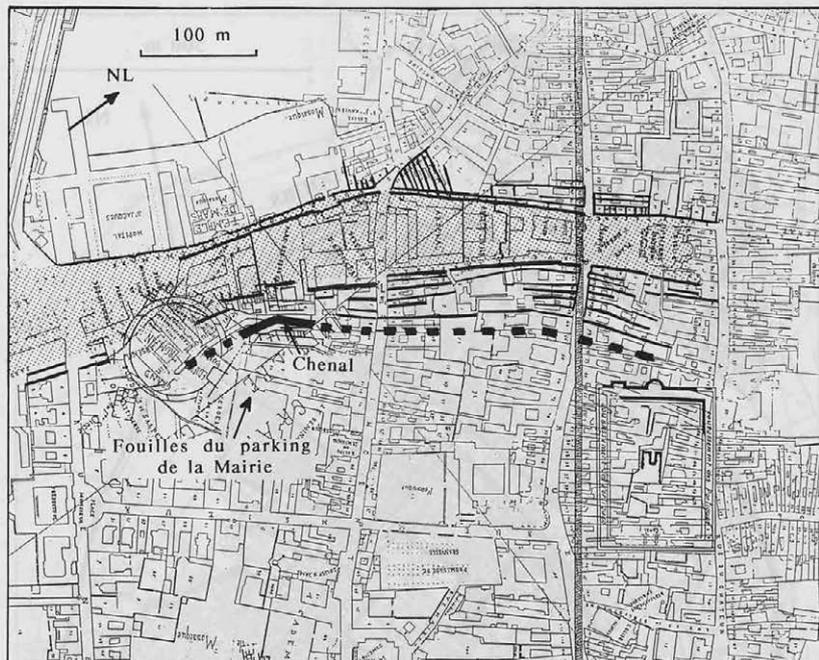


FIG. 2. — Traces d'une rupture du tissu urbain, en bordure d'un paléo-chenal protohistorique.

La recherche des îlots cohérents

Structure intermédiaire essentielle dans la forme urbaine, l'îlot peut présenter un guide fondamental pour la recherche et la reconstitution de formes urbaines anciennes. Encore faut-il que l'analyse morphologique soit en mesure de décrire son homogénéité. Celle-ci n'est perceptible dans le plan de Besançon que pour des îlots de très petite taille. Deux exemples illustrent cette observation. Rive droite, entre les rues Gratteris et du Sachot, un petit îlot au parcellaire homogène se développe sur environ 100 m sur 15 à 17 m. C'est le type de l'îlot de lotissement. En revanche, l'Hôpital du St-Esprit, au quartier du marché, occupe tout un îlot de forme carrée et on verra ci-dessous qu'il fournit un module approximatif pour une opération d'urbanisme dont il est le pôle vraisemblable.

Mais ces exemples sont rares, en définitive, dans le plan de Besançon. Le plan cadastral montre, de préférence, une grande hétérogénéité dans le dessin et le découpage parcellaire des îlots, interdisant, à première vue, de les considérer d'un seul bloc comme de possibles vestiges d'une trame urbaine antique ou médiévale. Presque partout il faudra envisager des partitions internes, des recou-

pements en discordance, des ajustements caractéristiques. En ce sens le plan de Besançon résiste à une analyse formelle simple, visant à mettre en évidence tel ou tel « module » et fournit, en revanche, au chercheur, une abondante matière d'analyse.

2. LES ÉLÉMENTS CONSTITUANTS DU PARCELLAIRE

La trame urbaine fixée par le plan cadastral du début du XIX^e siècle offre quelques types simples d'éléments morphologiques parcellaires.

Le plus courant est la *petite parcelle allongée de lotissement*, d'une longueur de 30 à 60 m, et d'une largeur de 4 à 15 m approximativement. Cette parcelle, qui ne donne souvent que sur une seule rue, comprend généralement deux cours intérieures, à la suite l'une de l'autre. Son emploi, très massif, donne un aspect peigné systématique au tissu urbain le plus dense de la ville.

R. Fiétier a démontré que ce parcellaire est l'héritier des lotissements médiévaux qui se mettent en place dès le début du XII^e siècle et qui ont pu concerner jusqu'à 70 % du sol urbain (FIÉTIER, 1978, I, p. 102-107). Ces

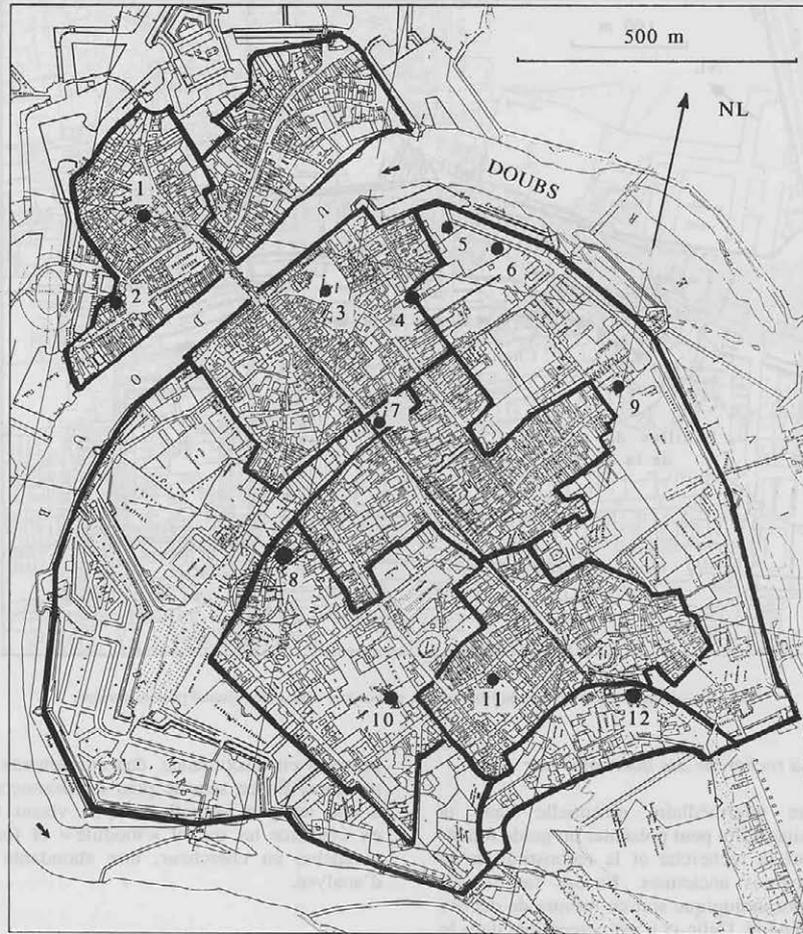


Fig. 3. — Les principales unités de plan de la morphologie parcellaire de Besançon ; avec la localisation des principales fouilles récentes dans la ville.

(Les nombres renvoient aux différents chantiers : 1. rue du Vignier, fouilles Guilhot-Munier-Goy 1987-88 ; 2. rue Thiémanté, fouilles Jounin 1992 ; 3. place de la Révolution, fouilles Lerat 1964 ; 4. entre les rues Courbet et Gambetta (Résidence du Centre ou SMCI), fouille Darteville 1989 ; 5. angle des rues Courbet et Cusenier (Crédit Agricole), fouilles Petitjean 1968-69 ; 6. angle rues Gambetta et Cusenier, fouilles Llopis 1987 ; 7. place du 8 septembre (ou Saint-Pierre), fouilles Jeannin 1975 ; 8. Parking de la Mairie, fouilles Goy-Guilhot 1989-91 ; 9. rue Bersot (EDF), fouilles Odouze et Pêrequin 1971-73 ; 10. Faculté des Lettres (Pavillon de chimie ou ancien parc de la Banque de France), fouilles Lerat 1946) ; 11. Rue Ronchoux (Résidence Saint-Jean), fouilles Urlacher-Passard-Odouze 1981-82 ; 12. hôtel de Région, fouilles Humbert et Vaxelaire, 1989 et 1990)

lotissements se font selon deux formes différentes caractérisées chacune par le mode de redevance : parcelles à « ménades » (c'est le nom d'une redevance, de nature inconnue), souvent associées à une autre redevance en chapons, d'une part, parcelles à cens à 12 deniers, d'autre part. La fréquence des mentions de fractions de redevances indique qu'il s'agit, le plus souvent, de petites parcelles inégales.

L'étude de certains flots, pour lesquels la documentation écrite peut être mise en regard avec le plan parcellaire du début du XIX^e siècle, démontre la grande fixité de la forme parcellaire depuis le XIII^e siècle (exemple de l'îlot situé rive droite, entre le Doubs et l'église de la Madeleine, pour lequel R. Fiétier a pu démontrer que le nombre de lots du XIII^e siècle est exactement le même que celui des parcelles du plan cadastral postérieur de

six siècles). On rejoint là une donnée, essentielle pour fonder la validité d'une étude par récurrence, également démontrée dans d'autres études de plans cadastraux par rapport au lotissement médiéval (BOCHI, LUGLI, 1989, p. 229-254). Mais on doit exploiter cette observation avec prudence car les textes témoignent quelquefois de mutations de la forme parcellaire.

Il semble également possible d'exploiter – tout au moins pour la chronologie des rues médiévales – le sens du lotissement : on considèrera comme plus anciennement urbanisée une rue dont le lotissement est perpendiculaire à l'axe, alors qu'il est parallèle à une autre rue. Mais cet indice est limité, quant à la connaissance de la chronologie des voies elles-mêmes, telle rue pouvant être longtemps un chemin rural, avant d'être urbanisée ou réurbanisée. Tel est le cas, par exemple, de certains tronçons de la rue des Granges, encore « ruraux » au XIV^e siècle (FIETIER, 1978, p. 124).

Le second élément constituant la forme urbaine est la *grande parcelle d'hôtel particulier*. La recherche d'un effet de façade conduit à l'élargissement notable de la parcelle. Celle-ci comprend soit une seule cour centrale, ce qui a tendance à lui donner une forme ramassée (ex : parcelles de 25 à 30 m de profondeur, de part et d'autre de la rue de la Préfecture), soit une avant-cour suivie d'une grande cour à l'arrière du bâtiment intérieur de l'hôtel, ce qui donne à la parcelle urbaine de ce type une grande ampleur (ex : parcelles n^o 15, 17 et 19, de 17 x 70 m environ, situées sur le côté nord de la rue Mégevand).

Ces parcelles sont particulièrement fréquentes au centre et au Sud-Ouest de la ville. La Grande-Rue semble jouer le rôle de limite pour ce type de division, alors que les parcelles étroites et allongées, caractéristiques du lotissement médiéval, sont surtout situées au centre de la ville.

Cette nouvelle forme urbaine « aère » considérablement le tissu. Sa forme trahit une date plus récente, en liaison avec des aménagements ou réaménagements d'époque classique (XVII^e et XVIII^e siècles). Elle est très présente au Sud-Ouest de la bande précédente, entre les rues Mégevand et Charles Nodier, où l'on trouve encore aujourd'hui une forte concentration d'administrations et de services et très peu d'habitat. On en retrouve aussi la présence au pied de la Citadelle, dans une zone étroite qui ceint les premières pentes.

Ce type d'habitat a vraisemblablement bénéficié de l'existence de terrains libres, peu ou pas du tout bâtis. La fouille du parking de la Mairie a confirmé qu'entre le II^e s. de n. è. et le milieu du XIII^e, voire même le XVI^e siècle, il ne se passe plus rien sur le site, qui est totalement abandonné. Ensuite, à partir de cette époque, on voit coexister deux clos, l'un appartenant au monastère des Clarisses connu en 1271, l'autre dépendant de l'abbaye d'Acéy et connu depuis 1387 (7). Ce deuxième ensemble sera loué à l'époque moderne et deviendra l'auberge du Sauvage qui existe jusqu'en 1834. C'est donc bien un urbanisme lâche qui occupe ces terrains disponibles, et la fouille a principalement mis au jour les jardins de ces deux propriétés ecclésiastiques. Le monastère des Clarisses comme la maison d'Acéy, s'étendaient depuis la rue Saint-Vincent jusqu'à la zone fouillée, sur une profondeur de plus de 100 m.

7. On sait que la maison d'Acéy a été constituée par la donation de Richard de Montagney de « sa maison de pierre située rue Saint-Vincent ». Cf. ROUSSET, 1848.

L'examen de la forme parcellaire, fixée par le plan cadastral et héritée en partie du Moyen Âge, en partie de l'époque moderne, tend à scinder apparemment la ville en deux villes distinctes : au centre, du pont Battant au square Castan, calibrée par les deux rues principales que sont la rue des Granges et la Grande Rue et accessoirement par la rue Saint-Vincent (aujourd'hui rue Mégevand), une ville fortement marquée par le lotissement des tenures médiévales ; au Sud-Ouest, principalement, jusqu'aux terres inoccupées de Chamars, une ville marquée par les hôtels particuliers et les grands édifices de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne.

3. LE COMPORTEMENT PARCELLAIRE ET SES ANOMALIES

Les orientations dominantes de la trame parcellaire

Le plan cadastral de Besançon recèle une grande richesse d'orientations parcellaires qui confine, quelquefois, à la confusion. Il n'est pas possible de retenir d'emblée une orientation principale devant un tel foisonnement. Contrairement à d'autres villes où l'analyse morphologique permet d'identifier aisément une orientation privilégiée, le plan de Besançon en offre plusieurs et le choix entre telle ou telle valeur chiffrée n'est pas facile. Globalement on retiendra :

— une orientation à NL-33°E environ, très présente autour des rues Renan, des Granges et Grande-Rue ;

— une orientation à NL-42°E, de loin la plus diffuse de toutes les orientations présentes dans le plan de la ville.

Mais, entre les valeurs retenues de 33 et 42°E environ, il paraîtrait possible de trouver de nombreuses limites parcellaires pour chaque degré angulaire, tellement le parcellaire de la ville est riche d'éléments différemment orientés.

D'autres orientations sont présentes :

— NL-47°E, moins diffuse, qu'on retrouve principalement autour de la rue Mégevand et au Nord-Est de la place de la Révolution ;

— enfin NL-51 à 59° E. Ce faisceau d'orientations correspond à de nombreuses limites parcellaires dans le quartier situé immédiatement au pied de la Citadelle, autour de St-Jean, de l'Archevêché, et qui se prolonge rue des Martelots. On en trouve aussi les traces en plein centre ville, entre la Grande Rue et la rue des Granges, comme on l'a déjà noté dans l'étude du comportement parcellaire aux abords de ces deux rues.

En dehors de ces orientations qui concernent tout ou partie de la ville, on observe aussi une orientation très ponctuelle, mais marquée, à NL-17°E, à la rencontre des rues Mégevand, Pasteur et de l'Orme de Chamars.

Les alignements remarquables

Plusieurs alignements remarquables traduisent des lignes de force du plan de la ville. Ils se rencontrent soit dans le tissu parcellaire, sous la forme de lignes fortes, d'une certaine longueur, et concernant au moins deux îlots, soit dans le tracé des rues.

L'un est formé par l'alignement des rues du Lycée, Mégevand, et de la Vieille Monnaie. C'est le plus remarquable des alignements qui structurent le plan. On le suit sur 860 mètres environ, du pied de la Citadelle au Doubs. Son orientation moyenne est de NL-49°W (perpendiculaire NL-41°E). Mais sa direction n'est pas parfaitement constante : deux tronçons de la rue Mégevand, principalement, divergent en adoptant, à la suite, les orientations de NL-44°W et de NL-53°W. Cette diversité des orientations provoque une légère ondulation de l'alignement, mais limitée puisque le déplacement latéral de l'axe, par rapport à un tracé idéal, n'est que de 8 m vers le Nord, et de 12 m au Sud. Au niveau du carrefour avec les rues de l'Orme de Chamars et Pasteur, cet axe subit une capture sensible, qui interrompt sa rectitude sur 70 mètres environ. Même s'il n'est pas totalement cohérent, cet alignement reste un axe fort du plan de la ville, beaucoup plus net, on le verra, que l'axe de la Grande Rue, ou encore celui de la rue des Granges.

Un autre alignement est formé par les rues J.-J. Rousseau et de la République. C'est aussi un alignement composite puisqu'il réunit successivement du Sud-Ouest au Nord-Est, la rue de l'Arbalette (aujourd'hui rue Rousseau), la rue St-Pierre formant le côté nord-ouest de la place du même nom, et la rue Chifflet (8), devenue rue Neuve Saint-Pierre avant d'être l'actuelle rue de la République. Entre la rue Chifflet et la rue Neuve Saint-Pierre, une sensible modification du tracé et de l'orientation de la rue est intervenue, mais le plan cadastral en porte témoignage, car il figure les deux tracés.

Cet alignement adopte une orientation de NL-43°E, qu'on peut mesurer en plaçant une droite qui relie le côté sud-est de la rue de l'Arbalette (Rousseau) au côté nord-ouest de la rue Chifflet (République, mais dans l'ancien tracé). Ces deux lignes sont parfaitement axées l'une dans le prolongement de l'autre, et définissent l'alignement remarquable. Mais, entre les deux, des déformations caractéristiques interviennent. La plus notable peut être observée au débouché de la rue de l'Arbalette au niveau de la place Saint-Pierre : une avancée des maisons à l'angle sud-ouest de la place interdit une visée directe entre cette rue et les rues Saint-Pierre et Neuve de Saint-Pierre qui sont dans le prolongement.

8. On ne confondra pas l'ancienne rue Chifflet devenue rue Neuve Saint-Pierre puis rue de la République, avec l'actuelle rue Chifflet, située dans un autre quartier de la ville, et qui s'intitulait jadis rue du Perron.

Cette avancée obéissant à une orientation différente, qui est celle de la voie antique de la Grande Rue, on tient là un indice subtil des mutations qui ont marqué le tissu de la ville. Logiquement, on devrait conclure, localement, à l'antériorité de notre alignement remarquable par rapport à l'axe de la Grande Rue médiévale, puisque l'indice morphologique se comporte à l'instar d'une capture.

Un troisième alignement remarquable intéresse les rues Chifflet (anciennement rue du Perron), Ronchoux (idem) et Général Sarraill (rue de Bregille). L'alignement existe entre le côté nord-ouest de la rue Chifflet et le côté sud-est de la rue Sarraill, selon une orientation de NL-39°15'E. Il se prolonge de part et d'autre, sous forme de limites parcellaires exactement dans l'axe. Entre ces deux rues, la rue Ronchoux apparaît comme artificielle, puisqu'elle ondule et réunit, en fait, des tronçons différemment orientés : en partant du Sud-Ouest, on trouve successivement 46°E, 31°30'E et 45°30'E. On observera aussi que la rue Chifflet, toute bordée d'hôtels particuliers d'époque moderne, peut avoir été tracée ou rectifiée à cette époque, même à partir d'une ancienne rue, mais avec un alignement de façades parfait (au moins pour le côté nord qui nous intéresse, le côté sud étant moins régulier). Ce fait réduirait un peu la portée de l'observation.

À la limite entre une zone de lotissement en parcelles étroites et une zone de parcellaire moins dense, on trouve une ligne parcellaire forte, quasiment continue, qu'on suit sur 360 m depuis le Sud du Théâtre jusqu'à la place Cornet (Place Dauphine). Il est possible de la prolonger à l'équerre, soit au droit de la Faculté, soit par la rue de Pontarlier, afin de la relier aux premières pentes de la montagne, et, sans doute aussi, d'observer un prolongement jusqu'à l'église Saint-Maurice. On obtient ainsi le dessin d'un bourg accroché à la Citadelle où l'habitat est assez dense, et fortement opposé à celui des zones immédiatement voisines. On peut même observer qu'il n'y a pas de continuité du tissu urbain dense, au niveau de l'église Saint-Maurice et du Palais Granvelle, comme si, à une certaine époque de l'histoire médiévale et moderne de la ville, de grands espaces étaient restés libres pour des constructions d'envergure. C'est dans ce même espace que Claude-Nicolas Ledoux construisit le théâtre de la ville, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Un autre tracé remarquable existe plus au Sud-Est, dessiné par des rues et des limites parcellaires. On le suit, sur environ 300 m, dans la partie méridionale de la rue de la Vieille Monnaie (ou rue du Billon), puis dans le tracé de la rue du Cingle, et enfin dans une limite parcellaire située au Nord-Ouest de la place du Palais. Il est ensuite plus difficile à déterminer. Il sépare nettement une zone allotie au parcellaire dense (au Nord-Ouest), d'une zone de grandes constructions civiles ou religieuses (hôtels particuliers, églises, couvents) située en début de pente, au pied de la Citadelle. Morphologiquement, c'est une limite forte, celle d'une zonation principale du parcellaire. Il sert aussi à délimiter le principal ensemble religieux de la ville, celui de Saint-Jean.

Sur la rive droite, un tracé remarquable s'individualise assez bien. Il débute sur le Doubs, formé par le côté nord d'une partie de la rue Champrond, puis il se poursuit par une limite parcellaire avant de franchir la rue Battant. Il forme ensuite un limite coude, vers le Sud-Ouest, qui donne à ce quartier un parcellaire plus complexe que ne le voudrait le type uniforme de lotissement médiéval. J. Muller l'avait déjà remarqué, parlant

pour cette zone d'« expansion anarchique ». Il observe, de même, la direction inclinée d'un groupe de parcelles situées à l'arrière de la rue Battant, l'interprétant comme l'indice d'une ancienne voie (MULLER, 1962, p. 33). Il semble qu'il faille y voir l'indice d'un tracé d'enceinte ayant protégé et délimité ce quartier, ce qui n'est peut-être pas totalement incompatible avec une voie, quand on sait la filiation directe qui existe entre anciens remparts et voies. L'alignement parcellaire remarquable se poursuit jusqu'au-delà de la convergence des rues de Charmont et des Frères Mercier, dont il va être question ci-dessous.

Les cas difficiles : Grande Rue et rue des Granges

La rue des Granges et la Grande Rue présentent des difficultés particulières, quant à leur analyse morphologique. Globalement on ne peut refuser de leur attribuer un caractère d'axes remarquables, et c'est cette impression qui fonde, grâce à leur parallélisme, les hypothèses courantes de restitution de la trame antique. Nous reviendrons sur ce point.

La Grande Rue. C'est une des plus curieuses rues de tout Besançon. Elle n'est qu'une longue ondulation. Elle réunit le pont Battant (dans l'Antiquité la porte de ville située à l'entrée du pont) et la Porte Noire qui n'est pas une porte de ville mais un arc triomphal. Si l'on s'en tient à ce tracé théorique, l'orientation globale de la voie est de NL-52°30' W (perpendiculaire : NL-37°30'E). C'est l'orientation de l'axe antique dont on a retrouvé des tronçons à l'occasion de travaux divers et auquel on a donné le nom conventionnel de *kardo maximus* (9). Mais par rapport à cet axe idéal les décalages de la rue moderne sont importants : de 8 à 12 m au Nord, et de 23 m au Sud, ce qui est considérable. Contrairement à d'autres voies urbaines, la Grande Rue n'est pas, apparemment, la mise bout-à-bout de tronçons rectilignes différemment orientés. Elle présente une sinuosité réelle, et son tracé est, dans le détail, principalement curviligne. Deux tronçons rectilignes seulement peuvent être alignés entre eux (encore avec une très infime distorsion). Il s'agit, sur le côté sud de la rue, de la ligne de façades qui débute la rue depuis le pont jusqu'à l'entrée de la rue Pasteur, puis d'une autre ligne de façades située dans les 70 m qui précèdent le chevet de l'église des Carmes (front des parcelles 76 à 88 du plan cadastral du XIX^e siècle). En les réunissant, on obtient une ligne orientée à NL-49° W (soit une perpendiculaire à 41°E). Cette

9. Les termes de *kardo* ou *cardo* (pluriel *kardines*) et *decumanus* (pl. *decumani*) désignent les axes d'une limitation rurale (de *limes*, chemin rural), et ne sont jamais attestés pour désigner les rues d'un carroyage urbain antique. Leur emploi est donc une facilité.

direction n'est pas fortuite, on le verra. On l'a déjà rencontrée pour l'alignement remarquable des rues du Lycée et Mégevand, plus au Sud.

On a déjà remarqué que l'axe du pont Battant et celui de la Grande Rue actuelle, à leur jonction, sont très divergents. Mais on n'a pas souligné, semble-t-il, qu'il existe aussi une différence sensible entre l'axe du pont (qui n'est autre, jusqu'en 1953, que le pont romain) et l'axe du *kardo* antique. Le pont est orienté à NL-54°30'W, tandis que le *kardo* est à 52°30'W. Un dessin de Marnotte, redessiné par F. Blind pour la publication de Lucien Lerat (LERAT, 1964, p. 111) indique le contraire, situant le pont dans le prolongement exact de la voie, ou vice-versa. Mais il faut reconnaître que le tracé de la voie dessiné par Marnotte et celui du plan de la Commission archéologique (et continuateurs) divergent ! Sur ce point, je préfère suivre, faute d'éléments supplémentaires d'appréciation, le plan général de la Commission qui garantit un tracé d'ensemble, plutôt que le plan de Marnotte, trop ponctuel.

Parmi les nombreuses anomalies qui émaillent le parcours de la Grande Rue, on notera le goulet qu'elle forme à l'arrivée sur la place Saint-Quentin (aujourd'hui place Victor Hugo). C'est immédiatement après cet étranglement que se trouvait l'ancienne église St-Jean-Baptiste, figurée par Castan dans le schéma qu'il dressa de ses fouilles du grand hémicycle qu'il prit pour un théâtre (CASTAN, 1872). L'église devait, si l'on suit ce plan, être orientée à NL-43 ou 44°E, c'est-à-dire, une fois encore, en décalage sensible avec l'orientation d'un axe perpendiculaire au *kardo* antique.

La rue des Granges. Son cas est moins extrême car la rue ne possède pas une telle amplitude de variation de tracé. Son orientation moyenne, calculée sur le plan entre son point de départ et son point d'arrivée est de NL-52°W (perpendiculaire à 38°E). Elle est donc d'orientation très voisine de celle de l'axe antique de la Grande Rue. Mais le détail de son tracé montre une variation qui peut atteindre plus de 12 à 13 m d'amplitude dans le déplacement latéral de l'axe par rapport à cette ligne théorique. Surtout, globalement, la rue des Granges constitue, dans ses déformations, une réplique de la Grande Rue. Les deux rues ont la même ondulation générale, absolument parallèle et posant à chaque fois les mêmes problèmes.

Rien n'est plus intéressant que d'observer le comportement parcellaire aux abords de ces deux rues principales de la ville. La Grande Rue n'induit, tout particulièrement, aucune rigidité de la trame parcellaire. Quelques repères suffisent à le montrer. L'Hôtel de Ville adopte une orientation de 44°E (ou 46°W), l'église St-Pierre, de 43°30'E

(ou 46°30'W). L'église St-Maurice diverge encore plus avec une orientation de 66° E (ou 24°W). Quant aux simples limites parcellaires, elles permettent des observations similaires. De part et d'autre de la Grande Rue, la limite parcellaire contiguë à la rue et la moins inclinée à l'Est adopte une orientation de NL-32° (elle est située au Sud de l'église St-Maurice, entre les parcelles 104 et 106 du plan) ; la limite contiguë la plus inclinée à l'Est adopte une orientation de 52° (elle se trouve à l'angle sud de la place St-Pierre, entre les parcelles 61 et 63 du plan cadastral). Le parcellaire des abords de la Grande-Rue varie donc dans une fourchette de 20° angulaires ! Si l'on généralise l'observation à l'ensemble des limites parcellaires situées entre la Grande Rue et la rue des Granges, on découvre des limites inclinées à 59° à l'Est. On est donc très loin de la rigueur qui semblerait devoir être héritée de la trame antique orientée sur le « *kardo maximus* » de la ville et le « *kardo* » secondaire de la rue des Granges !

Les anomalies ponctuelles de la forme parcellaire

La forme parcellaire présente des traits typiques qui évoquent une histoire complexe. La forme n'est, en effet, que rarement simple et géométrique. Des anomalies affectent le tissu, permettant éventuellement des suggestions d'interprétation.

Les ondulations et ruptures d'orientation. Elles sont caractéristiques du tissu parcellaire de Besançon. En liaison avec le tracé également mouvant de certaines rues (rue des Granges, Grande Rue, rue Ronchoux par exemple), le tissu parcellaire est affecté d'amples ondulations. On en a vu un exemple avec le parcellaire occupant la zone de l'ancien chenal secondaire. On devra donc veiller à ne pas systématiquement interpréter cette variation de l'orientation des parcelles comme le signe obligé de l'influence de plusieurs trames urbaines volontaires, intimement mêlées.

Les ruptures d'orientation du parcellaire sont une des conséquences des ondulations de la trame parcellaire. Il arrive quelquefois qu'on observe, dans un flot, une nette rupture d'orientation se reproduisant, à l'identique, sur plusieurs parcelles. Ces ruptures provoquent la naissance de parcelles urbaines coudées en V très ouvert. Elles peuvent donc indiquer un fait topographique antérieur sur lequel les parcelles ont pris appui.

Les inclusions de lignes parcellaires différemment orientées dans la trame, enfin, sont également le signe de la richesse du tissu parcellaire. On en trouve quelques exemples dans le plan de Besançon : à l'angle sud-ouest du croisement entre les rues Mégevand et de la Préfecture ; rive droite, entre la rue d'Arènes et le Doubs, etc. Mais, dans l'ensemble du plan parcellaire, ces phénomènes ne se répètent pas très souvent.

On sait que ces particularités du comportement parcellaire peuvent être dues à l'influence de plusieurs orientations sur la trame parcellaire. Ce point sera développé ci-dessous.

Les pattes d'oie. Une patte d'oie est une concentration des tracés viaires (ou éventuellement parcellaires) due à un passage obligé (pont, porte d'enceinte, par exemple). Ces formes sont susceptibles de mettre le chercheur sur la voie de lignes fortes (et disparues) du plan de la ville.

Dans la boucle, on repère plusieurs jonctions de voies pouvant correspondre à des pattes d'oie :

- rues du Chapitre et de la Vieille Monnaie ;
- rues Lecourbe et Chifflet ;
- rues de Pontarlier et des Martelots.

Ces trois premiers cas sont liés à la présence de la zone d'habitat dense située au pied de la Citadelle. Ils en soulignent le contour, par des pattes d'oie soit externes, soit internes.

D'autres cas se rencontrent à l'opposé de la boucle, près de la zone du pont :

- rues Pasteur, Berton et Grande-Rue ;
- rues des Granges et Gustave Courbet.

Ici, les pattes d'oie soulignent une autre limite possible, déjà entrevue précédemment, celle d'un quartier tête de pont.

Rive droite, le quartier de Battant et des Arènes présente plusieurs exemples de ces jonctions caractéristiques :

- rues du Petit Charmont, du Grand Charmont et des Frères Mercier,
- rues Battant et du Petit Battant, au niveau de la place Bacchus.

Il est intéressant de constater qu'elles soulignent, toutes deux en deux endroits différents, la limite parcellaire remarquable étudiée ci-dessus.

Parcelles anormales indiquant d'anciennes rues. Dans le quartier de Battant, le plan cadastral invite à restituer plusieurs rues médiévales possibles, aujourd'hui fossilisées dans le tissu parcellaire. Elles sont marquées par des parcelles de forme et de tracé différents de ceux des parcelles limitrophes. Ce sont donc trois rues qui viennent compléter probablement le plan de ce quartier. R. Fiétier faisait d'ailleurs remarquer qu'il n'avait pu localiser, dans ce quartier, certaines rues dont il avait connaissance par les textes (FIÉTIER, 1978, p. 123).

Parcellaire disposé selon une forme radiale. Une anomalie originale se situe à la rencontre des rues de la Vieille Monnaie et du Cingle. Ce quartier, adossé à la pente, présente une structure radio-concentrique des plus remarquables, développée sur un quart de cercle. La forme est nette, cohérente, et permet donc de restituer avec vraisemblance le quart manquant, pour y voir la « déforme » d'un monument demi-circulaire antique (10). La topographie serait favorable, par exemple, à une interprétation du site comme théâtre, si le théâtre antique n'était, depuis peu, connu à Besançon, ou comme monument en hémicycle. L'orientation de la structure est de NL-43°E, mesurée sur ce qui pourrait être le diamètre de cette forme.

10. Le terme « déforme » est employé par BORIE *et alii*, 1984, p. 47.

III. LE PLAN DE LA VILLE MÉDIÉVALE

1. QUESTIONS DE MÉTHODE

La recherche du plan médiéval de Besançon peut être développée, grâce à l'éclairage de la morphologie, à partir de la synthèse proposée par R. Fiétier. Ce chercheur a restitué le plan de la ville vers 1350, en compilant et cartographiant les données qu'il avait recueillies dans les textes (FIÉTIER, 1978, plan hors texte entre les p. 26 et 27). Mais son essai de plan ne concerne que la mise en place des monuments et des rues, et ne va pas jusqu'au niveau du parcellaire. C'est un document de topographie et non de morphologie urbaine.

Cependant, grâce à ses observations, il est possible de lire dans la trame parcellaire répétitive et subdivisée qu'enregistre le plan parcellaire du début du XIX^e siècle, le souvenir du lotissement médiéval dont il a décrit les caractéristiques. On peut ainsi être relativement assuré de pouvoir cartographier le lotissement médiéval chaque fois qu'on relève ce type original de parcellaire, mais en tenant compte, cependant, de probables disparitions en raison des aménagements survenus depuis le Moyen Âge.

La synthèse entre le plan des rues restitué par R. Fiétier et la trame parcellaire de lotissement ne suffirait pas, cependant, à nous donner une vue satisfaisante de l'urbanisme médiéval. La carte de R. Fiétier repose à peu près exclusivement sur les tracés actuels de rues et ne propose aucune analyse morpho-génétique permettant de comprendre la mise en place et la chronologie de l'urbanisme bisontin médiéval.

Le point essentiel est de bien faire la part entre le lotissement, *forme parcellaire* remarquable et aisément reconnaissable dans le plan cadastral moderne, et les *opérations d'urbanisme* qui ont pu modeler la ville médiévale. En termes de morphologie générale, il s'agit de faire la part des formes parcellaires créant la trame, et des formes intermédiaires (rues et fortes limites parcellaires) éventuellement organisées en réseau plus ou moins volontaire, avant de les articuler dans une tentative de reconstitution (sur cette distinction, cf. CHOUQUER, 1989, p. 105-111 ; CHOUQUER, 1993).

On doit à Bernard Gauthiez, auteur d'une étude très novatrice sur l'urbanisme de Rouen, une définition des « opérations d'urbanisme » susceptibles d'avoir organisé, à des moments donnés, le plan d'une ville (GAUTHIEZ, 1991, p. 28). Il s'agit d'opérations qui modèlent le site ou une partie de

celui-ci selon un plan homogène, caractérisé par sa taille, sa géométrie et la modification qu'il apporte à l'équilibre de la ville. Il y a opération d'urbanisme dès qu'une surface suffisante (minimum 2 à 3 hectares), – un quartier ou une partie d'une ville –, est soumise à une nouvelle structure qui adopte une forme géométrique, c'est à dire une « unité de dessin » qui renvoie à une unité de conception et de réalisation. Cette géométrie n'implique pas obligatoirement la rigueur des formes et des alignements. Enfin, toujours selon Bernard Gauthiez, cette intervention urbanistique agit sur l'espace de la ville et met en place de nouveaux rapports spatiaux.

Bernard Gauthiez propose de ne voir qu'un « lotissement » là où une opération d'urbanisme ne présente pas ces caractères, le lotissement s'insérant dans la ville sans la réorganiser. On peut convenir de cette acception, à condition de garder à l'esprit le fait que le lotissement peut aussi être le terme générique désignant une forme parcellaire (y compris donc dans le cadre d'une opération d'urbanisme), et pas seulement une petite opération d'aménagement urbain, en opposition à de plus vastes « opérations d'urbanisme ». C'est, semble-t-il, très précisément la possibilité d'associer en plan un parcellaire de type alloti avec un schéma d'urbanisme cohérent qui fonde, à Besançon, la restitution d'un quartier médiéval. Cette remarque étant faite, il importe de souligner la fécondité des distinctions établies par ce chercheur.

Dans la pratique, il convient d'être attentif à l'organisation de chaque zone de la ville, de repérer des homogénéités de dessin et de trame pour définir une opération d'urbanisme, et de rechercher ensuite divers indices :

— tracés de rues disparues, qui se lisent, « en creux », dans les interruptions ou modifications de la trame parcellaire, les alignements d'impasses, cours et autres « vides » du plan, ou encore un contact en biseau de parcelles perpendiculaires ;

— nature homogène ou non de la relation entre les rues et la trame parcellaire, qui peut indiquer des recoupements éventuels ;

— rapport entre les opérations d'urbanisme ainsi circonscrites et les ressorts des paroisses ou des « bannières » (11) ;

11. On trouvera la carte des paroisses et des « bannières » de Besançon dans GUILHOT, GOY, 1989, p. 34 et 42. Les « bannières » sont des subdivisions civiles datant de l'octroi de la charte de commune par l'empereur en 1290. Elles sont au nombre de sept et définissent des circonscriptions fiscales et militaires.

— recherche des sites permettant d'expliquer la polarisation ou le développement d'une opération d'urbanisme (église, marché, pont, port fluvial, etc.).

Il s'agit alors d'associer les formes repérées et individualisées avec les données historiques, afin de suggérer des rapprochements permettant l'interprétation. À Besançon, grâce à la documentation réunie par R. Fiétier, ce travail est particulièrement fructueux.

Sur le fond, donc, la méthode est une lecture fidèle des formes enregistrées sur le plan cadastral, cherchant moins un plan global pour la ville médiévale (à l'inverse de ce que les antiquisants sont tentés de faire pour la ville antique), que les divers plans juxtaposés qui sont susceptibles d'avoir conditionné progressivement son espace. On verra que sur le site de Besançon, la méthode est féconde et permet de décrire telle ou telle réalité urbaine médiévale en termes neufs.

Mais de réelles difficultés ont été constamment rencontrées dans la mise en œuvre :

— complexité extrême de tel ou tel secteur du plan parcellaire, qui ne permet pas de dégager une morphologie médiévale avec suffisamment de vraisemblance pour permettre une interprétation aisée (exemple de l'opération 6) ;

— difficulté pour apprécier le mode de contact entre telle ou telle opération d'urbanisme et donc pour établir, morphologiquement au moins, les termes d'un rapport chronologique ;

— difficulté, de nature voisine, pour apprécier les limites d'extension d'une opération d'urbanisme ;

— enfin, difficulté ou impossibilité d'assurer la datation d'une opération d'urbanisme.

2. LES OPÉRATIONS MÉDIÉVALES D'URBANISME

Nous décrivons les opérations médiévales d'urbanisme de Besançon dans un ordre topographique, en allant de la Citadelle à la Rive droite, sans que cet ordre ait une signification chronologique.

Le quartier du chapitre

L'examen du quartier qui enveloppe la cathédrale de Besançon présente un grand nombre de difficultés (fig. 4). La topographie est contraignante et limite considérablement la possibilité de développement de formes originales et donc, pour

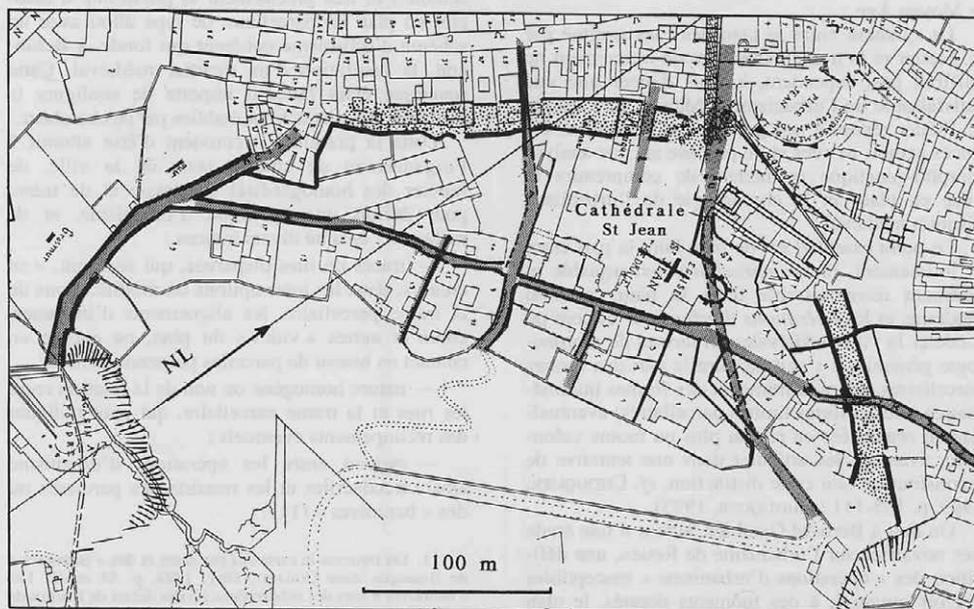


FIG. 4. — Le quartier du chapitre cathédral.

nous, la possibilité de relever des signes interprétables. En outre, la pérennité de l'occupation du sol – puisqu'il s'agit peut-être de la seule zone de Besançon à avoir sans doute été occupée en continu depuis l'époque romaine, ne facilite pas la discrimination des tracés et leur attribution chronologique. Deux points doivent être examinés.

L'enceinte du quartier capitulaire. Ce quartier, dominé par la masse de l'église Saint-Jean, présente, sur le plan cadastral ancien, la particularité d'être occupé quasi exclusivement par de grands bâtiments (religieux) et des hôtels particuliers, comme si la place, ici, n'avait pas été mesurée, alors que l'espace est plutôt restreint. Une enceinte le protège et on a proposé d'y reconnaître le mur du Bas-Empire (12).

Le plan cadastral permet de proposer un tracé relativement précis de cette ligne de défense, en se fondant sur les observations morphologiques. La ligne suit vraisemblablement la rue du Cingle et les limites parcellaires qui la prolongent vers le Nord-Est. Les données suggestives sont la limite entre la différence du tissu parcellaire d'une part, et de petites anomalies comme l'existence d'un décrochement significatif le long d'une limite parcellaire pouvant évoquer la porte du Chambrier, au Nord-Est de l'enceinte, ou encore une patte d'oie interne formée par la rue du Chapitre et une forte limite parcellaire.

L'organisation interne du quartier. Elle est commandée par la topographie. L'axe rue du Chapitre/rue du Chambrier en constitue l'axe principal, depuis le carrefour avec la rue du Billon (aujourd'hui prolongement de la rue de la Vieille Monnaie) au Sud, jusqu'à la porte du Chambrier au Nord-Est. C'est une rue rectiligne, recoupée par quelques rues ou ruelles transversales :

- la rue St-Jean (rue de la Convention), qui prolonge vers la Citadelle la Grande Rue, mais dont on ignore le tracé médiéval précis ;

- l'actuelle rue Casenat, provenant de la rue du Clos et du quartier Saint-Quentin, dessinée sur le plan cadastral du XIX^e siècle, et qui est probablement cette rue mentionnée en 1382 (FIÉTIER, 1978, p. 29) ;

- enfin d'autres signes (vides du plan cadastral ; fortes limites parcellaires ; impasses) peuvent suggérer l'existence de rues ou ruelles secondaires.

La masse des bâtiments épiscopaux, entre la place du Palais et la Porte Noire, interdit à peu près complètement l'observation. On aimerait connaître l'étendue de la cathédrale carolingienne (FIÉTIER, 1978, p. 941 ; GUILHOT, GOY, 1989, p. 31), et savoir si, entre la rue du Chapitre et le rempart, il aurait pu exister une rue parallèle à celle-ci, ou encore où se trouvait l'habitat dont ce quartier semble à peu près totalement dépourvu aujourd'hui.

L'interprétation de cet ensemble, sur le plan de l'urbanisme, est difficile. Ce quartier présente une surface assez réduite, de l'ordre de 5 hectares. On

12. C'est l'opinion de Fiétier, reprise par Guilhot, Goy, 1989, p. 26 et pl. 5, avec les précautions qui s'imposent.

n'est pas assuré de pouvoir y lire une opération d'urbanisme homogène, et encore moins de fixer les termes d'une chronologie. On ne sait même pas avec certitude si l'enceinte de ce quartier épiscopal correspond ou non à l'enceinte du Bas-Empire, malgré ce qui a pu être écrit jusqu'ici.

Aux troisième et quatrième siècles, on peut apprécier la zone de la ville encore habitée grâce aux trouvailles de monnaies. Celles-ci se répartissent place Saint-Jean, place du Palais pour les monnaies du III^e siècle (en fait des séries monétaires où les pièces du III^e siècle sont présentes) ; place Saint-Jean, Porte Noire, rue Ronchoux, rue Renan, rue du Chapitre, pour les monnaies du IV^e siècle (LERAT, 1964, p.126-127). Les trouvailles faites rues Ronchoux et Renan sont suffisamment éloignées de l'enceinte « capitulaire » pour prêter à confusion. Il semblerait donc possible d'envisager que l'habitat du Bas-Empire se soit étendu nettement au-delà de cette enceinte. Dans ce cas, l'enceinte du quartier du Chapitre ne serait pas la simple reprise de l'enceinte de l'Antiquité tardive.

On ne peut trancher en faveur d'une hypothèse ou d'une autre. Lucien Lerat a fait la liste des observations archéologiques anciennes qui témoigneraient de l'origine romaine de l'enceinte « capitulaire ». C'est peu de choses, et difficilement contrôlable (13). Mais il faut reconnaître qu'il y a encore moins d'indices archéologiques, si ce n'est cette répartition des monnaies du IV^e siècle, pour l'autre hypothèse.

Le quartier Saint-Quentin

Au pied de la Citadelle et contiguë au quartier épiscopal, une opération d'urbanisme peut être décrite avec netteté (fig. 5). C'est l'une des plus fortes révélations de l'analyse du plan parcellaire du XIX^e siècle. Elle associe, et c'est ce qui fait son évidence si particulière, un tracé d'enceinte, un plan cohérent de rues et de divisions parcellaires principales et, enfin, une trame parcellaire d'une rare homogénéité, fondée sur un lotissement assez systématique.

L'enceinte du quartier Saint-Quentin. Au pied de la ville « capitulaire » et de son enceinte, on sait qu'un quartier médiéval, assez précoce, s'étend autour des églises Saint-Quentin et Saint-Jean-Baptiste (FIÉTIER, 1978, p. 43-48). Le plan cadastral permet de l'appréhender de façon précise à un moment déjà avancé de son évolution. La question qui se pose est celle de sa limite.

13. LERAT, 1964, p. 127-128. En outre, à la lumière des recherches récentes dans la zone de l'Hôtel de Région et de l'Institution Saint-Jean, on sait désormais que la « tour carrée » qui semblait devoir appartenir à la muraille du Bas-Empire, est un élément architectural du théâtre antique. Il faut donc corriger le plan de Castan, publié dans FRÉZOULS, 1988 = p. 143.

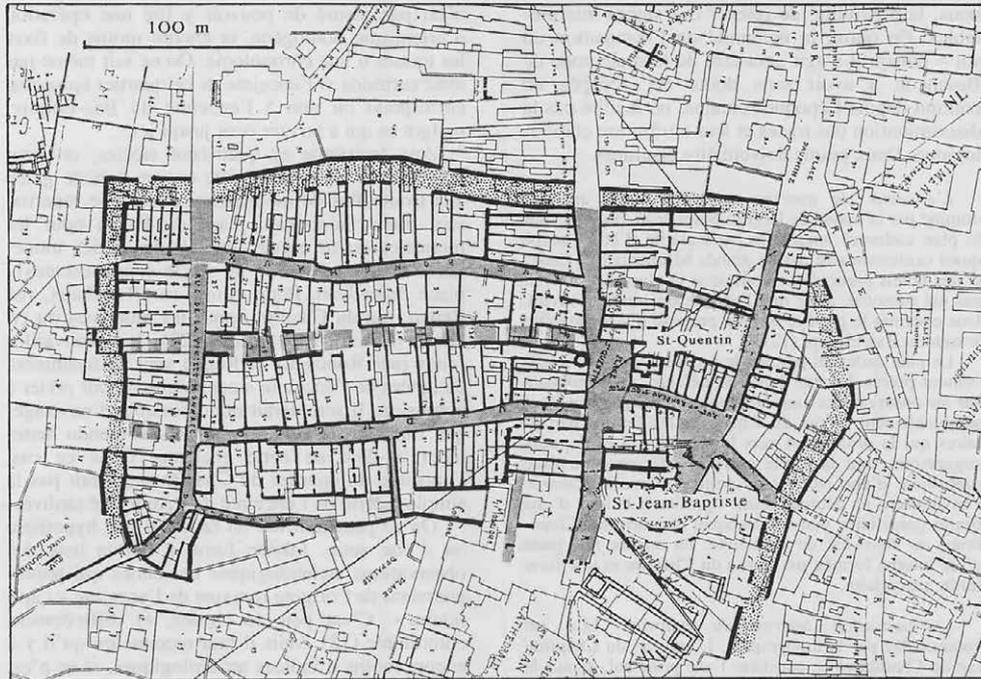


FIG. 5. — Le quartier de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Quentin.

Divers indices plaident pour une fortification. Ce sont la force de la limite entre les zones de densité différentes du tissu urbain, et la cohérence d'ensemble du tracé. Au Nord-Ouest le tracé proposé s'appuie sur l'alignement remarquable de limites parcellaires et arrête donc la zone enclose à une ligne courante du Sud du théâtre actuel à la place Cornet. À l'Est, le tracé restitué repose sur une série de lignes de force du plan parcellaire, de forme coudée, et qui a provoqué, ultérieurement, le dessin également coudé de la rue de Pontarlier (ancienne rue de l'Allue). Ce tronçon de mur est percé par la rue Sainte-Brigitte (aujourd'hui rue Pécelet), mentionnée en 1293, et qui devient rue du Mont-Sainte-Marie (mentionnée en 1350), précisément au-delà de cette limite, ce qui indique un prolongement ultérieur (FIÉTIER, 1978, p. 71). Au Sud-Ouest, la différence de densité du bâti est le signe principal. Partout, ou presque, il paraît possible de proposer, d'après le plan parcellaire, le dessin d'une double ligne qui représenterait l'espace de la muraille et de son éventuel fossé. Ici ou là le mode de contact des parcelles est suggestif : au Sud du théâtre, par exemple, la parcelle 31 prend appui sur la ligne extérieure, en totale discordance avec le parcellaire laniéré situé intra-muros.

Cette enceinte délimite un espace d'environ 7 ha à l'intérieur duquel se développe un tissu urbain apparemment très dense.

Le plan urbain. Il paraît fondé sur un schéma ordonné associant, principalement, trois rues longitudi-

nales et trois rues transversales, et divisant l'espace en deux parties différentes.

Les rues longitudinales sont celles qui servent d'axes principaux pour le lotissement. Deux sont certaines :

- la rue Ronchaux traverse probablement tout le site car il faut sans doute envisager son prolongement au Nord-Est de la Grande Rue, d'après la présence de limites parcellaires majeures qui indiquent un contact entre îlots différents ;

- la rue Renan (ancienne rue du Clos) qui aboutit à la place St-Quentin et est prolongée, après une baionnette, par la rue V. Hugo (rue du Rondeau St-Quentin), puis par la rue Pécelet.

Une troisième rue disparue me paraît devoir être restituée entre les deux précédentes. Cette hypothèse se fonde sur l'observation de limites parcellaires majeures et parallèles qui dessinent l'espace de la rue et par les discordances situées au contact entre les deux trames parcellaires qui l'encadrent au Nord et au Sud. Cette rue aurait débouché sur le Nord de la *Platea juxta Sanctum Quintinum*, place que mentionne un texte de 1134 (FIÉTIER, 1978, p. 48), juste au Nord de la Tour St-Quentin, tour attestée en 1242, et résidence d'une famille de ce nom au Moyen Âge (FIÉTIER, 1978, p. 25-26 et surtout 141-142). S'agirait-il de la « rue du Seigneur Saint Quentin » mentionnée en 1252, et qu'il faudrait, alors, distinguer de la « rue Saint Quentin » mentionnée en 1289 (FIÉTIER, 1978, p. 70) ?

Trois rues transversales, correspondant à trois rues actuelles, découpent aussi le site :

— rue de la Vieille Monnaie, qui, ensuite, oblique vers le Sud ;

— Grande Rue, au tracé légèrement incurvé vers l'Ouest ;

— rue des Martelots qui part du chevet de l'église St-Jean-Baptiste.

Le lotissement. D'après ce que le plan cadastral du XIX^e siècle donne à voir, on peut penser que le lotissement a concerné la quasi totalité de l'espace. Il s'est effectué principalement le long de la Grande Rue et le long des trois rues perpendiculaires, déterminant ainsi 6 bandes principales de parcelles, selon un schéma très régulier. On observera, par exemple, que le long de la rue de la Vieille Monnaie, le lotissement ne tient compte de cette rue que sur un seul côté ; au Nord, les parcelles sont déterminées par les rues transversales et sont donc parallèles à la rue. Ce fait renforce l'idée d'un plan ordonné de lotissement. Au Nord-Est de la Grande Rue, le dessin parcellaire a dû être perturbé par les édifices religieux et hospitaliers contemporains, ou encore par des hôtels particuliers et édifices plus récents, et l'on observe une moindre régularité.

Cette organisation dégage nettement deux parties dans cette « ville ». Au Sud-Ouest, le plan est très régulier et il répond à la nécessité d'un développement du lotissement. Au Nord-Ouest, au contraire, le plan évolue en raison de la présence des édifices religieux, de la courbure du rempart et de la nécessité de dégager des places marchandes. C'est le cœur de cette « ville », avec l'église Saint-Jean-Baptiste, la chapelle Saint-Quentin, l'Hôpital Ste-Brigitte, et la présence du marché (14).

Pour caler chronologiquement cette opération, on dispose des repères suivants :

— érection de la paroisse de St-Jean-Baptiste au XI^e siècle (15) ;

— fondation de l'église St-Quentin par un laïc, Bisonticus, vers 1030-1040, puis rattachement de cette église au chapitre de St-Etienne vers 1040 (FIÉTIER, 1978, p. 59 ; VRÉGILLE, 1981, p. 575) ;

— mention de l'église de St-Quentin « dans la ville » (*ecclesia sancti Quintini in urbe*) en 1049 (FIÉTIER, 1978, p. 45, note 1) ;

14. FIÉTIER, 1978, p. 45-46 a fait le point des mentions médiévales du *forum*. La plus ancienne remonte à 1188 lorsque Hugues de Saint-Quentin abandonne à l'abbaye de Montbenoit ses prétentions sur une maison sise à côté du *forum*. Mais on ne sait pas s'il s'agit du quartier de Saint-Quentin (ce qui n'est pas impossible puisque l'abbaye de Montbenoit y possède encore une maison en 1303) ou de celui du Maisiel, près du pont, où une rue — *vicus de foro* — conserve aussi le souvenir de l'emploi de ce terme. Les mentions postérieures sont de moindre poids car très tardives.

15. FIÉTIER, 1978, p. 159-161. On ignore la date exacte, mais on peut la situer probablement vers le milieu du siècle, sous l'épiscopat d'Hugues de Salins ?

— fondation d'une chapelle sur le site du futur hôpital de Ste-Brigitte au XI^e siècle (FIÉTIER, 1978, p. 59 et 1311-12) ;

— mention de la place contiguë à l'église St-Quentin en 1134 (déjà citée).

Cette liste de mention montre que c'est vers le milieu du XI^e siècle qu'il faut situer le début de cette urbanisation. On ne peut, dès lors, refuser de l'attribuer à l'œuvre fondatrice de l'archevêque Hugues de Salins, dont l'épiscopat se place entre 1031 et 1066 (VRÉGILLE, 1964 ; VRÉGILLE, 1981). Ce n'est pas le lieu de rappeler la personnalité exceptionnelle de ce prélat, en relation avec les plus éminents ecclésiastiques de l'époque (Gautier, évêque d'Autun ; Halinard, abbé de Saint-Bénigne ; l'abbé de Cluny). Il suffit de dire qu'il passe pour le « second fondateur de Besançon ». Les textes ne mentionnent que son œuvre ecclésiastique, avec la fondation ou la rénovation d'églises dans la ville (Saint-Etienne, Saint-Quentin, Saint-Laurent, Saint-Paul, Saint-Jean, Sainte-Madeleine). Mais on peut sans doute extrapoler et suggérer qu'il fut aussi l'initiateur des changements survenus dans la ville elle-même. Pour mesurer l'œuvre urbanistique, il faut utiliser des documents indirects, comme ce récit de procession qui conduit le clergé de Rivotte à Saint-Maurice et permet la visite de 72 malades dans autant de maisons distinctes (VRÉGILLE, 1981, p. 256, d'après MARTENE). C'est peut-être là l'indice du lotissement réalisé dans le quartier populaire de la ville, au pied du quartier cathédral.

Cette création prendrait donc place, et même une place tardive par rapport à d'autres, dans une série de réalisations urbanistiques caractéristiques du Haut Moyen Âge jusqu'au XI^e siècle, dont on a le témoignage aussi bien sur des sites anglais que sur des sites français, comme Rouen ou Tours (16).

Le quartier dominicain

Le plan cadastral montre avec netteté une opération d'urbanisme d'ampleur limitée (fig. 6), mais très caractéristique, située entre le quartier Saint-Quentin et le couvent de Dominicains fondé en bordure du Doubs (« les Jacobins »). Ce quartier est organisé autour du carrefour de la rue de l'Allue (de Pontarlier) avec celle dite de Mont-Sainte-Marie (Péclet). Son développement est limité par le rempart du quartier Saint-Quentin et

16. BIDDLE, HILL, 1971. Dans cet article les auteurs montrent l'originalité d'une phase de planification urbaine en Angleterre méridionale, datant des souverains Alfred le Grand, Edouard l'Ancien, et Athelstan, vers 871-924. À Rouen, Bernard Gauthiez propose de restituer une planification de la ville dans le courant du VIII^e siècle, peut-être même vers 755-765, pendant l'épiscopat de Remigius. À Tours, c'est au X^e siècle que se situe l'urbanisation du quartier Saint-Martin.

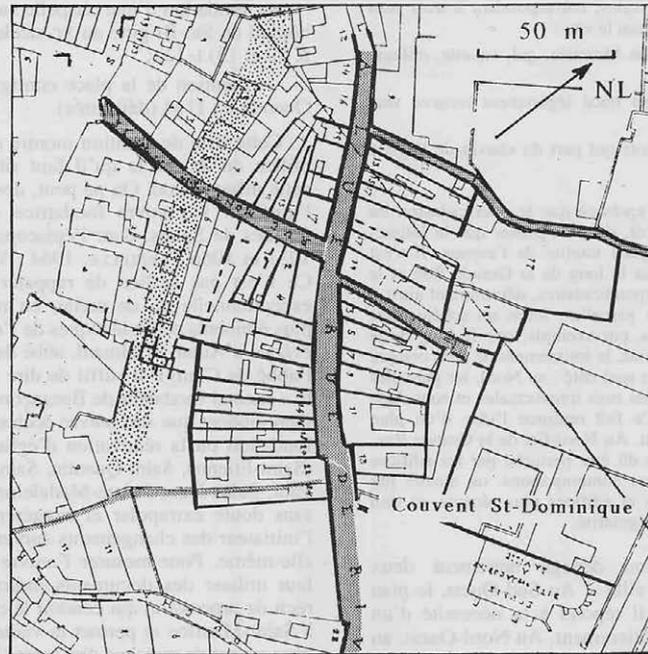


FIG. 6. — Le lotissement du quartier de Saint-Dominique.

le couvent. Quelques rues, ruelles ou chemins peuvent être proposés. Ils servent d'armature à un lotissement régulier disposé en épi de part et d'autre de l'axe principal (à quelques exceptions près, soit quelques parcelles disposées par rapport à la rue Mont-Ste-Marie).

Ce quartier peut être aisément lié au développement du couvent de Dominicains, installé en 1224 sur des terres cédées par le chapitre St-Jean (FIÉTIER, 1978, p. 75-76 et 1298). L'église était sans doute achevée en 1271, date à laquelle Jean de Chalon Arlay y convoque un vassal (FIÉTIER, 1978, p. 81, n. 2). Le couvent connaît une grande importance entre 1270 et 1303. À cette dernière date il accueille un Chapitre général de l'Ordre (FIÉTIER, 1978, p. 1298-1305).

On peut donc proposer de voir dans cette opération d'urbanisme une réalisation du XIII^e siècle, postérieure à 1224, sans doute achevée à la fin du siècle. Ce quartier neuf comblait ainsi le vide existant entre le couvent de Prêcheurs et l'ancien quartier Saint-Quentin, et arrimait une nouvelle fois la ville médiévale au Doubs (moulin de Rivotte). Mais il ne modifiait pas fondamentalement la physionomie ni l'équilibre de la ville, ce que démontre son inclusion dans l'ancienne paroisse

St-Jean-Baptiste ou la bannière de Saint-Quentin (FIÉTIER, 1978, p. 162 bis et 172 bis).

Le quartier Saint-Pierre

Au centre de la boucle, le quartier paroissial de Saint-Pierre, cœur actuel de la ville, pose d'énormes questions (fig. 7). On n'a voulu y voir, jusqu'à la date tardive du XIII^e siècle, qu'un espace rural intermédiaire entre la ville haute (épiscopale) et la ville basse rassemblée autour du pont, réunies entre elles par l'ancien « *kardo* » antique devenu chemin rural (FIÉTIER, 1978, p. 50). Ensuite, un développement plus spontané que volontaire expliquerait la croissance de ce quartier (17). La question posée est donc, ici comme ailleurs, double :

17. FIÉTIER, 1978, p. 67-69, après avoir mis en doute l'existence d'un quadrillage de rues (parce qu'il n'y a pas vraiment de rues transversales aux rues des Granges, Grande Rue et Mégevand), et à plus forte raison son origine romaine, conclut : « Quant à y voir la volonté affirmée d'un certain urbanisme à l'époque médiévale, les éléments que nous possédons ne sont pas d'une évidence frappante, d'autant que les rues transversales sont, au total, peu nombreuses, parfois d'importance réduite ».

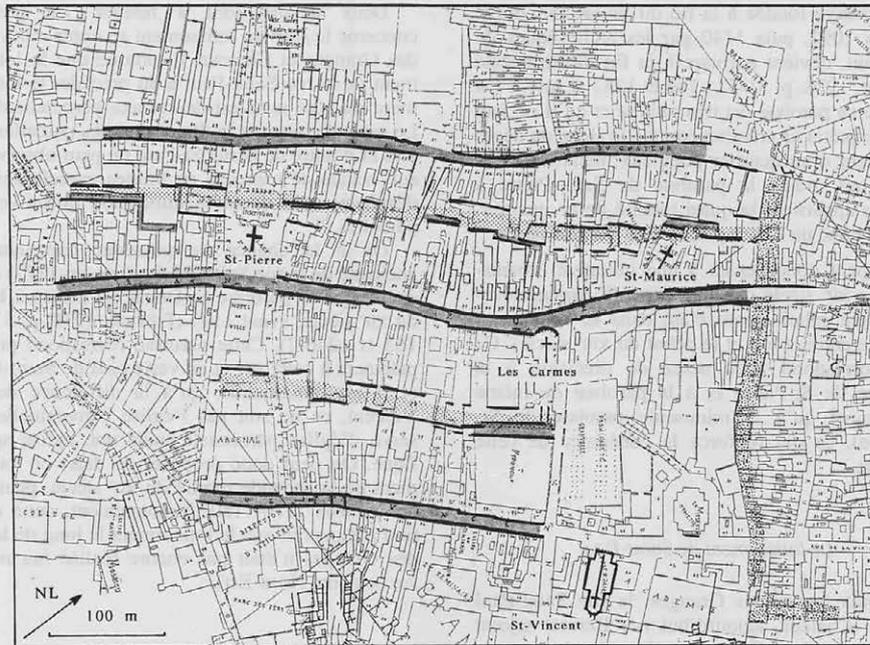


FIG. 7. — Le quartier de Saint-Maurice, Saint-Vincent et Saint-Pierre.

elle touche à la morphologie de ce quartier et d'autre part à sa datation.

Un plan cohérent ? L'examen morphologique du plan cadastral suggère la mise en place d'un ensemble de 4 ou 5 rues parallèles. Trois sont connues et se sont maintenues dans le plan actuel :

- Grande Rue, curviligne, ne résultant pas, semble-t-il, et ce point est essentiel, d'un alignement fortuit de tronçons antérieurs, mais bien d'un tracé d'un seul jet ;

- rue des Granges, dont a souligné l'étonnant parallélisme avec la Grande Rue, puisque cette rue connaît une ondulation semblable ;

- rue Saint-Vincent, enfin (actuelle rue Mégevand).

Deux autres peuvent être supposées :

- l'une entre les rues St-Vincent et Grande Rue, lisible dans le plan par la succession d'espaces parcellaires moins densément occupés, articulés à des impasses (rue Granvelle), est absolument rendue nécessaire par l'extrême distance séparant les rues St-Vincent et Grande Rue. Avec 160-170 m d'intervalle, on aurait eu des parcelles urbaines de lotissement trop longues ;

- l'autre séparerait, de même, la Grande Rue de la rue des Granges. On peut mettre bout-à-bout de nombreuses divisions parcellaires fortes, de petites impasses et des cours intérieures de forme allongée pour reconstituer un tracé vraisemblable.

Cette disposition des rues dégage six longues bandes de sol divisées par le mode du lotissement.

Comme l'avait bien vu R. Fiétier, il n'y a pas de rues transversales développant un plan cohérent, mais quelques rues ne traversant qu'une ou deux bandes (ex. : rue de l'Arsenal), ou des rues décalées entre elles, dans un alignement imparfait (ex. : rue St-Pierre et rue de l'Arbalète).

On est donc en présence d'un plan caractéristique, typiquement médiéval, et qui se développe sur une grande surface. C'est peut-être un plan concerté, ce qui en ferait, dans ce cas, l'une des plus importantes opérations d'urbanisme dans la genèse de Besançon médiéval. Mais on peut aussi y voir un développement progressif, occupant et comblant lentement l'espace du centre de la boucle.

Diverses données permettent d'approcher la datation de cet ensemble :

- il est postérieur au quartier capitulaire sur lequel il prend appui ;

- il est antérieur ou au plus tard contemporain du lotissement de la rue Saint-Paul qui prend appui sur l'axe rue des Granges/rue Chateur (et dont on verra qu'il date de la fin du XII^e siècle) ;

- il est sans doute lié au développement d'un quartier proche de l'abbaye de Saint-Vincent.

Cette abbaye fondée à la fin du XI^e siècle, confirmée en 1092, puis 1140 par les archevêques de Besançon, devient paroisse à la fin du XII^e siècle (FIÉTIER, 1978, p. 51-52 ; 162 et 1282 et suiv.). On sait que sa paroisse est très réduite et qu'il ne faut pas interpréter sa création comme le signe du développement d'un quartier populaire, mais elle n'en limite pas moins la paroisse de Saint-Pierre à laquelle appartient la quasi totalité de ce quartier. Elle est donc un indice possible de l'urbanisation.

On peut donc penser à une initiative urbanistique du XII^e siècle (ce qui n'interdit pas un développement relativement étalé dans le temps, par exemple entre le XII^e et le début du XIII^e siècle). Ce plan correspond avec assez de précision à la bannière de St-Pierre et à la paroisse du même nom (ainsi qu'à la minuscule paroisse de St-Maurice), ce qui renforce la cohérence de cette initiative.

Le lotissement de Saint-Paul

Depuis la rue des Granges, la rue Saint-Paul (rue du Chateaur, aujourd'hui rue Bersot) rejoint l'abbaye de Saint-Paul, l'un des plus importants établissements religieux de Besançon. Elle est bordée d'un parcellaire de lotissement d'une grande régularité. On peut donc y voir un petit quartier spécifique, quoique de plan fort simple, lié au développement de la population aux abords de l'abbaye (fig. 8).

Deux détails sont à relever. Le premier concerne le sens du lotissement au contact des rues des Granges et Chateaur. Il indique que le lotissement de la rue Saint-Paul a dû précéder le lotissement du côté nord-est de cet axe perpendiculaire. Le second concerne la dimension des parcelles. De part et d'autre de la rue St-Paul on peut observer la survivance de tronçons de limites parcellaires qui désignent sans doute la dimension primitive des parcelles.

On a la chance de posséder une mention ancienne de la rue Saint-Paul (*vicus* en 1177) et de savoir que la paroisse St-Donat est érigée à la fin du XII^e siècle, avant 1193 (FIÉTIER, 1978, p. 51-52, 163 et 1246-7). Cette paroisse correspond principalement à cette rue et au vaste clos de Saint-Paul, et il est remarquable qu'à la différence de St-Vincent, ce ne soit pas l'église conventuelle qui serve d'église paroissiale mais une église spécifique. On peut donc proposer de dater ce lotissement de la seconde moitié du XII^e siècle, peut-être des années 1170-1180. Indirectement, cette datation indiquerait que le lotissement le long de la rue des Granges n'était pas encore réalisé (au moins sur son côté Nord-Est).

Le quartier de Sainte-Brigitte

Nous dénommons ainsi le petit quartier situé au carrefour des rues St-Vincent (Mégevand), de l'Arsenal (J.-J. Rousseau), des Chambrettes (Pasteur), du Collège (du Lycée), et de L'Orme de Chamars (*idem*). Il présente une morphologie

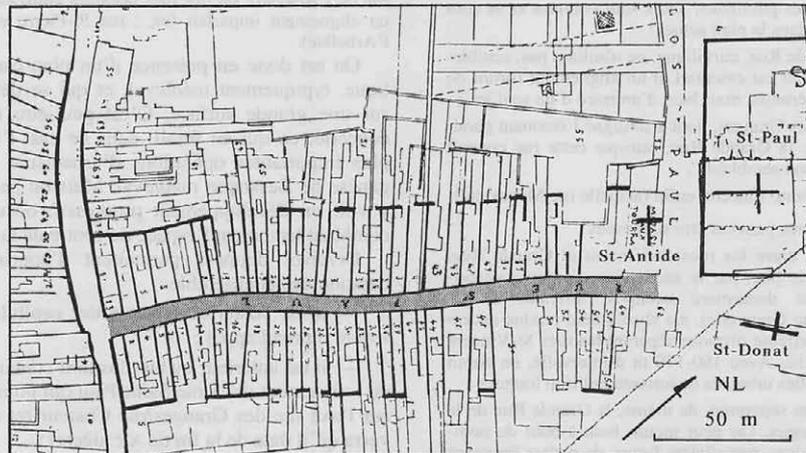


FIG. 8. — Le lotissement de la rue Saint-Paul.



FIG. 9. — Le quartier de Sainte-Brigitte.

parcellaire intéressante mais d'une interprétation très peu évidente (fig. 9). On reconnaît deux lotissements selon deux directions orthogonales. Leur contact n'est pas très franc, en partie en escalier au Nord/Nord-Ouest. Mais la difficulté principale vient du fait que la relation du parcellaire et des rues est totalement en discordance, donnant l'impression d'une surimposition arbitraire de rues sur un parcellaire antérieur. Le schéma proposé essaie de restituer, non sans mal, des tracés cohérents de rues et de proposer la limite méridionale de ce petit parcellaire. Pour la limite orientale, on est totalement privé d'indices par la construction de l'arsenal qui a manifestement entaillé de façon aveugle ce tissu urbain.

Il faut sans doute voir dans ce parcellaire un lotissement attiré par le dynamisme de ce quartier, à partir de la fondation de deux établissements hospitaliers, l'Hôpital Ste-Brigitte, fondé avant 1162, en mauvais état vers 1260 (FIÉTIER, 1978, p. 1311-12), puis de l'Hôpital St-Antoine, dont la première mention date de 1304 (FIÉTIER, 1978, p. 1315-6). On peut donc suggérer soit le XII^e siècle soit la fin du XIII^e ou le début du XIV^e siècle, sans pouvoir préciser.

Le Bourg et la Madeleine

Nous voici à nouveau dans un ensemble complexe et qui mérite un réexamen (fig. 10). Nous associons ces deux quartiers situés de part et d'autre de la rivière parce qu'ils forment les deux versants d'une ville de pont caractéristique et qu'ils présentent des morphologies assez semblables. Mais pour la commodité de l'exposé, nous les traiterons séparément.

Le Bourg, dans la boucle du Doubs, se présente comme un quartier de fête de pont. Il est déterminé par l'axe formé par la Grande Rue et le pont antique et médiéval (la rue médiévale et le pont ne sont d'ailleurs pas dans un alignement parfait). Le pont exerce une attraction réelle sur les rues urbaines, mais on observe deux points de convergence (phénomènes de pattes d'oie), ce qui ne manque pas de surprendre.

— Un premier point de convergence se situe au niveau de l'entrée du pont avec la courbure caractéristique de l'extrémité de la rue des Granges. En symétrique, il est peut-être possible de suggérer une rue dans le contact original en dégradé des parcelles bordant la Grande Rue et la rue Poitune (Cl. Pouillet). Ce contact évoque plutôt un comblement postérieur qu'un contact d'origine et nous l'attribuerions volontiers à l'existence

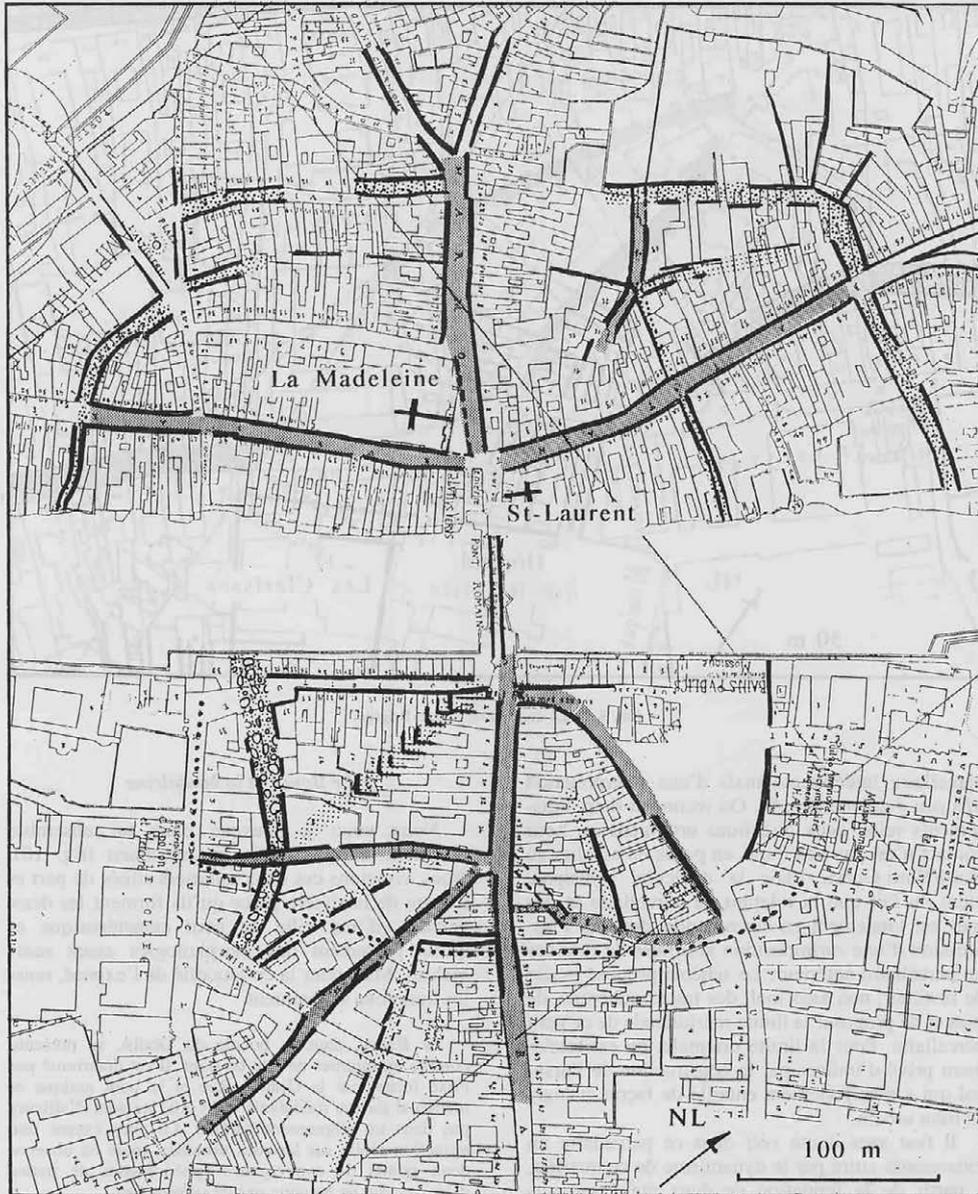


FIG. 10. — Les quartiers du Bourg et de la Madeleine.

d'une rue ou ruelle venant converger au pont. On peut aussi penser à une ruelle entre la Place de l'Abondance (Révolution) et la Grande Rue, en raison de la direction d'une forte limite parcellaire et du contact entre parcelles. Il n'y aurait pas eu moins de quatre, cinq ou six rues aboutissant à ce point (Grande Rue, rues Poitune, des Boucheries, des Granges, et deux rues ou ruelles au nom inconnu).

— Un second point de convergence se situe plus au Sud-Est, à 100 m environ de l'entrée du pont. Il est marqué dans la topographie cadastrale par la convergence, imparfaite, de trois rues (Grande Rue, rue des Chambrettes [Pasteur], rue de la Bouteille [L. Breton]). Mais on peut là encore suggérer deux ou trois autres rues augmentant cette convergence. La plus probable est une rue venant de la rue du Collège (du Lycée), perpendiculaire à la Grande Rue.

Si l'on relie ces observations à la morphologie du quartier de Saint-Pierre, il est clair qu'on observe là le débouché et la convergence des cinq rues que nous y avons observées et restituées. Sur ce point, donc, le Bourg aurait été fondamentalement marqué par la convergence des rues, et nous devons contredire ce que R. Fiétier croyait pouvoir observer (18).

La question est plutôt de savoir pourquoi la convergence se fait en deux points et non pas un. La présence de la seconde patte d'oie observée suggère une limite et une porte. Le Bourg aurait-il été enclos à un moment précis de son histoire ? Ce n'est pas impossible, mais il faut reconnaître que la morphologie ne permet pas de retrouver la forme précise de cet enclos.

On ne sait pas non plus très bien interpréter l'anomalie parcellaire convexe qui coupe le tissu parcellaire entre les rues Poitune et Saint-Antoine (rue E. Zola) et traverse la petite rue du Loup. Sa largeur et sa forme évoqueraient-elles un ancien chenal ou fossé ?

Le quartier de la Madeleine, sur la rive droite, présente une morphologie plus évidente. On y retrouve la même convergence de voies (rues de Battant, de Charmont [de la Madeleine], d'Arènes), auxquelles il faut peut-être ajouter une rue située entre les rues Battant et de Charmont, conservée dans une anomalie parcellaire.

Son intérêt principal réside dans la question de son rempart. Il nous paraît possible de retrouver et décrire trois enceintes successives sur la rive droite.

La plus vaste est connue : c'est celle que reprendra, très grossièrement, Vauban, pour appuyer son périmètre fortifié. Son étude a été reprise par R. Fiétier, auquel on doit la liste des nombreuses mentions médiévales qui concernent les murs et les portes de ce quartier de rive droite (FIÉTIER, 1978, p. 30-40).

Mais, dans le cours de son étude, R. Fiétier ne cesse d'évoquer le dédoublement de la muraille, à partir de nombreuses mentions d'archives indiquant des doubles portes, de nouveaux fossés au milieu du XIII^e siècle, etc. Déjà Dom Berthod (BERTHOD, 1764) évoquait le déplacement des murs, entre 1140 et 1179, dans le quartier des Arènes, à partir d'arguments que R. Fiétier a, sans doute avec raison, critiqués. Mais le fait demeure que les sources d'archives indiquent, avec obstination, deux

enceintes fortifiées. L'analyse morphologique semble montrer qu'il ne s'agit pas du dédoublement de la même muraille, mais plutôt de remparts successifs, et éloignés l'un de l'autre.

La restitution du tracé de deux autres remparts résulte de l'accumulation d'observations topographiques : pattes d'oie externes de Charmont et de Battant ; alignements remarquables de limites parcellaires ; différences de densité de bâti ; inclusion de limites parcellaires différemment orientées dans le tissu parcellaire. Une première ligne de défense court de la rue Thiémanté à Battant, et ses « angles » sont marqués par deux belles pattes d'oie, indiquant des convergences de chemins : au Sud-Ouest, la patte d'oie marque la porte dite « de Postico » (FIÉTIER, 1978, p. 36-38). Cette enceinte vient de trouver une confirmation dans une fouille récente, rue Thiémanthé, encore inédite (fouille JONIN, 1992). La découverte de massifs maçonnés dessinant une tour médiévale, en discordance sur les murs antiques, est probablement à rattacher au tracé de cette enceinte qui n'était pas connue jusqu'ici.

Une deuxième enceinte peut être dégagée du plan cadastral, parallèle à la première. Elle est dessinée par la forme du parcellaire (voir par exemple les parcelles 1, 2, 4 et 6 sur le côté occidental de la rue de Vignier), et par des pattes d'oie : celle de Charmont, désigné sous le terme de *bivium* en 1182 (FIÉTIER, 1978, p. 55), ou celle de Battant, au niveau de la place Bacchus. Elle reste cependant à confirmer par l'archéologie.

La chronologie de ces lignes de défense n'est peut-être pas impossible à établir, grâce à la richesse des textes. En 1182, la mention des murs de la cité (dans une donation d'une terre extérieure à la ville, sise entre la chapelle St-Jacques, située à l'emplacement de l'ancien amphithéâtre, et les murs [FIÉTIER, 1978, p. 31]) répond à la mention du *bivium* de Charmont, la même année, ou encore à la mention de l'Hôpital St-Jacques fondé *intra muros* vers 1182 également (il est situé au-delà de la rue Thiémanthé) et attesterait donc la construction de la deuxième enceinte à cette période. Mais dès 1120 on trouve mention d'une *porta Arenarum* et d'une *porta Civitatis*, dont R. Fiétier, peu enclin à accorder du crédit à l'idée d'une fortification précoce, a cherché à minimiser l'intérêt (FIÉTIER, 1978, p. 31-32). Il faut donc revenir à l'idée de Dom Berthod qui évoquait un déplacement des murailles entre 1140 et 1179. On se trouve donc en présence d'une enceinte du début du XII^e siècle (ou antérieure) et d'une autre datant de 1180 environ.

Ces deux premières enceintes ont, vers 1250-70, été remplacées par un rempart plus vaste, englobant l'ensemble des quartiers de rive droite. Dès lors se trouvent mieux comprises les mentions des nouveaux *fossata*, au milieu du XIII^e siècle, des deux portes de la rue Battant (dont une *media porta* mentionnée en 1354), ou encore des deux portes dites *media porta de Postico* et *porta inferior de Postico* au début du XIV^e siècle. L'emploi de l'expression de *media porta* suggère bien l'existence de trois portes successives. Une autre

18. FIÉTIER, 1978, p. 67, où il compare la convergence des rues du quartier de la Madeleine à la situation du Bourg et conclut : « rien de tel dans la boucle ».

mention, des plus intéressantes est celle de 1226 qui situe la place d'un four *extra muros, ultra postico*. A cette date la troisième enceinte n'était pas encore construite, et le lieu se situait donc entre la deuxième enceinte et la chapelle St-Jacques. En 1244, un acte mentionne une maison située entre les deux portes d'Arènes, et en 1251 un texte parle formellement de la première porte d'Arènes. Ailleurs aussi, rue Battant notamment, on possède la preuve de la construction de maisons entre les deux portes, et même la présence de vignes. La mention d'une maison sise rue de l'École, devant la porte du Putuz (ou du Péteur, ou de *Postico*) est sans doute une des plus explicites car elle ne peut, en aucun cas, se rapporter à la troisième et dernière muraille (FIÉTIER, 1978, p. 31-35). Cette troisième enceinte était devenue nécessaire pour englober les quartiers extérieurs aux premiers remparts.

L'étude de ces deux quartiers, du Bourg et de la Madeleine, donne donc des résultats assez neufs par rapport à ce qui était connu. Elle restitue l'image d'une « ville » groupée autour du pont, étendue sur les deux rives du Doubs, avec deux quartiers marqués par la convergence des rues vers

le pont et la présence d'enceintes défendant le site. Son origine est à chercher en plein XI^e siècle. L'église de la Madeleine est fondée par l'archevêque Hugues de Salins à la fin de sa vie, vers 1063-66. Elle devient église paroissiale pour les deux quartiers, y compris donc pour celui du Bourg, sur la rive opposée. On peut penser que cet urbanisme date donc, dans ses premières et grandes lignes, du XI^e siècle. Le développement est sensible au XII^e siècle, puisque l'enceinte est reconstruite autour du quartier de la Madeleine, puis surtout au XIII^e siècle avec la nouvelle et dernière enceinte. Sur la rive gauche, sans doute dès le courant du XII^e siècle le lien est réalisé entre le Bourg et le quartier de St-Pierre. Sans doute faut-il voir là la raison de la faible persistance de l'enceinte qui a dû, pendant un temps assez bref, isoler ce Bourg du reste de la boucle.

Le quartier de l'Hôpital du Saint-Esprit

Au Nord du Bourg se développe un quartier original et bien circonscrit (fig. 11). Sa particularité est de développer un plan quadrillé, ce qui est

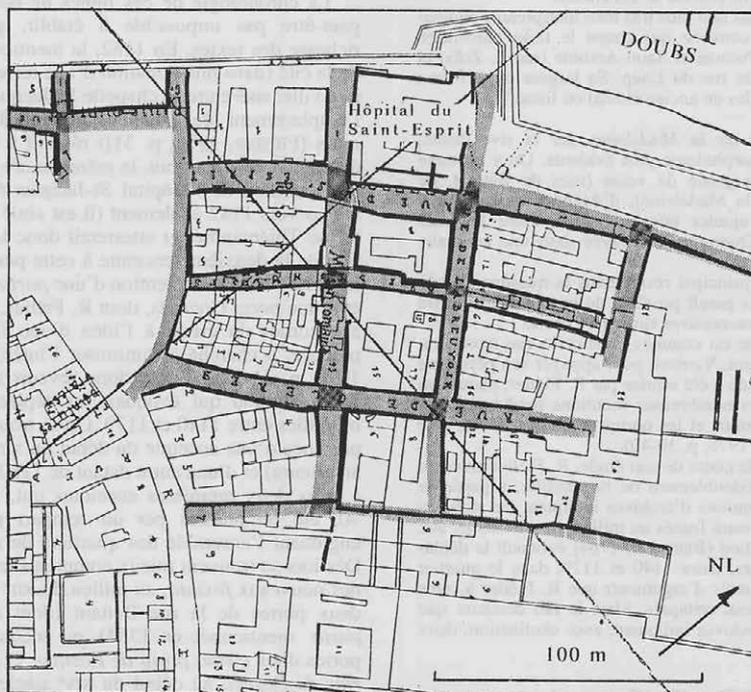


FIG. 11. — Le quartier de l'Hôpital du Saint-Esprit.

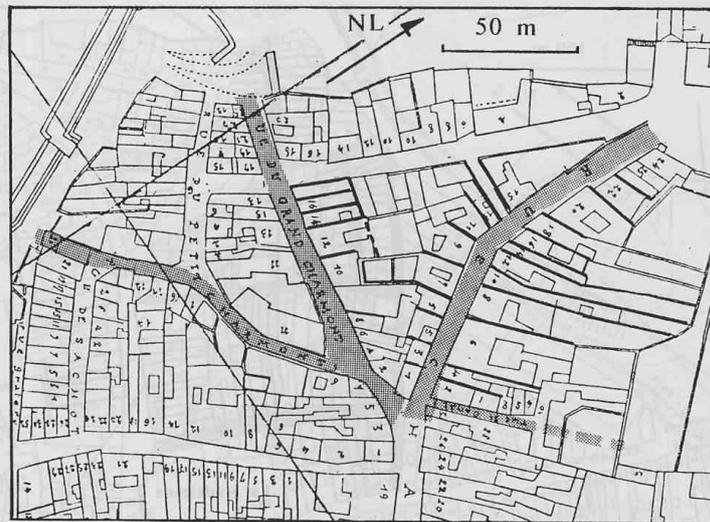


Fig. 12. — Le lotissement du quartier de la porte de Charmont.

rare dans Besançon médiéval. L'observation des anomalies du plan parcellaire permet, en effet, de proposer le plan d'un quartier ordonné par huit rues et comptant probablement onze petits îlots. Le plan est régulier mais la rectitude géométrique est absente. Le « module » approximatif semble être donné par le site de l'Hôpital du St-Esprit qui occupe entièrement un de ces îlots.

L'Hôpital du St-Esprit a été fondé au début du XIII^e siècle. C'est un important établissement à la tête d'une province religieuse. C'est aussi le jalon chronologique essentiel de ce quartier. Mais on peut rappeler aussi la présence de la maison féodale, résidence du maire, mentionnée en 1251, ou encore de la Tour du Change qui existe avant 1242 le long du Doubs, près du pont. Tout ce quartier témoigne donc d'une transformation de la zone septentrionale du Bourg, avec le développement d'un urbanisme cohérent sur plan quadrillé. On peut situer cette opération d'urbanisme dans la première moitié du XIII^e siècle, vers 1210-1250 par exemple.

À l'extrémité Sud-Ouest, au contact de la limite de cette opération d'urbanisme mais en dehors de celle-ci, les fouilles d'Hélène Dartevelle, dites de la SMCI, ont montré la présence de sols et de cloisons du XIV^e siècle reposant sur des remblais recouvrant les niveaux du Bas-Empire (DARTEVELLE, 1991). On peut donc en déduire à la fois qu'on se trouve bien ici à l'extérieur de ce quartier, et que l'urbanisation du côté nord de la rue des Granges est tardive, ce qu'on avait déjà pressenti au contact de la rue Saint-Paul.

Le quartier de Charmont

Nous réunissons dans la même description deux opérations d'urbanisme qui sont étroitement mêlées et concernent le même quartier.

À la fin du XII^e siècle, après l'érection de la deuxième enceinte du quartier de la Madeleine, un quartier en forme de patte d'oie se développe au Nord-Ouest de la ville (fig. 12). Il comprend quatre rues. Les deux principales forment le *bivium* cité en 1182 : ce sont les rues Charmont (rue Mercier) et du Grand Charmont. Une troisième rue (du Petit Charmont) converge avec les deux autres très près de la fourche, de même qu'une quatrième venant du sens opposé (rue Saint-Canat, aujourd'hui impasse de même nom). Il s'agit, à l'évidence, de chemins ruraux, *extra muros*, qui ont été urbanisés et le long desquels se sont développés des lotissements spécifiques. Le plus net est celui qui longe la rue Charmont, jusqu'à la porte du même nom.

Mais on peut lire dans tout le quartier qui va de l'église de la Madeleine à la rue Richebourg une autre forme, régulière, évoquant une véritable opération concertée d'urbanisme (fig. 13). Plusieurs rues dessinent un quadrillage assez régulier, malgré les contraintes de pente qui caractérisent la topographie de ce quartier : ce sont les rues de l'École, de Vignier, et enfin une rue restituée, parallèle aux deux précédentes et qui comprend un tronçon existant et un tronçon restitué ; perpendiculaires à ces trois rues, on trouve la rue Graterie (Gratteris) et du Sachot (auj. Séchal). À ces rues

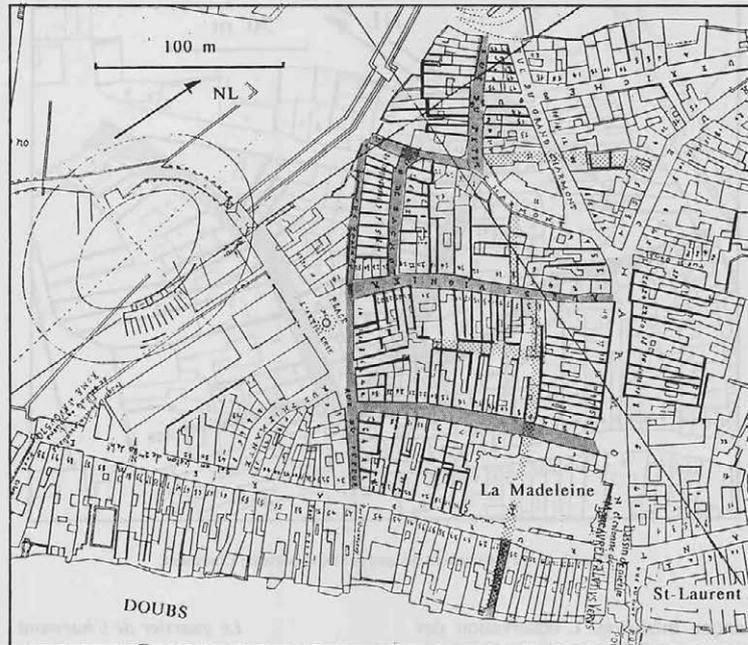


FIG. 13. — Le quartier de la Madeleine et de Charmont.

existantes, on peut sans doute suggérer d'ajouter des rues intermédiaires, mais les dessins que nous présentons sont assez hypothétiques, car plusieurs choix sont possibles.

Telle quelle, cette opération d'urbanisme semble bien correspondre à la restructuration du quartier Madeleine/Charmont après la désaffectation des deux premières enceintes, puisqu'elle dessine une forme qui les ignore en partie. On possède des informations assez nombreuses mais pas toutes exploitables faute de localisation :

— rue de Vignier : mentionnée en 1253 (FIÉTIER, 1978, p. 97) ;

— rue du Sachot ou Saichat, mentionnée en 1259 (FIÉTIER, 1978, p. 97) ;

— rue du Putuz (auj. Peteur), mentionnée vers 1250 (FIÉTIER, 1978, p. 96) ;

— rue de la Vère, mentionnée en 1240 puis 1251 (FIÉTIER, 1978, p. 96). Cette rue débouche dans la rue de l'Ecole. Nous proposons d'y voir la rue restituée entre la rue de Vignier et la rue de l'Ecole ;

— rue de Petit Battant, mentionnée en 1250 ou peu avant (FIÉTIER, 1978, p. 95) ;

— enfin on ne peut localiser les rues de Chielou, d'Antioche, et des Moutons qui concernent ce

quartier. Mais ces mentions suffisent en elles-mêmes pour suggérer le développement de l'urbanisme.

Cette opération est associée à un lotissement systématique, déjà étudié par R. Fiétier, qui l'avait pris comme exemple (FIÉTIER, 1978, p. 121-123). Il avait bien observé que la parcellisation avait d'abord concerné les rues Charmont et du Peteur, qui encadrent l'ensemble, et s'était poursuivie le long des rues transversales, avec une nouvelle orientation des parcelles. Il faut ajouter que le parcellaire mélange sans doute des lotissements d'âges différents, ceux qui se trouvent compris dans le périmètre des deux premières enceintes pouvant être antérieurs au milieu du XIII^e siècle et dater du XII^e siècle. Mais la restructuration du milieu du XIII^e siècle (on peut proposer la période 1240-1260) a dû être considérable, donnant à ce quartier sa physionomie définitive.

Le quartier de Battant

À l'extérieur de la deuxième enceinte du quartier de rive droite, le développement de l'urbanisme du quartier de Battant a été réalisé selon un

plan simple (fig. 14). L'axe principal est le prolongement vers le Nord-Est de la rue Battant. Sur cet axe a été développée la rue du Petit Battant, dessinant une fourche qui doit pérenniser la divergence de deux chemins ruraux depuis la porte de Battant. Nous suggérons de restituer une rue parallèle plus à l'Est, entre la rue du Petit Battant et le Doubs. Mais on ne voit pas bien dans le plan parcellaire du XIX^e siècle où pourraient se trouver les rues transversales de ce quartier, si ce n'est la rue Champ-prond, existant déjà en 1234 (FIÉTIER, 1978, p. 95), mais sans doute comprise en deçà du tracé de la deuxième enceinte. Au-delà, seule une petite ruelle allant de la rue Battant à la rue du Petit Battant est visible dans le plan (ruelle Billard).

Le long de ces axes, on observe le lotissement caractéristique de Besançon et tout particulièrement des quartiers de rive droite. Il est interrompu par la maison de Bellevaux, puisqu'en 1176 cette grande abbaye acquiert un terrain *in vico de Batant* (FIÉTIER, 1978, p. 56 et 89). Cette mention signifierait que la rue du Petit Battant existait à cette époque, alors que sa première (?) mention sous ce

nom est plus tardive, en 1251 (FIÉTIER, 1978, p. 89). On peut donc accepter l'idée que dès la fin du XII^e siècle les chemins de ce quartier existaient mais que l'urbanisation devait y être encore très faible (puisque l'abbaye y achète un terrain), alors qu'au milieu du XIII^e siècle, l'urbanisation est un fait acquis. L'enceinte contemporaine englobe ce nouveau quartier.

3. ESSAI DE SYNTHÈSE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN MÉDIÉVAL

La prise en compte de toutes ces observations permet de suggérer un schéma pour le développement de l'urbanisme médiéval de Besançon (fig. 15).

Au début du XI^e siècle, la ville est restreinte au quartier capitulaire du pied de la Citadelle et une voie la relie au pont et, au-delà du Doubs, à la route ancienne qui longe la vallée du Doubs, venant de Chalon et Autun et se dirigeant vers



FIG. 14. — Le lotissement du quartier de Battant.

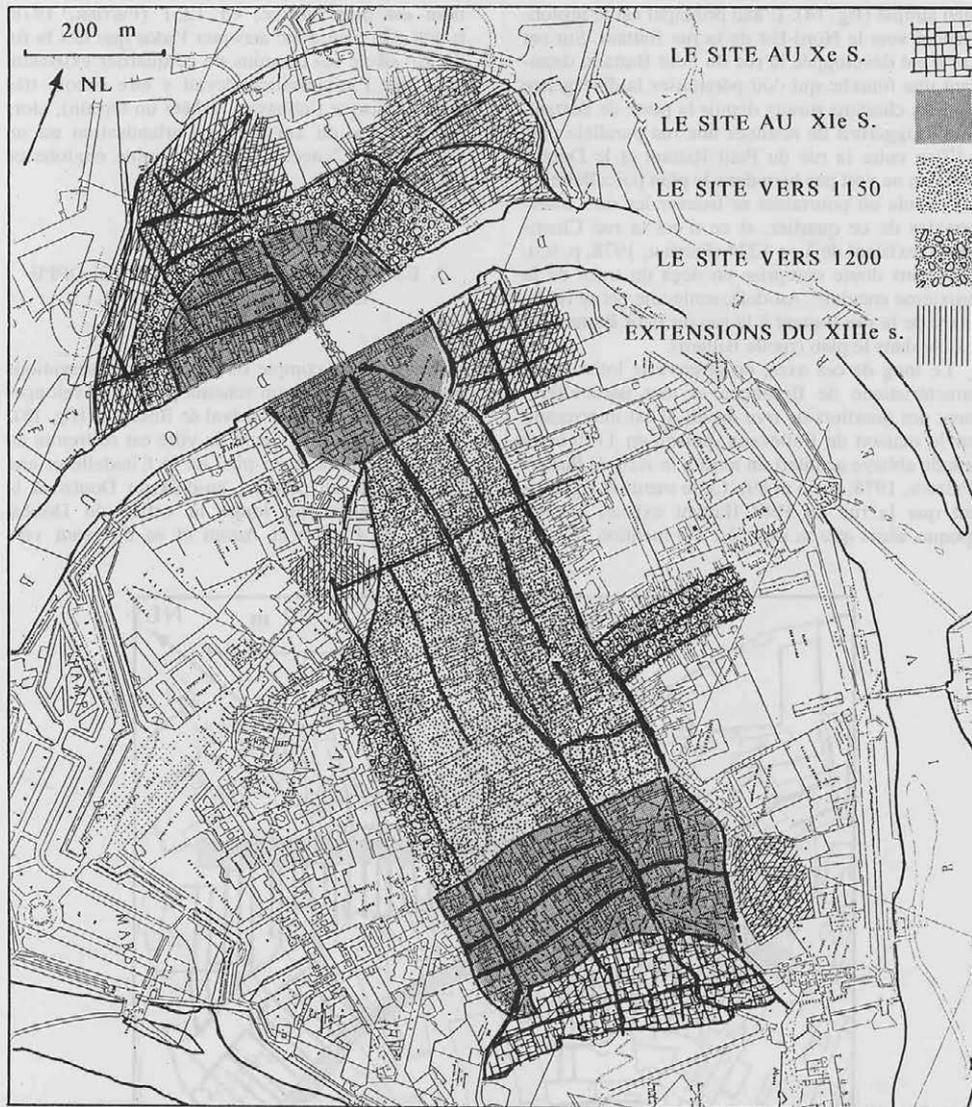


FIG. 15. — Hypothèses chronologiques pour le développement urbain de Besançon au Moyen Âge.

Montbéliard. Mais nous sommes incapables de savoir de quand date l'aménagement du quartier capitulaire, notre principale ignorance étant de ne pouvoir rien dire sur les transformations éventuelles de ce quartier au début du IX^e siècle, au moment où la cathédrale est reconstruite par Bernoin vers 811-829 (GUILHOT, GOY, 1989, p. 31).

Vers la fin du XI^e siècle, la ville a connu deux transformations essentielles : création du quartier Saint-Quentin d'une part et création ou développement d'une « ville-pont » autour du sanctuaire de la Madeleine d'autre part. En outre, la fondation ou la rénovation de deux sites ecclésiastiques majeurs (St-Paul, rénové et St-Vincent, fondé), de même

que l'établissement de la carte des paroisses (avec deux paroisses sans doute encore rurales, St-Pierre et St-Maurice) achève de créer sur le site les pôles de son développement futur. Vers l'an 1100, la ville est donc double et déjà bien fortifiée puisque chaque quartier dispose de son enceinte (fig. 16).

Vers 1150, et dans la seconde moitié du XII^e siècle, la transformation majeure concerne le centre de la boucle avec le début de la mise en œuvre d'une des plus importantes opérations d'urbanisme de la ville. Il s'agit de réunir ces deux villes et de développer un lotissement systématique le long de cinq axes parallèles qui se raccordent (plus ou moins aisément) aux axes du quartier Saint-Quen-

tin et, à l'opposé, viennent converger dans le Bourg. Dès lors les églises paroissiales Saint-Pierre et Saint-Maurice peuvent jouer leur rôle de pôle de peuplement et fixer les premiers habitats. Mais des faits notés à propos de la rue des Granges semblent indiquer que la réalisation de cet urbanisme a pu être de longue durée.

À ce stade, il convient de s'arrêter quelque peu afin d'observer que la structure de la ville est désormais fixée dans ses grandes lignes. Le Besançon médiéval que nous montrent la carte des paroisses et celle des « bannières » gravite essentiellement autour de trois pôles : St-Quentin (qui correspond à la paroisse de St-Jean-Baptiste),

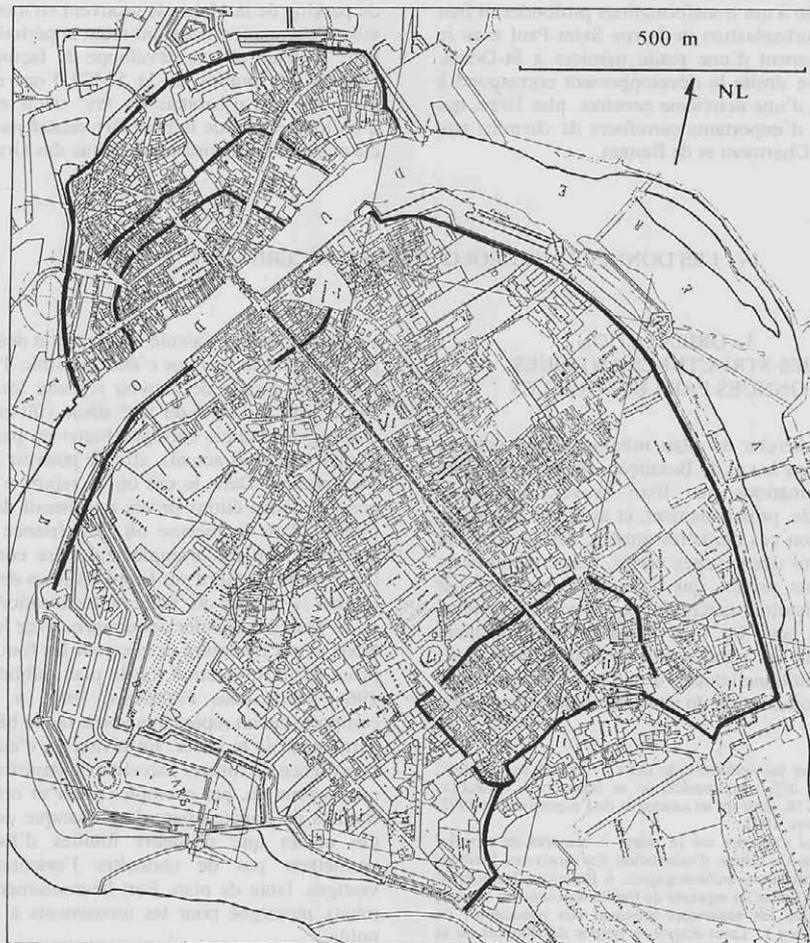


FIG. 16. — Les lignes d'enceintes médiévales à Besançon.

St-Pierre et enfin la Madeleine (dont il faut rappeler que la paroisse englobe aussi le Bourg de rive gauche). Le reste est marginal en terme de population : minuscule paroisse St-Vincent ; paroisse de St-Paul, très étendue mais très peu peuplée ; enfin anomalie de Saint-Maurice, minuscule paroisse enclavée, sans doute héritage de l'histoire puisque l'église date du VI^e siècle, mais qui ne correspond, on l'a vu, à aucune initiative d'urbanisme médiéval.

Cette topographie de Besançon est donc fixée dès le milieu du XII^e siècle environ, lorsque se développe l'opération d'urbanisme du centre de la boucle. Sur ce point, nous nuancions l'opinion de R. Fiétier qui ne veut voir dans cette zone qu'un espace encore rural au début du XIII^e siècle.

En écho à ces transformations profondes, il faut ajouter l'urbanisation de la rue Saint-Paul avec le développement d'une petite paroisse à St-Donat. Sur la rive droite le développement correspond à l'érection d'une deuxième enceinte, plus large, qui provoque d'importants carrefours de chemins aux portes de Charmont et de Battant.

La première moitié du XIII^e siècle marque un nouveau développement de la ville. On est frappé du parallélisme existant entre les opérations d'urbanisme du quartier du Maisiel (ou du St-Esprit) et du quartier de Charmont. Dans les deux cas, sur le tissu complexe et ancien de quartiers modelés par une enceinte et une convergence de voies vers le pont, on cherche à restructurer l'espace en développant un urbanisme quadrillé associé à un lotissement plutôt systématique. Ce sont les deux plus notables transformations de la ville à cette époque, mais non les seules.

À cette date la ville médiévale est constituée. Elle ne se transformera plus fondamentalement avant le XVIII^e siècle. Elle ne se développera pas non plus dans certains secteurs, comme les fouilles du parking de la Mairie le prouvent en montrant un vide d'occupation couvrant toute la période médiévale. Ailleurs elle se développe de façon tardive, comme les fouilles de la SMCI l'ont démontré avec des sols d'habitats du XIV^e siècle en marge d'un lotissement de la première moitié du XIII^e siècle et sur le bord nord-est de la rue des Granges.

IV. LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES CONCERNANT L'ANTIQUITÉ

1. ORIENTATION DES STRUCTURES ANTIQUES CONNUES PAR LES FOUILLES

La recherche du plan urbain antique peut se fonder, dans le cas de Besançon, sur la multiplicité des informations que livre le sol. Depuis le XVIII^e siècle, principalement, et avec une singulière accélération ces dernières années, des fouilles ont mis au jour des vestiges variés, voies, monuments ou habitats privés, qui nous font connaître par pans, l'histoire matérielle de la ville. Plusieurs synthèses nous les font connaître commodément (19). Mais les publications archéologiques souffrent, traditionnellement, d'une insuffisante définition de l'orientation du site (20). Nous avons donc

19. Outre les synthèses de LERAT, 1964 et de GUILHOT, GOY, 1989, déjà mentionnées, on se reportera à FRÉZOULS, 1988, p. 7-178, ainsi qu'au catalogue de l'exposition de 1992, GUILHOT, GOY, 1992.

20. Sans s'attarder sur ce point, il convient de rappeler l'imprécision du critère d'orientation des structures fouillées dans les publications archéologiques. À Besançon, les orientations données dans les rapports de fouille sont souvent fausses, même lorsque les rédacteurs prennent des précautions de rédaction (ainsi L. Lerat écrit-il, à propos des fouilles de la Faculté des Lettres, (LERAT, 1964, p. 8 : « cette direction paraît correspondre à celle du *cardo maximus* de *Vesontio* », ce qui est inexact).

systématiquement calculé l'orientation des vestiges publiés, chaque fois que c'était possible. Pour cela, il était nécessaire de pouvoir reporter les vestiges sur le plan cadastral du XIX^e siècle (fût-ce au prix d'une gymnastique cartographique en passant par le plan cadastral actuel), afin de pouvoir contrôler l'orientation. Dans le cas où ce report n'était pas possible, nous étions privés totalement de l'information, dans la mesure où l'expérience apprend qu'on ne doit pas aveuglément faire confiance à l'indication du Nord sur les plans issus de fouilles, et dans la mesure où, faute de localisation précise, on ne pouvait articuler ces données avec les autres. Nous avons rencontré ce cas pour les fouilles de la place de la Révolution, où le plan publié (LERAT, 1966, repris dans FRÉZOULS, 1988, p. 147) ne comporte aucun repère à la voirie ou au bâti actuel, permettant de le situer. En revanche, c'est grâce à la présence de limites parcellaires identifiables que nous avons pu, par exemple, situer et orienter les fouilles de l'ancien parc de la Banque de France. On notera que plusieurs fouilles d'habitat ne permettent pas de connaître l'orientation des vestiges, faute de plan. Fort heureusement, on est mieux renseigné pour les monuments à caractère public.

Les valeurs que nous donnons dans la liste suivante sont indiquées d'après le carroyage Lambert.

Nous donnons systématiquement l'orientation à l'Est, entre 0 et 90°E, afin de permettre ultérieurement les comparaisons d'orientation, même lorsque la structure est principalement orientée à l'Ouest selon la direction orthogonale (exemple des rues), en rappelant cette dernière entre parenthèses. En outre il est rare qu'un bâtiment soit parfaitement orthogonal. Dans les plans de fouille détaillés, on voit ainsi apparaître de sensibles différences d'orientation entre les murs, les parties juxtaposées ou les états successifs d'une même construction. Dans la mesure du possible, nous avons tenu compte de ces variations, chaque fois qu'il était possible de les mesurer : à Besançon, c'est principalement le cas de la fouille de la Faculté des Lettres (ou de la Banque de France), récemment publiée par L. Lerat (LERAT, 1985), et de celle du parking de la Mairie. En revanche, pour nombre de traces portées sur le plan archéologique de la Commission de 1848, le calcul de l'orientation est délicat et les valeurs indiquées sont toujours susceptibles d'erreur, soit à cause de la qualité du report du plan du vestige, soit à cause de notre propre mesure (tronçon très court ne permettant pas d'affiner la mesure angulaire).

Les orientations antiques repérées à Besançon sont les suivantes :

Fouilles de l'Arsenal (ou Faculté de Médecine) : n° 1, bâtiments quadrangulaires autour de l'édifice circulaire, NL-70°30'E ; n° 2, maison au Sud/Sud-Ouest, NL-20°15'E ; n° 3, maison au Sud, NL-50°30'E.

Fouilles du parking de la Mairie (cette importante fouille étant largement exploitée ci-après, nous nous contentons de donner ici la liste des principales orientations repérées) : n° 4, habitat augustéen précoce, NL-19°30'E et NL-29° ; n° 5, habitat augustéen tardif, NL-29°30'E et NL-15°45'E et NL-68°30'/70°E ; n° 6, double alignement augustéen, NL-38°E ; n° 7, portique bordant une première rue, NL-36°30'E ; n° 8, maison à cour centrale à l'Ouest du portique précédent, NL-29° et 29°30'E ; n° 9, maison au Sud de la précédente, NL-28°45'E ; n° 10, maison au Sud de la précédente, NL-20°30'E ; n° 11, deuxième rue, côté sud-est, NL-54°E ; côté nord-ouest, NL-51°30'E ; n° 12, second portique bordant la première rue, NL-40°E ; n° 13, troisième rue, (NL-20°W), NL-70°E.

Entre les rues du Porteau et Lecourbe : n° 14, ensemble de structures, dont une rue (?), à NL-70°30'E.

Faculté des Lettres (ou ancien parc de la Banque de France) : n° 15, habitat sud, orientation principale NL-33°30'E, secondaire NL-28°E ; n° 16, habitat nord, orientation principale NL-28°E, secondaire NL-33°E ; n° 17, voie probable bordant le portique nord-ouest, NL-28°E.

Rue Mégevand : n° 18, trace de voie, probablement orientée à NL-37 ou 38°E.

Rue Mégevand, devant le théâtre actuel : n° 19, mur, (NL-50°W) NL-40°E.

Entre les rues Ronchoux et Renan : n° 20, mur à abside, NL-44°30'E.

Entre la Grande Rue et le théâtre : n° 21, mur, (NL-50°30'W) NL-39°30'E.

Sud de l'église des Carmes, Faculté des Lettres (rue de la Préfecture) : n° 22, trace de voie antique et médiévale, probablement NL-37 ou 38°E.

Rue d'Anvers : n° 23, habitats (?), N-18°E.

Rue Pasteur (n° 11) : n° 24, portique bordant probablement une voie, (NL-19°W) NL-71°E.

Grande Rue : n° 25, rue antique (dite « *kardo maximus* »), (NL-52°30'W) NL-37°30'E.

Rue de la Convention (Archevêché) : n° 26, Porte Noire, NL-45°E.

Place de la Révolution (marché couvert) : n° 27, ensemble thermal, NL-36°30'E, selon le Nord (géographique ? Lambert ?) figuré sur le plan publié dans *Gallia*.. L'ensemble des structures ne peut être reporté sur le plan cadastral, faute de repères actuels. n° 28, murs antiques à l'entrée de la rue des Granges, NL-38°E et NL-39°30'E ; n° 29, murs antiques, NL-36°W (NL-54°E) ; n° 30, murs antiques, NL-44°W (NL-46°E) ; n° 31, murs antiques, NL-5°E ; n° 32, mur antique indiqué sur le plan de la Commission archéologique, environ NL-2°E.

Entre la Grande Rue et la rue des Granges : n° 33, grand temple au centre de la ville, mur sud-ouest, (NL-53°W) NL-37°E ; n° 34, *idem*, murs nord-ouest, sud-est et nord-est, NL-38°E.

Rue des Martelots : n° 35, rue « parallèle à la Grande Rue » (?), probablement (NL-52°30'W) ou NL-37°30'E ; n° 36, structures urbaines (du Nord au Sud), NL-15°E, NL-17°E, NL-27°E.

Square Castan : n° 37, hémicycle du nymphée, NL-33°E ; n° 38, autres structures, NL-69°30'E.

Rue Pécelet : n° 39, diverses structures, NL-33°E.

Hôtel de Région et Archevêché. Les vestiges sont mentionnés en allant du Nord au Sud : n° 40, habitat, NL-51°45'E ; n° 41, mur de terrasse, NL-51°E ; n° 42, rue, NL-75°E ; n° 43, massif de maçonnerie, NL-61°30'E ; n° 44, Aqueduc, NL-89°E ; n°45 mur de scène du théâtre antique, NL-70°30'E.

Entre les rues Courbet et Gambetta : n° 46, rue et structures urbaines, (NL-47°W) NL-43°E.

Avenue Élie Cusenier (fouille du Crédit Agricole) : n° 47, rue et structures urbaines, (NL-20°W) NL-70°E.

Entre les rues Proudhon et d'Alsace : n° 48, rue et habitat, NL-30°30'E.

Rue Bersot (fouille EDF) : n° 49, ensemble de structures. D'après le plan publié (MOREL, 1974 ; reproduit dans FRÉZOULS, 1988, p. 149), l'orientation serait de

57°E (sans préciser si le nord est géographique ou Lambert). Cette orientation est manifestement fautive. D'après notre report, elle est de NL-42°E (calculée d'après l'orientation du bâtiment EDF figuré sur le plan).

Rue d'Arènes : n° 50, édifice, NL-41°30'E.

Rue Marulaz : n° 51, amphithéâtre, NL-8°W et NL-82°E.

Rue Thiémanté (fouille récente inédite) : n° 52, murs (probablement du III^e siècle), NL-41°E et NL-45°30'E.

2. LES ORIENTATIONS ANTIQUES DOMINANTES

La consultation de cette liste d'orientations, malgré ses limites, convainc de l'idée que l'urbanisme antique de Besançon a été marqué par quelques orientations dominantes. On ne peut, en effet, mettre sur le compte du hasard les parentés d'inclinaisons observées en différents points de l'espace étudié. Quelques regroupements s'imposent.

L'un concerne les orientations situées approximativement à 70°E qu'on retrouve huit fois (n° 1, 5, 13, 14, 24, 38, 45, 47) et sans doute aussi une neuvième fois (n° 42), avec une rue d'orientation très voisine (75°E). Ces orientations sont localisées en divers points de la boucle et, selon cette inclinaison, on n'observe pas moins de quatre ou cinq tronçons de rues antiques, ce qui semble indiquer que cette direction est une orientation importante du plan de la ville.

Pour la valeur de 50°-51° environ, le plan archéologique offre quelques indices, eux aussi répartis dans l'ensemble de l'espace urbain. Ce sont les n° 3, 11 (rue), 40 et 41 de notre liste.

Une autre convergence de valeurs se situe vers 43-44°E, qu'on retrouve plusieurs fois (n° 12, 20, 26, 46, 49, 50, et peut-être aussi n° 30). Comme dans le cas précédent, cette orientation est disséminée dans l'ensemble de la zone urbaine, mais aucune rue antique n'est formellement attestée dans cette liste de vestiges, si ce n'est une rue très probable qui pourrait border, au Sud-Est, l'alignement de façade qui limite les vestiges découverts rue Bersot (fouille EDF). En revanche, la Porte Noire, vestige insigne, entre dans ce groupe d'orientations.

Vers 37 ou 38°E, le plan archéologique fournit de nombreux vestiges (n° 6, 7, 18, 21, 22, 25, 28, 33, 34, 35), dont plusieurs tronçons de voies antiques (mais certaines, en fait, bien peu contrôlables !). Cette direction antique est très présente dans l'ensemble de la ville, et elle correspond à

l'orientation considérée, jusqu'ici, comme étant celle du quadrillage romain fondée sur l'axe principal précédant la Grande Rue.

Une dernière convergence d'indices se rencontre pour la valeur de 28-30°E environ. On retrouve cette dernière neuf fois dans notre liste (n° 5, 8, 9, 15-17, 36, 37, 48), avec probablement deux tronçons de rues antiques (rues Proudhon et d'Alsace, et Faculté des Lettres), et le nymphée du square Castan.

L'étude des vestiges antiques offre donc l'impression que le plan de la ville antique a été dicté par une grande pluralité d'orientations, puisque ce ne sont pas moins de cinq orientations, plus ou moins dominantes, que les fouilles mettent au jour. Leur répétition ne paraît, en effet, pas fortuite. La fouille récente du parking de la Mairie, sur laquelle il est temps de revenir, permet de comprendre leur apparition et leur imbrication.

3. LA CHRONOLOGIE DES ORIENTATIONS DU PLAN ANTIQUE

La fouille de ce secteur, articulé à celui du grand monument circulaire fouillé au XIX^e siècle, offre une chronologie très précise des orientations urbaines qui constitue, en l'état actuel des recherches sur la ville de Besançon, le plus remarquable fossile directeur de l'histoire de l'urbanisme bisonnin dans l'Antiquité (GUILHOT, GOY, 1992).

À l'époque augustéenne précoce, avant le changement d'ère, deux orientations (n° 4 de la liste précédente) sont déjà présentes sur le site, NL-29°E et NL-19°E environ (fig. 17). Ce sont les directions principales des deux groupes de cabanes. Mais, à cette époque, aucune structure maçonnée n'existe.

Celles-ci apparaissent entre le début de l'ère et la fin du règne d'Auguste (fig. 18). La direction à NL-29° est pérennisée par les premières maçonneries, tandis que trois autres directions sont présentes (n° 5). Celle à 15°45'E n'a pas été promise à un grand avenir sur le site, et à l'étape suivante, elle ne sera plus que la direction de transition entre deux maisons accolées. En revanche celle à NL-38°E est essentielle, puisqu'il s'agirait de l'orientation du quadrillage urbain classique. Elle apparaît ici sous la forme de deux murs maçonnés, parallèles (n° 6). Au Sud du secteur, enfin, une nouvelle orientation, riche d'avenir, apparaît : c'est celle à N-68°30' et 70°E qui dicte le tracé des murs d'une construction à cinq pièces au moins (n° 5).

En quelques années, pendant les premières années du règne de Tibère (15-20) on assiste à la véritable urbanisation du site, par la création d'un bâti continu à l'Ouest de la zone fouillée, et par l'émergence d'une voirie. Trois maisons contiguës adoptent respectivement les orientations de NL-29° et 29°30'E (orientation déjà connue et donc pérennisée sur le site), NL-28°45'E, très

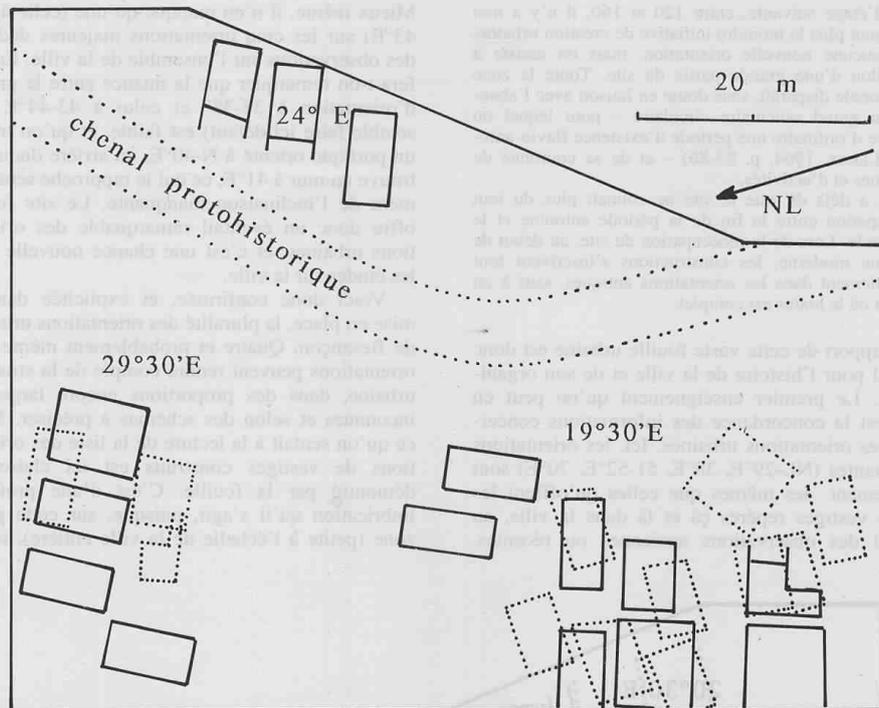


Fig. 17. — Les orientations antiques du quartier fouillé au parking de la Mairie. En pointillés : structures de la fin de la protohistoire. En traits pleins : structures (en bois) du début de l'époque augustéenne.

proche de la précédente pour la maison intermédiaire, enfin NL-20°30'E pour une maison méridionale. Celle-ci est recoupée de biais par une rue dont les deux côtés ne sont pas parallèles, le côté nord-ouest étant orienté à NL-51°30'E, le côté sud-est à NL-54°E (ce qui donne une orientation moyenne de 52°45'E pour l'axe de la rue). À l'Est-Sud-Est de cet ensemble de maisons, un portique (n° 7) adopte une orientation principale de NL-36°15'E, qui borde une rue.

Pendant les années qui suivent, de 20 à 60 environ, l'urbanisation se poursuit et enracine encore plus nettement dans le sol urbain les lignes de force créées peu auparavant (fig. 19). La topographie des trois maisons contiguës (n° 8, 9, 10) commence à évoluer vers un peu plus d'uniformité, puis le plan de la troisième maison (celle située au Sud, n° 10) se redresse sous l'influence de reconstructions orientées à NL-28°45'E ou 29°E, orientation dominante de ce quartier, sans toutefois faire disparaître totalement les orientations antérieures à 15/20°E environ. À l'Est/Sud-Est de ce groupe d'habitats, un carrefour de voies se dessine nettement, sous la forme d'une convergence de trois voies différemment orientées : NL-52°45'E déjà en place (n° 11), NL-70°E au Sud (n° 13), et NL-38°E environ (cette valeur étant aussi une valeur moyenne entre celles des deux côtés de la rue, 36°15'E et 40°E).

On voit ainsi apparaître à cette période deux rues inclinées (n° 12 et 13) selon deux des orientations majeures de l'urbanisme de la ville antique. Tout à fait à l'Est du site, les maisons situées en bordure du portique sud-est de la rue principale (n° 12) adoptent une orientation qui n'est pas perpendiculaire au portique, comme on pourrait s'y attendre. Les maisons nord ont des murs de refend dirigés entre 67° et 69°15'W (ce qui donnerait des orientations perpendiculaires entre NL-33° et 30°45'E), et plus au Sud, une maison adopte une orientation de NL-24°E. Tout se passe donc comme si l'orientation du quartier situé plus à l'Ouest, au-delà de la rue à NL-38°E, influait quelque peu sur ces maisons, sans que la direction de la rue et de son portique sud-est soit contraignante.

De 60 à 120 environ, il n'y a plus aucune création d'orientation dans ce secteur, mais plutôt une rationalisation de l'espace selon le schéma mis en place à la période précédente. Les maisons situées à l'Ouest sont désormais «redressées» selon une orientation unique (NL-29°/30°E). Au Sud, les constructions qui entourent le grand édifice circulaire (non visible ici) sont désormais dictées par une orientation unique, celle à NL-70°E (ou sa perpendiculaire). Cette évolution provoque un étranglement de la rue à NL-52° qui annonce son abandon.

À l'étape suivante, entre 120 et 160, il n'y a non seulement plus la moindre initiative de création urbaine, donc aucune nouvelle orientation, mais on assiste à l'abandon d'une grande partie du site. Toute la zone méridionale disparaît, sans doute en liaison avec l'abandon du grand sanctuaire circulaire – pour lequel on propose d'ordinaire une période d'existence flavio-antonine (LERAT, 1964, p. 83-86) – et de sa couronne de boutiques et d'activités.

On a déjà dit que le site ne connaît plus du tout d'occupation entre la fin de la période antonine et le XVI^e siècle. Lors de la réoccupation du site, au début de l'époque moderne, les constructions s'inscrivent tout naturellement dans les orientations antiques, sauf à un endroit où le hiatus est complet.

L'apport de cette vaste fouille urbaine est donc capital pour l'histoire de la ville et de son organisation. Le premier enseignement qu'on peut en tirer est la concordance des informations concernant les orientations urbaines. Ici, les orientations dominantes (NL-29°E, 38°E, 51-52°E, 70°E) sont exactement les mêmes que celles qu'offrent les autres vestiges repérés çà et là dans la ville, au hasard des observations anciennes ou récentes.

Mieux même, il n'en manque qu'une (celle à NL-43°E) sur les cinq orientations majeures déduites des observations sur l'ensemble de la ville. Encore fera-t-on remarquer que la nuance entre le groupe d'orientation à 37-38° et celui à 43-44°E (qui semble faire ici défaut) est faible, et qu'on trouve un portique orienté à N-40°E, en arrière duquel se trouve un mur à 41°E, ce qui le rapproche sensiblement de l'inclinaison manquante. Le site fouillé offre donc un éventail remarquable des orientations urbaines, et c'est une chance nouvelle pour les études sur la ville.

Voici donc confirmée, et explicitée dans sa mise en place, la pluralité des orientations urbaines de Besançon. Quatre et probablement même cinq orientations peuvent rendre compte de la structure urbaine, dans des proportions encore largement inconnues et selon des schémas à préciser. Mais, ce qu'on sentait à la lecture de la liste des orientations de vestiges construits est ici clairement démontré par la fouille. C'est d'une profonde imbrication qu'il s'agit, puisque, sur cette petite zone (petite à l'échelle de la ville entière), toutes

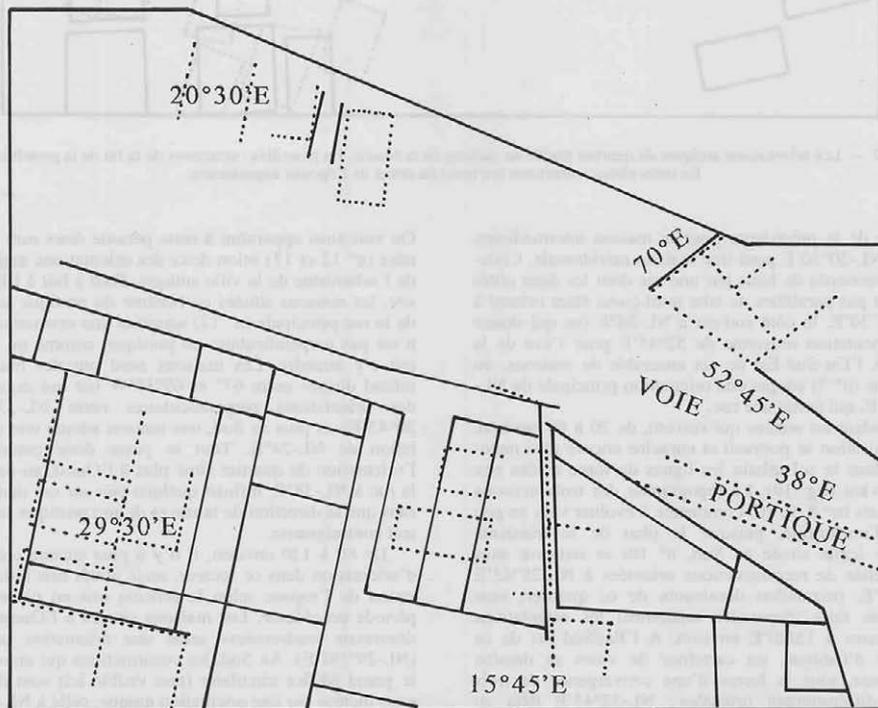


FIG. 18. — Évolution des orientations du même quartier pendant l'époque augustéenne. En pointillés : structures maçonnées mises en place vers le changement d'ère. En traits pleins : nouvelles structures en place vers 15 ap. J.-C.

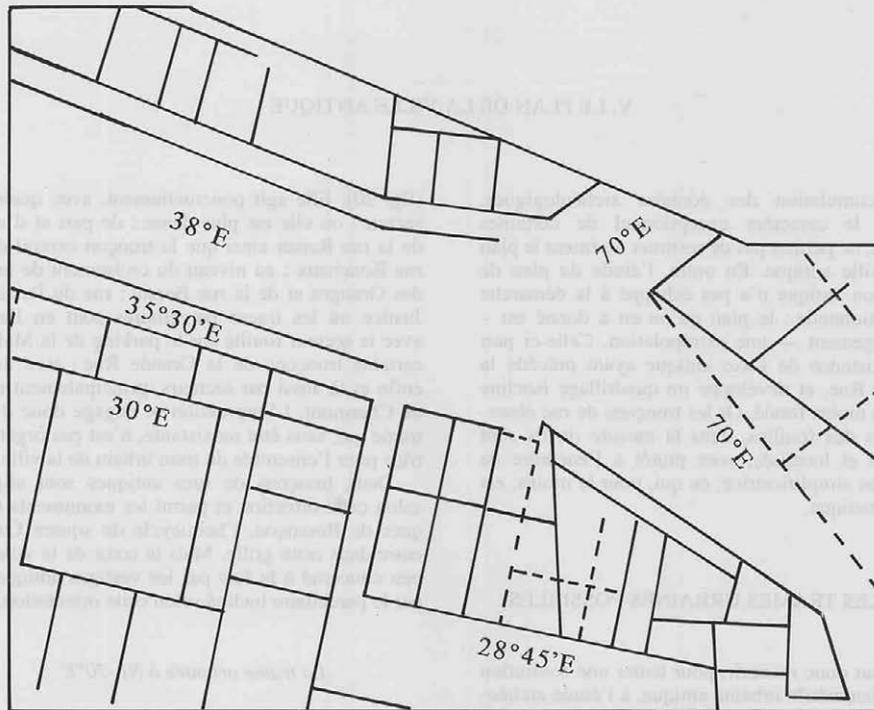


FIG. 19. — Évolution des orientations du même quartier à l'époque julio-claudienne.
En traits pleins : structures maçonnées en place vers 20 ap. J.-C. En tiretés : modifications du milieu du 1^{er} s. ap. J.-C.

les orientations sont intimement contiguës et même superposées entre elles à la suite d'évolutions et de reconstructions.

L'autre enseignement concerne la chronologie de ces orientations. Résumons les données sur l'apparition des principales orientations :

- avant le changement d'ère : 29°E ;
- au changement d'ère : 29°E toujours présent ; nouvelles orientations 38°E et 70°E ;
- vers 15 : 29°E et 70°E toujours présent ; 38° évolue et 52°E apparaît ;
- vers 20 : 29°E se développe ; 70°E et 52°E sans changement ; 38° évolue ; 40-41°E apparaît ;
- vers 60-65 : 29°E et 70°E se développent ; 52°E s'affaiblit ; 38°E et 40-41°E sans changement.

Dans ce quartier, la chronologie des orientations se joue donc en quelques décennies. Vers 20

de notre ère, toutes les orientations sont installées sur le site, et même avant 20, si l'on s'en tient aux quatre orientations majeures (29°, 38°, 52° et 70°E) qui structurent vraiment le site. C'est un fait quelque peu surprenant, car si on devait le généraliser à l'échelle de la ville, cela signifierait-il que l'urbanisme antique ait été régi par plusieurs orientations privilégiées et que la mise en place de celles-ci ait été faite en une cinquantaine d'années, sur la période augustéenne et au début du règne de Tibère pour l'essentiel ? Ainsi l'urbanisme de la ville ne devrait rien, fondamentalement, aux Flaviens, ni aux Antonins, sinon le développement d'une parure monumentale publique et privée s'inscrivant dans un tissu déjà façonné à l'époque précédente. Ce resserrement de la chronologie, quant à la mise en place des réseaux d'urbanisme, s'il devait être confirmé par d'autres fouilles à l'avenir, pourrait être l'un des apports majeurs de la fouille du parking de la Mairie.

V. LE PLAN DE LA VILLE ANTIQUE

L'accumulation des données archéologiques, malgré le caractère exceptionnel de certaines fouilles, ne permet pas de restituer aisément le plan de la ville antique. En outre, l'étude du plan de Besançon antique n'a pas échappé à la démarche conventionnelle : le plan qu'on en a donné est — très largement — une extrapolation. Celle-ci part de l'existence de l'axe antique ayant précédé la Grande Rue, et développe un quadrillage isocline plus ou moins fondé. Or les tronçons de rue observés lors des fouilles, dans la mesure où ils sont orientés et localisés, vont plutôt à l'encontre de cette vue simplificatrice, ce qui, pour le moins, est problématique.

1. LES TRAMES URBAINES POSSIBLES

Il faut donc recourir, pour tenter une restitution de la planimétrie urbaine antique, à l'étude archéomorphologique, en partant de l'idée que le plan cadastral du XIX^e siècle peut conserver la mémoire de l'organisation antique. On procède donc à des relevés, effectués selon les orientations dominantes fournies par le corpus des vestiges archéologiques. Nous avons dit précédemment qu'elles étaient au nombre de cinq. Les relevés obtenus sont une compilation qui regroupe des données archéologiques et des linéaments isoclines dessinés sur le plan cadastral mais dont on ne connaît pas l'âge. Ils ne sont en aucun cas des plans d'une trame antique, mais un document de travail permettant, éventuellement, d'y parvenir (21).

La trame orientée à NL-29°30'E

Le relevé des tracés parcellaires orientés selon cette direction permet de découvrir l'influence relative de cette inclinaison sur le plan de la ville

21. Ce point est particulièrement important. De tels relevés sont de même nature que ceux effectués pour la recherche des cadastres ruraux, soit manuellement, soit par filtrage optique ou numérique. Ils ne sont en aucun cas la carte de tel ou tel parcellaire antique, mais bien la mise à plat d'une information, dont l'enquête archéologique et historique dit, ensuite, si elle est fondée ou non. Sur ces points de méthode, cf. CHOUQUER, 1993, p. 183-193, 198-202.

(fig. 20). Elle agit ponctuellement, avec quelques secteurs où elle est plus dense : de part et d'autre de la rue Renan ainsi que le tronçon central de la rue Ronchoux ; au niveau du croisement de la rue des Granges et de la rue Bersot ; rue du Palais de Justice où les traces parcellaires sont en liaison avec le secteur fouillé sur le parking de la Mairie ; certains tronçons de la Grande Rue ; rive droite enfin et là aussi par secteurs, principalement celui de Charmont. L'impression se dégage donc d'une trame qui, sans être inexistante, n'est pas organisatrice pour l'ensemble du tissu urbain de la ville.

Deux tronçons de rues antiques sont alignés selon cette direction et parmi les monuments antiques de Besançon, l'hémicycle du square Castan entre dans cette grille. Mais le cœur de la ville est peu concerné à la fois par les vestiges antiques et par le parcellaire incliné selon cette orientation.

La trame orientée à NL-70°E

Alors que les vestiges antiques ainsi orientés sont nets et assez nombreux (le Temple de l'Arse-nal, le théâtre, et surtout cinq tronçons de rues), l'influence de cette orientation sur la trame parcellaire moderne est dérisoire, présente, tout au plus, autour du théâtre et très peu autour de la rue Pasteur, là où un fragment de portique isocline a été découvert (fig. 21). Mais cette orientation peut rendre compte de détails significatifs (inclinaison « anormale » de l'église Saint-Maurice ; tracé de la rue Mairet ; orientation de l'église cathédrale Saint-Jean). Rive droite, enfin, l'influence de cette trame peut être considérée comme nulle.

La trame orientée à NL-38°E

Fondée sur l'axe antique qui a précédé la Grande Rue, cette trame révèle, comme on pouvait s'y attendre, une influence considérable sur le parcellaire du XIX^e siècle (fig. 22). Elle est présente dans toute la boucle, sauf au Sud-Ouest de la rue Mégevand. Elle guide les bâtiments du quartier Saint-Paul, s'étend nettement autour des rues Ronchoux et Renan, et est particulièrement forte dans le quartier situé entre Saint-Pierre et le Doubs. En revanche, on constate des vides, notamment entre Saint-Pierre et le Palais Granvelle, ou

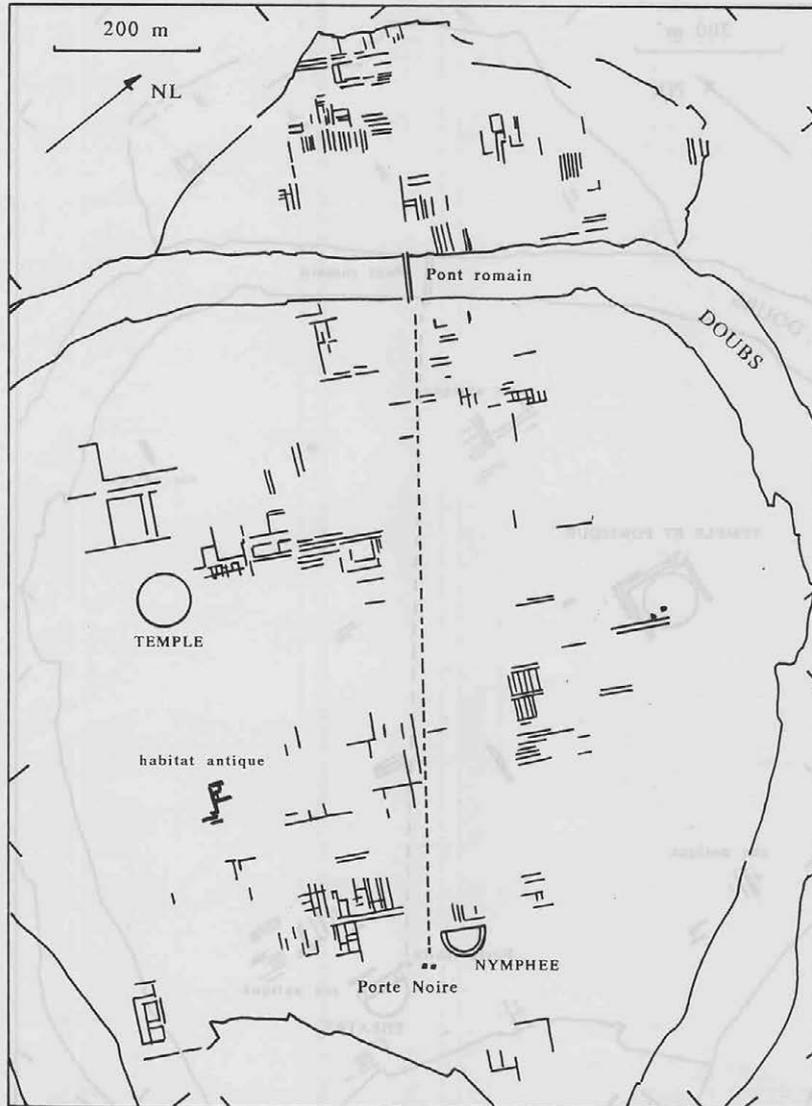


FIG. 20. — Sites antiques et limites parcellaires modernes orientées selon la direction de 29°30'E.

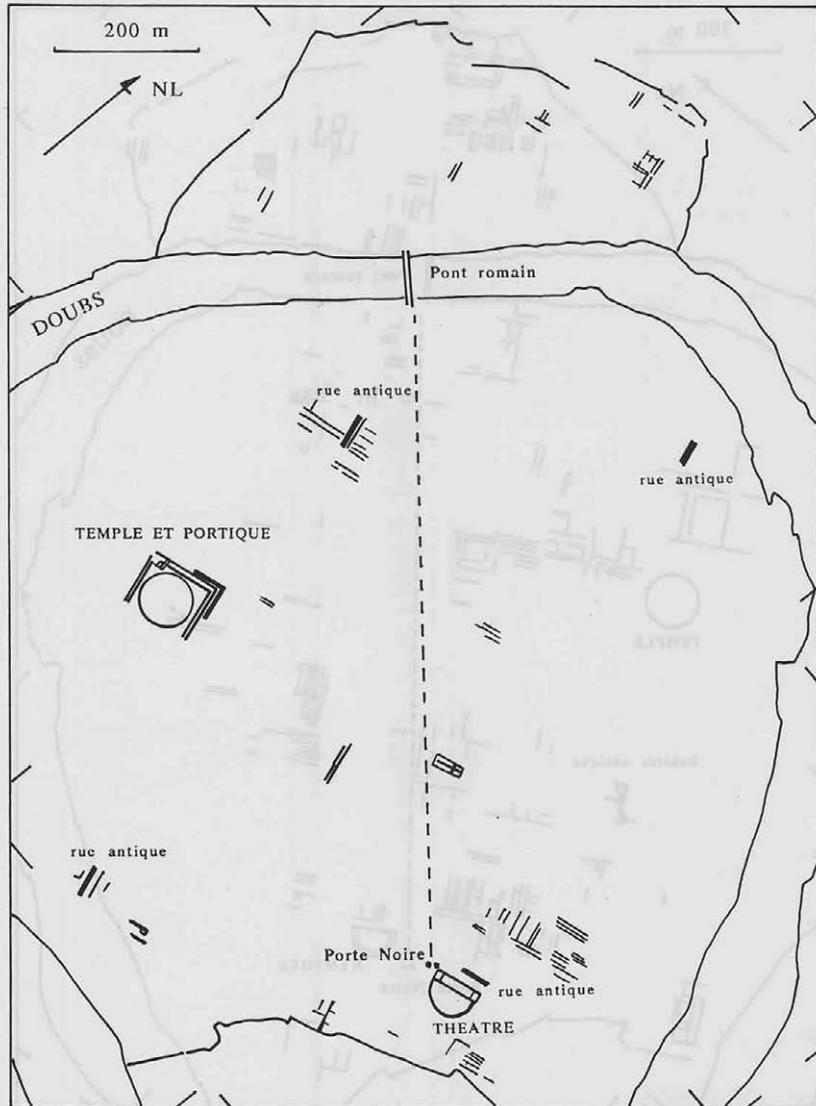


FIG. 21. — Sites antiques et limites parcellaires modernes orientées selon la direction de 70°E.

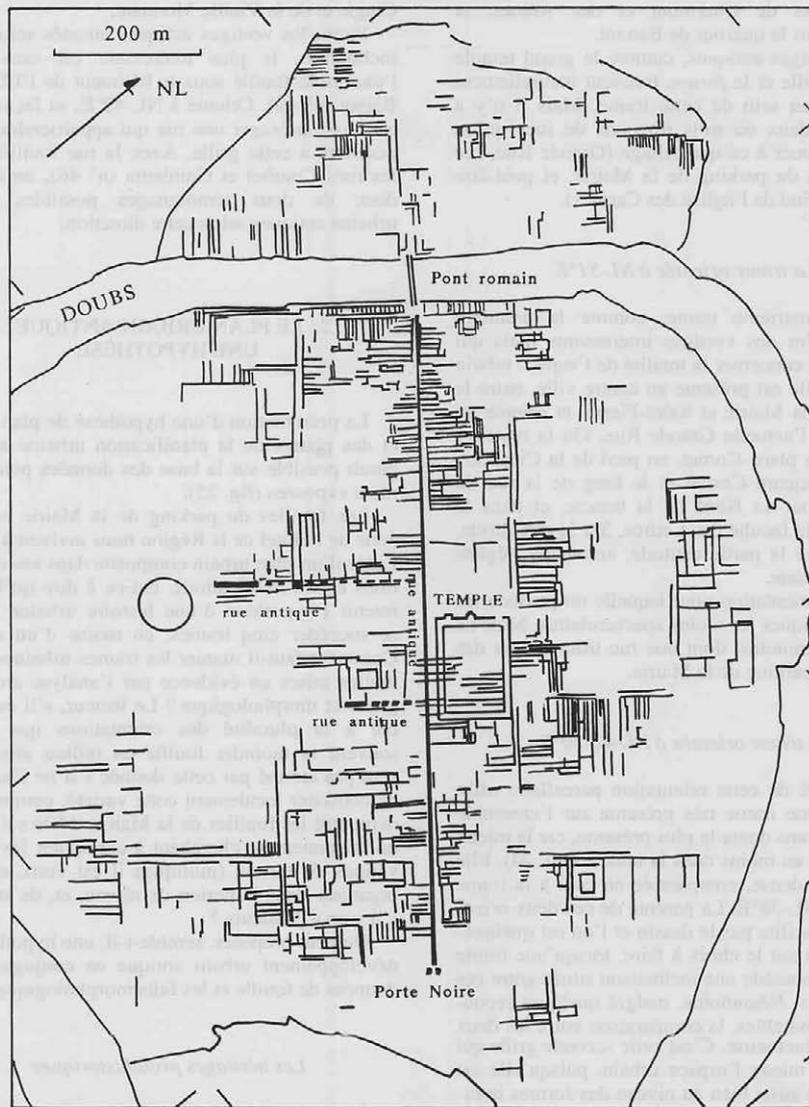


FIG. 22. — Sites antiques et limites parcellaires modernes orientées selon la direction de 38°E.

sur le côté nord-ouest de la rue Bersot. Sur la rive droite, cette orientation exerce une influence dans les quartiers de Charmont et des Arènes, et moindre dans le quartier de Battant.

Les vestiges antiques, comme le grand temple du centre ville et le *forum*, trouvent naturellement leur place au sein de cette trame. Mais il n'y a guère que deux ou trois tronçons de rues qu'on puisse attribuer à ce quadrillage (Grande Rue, rue des fouilles du parking de la Mairie, et peut-être une rue au Sud de l'église des Carmes).

La trame orientée à NL-51°E

Cette quatrième trame, comme la première étudiée, offre des vestiges intéressants mais qui sont loin de concerner la totalité de l'espace urbain (fig. 23). Elle est présente au centre ville, entre le parking de la Mairie et Saint-Pierre, et oriente un tronçon de l'actuelle Grande Rue. On la retrouve autour de la place Cornet, au pied de la Citadelle, autour du square Castan et le long de la rue du Chapitre, tout au Nord de la boucle, et dans le quartier de la faculté des Lettres. Sur la rive droite, elle structure la partie centrale, autour de l'église de la Madeleine.

C'est l'orientation pour laquelle on possède les vestiges antiques les moins spectaculaires. Mais ils existent néanmoins, dont une rue trouvée lors des fouilles du parking de la Mairie.

La trame orientée à NL-42°30'E

Le relevé de cette orientation parcellaire offre l'image d'une trame très présente sur l'ensemble de la ville, sans doute la plus présente, car la mieux disséminée, au moins dans la boucle (fig. 24). Elle est souvent dense, comparable en cela à la trame orientée à NL-38°E. La parenté de ces deux orientations ne facilite pas le dessin et l'on est quelquefois hésitant sur le choix à faire, lorsqu'une limite parcellaire possède une inclinaison située entre ces deux valeurs. Néanmoins, malgré quelques recouvrements inévitables, la comparaison entre les deux trames est fructueuse. C'est cette seconde grille qui organise le mieux l'espace urbain, puisqu'elle est matérialisée aussi bien au niveau des formes intermédiaires (voirie et limites parcellaires fortes) que des formes parcellaires.

Parmi les détails significatifs, on remarquera que c'est selon cette orientation que débute le tracé de la Grande Rue, entre le pont et le carrefour avec la rue Pasteur. C'est selon cette orientation qu'il faut aligner la rue antique n° 46 et la limite qui sépare la zone bâtie bordant la rue des Granges de l'espace non bâti situé du côté du Clos-Saint-Paul.

C'est également l'orientation du monument en hémicycle éventuel que nous localisons rues du Cingle et de la Vieille Monnaie.

Parmi les vestiges antiques attestés selon cette inclinaison, le plus intéressant est sans doute l'ensemble fouillé sous le bâtiment de l'EDF, rue Bersot (n° 49). Orienté à NL-42°E, sa façade sud-est laisse présager une rue qui appartiendrait donc peut-être à cette grille. Avec la rue fouillée entre les rues Courbet et Gambetta (n° 46), on dispose donc de deux témoignages possibles d'axes urbains antiques selon cette direction.

2. LE PLAN URBAIN ANTIQUE : UNE HYPOTHÈSE

La présentation d'une hypothèse de plan urbain et des phases de la planification urbaine antique, paraît possible sur la base des données précédemment exposées (fig. 25).

Les fouilles du parking de la Mairie et de la zone de l'Hôtel de la Région nous invitent à retenir l'idée d'un plan urbain composite dans ses orientations et ses imbrications. Est-ce à dire qu'il faille retenir l'hypothèse d'une histoire urbaine voyant se succéder cinq trames, en moins d'un siècle ? Comment faut-il manier les trames urbaines éventuelles mises en évidence par l'analyse archéologique et morphologique ? Le lecteur, s'il est habitué à la pluralité des orientations que révèle souvent la moindre fouille en milieu urbain, ne sera pas étonné par cette donnée s'il ne s'agit que de constater localement cette variété, comme l'ont démontré les fouilles de la Mairie. Mais suivra-t-il un raisonnement cherchant à extrapoler les observations de terrain (multiples il est vrai), et à les organiser dans la notion de réseau, et, de surcroît, s'il y en a plusieurs ?

On peut proposer, semble-t-il, une hypothèse de développement urbain antique en conjuguant les données de fouille et les faits morphologiques.

Les héritages protohistoriques

À l'époque de La Tène, plusieurs orientations ont été constatées sur le site de Besançon.

Dans la fouille du parking de la Mairie, de 120 à 40 av. n. è., le site est occupé par deux groupes de maisons bien distincts. Au Nord, deux habitations sont orientées à 65°W (25°E) environ (l'orthogonalité des structures n'étant pas parfaite, il est impossible d'être plus précis). Au Sud, en revanche, un groupe de huit constructions montre

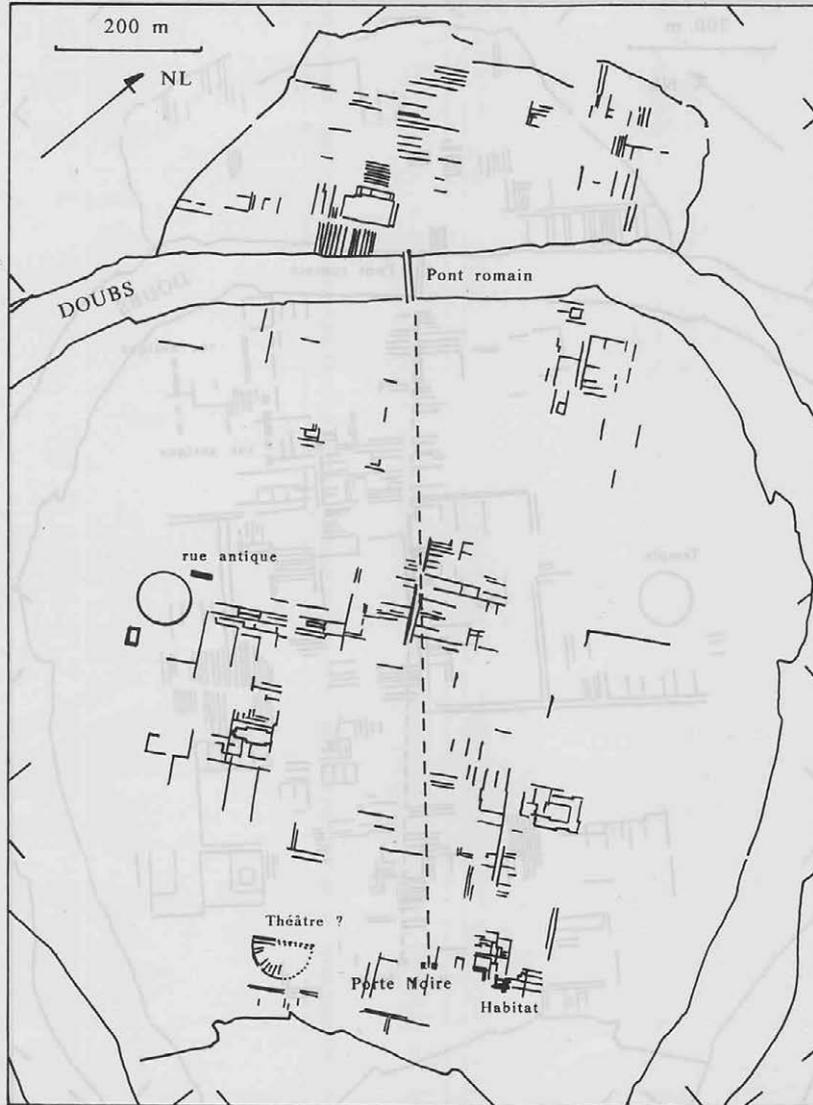


FIG. 23. — Sites antiques et limites parcellaires modernes orientées selon la direction de 51°E.

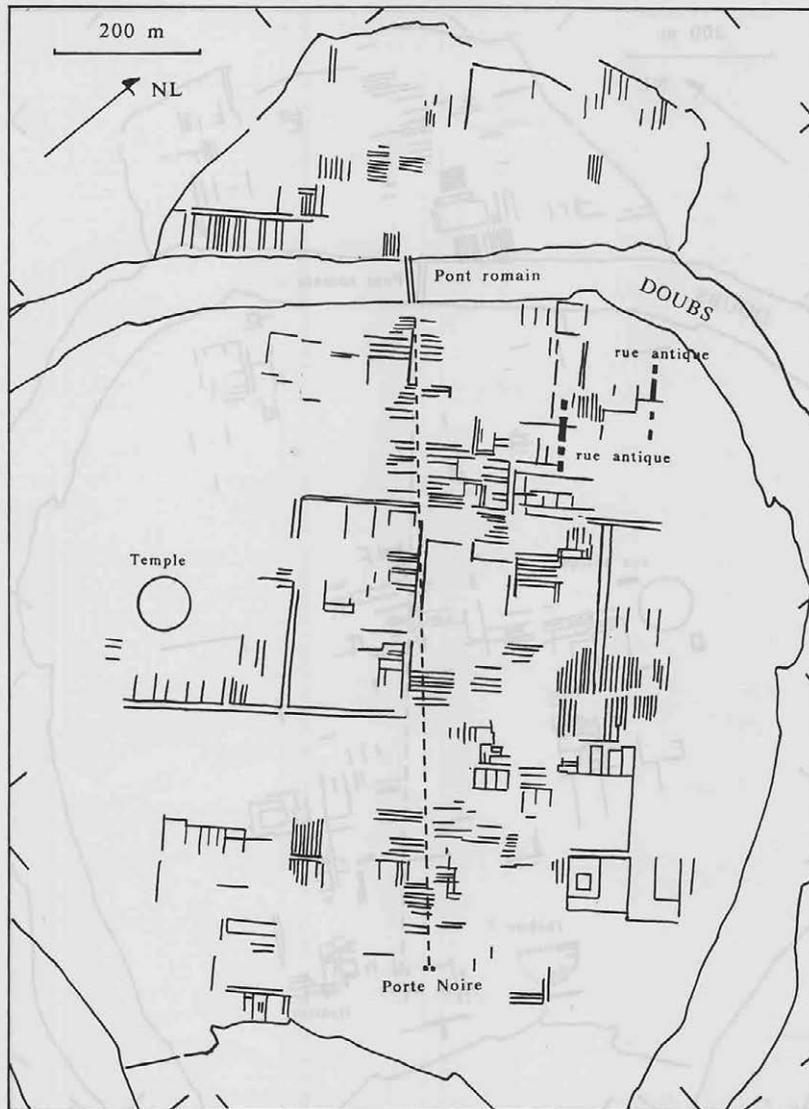


FIG. 24. — Sites antiques et limites parcellaires modernes orientées selon la direction de $42^{\circ}30'E$.

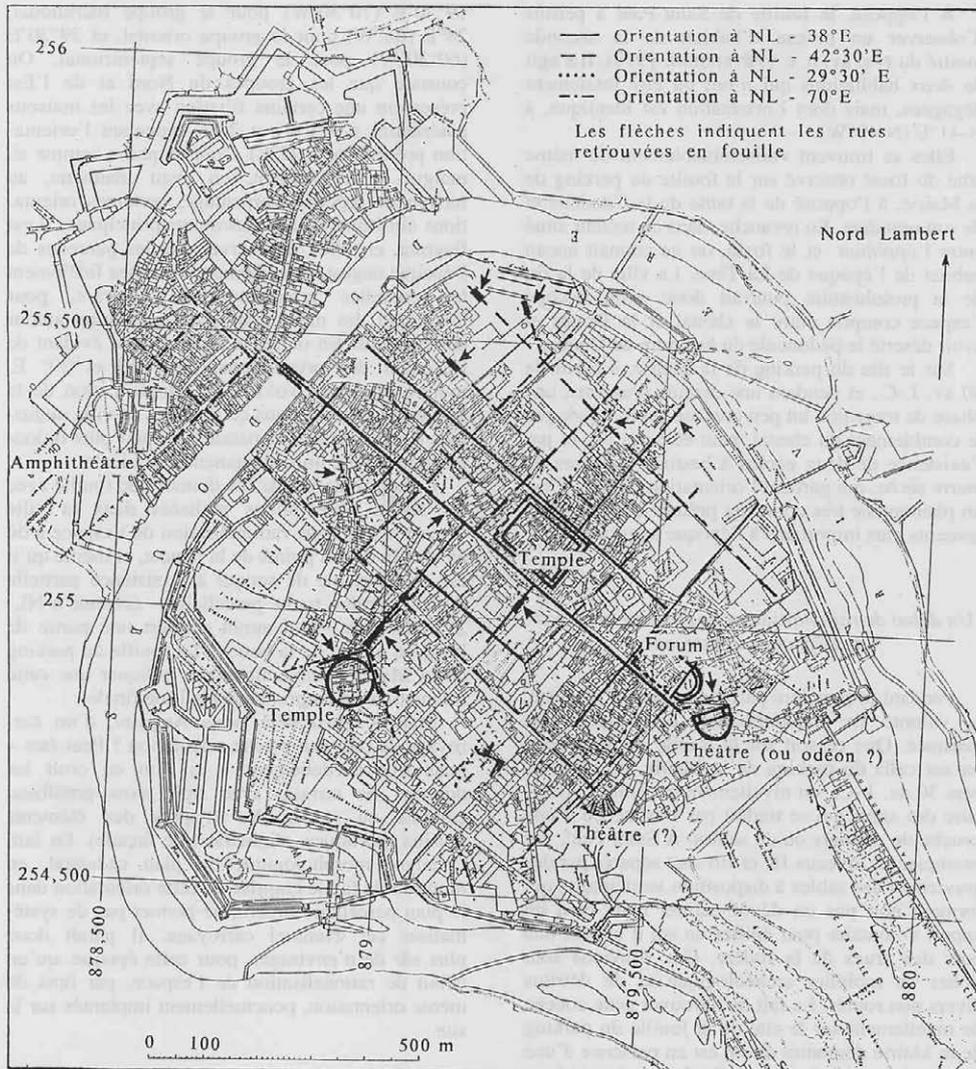


FIG. 25. — Hypothèses pour la planification urbaine de Besançon dans l'Antiquité romaine.

une plus grande diversité puisqu'on y relève les orientations suivantes : 89°E , 86°E , $91^{\circ}30'\text{E}$ ($88^{\circ}30'\text{W}$), 95°E (85°W), et enfin $53^{\circ}30'\text{E}$ ($36^{\circ}30'\text{W}$). Dans cet éventail de directions, le plan montre cependant la prédominance de l'orientation située vers $89-91^{\circ}\text{E}$ qu'on retrouve dans cinq maisons sur huit. Ce groupe sud est donc organisé de façon assez cohérente. On peut donc voir dans

ces deux groupements deux « parcelles » principales, subdivisées en plusieurs parties par les différentes habitations.

À l'Est de ces deux groupes de maison, un fossé borne l'espace habité, et sa courbure générale a vraisemblablement dicté le choix des orientations des maisons voisines. Ce fossé perdure jusque vers 40 av. J.-C.

À l'opposé, la fouille de Saint-Paul a permis d'observer un niveau d'habitat de la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. (PÉTREQUIN, 1979). Il s'agit de deux habitations qui n'ont pu être totalement dégagées, mais dont l'orientation est identique, à N-41°E (N-49°W).

Elles se trouvent vraisemblablement du même côté du fossé observé sur la fouille du parking de la Mairie, à l'opposé de la butte de la Citadelle et de son *oppidum*. En revanche, dans ce secteur situé entre l'*oppidum* et le fossé, on ne connaît aucun habitat de l'époque de La Tène. La ville de la fin de la protohistoire pourrait donc avoir occupé l'espace compris entre le chenal et le Doubs et avoir déserté le pédoncule du méandre du Doubs.

Sur le site du parking de la Mairie, à partir de 40 av. J.-C., et pendant une dizaine d'années, une phase de transition un peu confuse est marquée par le comblement du chenal, peut-être dès 40, et par l'existence de deux enclos à bestiaux en murs de pierre sèche, qui gardent l'orientation du site. C'est un phénomène très court qui prélude à des aménagements plus importants à l'époque augustéenne.

Un début de rationalisation de l'espace au début de l'époque augustéenne

Pendant la première partie du règne d'Auguste, la volonté de transformation de l'espace est marquée. Que ce soit sur la fouille de Saint-Paul ou sur celle du parking de la Mairie, on observe, vers 30 av. J.-C., un nivellement général et volontaire des sites, qui se traduit par l'existence d'une couche de graviers ou de sables. À Saint-Paul, par exemple, les niveaux Ilc et Ilb sont séparés par des graviers et des sables à disposition lenticulaire, qui forment non pas un dépôt naturel mais bien un apport volontaire pour édifier un sol d'habitat mis hors des crues de la rivière. Ces alluvions sont riches de mobilier archéologique et de détritiques divers non roulés. Le fait de retrouver cette couche de nivellement sur le site de la fouille du parking de la Mairie démontre qu'on est en présence d'une préparation générale du terrain, de grande ampleur, et non d'une initiative locale de reconstruction.

Les constructions installées sur ces couches de nivellement montrent, selon les cas, des ruptures ou des permanences. À Saint-Paul, une nouvelle maison adopte une orientation de 10°W (ou 80°E) qui tranche complètement avec la phase précédente. Sur la fouille du parking de la Mairie, on observe plusieurs faits. L'espace urbain s'agrandit, puisque le comblement du chenal et le nivellement des sols ne limite plus l'espace. Trois groupes de maisons apparaissent, harmonieusement disposées sur un éventail d'orientations, respectivement à

19°30'E (70°30'W) pour le groupe méridional, 24°E (66°W) pour le groupe oriental, et 29°30'E (60°30'W) pour le groupe septentrional. On constate que les groupes du Nord et de l'Est présentent une certaine filiation avec les maisons antérieures (29°30'E et 24°E rappelant l'orientation précédente à 25°E). Tout se passe comme si, malgré le nivellement, on avait maintenu, au moyen de repères d'arpentage, certaines orientations ainsi que les cheminements principaux. Il est flagrant, en effet, d'observer que les parcelles de l'époque augustéenne démarquent assez fidèlement les parcelles protohistoriques, libérant, pour l'essentiel, les mêmes aires de circulation autour des maisons. En outre, le resserrement évident de l'éventail des orientations, entre 19 et 29° E, montre une nette volonté de simplification de la trame parcellaire. Dans ce quartier, la ville augustéenne précoce devait paraître un peu plus ordonnée que la ville immédiatement précédente.

La confrontation de ces données de fouille avec les autres observations réalisées dans la ville démontre que cette rationalisation de l'espace a dû exister en divers points de la boucle, et même qu'il est envisageable de songer à l'existence partielle d'une première trame parcellaire – orientée à NL-29°E environ – qui aurait couvert une partie de l'espace urbain de la boucle. La fouille du parking de la Mairie semblerait même indiquer que cette orientation est empruntée à La Tène finale.

Mais s'agit-il déjà, sous Auguste, d'un carroyage de rues selon cette orientation ? Peut-être – mais très partiellement – si l'on en croit les données de terrain, avec trois axes possibles, certains ou restituables d'après des éléments voisins (portiques, alignement de façade). En fait, l'analyse morphologique du plan cadastral, en montrant la faible emprise de cette orientation dans le plan parcellaire urbain, ne permet pas de systématiser cet éventuel carroyage. Il paraît donc plus sûr de n'envisager, pour cette époque, qu'un début de rationalisation de l'espace, par îlots de même orientation, ponctuellement implantés sur le site.

Le premier carroyage urbain

Deux fouilles, en revanche, apportent des informations convergentes, en matière d'orientation et de chronologie, pour permettre d'apprécier l'apparition du premier carroyage urbain véritable de la ville antique.

Sur le site fouillé entre les rues Courbet et Gambetta (fouilles dites de la SMCI), on voit apparaître, dès le premier état augustéen (soit vers 25 av. n. è.), une rue orientée à NL-39 ou 40°E

(22). Cette rue est en usage pendant les huit horizons stratigraphiques qui composent les états I et II augustéens, avec de fréquents rechappages qui n'en affectent pas l'orientation, mais qui provoquent un élargissement de l'axe (de 2,60 à 3 m). On voit donc apparaître, de façon assez précoce sur ce site, une orientation qui se révèle majeure dans la ville antique, à $38^{\circ} - 40^{\circ}\text{E}$.

Sur la fouille du parking de la Mairie, c'est également au début de l'époque augustéenne que semble se mettre en place une rue globalement orientée selon la même inclinaison. Mais ici, l'axe de circulation, suggéré par le vide entre les parcelles bâties, et de toute façon nécessaire, n'est pas encore clairement défini, et il faut attendre la phase suivante, vers le changement d'ère, pour le voir matérialisé par un radier de pierres et une recharge de graviers, et délimité sur son côté nord-ouest par un portique. L'enseignement de cette fouille est donc capital puisqu'on voit apparaître simultanément une trame parcellaire selon une orientation déjà en place ($29^{\circ}30'\text{E}$) et une trame viaire selon une autre orientation, nouvelle celle-ci ($38-40^{\circ}\text{E}$), ces deux orientations étant promises, sur ce site à un grand développement.

Si l'on généralise ces observations à l'ensemble du site urbain, on constate que dans les dernières années du règne d'Auguste, des deux nouvelles orientations qui apparaissent dans Besançon, l'une structure assez nettement le cœur de la boucle, et même la rive droite (NL- 38°E), tandis que l'autre (NL- 70°E) paraît tout à fait marginale et sans influence sur la trame parcellaire. On peut donc conclure que l'époque augustéenne est marquée par la mise en place progressive d'un premier quadrillage du sol urbain, selon l'orientation qui donne naissance à quelques traits fondamentaux de la ville, contemporains ou postérieurs : le « *cardo maximus* », le *forum*, que certains situent désormais en avant du square Castan, et d'autres plus traditionnellement au centre de la ville (sur cette hésitation, cf. GUILHOT, GOY, 1989, p. 20), puis, sans doute un plus tard, au grand temple du culte impérial du centre ville. Dans le quartier fouillé au parking de la Mairie, il est donc normal qu'apparaissent les traces d'un urbanisme orienté selon cette direction.

Mais il est difficile de savoir combien de rues sont ainsi mises en place. On serait tenté, au vu des fouilles

22. DARTEVELLE, 1991, p. 153-179. Selon les fouilleurs, l'orientation de la voie est, dans son premier tracé, de 321° (selon le Nord géographique, comme nous l'a précisé H. Dartevelle, ce qui n'est pas indiqué dans l'article). Cela donne une valeur de NG- 39° , ou de NL- $36^{\circ}15'\text{E}$. Mais nos calculs, à partir du report du plan de fouille sur le plan cadastral orienté, donnent plutôt une valeur de NL- 40°E . Pour l'état III, la valeur publiée par les fouilleurs est de 318° , soit NG- 42° ou NL- $39^{\circ}15'\text{E}$, mais nous calculons plutôt NL- 43°E .

et de la morphologie viaire et parcellaire de retenir deux axes nord-ouest/sud-est, le *cardo maximus* et une rue parallèle au niveau de la rue des Granges, et peut-être un troisième, au Sud-Ouest, au niveau d'une forte limite parcellaire du plan du XIX^e siècle et devenu, depuis, la rue Granvelle. Une équidistance se dessinerait sur la base d'une mesure de 125 m environ.

Dans le sens inverse, les seuls guides sont fournis par la rue trouvée dans la fouille du parking de la Mairie et qui pourrait être dans l'alignement de l'axe trouvé au XIX^e siècle rue Mégevand, ainsi que dans la rue trouvée au Sud des Carmes, dans les bâtiments de l'annexe de la Faculté des Lettres et qui paraît être dans le prolongement d'une partie de la rue Bersot. Entre ces deux axes, la mesure est de l'ordre de 165-170 m, qui donne d'intéressantes correspondances si on la reporte de part et d'autre. Au Nord-Ouest, on trouve une coïncidence au niveau du carrefour de la Grande Rue et de la rue d'Anvers, puis encore plus loin, avec une limite parcellaire majeure (séparant deux îlots différemment orientés). Au Sud-Est, les coïncidences sont inexistantes selon ce module. Faut-il en envisager un autre ? Rien n'est moins certain car dans ce secteur, on ne trouve pas vraiment de ligne maîtresse du plan parcellaire (limite ou rue) qui soit perpendiculaire à l'axe antique de la Grande Rue. Tout au plus pourrait-on fonder la restitution d'une rue sur le tracé de l'ancienne rue de Bregille (aujourd'hui rue Sarraill), qui n'est pas parfaitement perpendiculaire au *cardo maximus*, mais qui s'en rapproche le plus, et dont le prolongement correspond, toujours approximativement, au départ de la rue Ronchaux. Cela donnerait une distance de 220 m environ depuis le précédent *decumanus*, mais cette restitution correspondrait assez bien avec le *forum* dont la rue limiterait le côté nord-ouest.

Selon cette restitution le quadrillage augustéen aurait développé des unités rectangulaires de 166 m sur 125 m environ, sauf au Sud-Est où la mesure serait peut-être de 220 sur 125 m pour deux ou trois îlots. Il n'aurait pas été très profondément implanté, et on a vu que ce n'est que plus tard, après 20 de notre ère, que la rue – un *decumanus* – est définitivement structurée dans le secteur de la fouille du parking de la Mairie, avec son portique sud-est qui manquait encore (celui orienté à NL- 40°E).

L'existence de cette grille n'est sans doute pas incompatible avec le développement, sur les marges de l'espace urbain, de quartiers organisés localement par d'autres orientations. C'est ainsi que la même période voit le développement de rues inclinées à NL- 70°E (ou la direction perpendiculaire). Mais faut-il relier les tronçons de voie n°14 et 24, comme le font toutes les restitutions du plan de Besançon qui ont été proposées : le plan cadastral n'en donne pas d'indice au niveau du parcellaire (ce qui n'est pas un argument décisif), et la fouille du parking de la Mairie n'en porte pas de trace, alors que cette voie devrait passer à moins de 10 m de l'angle est de la fouille et aurait ainsi dû influencer la forme et l'orientation des maisons voisines. Il y a là une inconnue du plan dans le secteur oriental de la ville.

*Un changement radical
dans les premières années de notre ère*

L'évolution de l'urbanisme, au début du 1^{er} s. de n. è., est marqué par des changements radicaux. C'est moins dans l'apparition de l'orientation à NL-50°E – laquelle ne transforme pas fondamentalement le tissu parcellaire et ne s'observe que dans des vestiges archéologiques marginaux – que dans le choix d'une nouvelle organisation de l'espace selon l'orientation de NL-42°30'E.

Cette orientation, on l'a vu plus haut, est fortement marquée au niveau du parcellaire hérité que dessine le plan cadastral du XIX^e siècle, et est attestée par des vestiges antiques répartis dans l'ensemble de la ville, dont deux tronçons de voies (et même peut-être trois).

La fouille de la SMCI, entre les rues Courbet et Gambetta, a démontré que pendant l'époque augustéenne, entre les états II et III du site, soit dans les premières années du 1^{er} s. et en tous cas avant 14, la rue découverte dans le sondage B avait été réorientée, à l'occasion d'un rechappage. Elle aurait varié, selon nos propres calculs, de NL-40 à 43°E (cf. ci-dessus, inventaire n° 46). Il s'agirait donc d'une adaptation manifeste à cette nouvelle trame carroyée, et non, comme le pense H. Dartevelle à partir d'un calcul différent des orientations, d'un redressement rigoureux de l'axe, afin de le faire coïncider avec la première grille carroyée fondée sur le « *kardo maximus* » (DARTEVELLE, 1991, p. 175).

Dans le quartier fouillé sur le site du parking de la Mairie, c'est l'époque où la totalité de l'espace est enfin occupée, et où la rue (du réseau précédent à NL-38°E) est bordée par un portique et une rangée de maisons à l'Est. Dans la nouvelle trame, une rue semble aboutir exactement à l'emplacement de celle-ci : dans ces conditions, faut-il s'étonner que le portique et les maisons adoptent une orientation proche de 42°E (40 et 41°E), au lieu de s'aligner sur l'axe de la voie (38°E) ou sur l'axe du portique occidental à NL-36°30'E ? Même en ce secteur où cette trame est peu présente, la structure du quartier porte les signes des mutations survenues pendant cette seconde période fondatrice de la ville antique.

L'articulation des nombreuses suggestions que livrent les fouilles et le plan cadastral permet de restituer une grille carroyée selon cette nouvelle orientation dont le module est un carré de 125 m de côté.

Dans le sens NW-SE, on peut décrire cinq axes possibles, tous équidistants de 125 m :

— un axe rue du Lycée/rue Mégevand/rue de la Vieille Monnaie, qui aboutit à la structure semi-circulaire éventuelle. Cet axe se prolonge rive droite, par la ruelle du Port Chauviroy, puis par la rue du Sachot (aujourd'hui rue Séchal) ;

— rive droite, à 125 m du précédent, un axe pourrait être restitué sur le côté sud-ouest de la rue de la Madeleine ;

— dans la boucle, une troisième voie correspondrait à de fortes anomalies parcellaires situées de part et d'autre de l'église Saint-Pierre ;

— un quatrième axe serait formé par la rue fouillée (n° 46) dont le prolongement est marqué par une nette rupture du tissu parcellaire ;

— enfin un cinquième axe cardinal serait dû à l'alignement de la voie fouillée entre les rues Cusenier et Courbet (et qui est donné avec une orientation proche du « *kardo maximus* » de Besançon, mais sans mesure de l'orientation), et une longue limite parcellaire située dans le quartier des casernes.

Dans le sens opposé, on peut envisager sept ou huit axes, également équidistants :

— rive droite, la rue de Vignier ;

— rive droite toujours, la rue des Arènes ;

— dans la boucle, la rue Goudimel ;

— l'axe des rues Rousseau et de la République (au moins en partie) ;

— une importante limite parcellaire devenue aujourd'hui la rue du Clos-St-Amour ;

— un tronçon de rue antique devant le bâtiment fouillé rue Bersot (EDF) ;

— l'alignement entre la partie est de la rue de la Bibliothèque et la longue limite parcellaire située au Nord-Est ;

— enfin l'alignement formé par le diamètre du monument antique en hémicycle que nous proposons de restituer rue de la Vieille monnaie et rue du Cingle (23).

Ainsi, grâce à ces vestiges antiques ou topographiques, il est possible de restituer un plan quadrillé de module carré régulier, ce que nous n'avions pas réussi à faire pour l'orientation «classique» de 38°E.

Il faut donc admettre que la période qui va de Tibère à Néron, entre 14 et 60 environ, est marquée par de profonds changements dans l'organisation de la ville, avec l'implantation d'une deuxième trame, qui complète singulièrement la première. Elle rend compte du développement de la ville à cette période.

Comment s'est réalisée l'articulation entre cette nouvelle trame et le plan hérité des orientations augustéennes ? Notre schéma d'ensemble montre que cette articulation était possible et dresse l'état probable de la ville vers le début de l'époque flavienne. Le cœur de la ville est définitivement tissé par la juxtaposition des deux réseaux quadrillés, dessinant des îlots tantôt réguliers, tantôt trapézoïdaux lorsque les deux trames interfèrent. Au centre de la ville, le grand temple au culte

23. S'agit-il d'un péribole de temple comme à Orange où un hémicycle au pied de la colline entoure un temple (BELLET, 1991), ou d'un second théâtre (théâtre ou odéon) ?

impérial (24), occupe un immense espace entre le *kardo maximus* et l'axe parallèle de la rue des Granges, et obéit donc logiquement à l'orientation augustéenne.

Les orientations qui étaient secondaires le sont probablement restées, ce qui n'interdit pas leur développement aux marges de la ville. Ainsi en est-il de l'orientation à N-70°E, qui structure désormais le quartier du grand sanctuaire circulaire, au détriment d'une rue à NL-52°E, vite effacée de la voirie urbaine. Ou encore de l'orientation à NL-29°30'E qui continue à s'affirmer dans le tissu parcellaire de la zone du parking de la Mairie. Sur ce site, en effet, on voit progressivement le plan du quartier sud-ouest se régulariser, à l'occasion des différentes reconstructions qui se succèdent, et adopter cette orientation. Ici, la trame parcellaire héritée de l'époque augustéenne précoce continue à vivre, indépendamment des créations de trames carroyées qui affectent l'ensemble du site urbain. Mais on est en marge de la ville, et cette fouille révèle ainsi probablement un comportement original et différent de ce qui se passe plus au centre.

Dans la fouille de la SMCI, en revanche, après le changement d'orientation de la rue au début de notre ère, les structures mises en place, rue, portiques, ateliers et habitats sont en usage jusqu'au Bas-Empire, sans aucun changement d'orientation, malgré des remblais (qui marquent par exemple la fin de l'utilisation du portique du I^{er} siècle), le rétrécissement de la voie au cours du II^e siècle, et différents niveaux de sols.

Cette étude, en définitive, pose deux questions : la première est de savoir dans quelle mesure une étude des formes est susceptible d'apporter des informations utiles à l'historien, en complémentarité avec d'autres sources d'information ; la seconde a trait à la validité d'une démarche qui tente, à partir du même document principal, – le plan parcellaire du XIX^e siècle – de restituer deux visages absolument différents d'une même cité, l'un antique, l'autre médiéval. Si l'on ne s'est pas entièrement fourvoyé, cette étude démontrerait à la fois la permanence de certaines formes dans le parcellaire, de l'Antiquité au Moyen Âge, puis du Moyen Âge jusqu'au XIX^e siècle, tout en montrant de fortes ruptures et évolutions entre les périodes. Certes la fouille est là pour rappeler qu'on ne trouve pas tout – il s'en faut – sur le plan cadastral. Rien, ou presque, de la riche histoire du quartier

24. La réinterprétation du monument comme temple au culte impérial, daté de Claude-Néron, est suggérée par la comparaison avec les fouilles récentes de Lyon (Verbe incarné), et les monuments similaires de Rome et Colchester (temples de Claude). Cf. GUILHOT, GOY, 1989, p. 21 ; GUILHOT, GOY, 1992, p. 79.

antique fouillé au parking de la Mairie n'est inscrit dans le plan cadastral ! Mais, inversement, d'autres fouilles ont montré, en les confirmant, l'intérêt des hypothèses de l'étude morphologique (découverte récente de la première enceinte médiévale de rive droite rue Thiémanté).

On aura vu, également, combien il est avantageux d'articuler l'analyse morphologique aux données de fouilles et aux données des textes. Elles ne s'excluent pas, même si quelquefois elles ne sont pas faciles à concilier. Surtout, les fouilles comme les textes, en donnant ici ou là un extraordinaire coup de projecteur sur la structure et la sédimentation d'une ville, invitent le morphologue à résister à la tentation de simplisme qui le guette souvent. Pourquoi chercher un plan antique et un seul pour toute une ville, quant la moindre fouille (celle de la SMCI par exemple) n'atteste pas moins de vingt-quatre recharges d'une rue d'origine augustéenne et une réorientation, entre la fin du I^{er} s. av et le III^e s. de n. è. ! Dans cette optique, nous devons bien souligner que le plan antique que nous suggérons pour Besançon ne saurait être considéré comme un plan « verrouillé », mais plutôt comme une hypothèse. Qu'on le lise donc, de préférence, comme une étape de recherche de la réalité antique, dans sa probable grande complexité. Besançon, à l'inverse d'autres villes antiques de Gaule (Amiens, Avenches, Autun), n'a sans doute jamais connu de plan épuré unique.

Mais il suffit, par ailleurs, d'observer la forme des opérations d'urbanisme médiéval qui ont modelé la cité, depuis le bas de pente de la Citadelle jusqu'au quartier de la Madeleine, pour mesurer que le site a connu des constantes d'orientation, de lignes de force, d'agencement qui proviennent de l'Antiquité romaine. Les nier serait tout aussi exagéré que de vouloir les réduire à un plan « programmatique » unique.

Voici donc suggéré, grâce à l'articulation d'enquêtes archéologiques de terrain et de carto-interprétation, le fait qu'une ville antique importante a été structurée par deux réseaux quadrillés principaux, d'orientations différentes mais assez proches, ainsi que par d'autres orientations marginales. Voici également pressenti, et même démontré pour une partie de la ville, le fait que cette diversité se met en place très tôt et très vite dans l'histoire de la ville, puisque vers le milieu du I^{er} siècle tout est joué quant à la planification urbaine. Ni les administrateurs du temps des Flaviens, ni ceux du temps des Antonins n'auront à modifier sensiblement la ville, sauf à l'embellir de nouveaux monuments majestueux et de demeures luxueuses. La Porte Noire, par exemple, datée vraisemblablement de 172-175, sera directement dépendante, pour son orientation, de la trame claudienne.

D'autres recherches, sur Agde et Nîmes par exemple (NICKELS, 1981 ; BENOIT, 1981), et nos propres recherches sur Valence, Chalon-sur-Saône et Dijon (CHOUQUER, ODIOT, 1984 ; CHOUQUER, 1993b), prouvent qu'un certain nombre de villes antiques ont connu également une planification complexe qui ne peut se réduire à la mise en œuvre d'un plan programmatique et d'un seul.

Ce que l'exemple bisontin démontre, c'est le véritable tatonnement de la planification, aux débuts de la romanisation du site. À partir des premières années de notre ère, toutes les orientations sont présentes sur le site : deux d'entre elles serviront à asseoir une trame urbaine centrale, tandis que les trois autres ne concerneront que les quartiers marginaux. Ainsi il ne faut pas exagérer la « complexité » du plan antique. Passé les premiers foisonnements, — dont les fouilles de Reims, par exemple, offrent un autre cas remarquable (BALMELLE *et alii*, 1990) —, le schéma urbain se simplifie et se fixe pour longtemps.

Le plan cadastral, documenté par les sources d'archives médiévales, comme il l'était par les fouilles pour l'Antiquité, apporte aussi des don-

nées essentielles pour l'histoire urbaine de Besançon pendant le Moyen Âge. Il permet de compléter le plan des rues, de mesurer l'ampleur du lotissement parcellaire médiéval, de mieux connaître les enceintes successives et principalement de montrer que la ville médiévale a été forgée par la succession d'opérations d'urbanisme beaucoup plus largement concertées et cohérentes qu'on ne l'imaginait, et qu'elle n'est pas partout le fruit d'une croissance spontanée, sauf peut-être au cœur de la boucle, lorsqu'il s'agit de réunir les deux villes du XI^e siècle. La découverte d'un très vraisemblable urbanisme du milieu du XI^e siècle, issu de l'action fondatrice de l'archevêque Hugues de Salins, reste sans doute l'enseignement marquant, mais pas unique, de l'analyse du plan parcellaire.

Après cet acte de naissance de l'urbanisme volontaire médiéval à Besançon, il convient désormais de conduire des recherches plus fines, par la fouille, le texte et l'analyse des formes, pour tenter de préciser les aspects encore dans l'ombre du développement urbain et mieux interpréter les différentes phases de cette croissance.

BIBLIOGRAPHIE

- BALMELLE *et alii*, 1990 = BALMELLE (A.), BERTHELOT (F.), ROLLET (P.), *Reims (Marne), la fouille urbaine de l'îlot Capucins-Hincmar-Clovis : la dimension d'un quartier* (« Bull. de la soc. archéol. champenoise », t. 83, n° 4).
- BEDON *et alii*, 1988 = BEDON (R.), CHEVALLIER (R.), PINON (P.), *Architecture et urbanisme en Gaule romaine*, t. 2, *L'urbanisme en Gaule romaine*, Paris.
- BELLET, 1991 = BELLET (M.-Ed.), *Orange antique*, Guide archéologique de la France, Paris, p. 43-44.
- BENOIT, 1981 = BENOIT (J.), « Nîmes : études sur l'urbanisme antique : problèmes de méthode et résultats », *Bulletin de l'école antique de Nîmes*, n° 16, p. 69-90.
- BERTHOD, 1764 = Dom BERTHOD, « Dissertation couronnée en 1764, sur les différentes positions de la ville de Besançon », *Doc. inéd. sur l'Hist. de la Franche-Comté*, II, p. 329.
- BIDDLE, HILL, 1971 = BIDDLE (M.), HILL (D.), « Late Saxon planned Towns », *The Antiquaries Journal*, 51, part. I, p. 70-85.
- BOCCHI, LUGLI, 1989 = BOCHI (F.), LUGLI (F.), « Méthode informatique utilisée pour l'analyse et la reconstruction graphique du plan cadastral de Carpi (1472) », *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique, Actes de la table-ronde de Saint-Cloud 1985*, École française de Rome.
- BORIE *et alii*, 1984 = BORIE (A.), MICHELONI (P.), PINON (P.), *Forme et déformation des objets architecturaux et urbains*, École nationale supérieure des Beaux-Arts, Paris.
- CASTAN, 1872 = CASTAN (A.), « Le théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon », *MSED*, p. 464-482.
- CONZEN, WHITEHAND, 1981 = CONZEN (M.R.G.), WHITEHAND (J.W.R.), éd., *The urban landscape : historical development and management*, London Academic Press.
- CHOUQUER, ODIOT, 1984 = CHOUQUER (G.), ODIOT (Th.), « L'évolution morpho-historique de la cité de Valence », *D.H.A.*, 10, p. 361-396.
- CHOUQUER, 1989 = CHOUQUER (G.), *La Klee des champs, structures mentales et histoire des paysages*, Mélanges Pierre Lévêque, 2, Besançon.
- CHOUQUER, 1993a = CHOUQUER (G.), *Manuel d'analyse des formes historiques du paysage*, à paraître, édition provisoire ronéotée, 3 fascicules, Tours.
- CHOUQUER, 1993b = CHOUQUER (G.), *La ville, la mémoire et la forme, Paysages découverts*, 2, p. 61-78.
- DARTEVELLE, 1991 = DARTEVELLE (H.), « Besançon antique, nouvelles données », *R.A.E.*, 42, p. 153-179.
- FIÉTIER, 1978 = FIÉTIER (R.), *La cité de Besançon de la fin du XII^e au milieu du XIV^e siècle : étude d'une société urbaine*, Thèse, Lille, 3 tomes.

- FRÉZOULS, 1988 = FRÉZOULS (E.), *Les villes antiques de la France, II. Germanie Supérieure 1, Besançon, Dijon, Langres, Mandeuve*, Strasbourg.
- GAUTHIEZ, 1991 = GAUTHIEZ (B.), *La logique de l'espace urbain, formation et évolution: le cas de Rouen*, Thèse E.H.E.S.S., Paris.
- GUILHOT, GOY, 1989 = GUILHOT (J.-O.), GOY (C.), *Besançon: document d'évaluation du patrimoine archéologique urbain*, Centre national d'archéologie urbaine, Tours, 118 p., 16 pl.
- GUILHOT, GOY, 1992 = GUILHOT (J.-O.), GOY (C.), dir., *20 000 m² d'histoire: les fouilles du parking de la mairie à Besançon*, Musée des Beaux-Arts, Besançon, 400 p.
- LAGRANGE, 1982 = LAGRANGE (P.), *Besançon aux premiers siècles: quelques questions, quelques réponses*, Besançon.
- LERAT, 1964 = LERAT (L.), « Besançon antique des origines à la fin du IV^e siècle », FOHLEN (Cl.) dir., *Histoire de Besançon, tome 1: Des origines à la fin du XV^e siècle*, Paris.
- LERAT, 1966 = LERAT, *Gallia*, 24, p. 354.
- LERAT, 1985 = LERAT (L.), *Dans Besançon gallo-romain... Fouilles sous l'ancien parc de la Banque de France*, *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, vol. 318, Paris, 59 p. et LXV pl.
- MARTENE = MARTENE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, 2^e ed., III, c. 226.
- MOREL, 1974 = MOREL (J.-P.), « Informations archéologiques, Circonscription de Franche-Comté », *Gallia*, 32, p. 402.
- MOREL, 1976 = MOREL (J.-P.), « Informations archéologiques, Circonscription de Franche-Comté », *Gallia*, 34, p. 413.
- MULLER, 1962 = MULLER (J.), *L'habitat dans le vieux Besançon*, D.E.S., Besançon, 101 p. dact.
- NICKELS, 1981 = NICKELS (A.), « Recherches sur la topographie de la ville antique d'Agde (Hérault) », *Documents d'Archéologie Méridionale*, 4, p. 29-50.
- PÉTREQUIN, 1979 = PÉTREQUIN (P.), dir., *Le gisement néolithique et protohistorique de Besançon-Saint-Paul (Doubs)*, Les Belles Lettres, Paris, p. 111 et suiv. et fig. 136 et 139.
- ROUSSET, 1848 = ROUSSET (A.), *Dictionnaire des communes du Jura*, « Ougney-Acey ».
- VRÉGILLE, 1964 = VRÉGILLE (B. de), Cl. FOHLEN dir., *Histoire de Besançon, tome 1: Des origines à la fin du XV^e siècle*, Paris, p. 239-272.
- VRÉGILLE, 1981 = VRÉGILLE (B. de), *Hugues de Salins, Archevêque de Besançon (1031-1066)*, Besançon.

Chapitre 6

Le lotissement de la censive de Saint-Martin-des-Champs Paris (3^e arrondissement)

Dans le courant du XIII^e siècle, les moines du prieuré clunisien de Saint-Martin-des-Champs réalisent diverses opérations foncières et fiscales dans leur vaste censive ou seigneurie, comprise entre leur enclos monastique, les rues Saint-Martin et du Temple, et la muraille de Philippe Auguste. L'aspect le plus net de leur intervention est le lotissement urbain sous la forme de huit bandes parallèles qui ont donné à ce quartier son réel aspect géométrique, largement transmis dans l'urbanisme postérieur. Ce lotissement bien connu n'a jamais été étudié d'un point de vue morphologique.



Fig. 12 - Le chevet de l'église de Saint-Martin-des-Champs, dans son état actuel.

Le bourg de Saint-Martin-des-Champs dans la littérature historique et topographique

Cette brève partie historiographique s'appuie sur la récente étude de Jörg Oberste qui traite de l'implication urbaine des Clunisiens en France (Oberste 2012).

La capacité de Saint-Martin-des-Champs à fonder des bourgs est connue puisque Hugues II du Puiset lui concède le droit d'édifier un bourg à vocation commerciale dans sa terre (J. Depoin, *Recueil...*, I, n° 95). Comme l'écrit Jörg Oberste, « les nobles qui refondèrent le monastère firent dès les premières décennies confiance au monastère et ne doutèrent pas de sa capacité à mettre en place des structures de lotissement et des activités marchandes » (Oberste 2012, §16 ; souligné par moi). Ils en avaient l'expérience au moment de leur implication dans la dynamique urbaine parisienne.

Dans un diplôme royal de 1070 (Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier*, 1908, n° 53), on constate que le roi intervient pour régler la trame des rues au sein du domaine monastique : le chemin situé devant le monastère devait être accessible à tous, alors que l'autre chemin, situé en contrebas, restait un chemin rural, dans un espace agricole exploité par le monastère au profit de l'hospice.

D'après la confirmation des biens accordée au monastère en 1119 par Calixte II, le monastère apparaît déjà comme un des plus grands propriétaires fonciers de la région parisienne et tout particulièrement à Paris même.

Jörg Oberste attire l'attention sur la tension existant, au début du XIII^e siècle, entre le monastère et la paroisse Saint-Nicolas, du fait de la localisation de l'église paroissiale dans l'enclos. On se dispute à propos de l'ouverture d'une porte qui gêne les moines ; on se dispute également à propos du cimetière des laïcs, dont l'extension n'est plus possible et dont on avait envisagé le cas dès 1184 en proposant son déménagement hors de l'enclos, à proximité, sur un terrain de la censive, ce qui sera décidé en 1221.

Cet auteur souligne aussi (§21-23) l'approfondissement, aux XII^e et XIII^e s., des droits seigneuriaux dont dispose le monastère sur ses terres et ses hommes : *ius testificandi et bellandi* ; haute et basse justice.

La question intéressante pour cette étude, dont débat J. Oberste (§25), est celle de la relation entre les termes de *burgus sancti Martini*, de *vicus sancti Martini* et de *censiva*. Faut-il donner un sens juridique et / ou topographique à ces expressions, et, en outre, faut-il y voir une évolution puisque le terme de censive ne se généralise qu'après 1200 ? Il évoque alors brièvement le lotissement étudié ici : « Au XIII^e et au début du XIV^e siècle, les *burgi* situés autour des monastères des Templiers et de Saint-Martin, à la périphérie nord, étaient en plein essor. Les monastères veillèrent à encourager l'urbanisation de leurs territoires en construisant de nouvelles rues, des places, des parcelles et des portes. » (§26 ; souligné par moi). Suivant l'étude de Valentine Weiss (1993), il note également : « D'après l'étude de Weiss, le noyau du lotissement en essor autour de Saint-Martin *extra muros*, en d'autres termes le véritable *burgus sancti Martini*, coïncide avec le domaine initial du monastère et les limites de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, que l'on peut reconstituer à l'aide de plans postérieurs. » (§26 ; souligné par moi). Mais de ce lotissement, il ne dit pas plus que ce que je souligne ici.

Cette brève recension démontre que le cadre historique et topographique de l'étude est très bien posé et parfaitement connu. On sait localiser la censive, voir l'importance foncière de Saint-Martin, et on a une idée claire de la dynamique qui s'ouvre au nord de la muraille de Philippe Auguste, à partir du début du XIII^e siècle. Pour le dire simplement, on peut affirmer que topographiquement et historiquement l'affaire est entendue.

Mais il manque une étude morphologique qui vienne appuyer les mots de lotissement et d'urbanisation lorsqu'ils sont prononcés. Parce que c'est au lecteur à regarder lui-même les anciens plans de la ville (édités par P. Pinon et B. Le Boudec) et, parce qu'on lui dit que le

dessin des rues y est dense, c'est à lui à faire éventuellement le travail d'analyse morphologique. Le but de cette étude est de suggérer les termes de cette étude, en référence aux travaux récemment produits en morphologie pour le Moyen Âge (Chouquer 2012, Chouquer 2015, Chouquer et González Villaescusa 2015).

La morphologie planifiée de la censive de Saint-Martin des Champs au sud du monastère

Les formes du lotissement

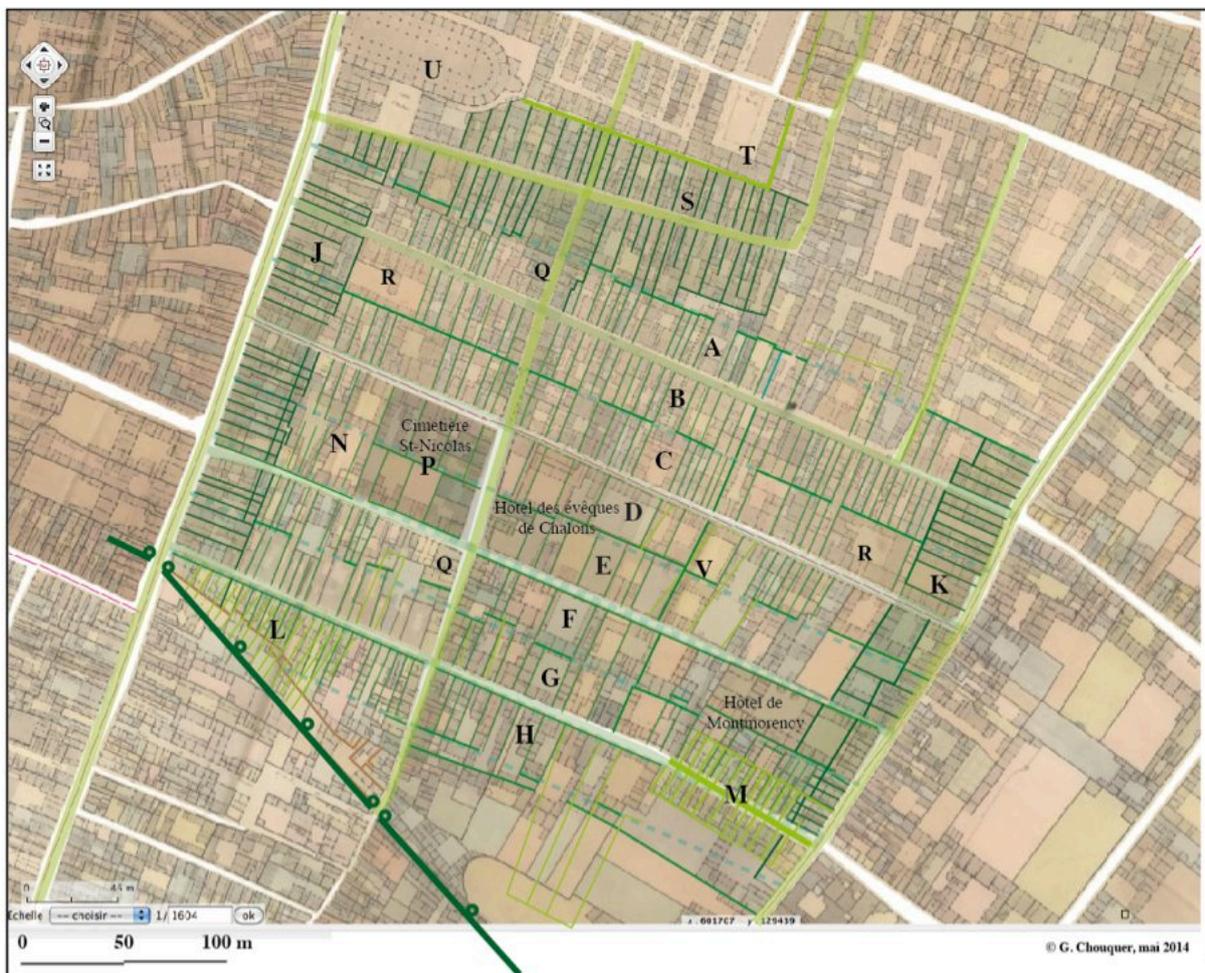


Fig. 13 - Les lotissements de la censive de Saint-Martin reportés sur le fond du plan de Vasserot.

Légende du plan : A à H = bandes de lotissement ; J = lotissement de la partie ouest de la rue Saint-Martin ; K = lotissement de la partie est de la rue du Temple, située dans la censive de Saint-Martin-des-Champs ; L = lotissement le long de l'enceinte de Philippe Auguste ; M = lotissement le long de la partie coude de la rue Michel Lecomte ; N = emplacement dit devant le cimetière de St-Nicolas ; P = cimetière de l'église St-Nicolas transféré en ce lieu depuis les années 1220 ; Q = emprise des parcelles suivant la rue de Chalons ou Trace-Nonain ou Transnonain ; R = zones d'hôtels particuliers ; S = lotissement de la rue Ferpillon, Ferpélon ou Frépillon ; T = limite sud-est de l'enclos monastique ; U = site de l'église paroissiale St-Nicolas-des-Champs ; V = zone de divergence de l'orientation parcellaire entre les plans Vasserot et Berty.

La régularité des formes observable sur le plan parcellaire Vasserot confirme ce qui est connu depuis longtemps : le quartier situé au sud de l'enclos monastique a fait l'objet d'un lotissement. On a déjà repéré ici le parallélisme des quatre rues qui structurent la parcellisation (du nord au sud : rues au Gravelier ; du cimetière et Chapon ; de Montmorency ; Grenier ou Garnier Saint-Lazare et Michel Lecomte ; correspondant aux actuelles rues des Gravilliers, Chapon, de Montmorency et Michel Lecomte). Un axe traverse ce bloc régulier du sud au nord, la rue de Chalons ou Transnonain, qui est l'ancêtre de l'actuelle rue Beaubourg.

Le lotissement est de huit bandes, et s'étend entre la rue Saint-Martin, la rue au Maire, la rue du Temple et l'enceinte de Philippe Auguste.

Description des bandes de lotissement

Morphologiquement, on observe, du nord au sud, huit bandes, nommées par convention de A à H sur le plan (fig. 2 et 3) :

A - bande régulière paraissant marquée par la subdivision en petites parcelles étroites ;

B - idem, sans doute la bande qui montre, au XIX^e s., la division la plus régulière ;

C - idem, bande également très régulière ;

D et E - bandes les plus irrégulières du lotissement, en raison de la présence du site du cimetière de St Nicolas et de l'Hôtel des évêques de Chalons. En V, la distorsion d'orientation des limites parcellaires est forte entre le plan Vasserot et le plan Berty. Selon les chercheurs du groupe Alpage qui ont expertisé la qualité du plan Vasserot, ces distorsions ne sont pas rares et soulignent des difficultés de réalisation du plan. Dans ces deux bandes, le plan du XIX^e s. ne permet de lire que très peu d'indices du lotissement en petites parcelles étroites.

F - dans cette bande, les limites parcellaires sont également peu ou moins nombreuses et, à l'est, l'hôtel de Montmorency bloque le développement de cette forme parcellaire ;

G — bande relativement régulière ;

H - bande assez imparfaite, notamment avec des orientations divergentes et l'influence de l'enceinte de Philippe Auguste.

L'examen du plan de Vasserot souligne une évidence. De la rue Garnier (Grenier)-Saint-Lazare jusqu'à la rue Chapon, le bâti du début du XIX^e s. est marqué par la nette prédominance des hôtels particuliers (bandes D à H). Au contraire, de la rue Chapon à l'enclos de Saint-Martin (bandes A à C), le parcellaire et le bâti portent la marque de la prédominance des étroites parcelles de lotissement ordinaire, de largeur restreinte. On suppose que cette différence est un lointain héritage : dans la carte des hôtels parisiens en 1400 (Bove 2013, p. 264 ; voir aussi fig. 13, p. 266), la bande située entre les rues Montmorency et Chapon (D et E) est déjà occupée par deux grands hôtels particuliers.



Fig. 14 - Le lotissement de la partie de la censive située entre la muraille de Philippe Auguste (au sud) le site du prieuré de Saint-Martin-des-Champs (au nord, en U), la rue Saint-Martin (à l'ouest) et la rue du Temple (à l'est).

Les limites du lotissement

Ce lotissement est lui-même limité, à l'est, à l'ouest et au nord par les lotissements riverains des deux grandes rues, Saint-Martin et du Temple et, au nord, de la rue Au Maire (fig. 3, S). Ce sont des lotissements qui suivent chacune de ces rues et dont la profondeur est assez constante (fig. 3).

- en J, lotissement sur le côté oriental de la rue Saint-Martin, qui appartient à la censive du prieuré, alors que le côté opposé n'appartient que de façon partielle à Saint-Martin, le reste étant à l'archevêque de Paris.
- en K, lotissement sur le côté occidental de la rue du Temple, qui est dans la censive du prieuré, alors que le côté opposé est dans la censive du Temple.
- en S, lotissement des deux côtés de la rue Au Maire et de la rue Frépillon (Ferpelion, Ferpillon).

Il faut ajouter deux très modestes lotissements au sud du secteur étudié :

- en L, une quinzaine de parcelles qui forment un petit lotissement appuyé sur la muraille médiévale, mais avec une contradiction d'orientation entre les plans Vasserot et Berty, entre lesquels il est difficile de trancher.
- en M, un lotissement d'une vingtaine de parcelles, de part et d'autre de la rue Michel Lecomte, et qui, en raison d'une inflexion de cette rue, échappe à l'orientation dominante du lotissement de Saint-Martin (fig. 3 en M ; fig. 4).



Fig. 15 - L'inflexion de l'extrémité de la rue Michel Lecomte due au micro-lotissement (M) est visible au début de la rue actuelle. Vue prise vers l'ouest/nord-ouest.

À propos de cet infléchissement du tracé de la rue Michel Lecomte, il faut signaler qu'elle est la seule des quatre rues parallèles constituant le lotissement à le présenter. Mais, à partir du plan de Delagrive (1728), les plans de Paris vont infléchir également la rue Montmorency ou Courtauvillain, puis la rue Chapon, comme si la déformation de la rue Michel Lecomte se transmettait d'une rue à l'autre (dans le plan de Le Rouge en 1755 ; dans celui de Deharme en 1763 ; dans celui de Moithey en 1774). Lattré, en 1765, est plus original puisqu'il ne coude que la rue des Gravilliers, alors qu'il représente les trois autres parfaitement rectilignes ! En revanche, on revient à une juste présentation de la rectitude des rues avec Verniquet (1793-1799), puis avec Vasserot (1810-1836), dans les plans desquels seule la rue Michel Lecomte est coude.

Enfin, en Q (fig. 3), une division parcellaire irrégulière suivant la rue de Chalons ou Transnonain, interrompt localement la régularité des huit bandes A à H. On l'interprète, avec prudence, comme une emprise préalable au lotissement, et dont celui-ci aura dû tenir compte.

Les fondements de l'interprétation planifiée

L'exemple de ce secteur de la censive de Saint-Martin est intéressant pour poser les questions que ne manque pas de soulever la proposition de restitution d'un acte de planification. On ne possède pas un texte dans lequel le monastère parisien expliquerait son projet de diviser l'espace et de le lotir, qui dirait le nom de l'arpenteur sollicité pour tracer le plan de la division, qui donnerait la liste regroupée et suivie des différentes concessions de lots. Mais cette absence est fréquente au Moyen Âge et il n'y a guère que dans l'exemple des bastides et villages neufs de colonisation du sud-ouest aquitain que l'on possède des chartes, souvent à l'occasion d'un pariage, indiquant quel est le projet de division et d'assignation, la dimension

de la place à bâtir dans la ville neuve et la dimension du lot agraire correspondant (Lavigne 2001).

Les bases sur lesquelles on peut se fonder sont donc ici différentes. La restitution de l'acte de planification repose sur l'association de deux séries de faits : le statut juridique du seigneur voyer et foncier du monastère et la localisation des interventions foncières selon les actes du cartulaire de Saint-Martin, d'une part ; la régularité des formes produites, d'autre part.

Saint-Martin, seigneur voyer et foncier

Du fait de son ancienneté, le prieuré de Saint Martin possédait – à l'origine hors les murs, c'est-à-dire hors de l'enceinte du Xe siècle de Paris (Noizet 2013) – une vaste seigneurie rurale dont on a pu donner une cartographie suffisante depuis longtemps (Atlas de Berty ; Friedmann 1959) à partir des plans de censives et de bornage de censives du XVIIIe siècle, conservés aux Archives Nationales (Bove *et al.* 2013). Cette seigneurie formait, pour l'essentiel, un quadrant compris entre les rues Saint-Martin et du Temple, au nord de la censive de Saint-Merri, et jusqu'à la censive de Sainte-Opportune. Son extension était donc de l'ordre d'un kilomètre de profondeur et d'une largeur croissante plus on s'éloignait du centre de Paris. Sa superficie (calculée sur le portail Géofoncier) était de l'ordre de 27 à 28 ha, auxquels il faudrait ajouter quelques modestes îlots situés à l'ouest de la rue Saint Martin et complétant la censive principale.

Les actes du cartulaire de Saint-Martin-des-Champs montrent, sans surprise, des interventions constantes du monastère dans sa censive. La nature de ces interventions est diverse :

- compléter le *dominium* dans les limites de la censive en récupérant des cens : par exemple, en 1208, les moines obtiennent des chanoines de Sainte-Opportune que ceux-ci renoncent à leurs droits de cens sur deux arpents des marais (*mariscorum*), et que les tenanciers passent ainsi sous le contrôle de Saint-Martin (Depoin, III, n° 679 en 1208) ; l'année suivante, ils obtiennent le *dominium* sur une maison accensée à la porte St-Merri (Depoin, III, n° 691 en 1209) ; de même en 1225 (Depoin, IV, n° 845) ; etc.
- des échanges dont le but est de céder des terres ou des maisons plus éloignées, afin de récupérer des biens dans la censive parisienne de rive droite et accroître ainsi la cohérence du *dominium* des moines sur ce territoire : ainsi en 1214, un échange de maison (Depoin, III, n° 714, en 1214) ; en 1265, autre échange pour récupérer une maison rue Frépillon (n° 1197)
- recevoir des dons à Paris, dans leur censive (n° 621 (1204) ; en 1227 une maison près de la Porte Saint-Martin (Depoin, IV, n° 862) ;
- acheter des terres ou des immeubles (Depoin IV, n° 905 en 1231) ;
- concéder des terres pour des besoins divers : n° 634 (1205) ; n° 877 (en 1229) ;
- procéder à des réaffectations d'espace : ainsi, le transfert du cimetière de St-Nicolas de l'enclos monastique un peu plus au sud, dans la couture (*cultura*) des moines, est causé par la croissance de la population (Depoin, III, n° 775, en 1221) ; ce cimetière se trouve, en effet, au cœur de la zone qui sera lotie.

La progression des interventions foncières de Saint-Martin

Ces actes nous permettent de voir la progression géographique des interventions foncières de l'abbaye, grâce à la mention des rues localisant la transaction :

- rue Saint Lazare ou Garnier Saint-Lazare : 1229 (n° 877) ; 1238 (n° 985) ; en 1243 (n° 1028) ; en 1263 (n° 1183) ; en 1271 (n° 1240) ; en 1273 (n° 1247) ; en 1278 (n° 1272).
- devant la Porte Saint-Martin : 1231 (n° 905)
- rue Saint-Martin (avec la difficulté de ne pas savoir si on est en deçà ou au delà de la Porte Saint-Martin, celle située sur l'enceinte de Philippe Auguste) : en 1234 (n° 934) ; en 1235 (n°

942 et 948) ; en 1258, avec la précision qu'il s'agit de la portion de rue *extra muros* (n° 1155) ; en 1261 (n° 1173) ; en 1269 (n° 1222) ;
- rue de Ferpillon (*Frepelon*) : en 1236 (n° 968) ; en 1244 (n° 1044) ; en 1248 (n° 1066) ; en 1255 (n° 1119) ;
- rue du Cimetière (de St-Nicolas) : en 1246 ; probablement aussi celle qui est dite « *in vico qui vocatur juxta Cimiterium Sancti Nicholai* » (n° 1112 en 1253) ; en 1264, sous la forme *in vico Cismiterii Sti Nicholai de Campis* (n° 1189).
- rue Robert Béguon ou Bégon, qui est celle qui prolonge la rue du Cimetière à l'est de la rue de Chalons ou Transnonain, et qui deviendra la rue Chapon : en 1259, *in vico Roberti dicti Bugonis* (n° 1159) ; en 1260, *in vico Roberti Begon* (n° 1165) ; en 1278 (n° 1272).
- rue au Gravelier, *Gilebertus Gravelarii* : en 1264 (n° 1189) ; en 1267 (n° 1217) ; en 1280 (n° 1280) ; en 1281 (n° 1286)

Seule la rue de Montmorency ou encore de Morann ou Mereanne, prolongée par la rue de Courteau Villain, n'apparaît dans aucun acte de St-Martin au XIIIe siècle.

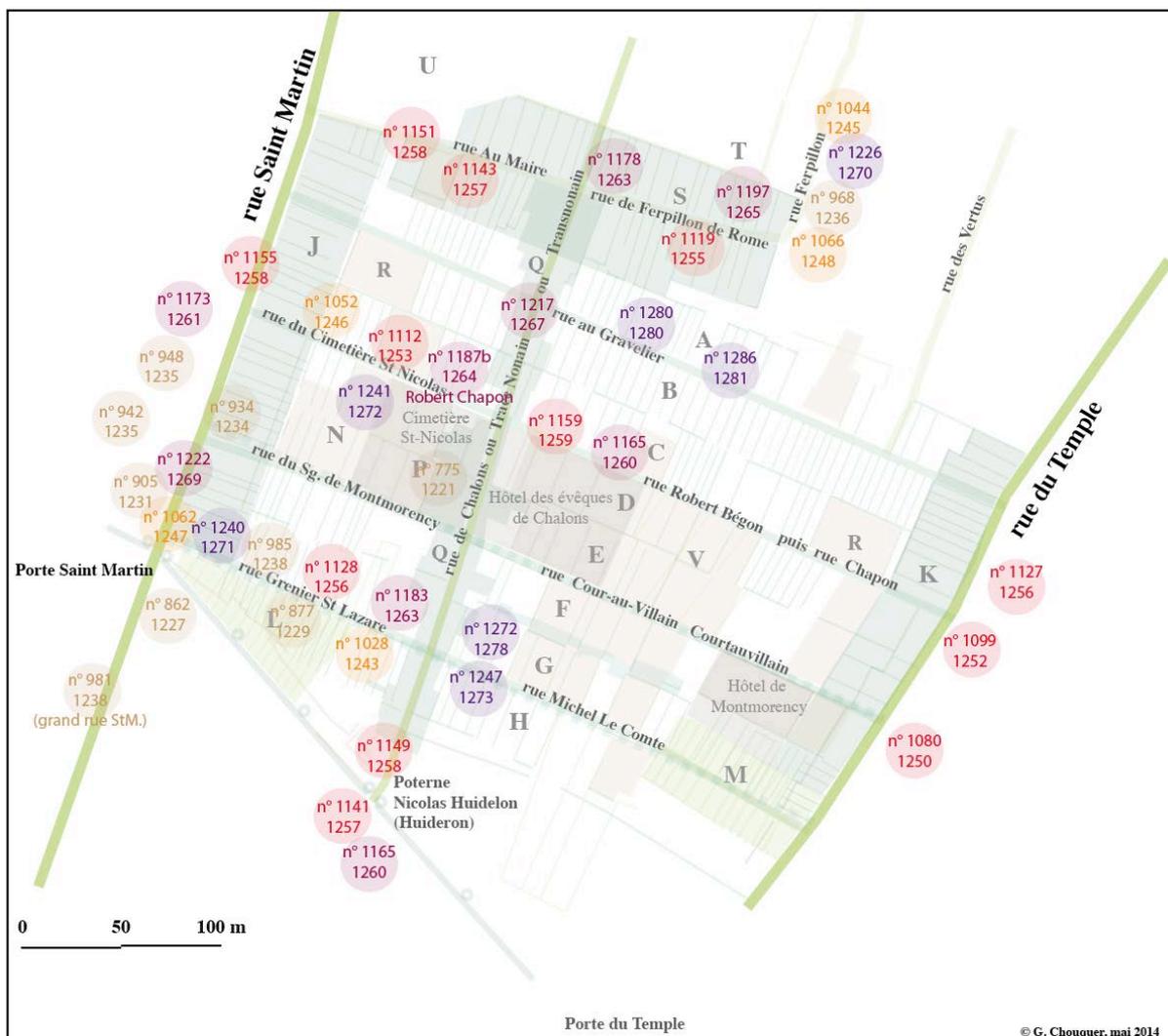


Fig. 16 - Les interventions foncières de Saint-Martin dans sa censive, rue par rue au cours du XIIIe s. Les pastilles indiquent le n° de la charte dans le *Recueil des actes de Saint-Martin*, édité par J. Depoin, et, en dessous, l'année de l'acte. Les localisations exactes des parcelles ne peuvent être connues : elles ont été disposées aléatoirement, et ne sont donc valables que pour l'indication de la rue.

On voit que les premières interventions dans cette partie de la censive ou couture de Saint-Martin sont le transfert du cimetière (qui suggère qu'en 1221 le lieu est encore vide et disponible) puis les transactions autour de maisons de la rue Garnier Saint-Lazare, la rue méridionale du lotissement, et de la rue Frépillon (la rue bloquant le lotissement au nord).

La mention de la rue du Cimetière (il s'agit de celui de Saint-Nicolas) en 1246 suggère que la structure du lotissement peut être déjà en place à cette date. En effet, puisque cette rue est parallèle à la rue Garnier Saint-Lazare, déjà plusieurs fois citée dans les actes du monastère, il est probable ou possible que le plan soit déjà conçu, et en cours de réalisation. Mais une autre hypothèse n'est pas à rejeter : les deux rues auraient très bien pu être reprises un peu plus tard dans une planification plus globale. En effet, la rue « au gravelier » n'apparaît pas dans les actes avant 1267 (n° 1217). Mais, en 1264, un acte intéressant concerne la prise à cens par Robert Chapon et sa femme d'une maison dans la rue du Cimetière. On est conduit à faire le lien avec le nom de la rue qui prolonge précisément la rue du Cimetière. La même année, un autre acte mentionne plusieurs rues du lotissement ou de sa périphérie, les rues de la chaussée du Temple, au Maire, Gilbert de Gravelier, du Cimetière de St Nicolas-des-Champs, ce qui donne l'impression que l'urbanisation est avancée à cette époque.

rue au Maire/ rue Ferpillon, Frépillon				
n° 968 1236	n° 1044 1245 n° 1066 1248	n° 1119 1255 n° 1143 1257 n° 1151 1258	n° 1178 1263 n° 1197 1265	n° 1226 1270
rue au Gravelier				
			n° 1217 1267	n° 1280 1280 n° 1286 1281
rue du Cimetière / rue Robert Bégon, rue Chapon				
n° 775 1221	n° 1052 1246	n° 1112 1253 n° 1159 1259	n° 1165 1260 n° 1187b 1264 R. Chapon	n° 1241 1272
rue de Montmorency / rue Courtauvillain				
rue Garnier Saint-Lazare / rue Michel Lecomte				
n° 877 1229 n° 985 1238	n° 1028 1243 n° 1062 1247	n° 1128 1256	n° 1183 1263	n° 1240 1271 n° 1247 1273 n° 1272 1278

Fig. 17 - Les interventions foncières de Saint-Martin cumulées par rue et dans l'ordre chronologique, quelle que soit la localisation dans la rue de la maison ou de la place concernée par l'acte.

Il est intéressant de noter que pour la période dépouillée, les actes de Saint-Martin ne signalent aucune intervention foncière dans la rue de Chalons ou Trace-Nonain, qui est la seule rue à traverser les quatre rues du lotissement, et même une cinquième si on ajoute le lotissement le long de la rue au Maire/ rue Ferpillon. On peut y voir le signe que la logique du lotissement l'emporte. Mais cette suggestion est limitée par le fait qu'on ne trouve également aucune mention pour la rue de Montmorency / rue Courtauvillain, pourtant située en plein lotissement.

L'ensemble de ce dossier démontre la nature des droits du monastère. Saint-Martin, en tant que seigneur de ce territoire, nommé "couture" ou "censive" dans les textes, exerce un *dominium* qui se traduit par plusieurs pouvoirs. Le premier est celui d'initier des lotissements et de concéder des emplacements (*plateae*) le long de rues nouvelles ou récentes afin d'accueillir des hôtes et de multiplier ses tenanciers. Le second est de percevoir des cens et, de ce fait, en tant que seigneur éminent, de contrôler toutes les transactions qui se font entre particuliers à l'intérieur de sa censive. À aucun moment du XIII^e siècle, un acte ne se réfère à l'autorité royale, ne sollicite l'approbation royale pour ce qui se passe dans la censive. La réalité est celle d'une seigneurie au sein de laquelle les moines, à la fois par l'ancienneté de leur possession et par le prestige de leur filiation clunisienne, n'ont pas besoin de se faire confirmer un pouvoir voyer et foncier parfaitement bien établi.

La régularité des formes produites

Quelle hiérarchie des formes ?

Le but de l'analyse est de tenter, à travers une description morphologique précise, de connaître la méthode qui a été celle des arpenteurs ayant procédé au lotissement. Deux points de départ sont possibles.

— On peut approcher la division par la **grande bande de division située entre deux rues** : d'une largeur de 57 à 58 m, elle est elle-même divisée en deux parties par une ligne médiane dans le sens de la longueur de la bande qui constitue la ligne de fond de parcelles, tandis que la rue constitue la ligne des fronts de parcelles. Si l'on hiérarchise ainsi, on aurait donc un lotissement à trois bandes complètes subdivisées par le milieu, flanquées de deux demi bandes. On retrouve bien les huit bandes de lotissement.

— Mais on peut aussi présenter la **division par les lignes médianes ou lignes de fond de parcelles**, qui, du point de vue de la construction du schéma préalable de la division, sont plus intéressantes puisqu'elles n'ont pas à tenir compte de la largeur de la rue pour la mesure²¹. Dans ce cas, on aurait donc 5 lignes médianes encadrant les bandes, soit une largeur de $247 : 4 = 61,75$ entre les lignes médianes. Cette valeur, obtenue par le calcul, correspond ainsi à la somme de la largeur de deux bandes plus la rue.

Les mesures

Les parcelles urbaines les plus fréquentes ont environ 30 m de long sur 5 à 6 de large, soit entre 150 et 180 m². Mais on trouve aussi des parcelles plus larges, de l'ordre du double, de 10 à 12 m.

²¹ Depuis la rédaction de cet article, la réflexion sur la construction des lotissements urbains médiévaux par la ligne de fond de parcelle ou "médiane" a sensiblement avancé. Ricardo González Villaescusa en a perçu très vite l'intérêt et il a souhaité que nous l'expérimentions dans l'étude du lotissement de la vieille ville de Nice, qui date aussi du XIII^e s. Dans cet article, nous avons tenté de démontrer que le schéma d'arpentage a été conçu en partant de cette médiane et non des rues (2015). L'exemple de la censive de Saint-Martin en donne désormais un nouvel exemple.



Fig. 18, 19 et 20 - Vestiges de parcelles du lotissement initial, adoptant des largeurs de 5 à 6 m. A gauche, rue de Montmorency. Au centre, au carrefour de la rue Chapon et de la rue Beaubourg (Transnonain). À droite, rue Chapon.

Le lotissement comprend 4 rues, soit une emprise viaire estimée de $4 \times 4 = 16$ m. Le reste à diviser en lots est donc de $247 - 16 = 231$ m : $8 = 28,85$ m.

La superficie globale de la zone concernée par le lotissement en 8 bandes est de 70400 m² environ, avec une ligne périmétrale de 1090 m. Si l'on enlève la surface des rues, estimée à 1171 m de développé \times 4 m de large = 4684 m², on obtient une surface lotie de $65\,716$ m², soit l'espace permettant de loger théoriquement 438 lots de 150 m² ou 365 lots de 180 m², si l'on retient ces valeurs comme possibles modules de la parcelle. Cependant, aucune de ces valeurs (438 et 365 lots) ne saurait être prise comme un résultat exact. Elles n'ont pas d'autre fonction que de suggérer l'ordre de grandeur, ici maximal. En effet, il faut tenir compte de plusieurs inconnues, formant autant de réserves d'espaces pour d'autres usages que pour le lotissement : la largeur des rues n'est pas connue mais est estimée ; dans le périmètre loti, il faut enlever les surfaces du cimetière de St-Nicolas, et celles des concessions aux évêques de Chalons ou aux Montmorency et celles des parcelles qui bordent la rue de Chalons ou rue Transnonain ; de même, la bande H, la plus méridionale, est irrégulière et biseautée à l'ouest par la présence de la muraille dite de Philippe Auguste.

En outre, il est possible que le lotissement n'ait été réalisé ni d'un seul jet, ni au moyen de parcelles de dimensions toutes semblables, ce qui, dès lors, rend les calculs impossibles, sauf à posséder un plan de l'arpentage initial et de ses mises à jour, ce qui n'est pas le cas.

Recherche du schéma d'arpentage initial du lotissement

Reste l'incontestable géométrie de l'ensemble, dont il faut suggérer une explication à partir d'une description du schéma probable de l'arpentage (fig. 10). Le possible schéma géométrique du lotissement qui sous-tend le lotissement pourrait avoir été le suivant.

- Tracé de cinq lignes de « fond de parcelle » ou médianes, rigoureusement parallèles, dont la restitution est appuyée sur des réalités planimétriques encore visibles parce que transmises dans la durée, et dont la rectitude et l'équidistance suggèrent l'intervention d'un arpenteur pour la visée et la projection d'une mesure. Ces lignes sont en tireté épais sur la figure 10. Les lignes sont espacées de $61,75$ m, ce qu'il faut prendre comme le résultat d'une division et d'une moyenne et non comme une mesure individuelle.

- Tracé de quatre rues parallèles à ces lignes de fond de parcelles, à mi-distance de deux lignes, ce qui provoque la définition des huit bandes de lotissement. Ces huit bandes sont les formes intermédiaires²² principales du lotissement.
- Tracé des parcelles perpendiculairement à ces lignes. Cependant, dans la partie occidentale du lotissement, la présence des rues Transnonain et Saint-Martin, qui sont toutes deux légèrement obliques par rapport à cette direction perpendiculaire, a exercé un effet sur l'orientation, et les parcelles de lotissement ne sont plus partout strictement orthogonales.



Fig. 21 - Recherche du schéma d'arpentage des bandes ayant sous-tendu le lotissement et construction par la médiane des bandes ou "lignes de fond de parcelles".

Ce schéma – celui d'une construction par la médiane des bandes ou lignes de fond de parcelles – suggère, en outre, que la rue est moins le produit d'un tracé préalable avec alignement prévu de fronts de parcelles ou façades, que le résultat d'une tension entre les

²² Sur l'usage de la notion de formes intermédiaires, subintermédiaires et parcellaires en morphologie, je renvoie le lecteur à mon étude de 2011 : *Les conditions de genèse d'une forme intermédiaire dans une planimétrie parcellaire*, juillet 2011, revu en 2021, <https://manoma.hypotheses.org>

occupations de chaque côté. De nos jours, le parfait alignement des façades n'est pas encore réalisé et des immeubles construits en retrait, en prévision de l'élargissement de la rue, anticipent un alignement que les façades des immeubles voisins ne respectent pas encore. Des étranglements sont également perceptibles.



Fig. 22 - À gauche : non alignement des façades des deux côtés de la rue Chapon ;
Fig. 23 - À droite : le rétrécissement et le changement de direction de la rue de Montmorency
au contact avec le lotissement de la rue Saint-Martin, au fond
(vue prise vers l'ouest/nord-ouest).

avril 2014 (revu en décembre 2016)
Les photographies illustrant l'article sont de l'auteur.

Chapitre 7

Les lotissements du Village Orléans et de la Villa Hallé à Paris dans la première moitié du XIXe siècle

Au nord du lotissement orthogonal assez classique dit du Village d'Orléans au Petit Montrouge, qui occupe le site des carrières, des catacombes de Paris et des moulins de Montsouris, on observe une forme originale de division. Il s'agit d'un lotissement de onze parcelles, disposées en hémicycle et entourées d'une ruelle dite Villa Hallé. L'aménagement de ces deux ensembles date du début de la Monarchie de Juillet.

Le site du Village d'Orléans et de la Villa Hallé correspond à un des principaux emplacements de catacombes de Paris, actuellement dans le XIVe arrondissement, rue Hallé, entre les avenues Leclerc et René Coty. Il est situé au sud de l'Observatoire, dans un lieu rural jadis nommé Petit-Montrouge. Un plan de 1857 présente l'intérêt de figurer à la fois les catacombes et les deux lotissements évoqués dans cette note.

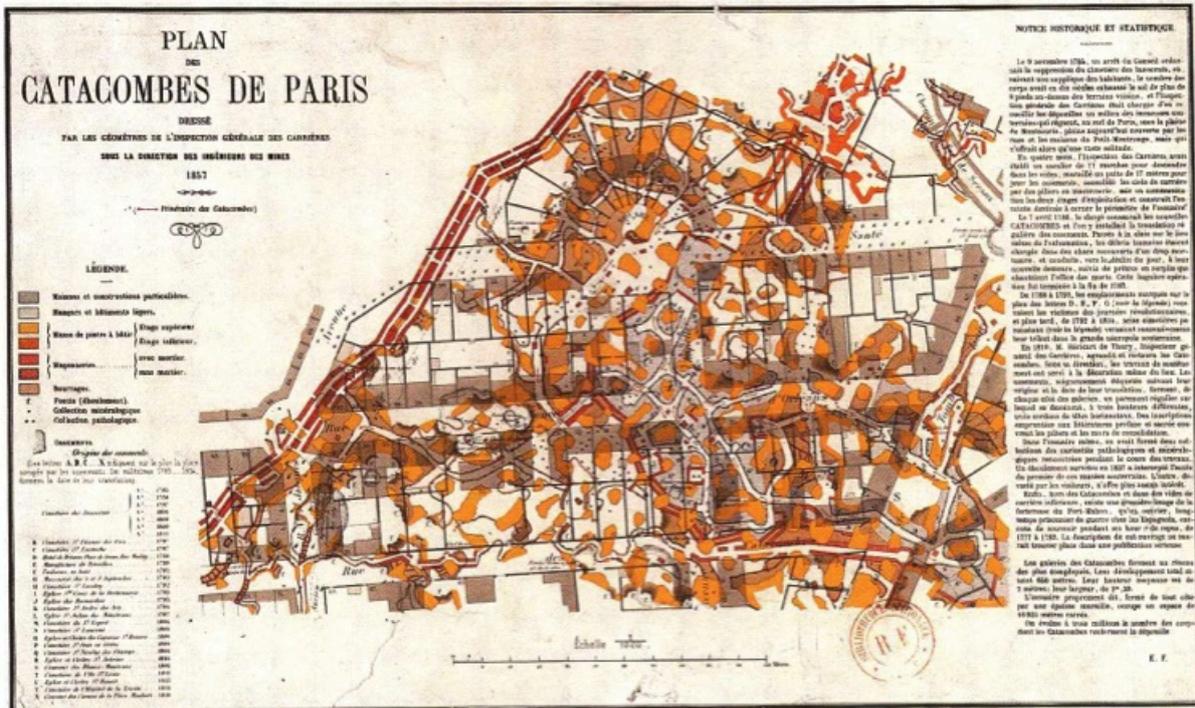


Fig. 24 - Plan des catacombes de Paris, publié en 1857

L'urbanisation de ce terrain dont le sous-sol est fragilisé date du XIXe siècle et constitue un des premiers lotissements concernant les “villages” de la périphérie de Paris.

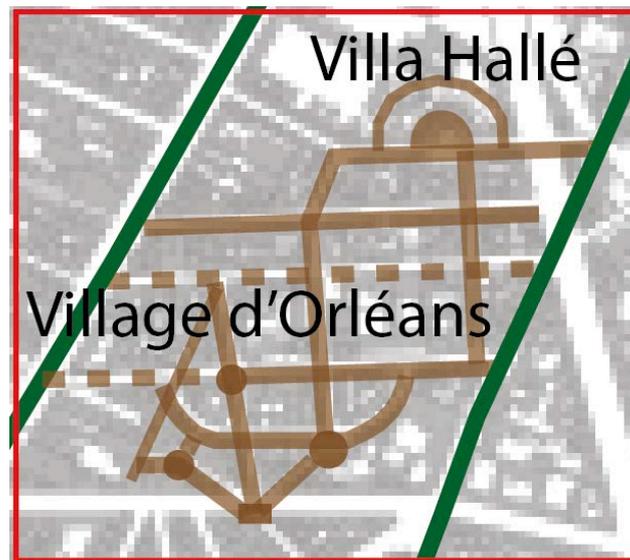


Fig. 25 - Les lotissements entre les avenues Leclerc et René Coty

Ces lotissements ont façonné le futur XIVe arrondissement.

— Le Village d'Orléans date de 1834, époque marquée par la spéculation foncière de la Monarchie de Juillet. Les frères Javal acquièrent le clos des Catacombes, formé sur d'anciennes terres de la Commanderie de Saint-Jean-de-Latran, et s'adressent à l'architecte Théodore Charpentier pour le diviser et le lotir.

Le lotissement comprend plusieurs rues parallèles (actuelles rues Hallé, Le Couëdic, Rémy Dumoncel) et une morphologie orthogonale banale. En revanche, on ne voit pas très bien la raison qui a fait choisir une orientation oblique par rapport aux deux rues parallèles encadrantes, à l'ouest (avenue Général Leclerc) et à l'est (rue de la Tombe Issoire). La carte de Cassini ne donne aucun indice.

Le lotissement s'est élargi autour de deux axes, puisqu'il comprend aussi la rue d'Alembert, qui est perpendiculaire (les maisons anciennes ont disparu ici). D'autres parcelles régulières suivent la même trame : rue d'Orléans (aujourd'hui rue du Couëdic) et des Catacombes (auj. rue Rémy Dumoncel). Quelques rares pavillons d'un étage couverts d'ardoises subsistent encore aujourd'hui. On doit considérer que les rues nouvelles créées pour desservir l'ensemble du lotissement sont indépendantes du réseau préexistant.

— La Villa Hallé. Dès 1830-1834, le clos est loti par des constructions d'un étage, dont le plan épouse la forme d'une petite place en hémicycle, divisée en onze parcelles, donnant sur l'actuelle rue Hallé, l'ancienne avenue de la Santé. Les gravures de l'époque ont donné à ce lotissement le nom de Quartier d'Orléans au Petit-Montrouge.

La forme du lotissement d'origine est encore reconnaissable, jusqu'au nombre de parcelles.



Fig. 26 - Lecture du lotissement dans la forme parcellaire actuelle.

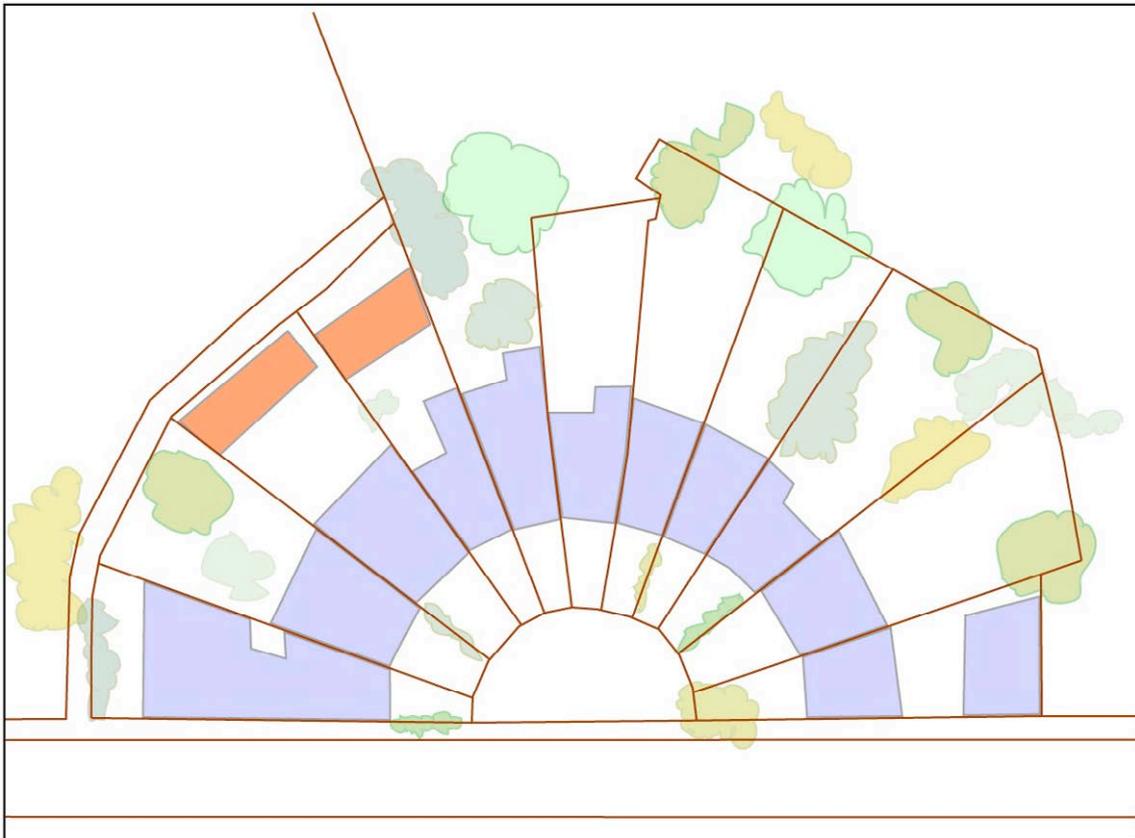


Fig. 27 - Interprétation de la forme. Dessin Gérard Chouquer 2008.

Ainsi, malgré la reconstruction de certaines maisons, l'ensemble garde encore aujourd'hui une remarquable cohérence. La ruelle Villa Hallé sert alors de sortie particulière aux acquéreurs des lots.



Fig. 28 - Ruelle dite Villa Hallé.

En raison de la forme particulière du lotissement, le quartier a hérité de cet aspect villageois qui fait son charme en plein Paris.

Chapitre 8

La transmission du parcellaire agraire médiéval dans le tissu urbain de Lodz (Pologne)

Cette note en forme de dossier cartographique, présente un cas spectaculaire de transmission du parcellaire rural dans le tissu urbain de la ville de Lodz, au centre de la Pologne. En soi, le phénomène de transmission n'est pas particulièrement original et a déjà été signalé à maintes reprises dans diverses villes (Chouquer 2010 ; 2012 ; Noizet et Clémenton 2020). Mais l'exemple est ici particulièrement intéressant par la netteté du contact entre les orientations et les formes.

Le document étudié

La note étudie la morphologie d'un secteur de la ville de Lodz, à partir d'une capture du plan parcellaire sur le géoportail de la Pologne (fig. 1).

La zone couvre environ 375 ha et mesure 2,1 km d'ouest en est, et 1,7 du nord au sud.

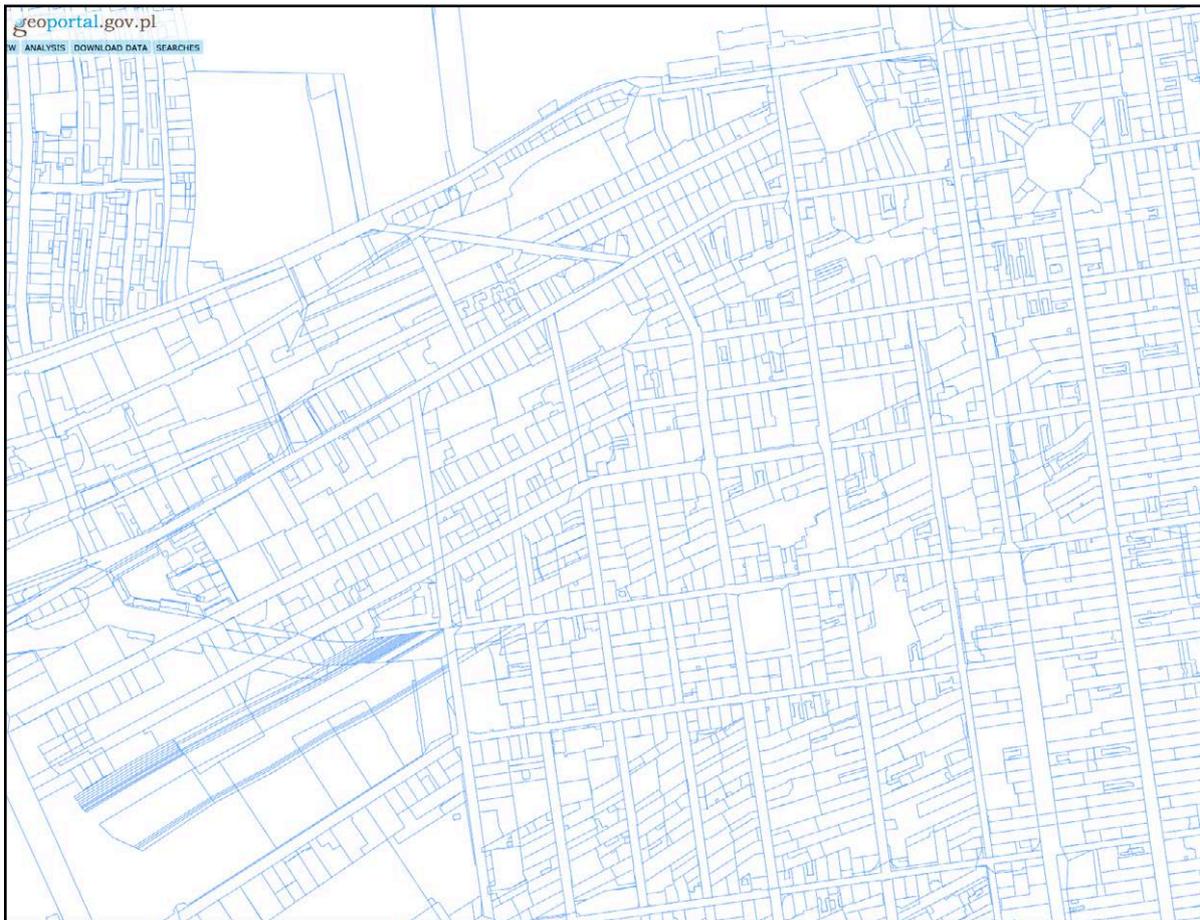


Fig. 29 - Capture du plan parcellaire de Lodz sur le géoportail de la Pologne

L'urbanisation du XIXe siècle

L'urbanisation de la partie méridionale de la ville date du XIXe siècle et elle s'est faite par le biais d'une grille de rues orthogonales, à partir d'une rue principale, l'actuelle rue Piotrkowska. Un document de 1849 montre le début de réalisation.

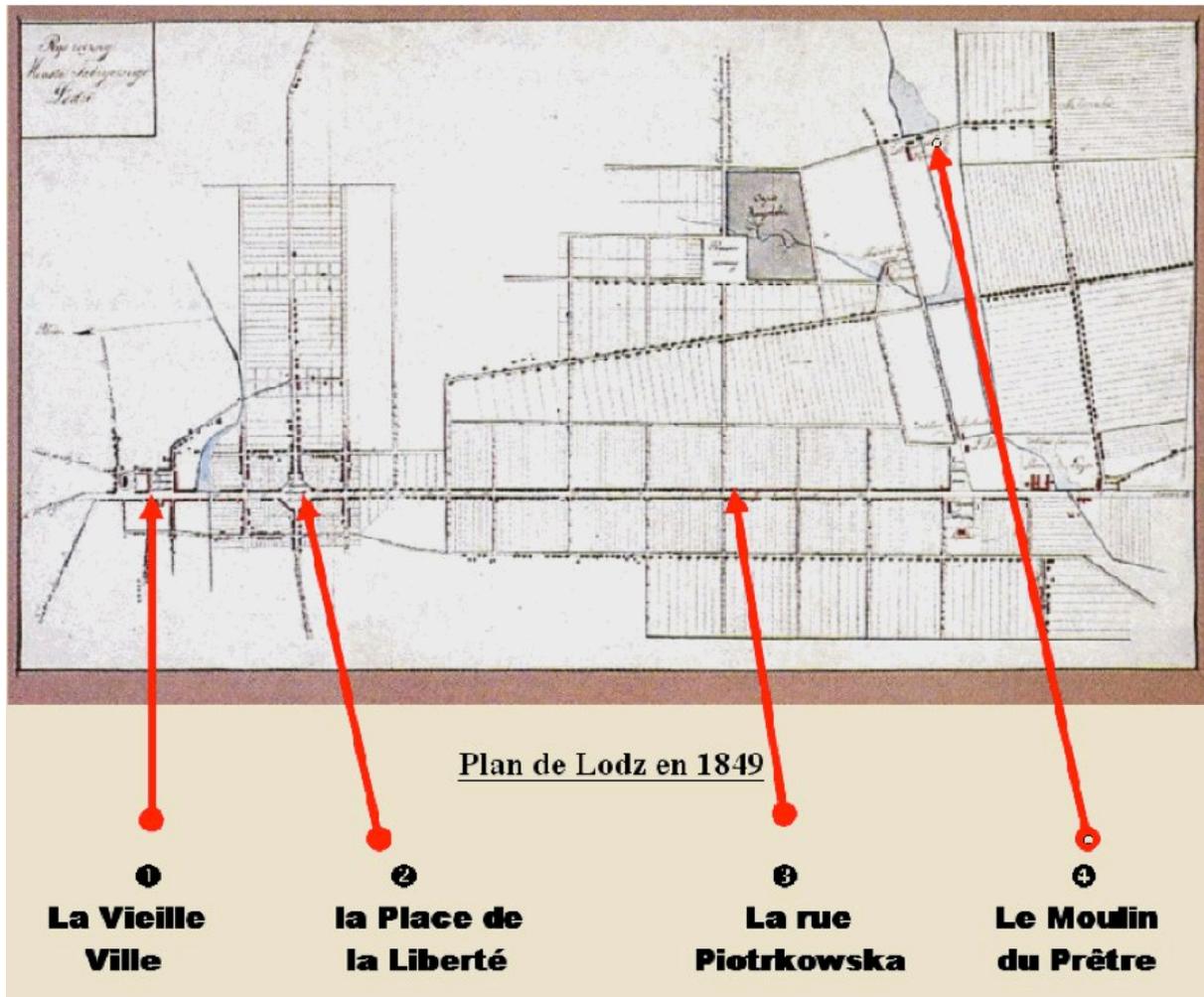


Fig. 30 - Plan de 1849 mettant en évidence le début du lotissement urbain au sud de la vieille ville, à partir d'une esquisse de trame viaire axée sur la rue Piotrkowska. À cette date, en direction du sud, il n'y a que trois rangées d'îlots (le nord est vers la gauche du document)

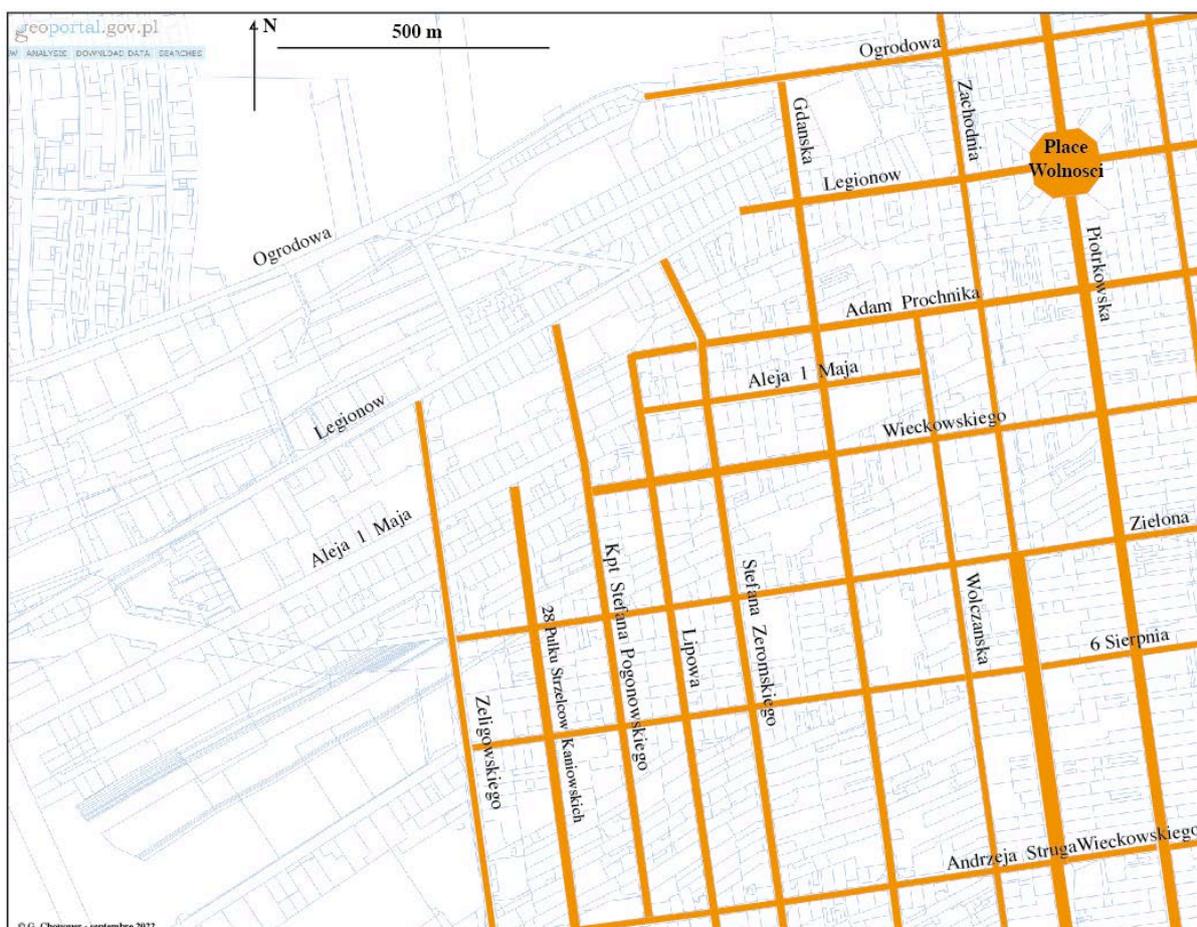


Fig. 31 - Relevé de la trame viaire du XIXe siècle

La trame sous-jacente

L'existence d'une trame en filigrane dans le tissu urbain régularisé au XIXe s. est le fait original de cet urbanisme. À l'ouest d'une certaine limite – sur laquelle il conviendra de revenir – des centaines de limites parcellaires encore actives dessinent une trame en partie isocline et périodique, sur près de 2 km de profondeur en direction du sud-ouest dans sa plus grande longueur.

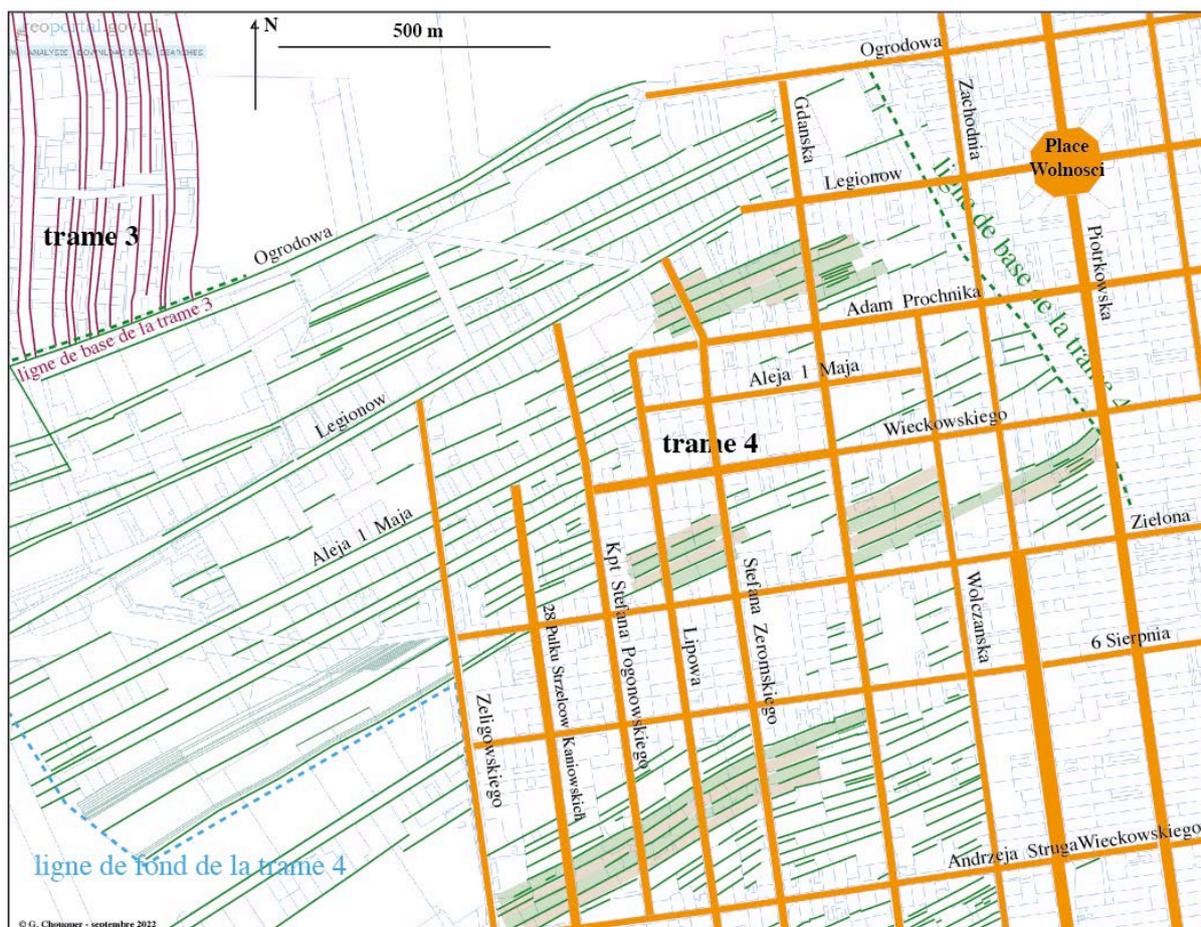


Fig. 32 - Une trame sous-jacente fortement présente

Exemple d'un îlot

Entre les rues Wieckowskiego, Piotrkowska, Zielona et Zachodnia, un îlot offre un cas assez original de contact entre les orientations. Il dispose sur trois de ses façades (nord, est et sud), d'un alignement avec l'urbanisme du XIXe s., alors que l'intérieur de l'îlot est complètement anisocline. Vu de la rue, l'alignement est donc trompeur, marquant une espèce d'effet Potemkine. Différemment, sur le quatrième côté de l'îlot, qui est ouvert, immeubles et parkings sont en biais par rapport à la rue. Le contact des orientations est alors direct et perceptible depuis la rue.

La figure 33, qui est une capture de *Google Earth*, met bien en évidence cette nette anisoclinie de l'îlot.



Fig. 33 - Un îlot au centre de Lodz (capture de *Google Earth*)

Autre effet du parcellaire antérieur : à la périphérie de Lodz, le parcellaire ancien reste le cadre des lotissements et donne ces formes en dent de peigne alternées.



Fig. 34 - Un lotissement de banlieue, à 6 km à l'ouest de la Place Wolności (capture de *Google Earth*)

Restitution du parcellaire médiéval

Le relevé des formes anisoclines par rapport au parcellaire de la ville du XIX^e siècle restitue le cœur du quartier ou de la sole 4, et une partie du quartier ou de la sole 3. Chaque quartier a fait l'objet d'un découpage planifié. Les parcelles ou bandes de terres ont été disposées en parallèle les unes des autres, en partant d'une ligne de base de l'arpentage. Les bandes sont coaxiales, légèrement ondulées, et en plusieurs endroits, les lignes planimétriques lues dans le parcellaire urbain suggèrent la répétition d'un même module (représenté en deux couleurs pour faciliter l'identification).

Les trames s'arrêtent à une ligne de fond de parcelles. Celle de la trame 4 peut être approximativement restituée.



Fig. 36 - Une trame de longues bandes coaxiales

Il convient de relever un paradoxe. La conservation de la métrique et de la disposition originale des bandes légèrement ondulées est qualitativement mieux assurée dans la zone où elles ont pourtant été transformées et hachées par la trame viaire et parcellaire de la ville nouvelle du XIX^e s. En revanche, au nord et à l'ouest de la trame 4, au niveau des rues actuelles Ogrodowa, Legionow, et Aleja 1 Maja (ces deux dernières, dans leur parcours occidental, incliné), le fait que l'urbanisme ait adopté en gros l'orientation de la trame préexistante a créé des interférences et des réalignements. Les rues modernes ont rigidifié la trame, rectifié les tracés en effaçant les légères ondulations dont celle-ci était affectée à l'origine. Le schéma en bandes coaxiales du Moyen Âge, bien que l'orientation soit présente

en continu dans cet espace, est finalement moins directement lisible que dans la partie orientale.

C'est un résultat contradictoire car on aurait pu croire que la création de la trame discordante de la ville du XIXe s. allait avoir le plus d'effet éradicateur.

La datation de ce parcellaire ne peut être mieux précisée que “ dans la seconde partie du Moyen Âge ”.

Gérard Chouquer
septembre 2022

Chapitre 8

Les processus morphogénétiques de l'urbanisation du foncier rural à Jaipur (Inde)

Objectifs et méthode de l'étude

Jaipur, capitale du Rajasthan, est une ville de 3,3 millions d'habitants, qui se caractérise par son explosion urbaine et ses grands aménagements. La croissance urbaine est guidée par une planification contenue dans deux principaux documents d'objectifs de la *Jaipur Development Authority* (JDA, instituée en 1982 pour coordonner le développement de la région de Jaipur, soit 342 villes ou villages) et dénommés, l'un, **Jaipur 2011** (approuvé en juillet 1995) et l'autre, **Jaipur 2025**. Grâce à ces documents et aux images rétrospectives qu'on trouve sur *Google Earth*, il est possible de faire une étude en partie réelle, en partie potentielle, des dynamiques à l'œuvre sur une trentaine d'années, entre 1995 et 2025.

L'objectif de cette note est d'analyser les processus morphogénétiques à l'œuvre et de démontrer que la réalisation du plan d'ensemble de la JDA passe par une réalisation par mitage du foncier rural. Les effets de ces choix guidés par les conditions de maîtrise du foncier, sont considérables et ouvrent des perspectives comparatistes pour qui souhaite comprendre les conditions de réalisation d'un projet planifié, ici urbain.

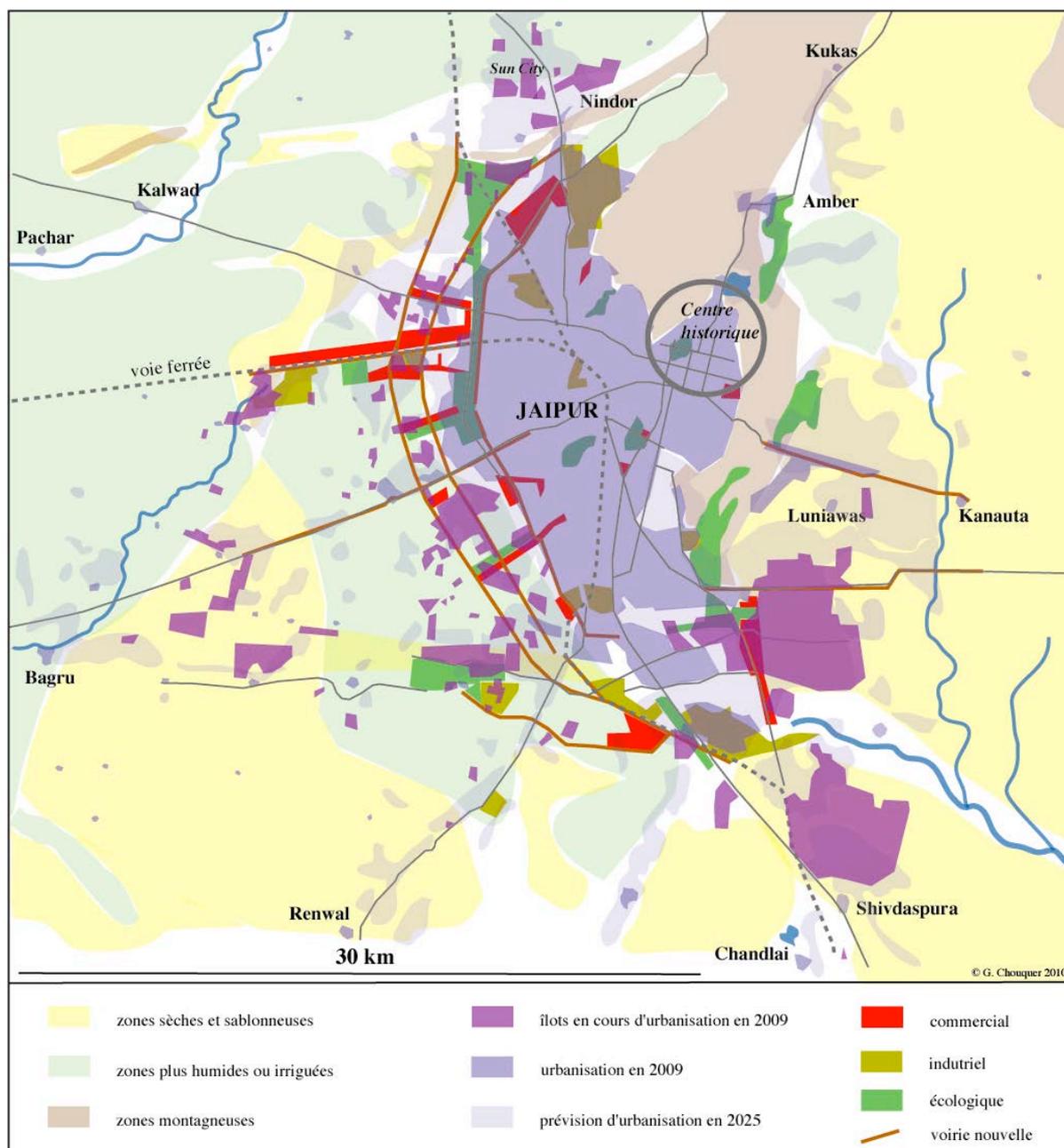
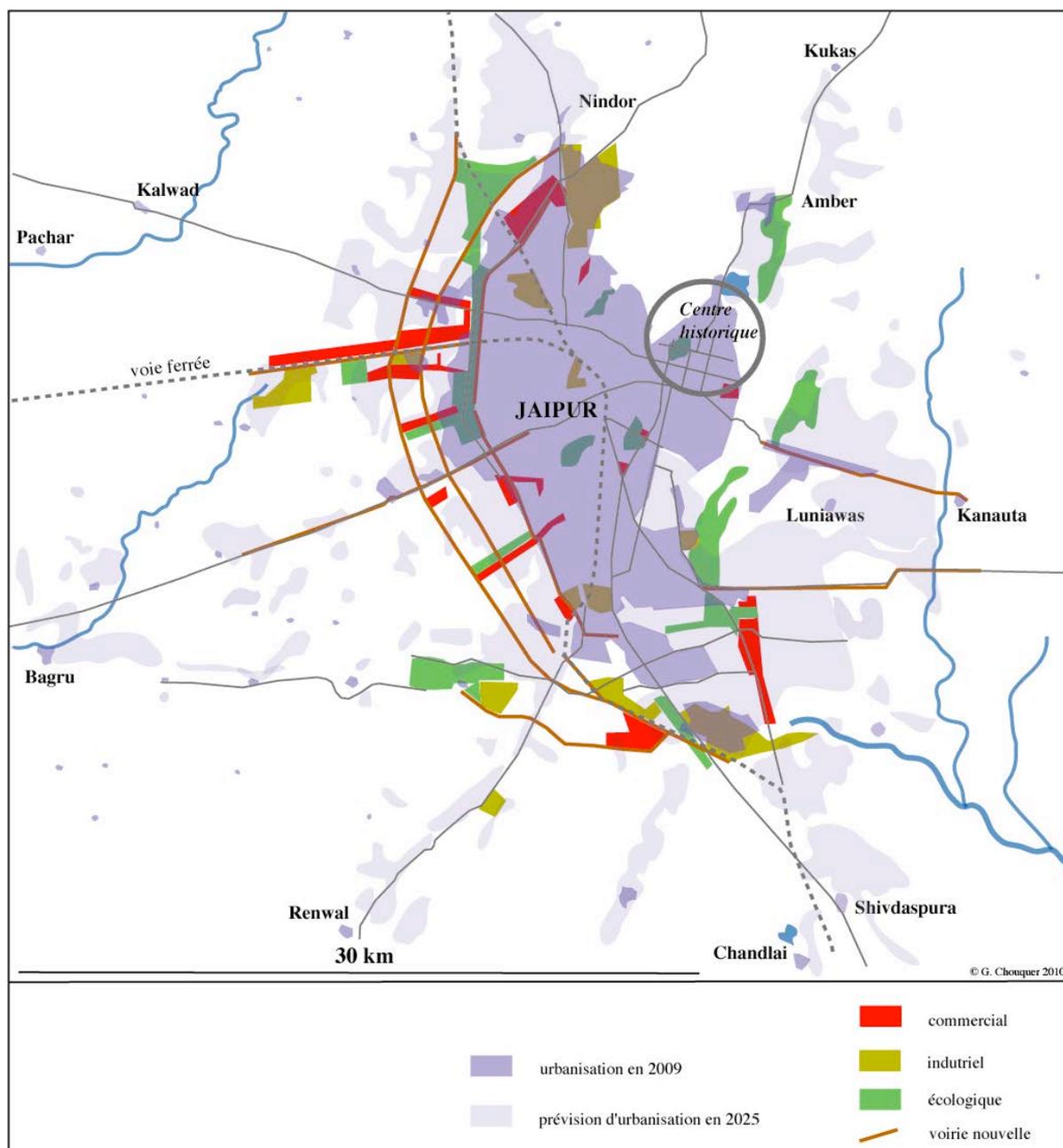


Fig. 37 — Jaipur (Inde, Rajasthan).
Le milieu physique et les grandes lignes de la planification
selon les plans “Jaipur 2011” et “Jaipur 2025”.

La documentation disponible sur Internet est appréciable. Elle se compose de trois séries de documents :

- les **plans de la planification urbaine** pour 2011 et 2025 de la JDA permettent de connaître les zonages envisagés et la répartition future des activités et des loisirs.



- les **images de Google Earth (et de Live Search Maps)** permettent un suivi décennal des modifications. Sur le Géoportail de *Google Earth*, on peut en effet trouver la superposition de plusieurs missions dont les dates annoncées (dans l'ordre décroissant du curseur de la fonction “historique”) sont :

28 janvier 2009

5 mars 2009

16 décembre 2007

17 novembre 2005

3 juin 2003

10 janvier 2003

15 février 2001

7 mars 2000 (c'est cette même mission qu'on trouve sur le site de Bing Maps)

Même si la précision des dates fournies peut être sujette à caution (en raison de contradictions qui apparaissent quelquefois entre la date notée dans le curseur de la fonction historique et celle de la même mission qui s’affiche dans le bandeau inférieur du site), il est évident que la succession des missions disponibles pour la plus grande partie du site de l’aire urbaine, donne une qualité d’information particulièrement élevée, ce qui permet de travailler²³.

- enfin, la consultation des sites commerciaux des agences et bureaux d’étude qui réalisent les lots de la planification permet d’obtenir le détail **des plans d’aménagement et de lotissement** et de les comparer avec leur réalisation sur le terrain.

Une limite très contraignante de l’étude, lorsqu’on la réalise à distance, est l’absence de mise à disposition, sur Internet, d’une cartographie détaillée. Les géoportails cités et utilisés ne fournissent qu’une cartographie sommaire pour les zones péri-urbaines et rurales. On ne peut donc pas encore trouver aisément le nom des villages et des hameaux. Le seul moyen actuel pour combler cette lacune est particulièrement aléatoire : s’en remettre à *Wikimapia*, dont la carte porte, au gré de la bonne volonté des internautes et de leur plus ou moins grande rigueur, des indications fragmentaires mais malgré tout quelquefois précieuses. C’est ainsi que nous avons pu identifier le nom de quelques lotissements ou de lieudits antérieurs à l’urbanisation.

Il faut enfin ajouter que seule la documentation en langue anglaise et en langue française a pu être dépouillée.

L’ampleur du processus d’urbanisation du foncier rural

La croissance urbaine prévue à Jaipur depuis quelques années déjà et dans les années à venir est considérable. La population, qui était de 2,3 millions d’habitants en 2001, devrait atteindre 3,5 en 2011 et 4,4 en 2016 (*Master Development Plan*, p. 39). Elle pourrait donc doubler en une quinzaine d’années. Entre 2009 et 2025, la consultation de la carte de l’urbanisation existante ou prévue indique, en effet, que la surface urbanisée pourrait doubler.

²³ Depuis 2009, date de la dernière mission consultée pour réaliser cette étude, le flot des missions s’est accru sur le site de Jaipur. Sur *Google Earth*, par exemple, les missions suivantes de haute définition dépassent la dizaine : en gros, au moins une par an de 2010 à 2020.

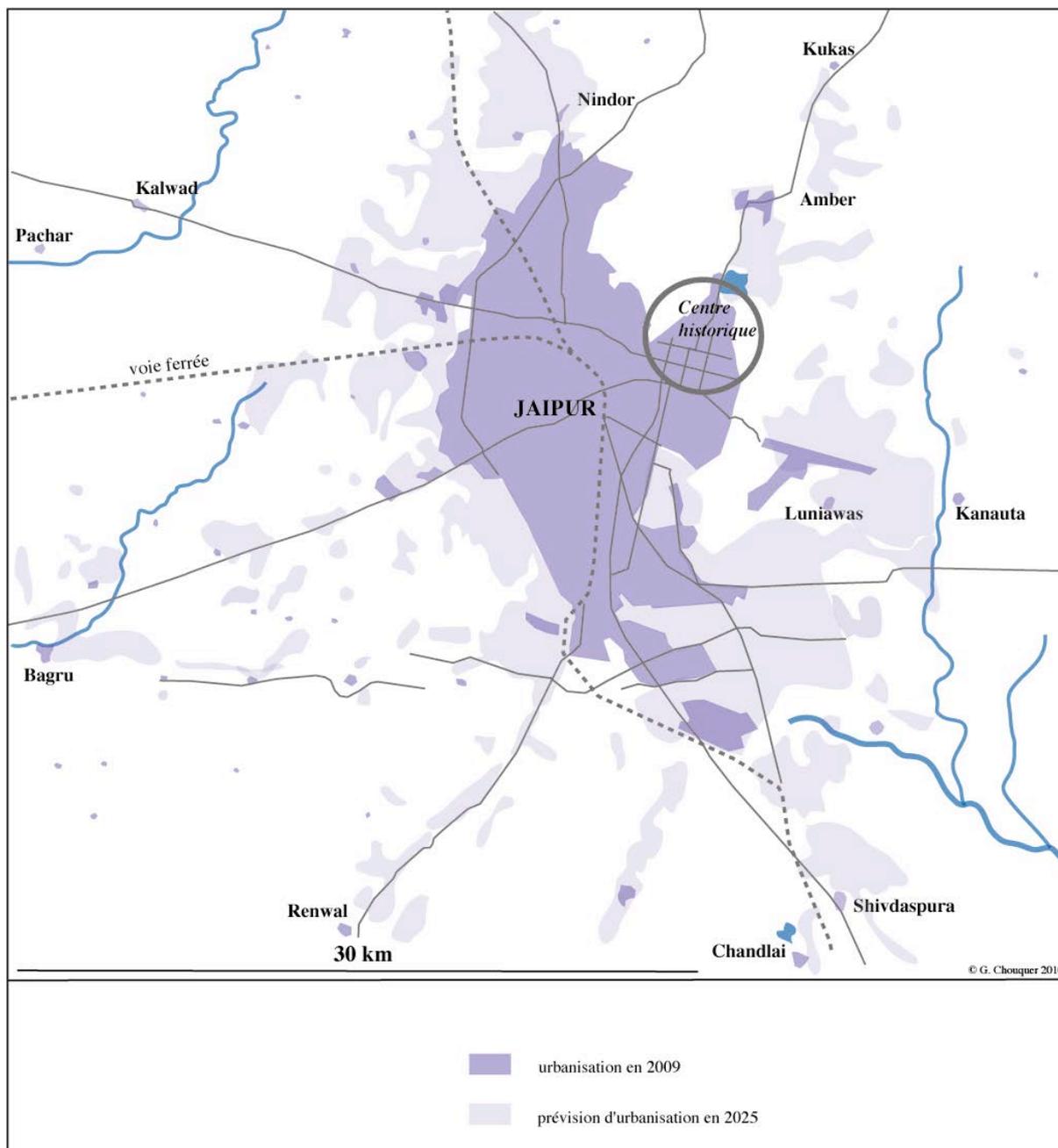


Fig. 39 — Inde, Rajasthan, Jaipur.

Comparaison entre l'extension de la zone urbaine en 2009 et celle prévue par le plan "Jaipur 2025".
D'après *Google Earth* et le *Master Development Plan* de la *Jaipur Development Authority*.

Cette puissante urbanisation affecte le foncier rural encore très présent à la périphérie de la ville. Son originalité principale — à en juger par comparaison avec ce qui se passe à New Delhi, par exemple — est l'anticipation de la planification. La périphérie de la ville renferme un très grand nombre de chantiers de travaux préparatoires au lotissement, qui en dessinent l'emprise. Or l'examen des clichés sur 10 ans d'intervalle, démontre que nombre de ces emprises croissent très progressivement et qu'elles restent longtemps sans constructions. Certaines d'entre elles sont même modifiées, voire laissées dans un état d'abandon. Il y a là les aspects habituels d'une phase d'émergence planimétrique, dont la dynamique s'explique par les effets conjugués et quelquefois aléatoires de la volonté politique, de l'essor économique et de la croissance de la population.

La carte suivante (fig. 40) dresse, pour l'ensemble de l'agglomération, la situation de la réalisation par mitage de la planification urbaine, à la date de 2009.

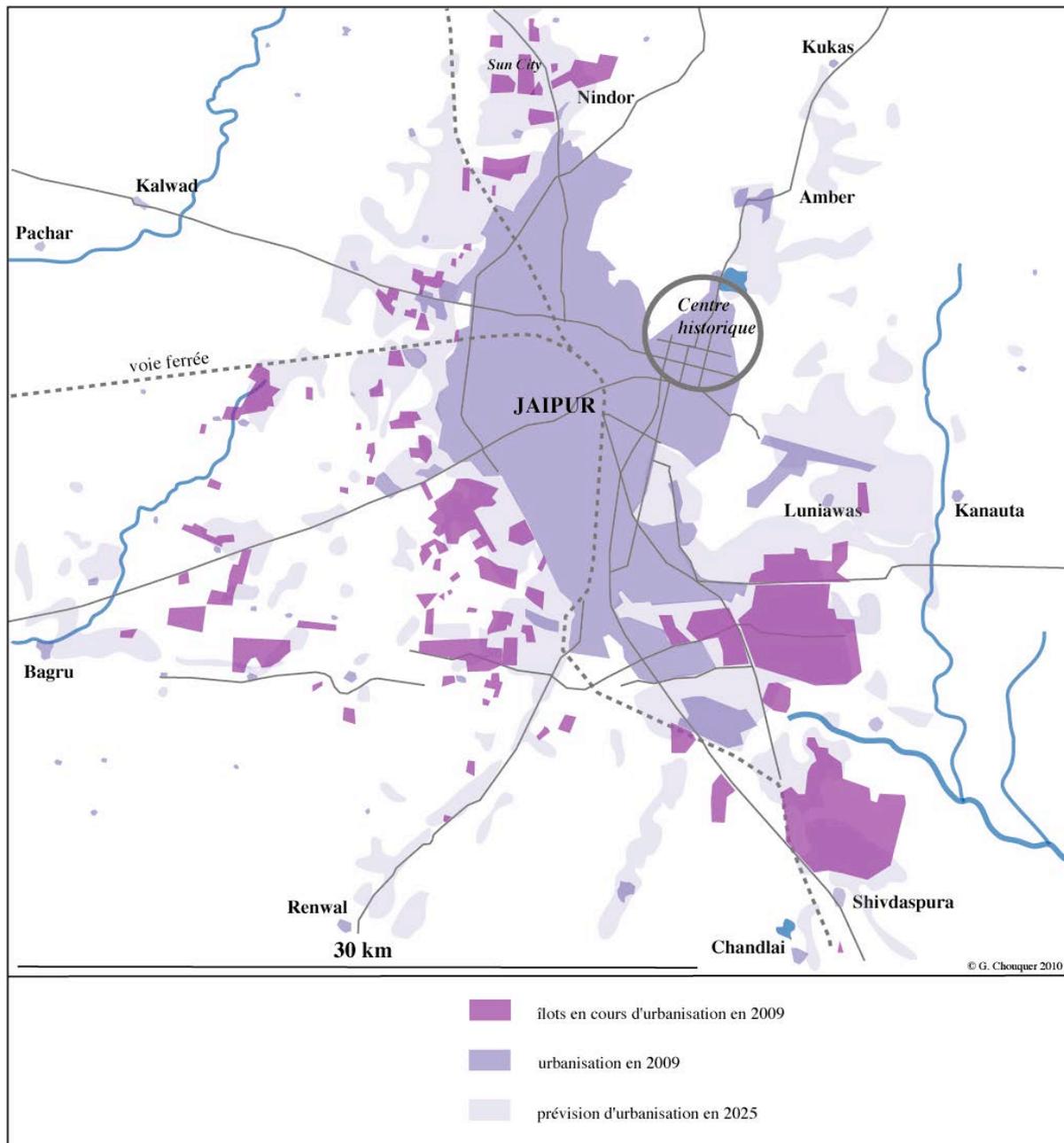


Fig. 40 — La planification urbaine par mitage, en 2009.

La périphérie de Jaipur offre donc un cas d'analyse très intéressant pour étudier les modalités de réalisation d'une planification d'envergure agissant à divers niveaux de la forme urbaine : le niveau global de la forme de la ville, le niveau intermédiaire, le niveau parcellaire.

L'urbanisation repose sur quelques éléments majeurs :

- la définition de nouveaux axes de circulation, dont ceux disposés en semi-couronne autour du noyau urbain actuel, mais qui développent localement des grilles orthogonales, comme dans le *secteur SW* qui sera pris comme exemple. Ces axes ont des largeurs variables, de 300 à

15 pieds, définies selon les types de desserte et formant une hiérarchie à 9 niveaux (*Master Development Plan*, p. 73).

- la définition digitée de la croissance urbaine (*Master Development Plan*, p. 55), qui se traduit par des projets de corridors urbains en direction des villes satellites comme Renwal, Sheosdaspura (ou Shivdaspura), Bagru, Kukas, etc.

Dans l'exemple du corridor qui se dirige vers Bagru, on observe de vastes projets de lotissements qui occupent une basse terrasse ou ses bords. Mais dans l'image ci-dessous, la position d'un ancien lotissement (noté "premier lotissement" sur la carte de la fig. 41) provoque un effet de barrière et une disposition cruciforme originale autour d'un ancien hameau conservé.

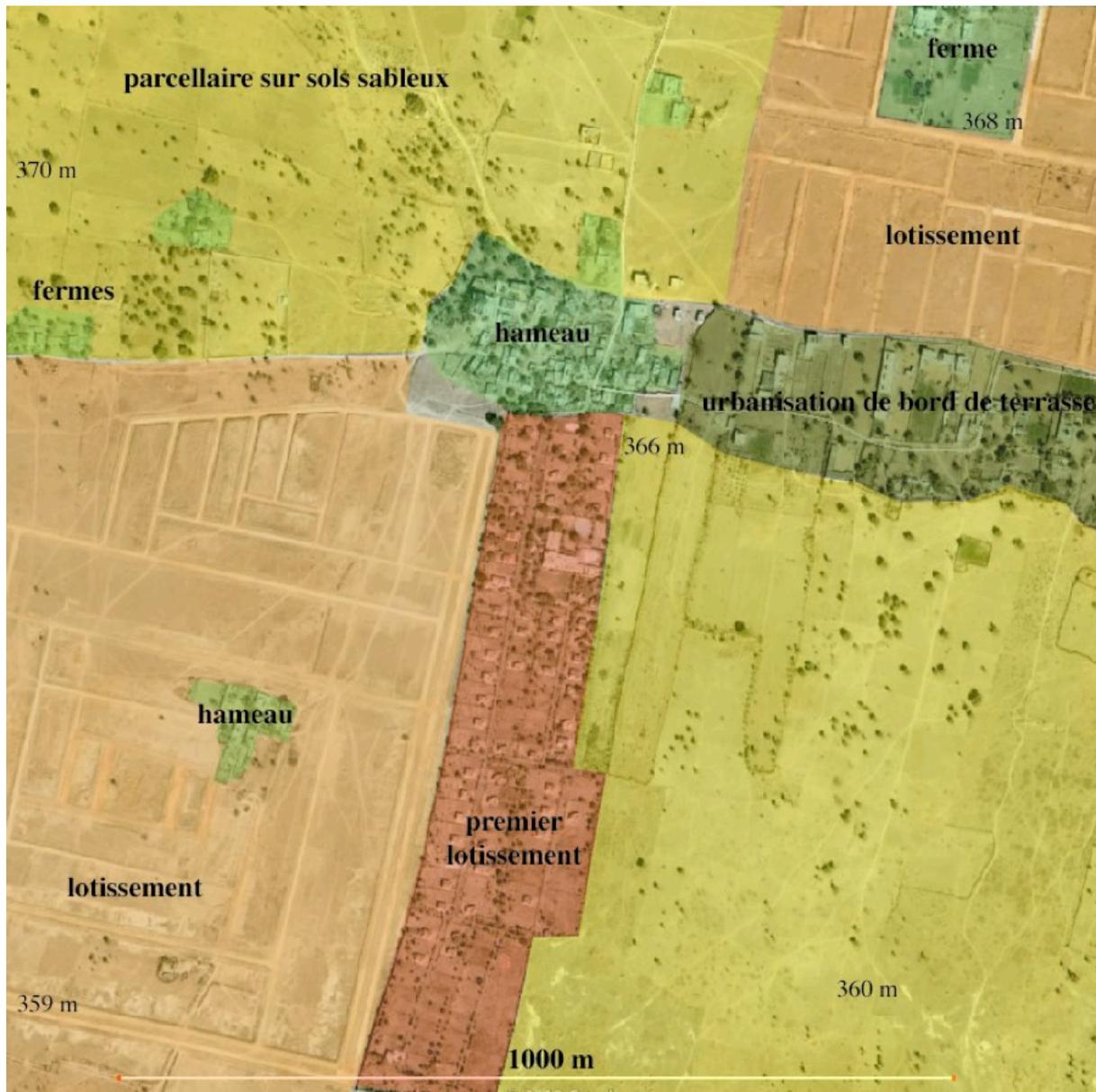


Fig. 41 — Jaipur, urbanisation de la zone en direction de Bagru.

En beige, préparation de deux ensembles urbains nouveaux.

La zone du premier lotissement provoque manifestement un effet de barrière.

- la définition de lotissements, ou de plus vastes zones d'aménagement, comme le secteur de *Sun City* pris ici comme exemple. On peut observer que la forme de cette grande opération

d'urbanisme, qui couvre (inégalement) un espace de 1500 m du nord au sud, et de 900 m d'ouest en est, est due à la question des emprises foncières.

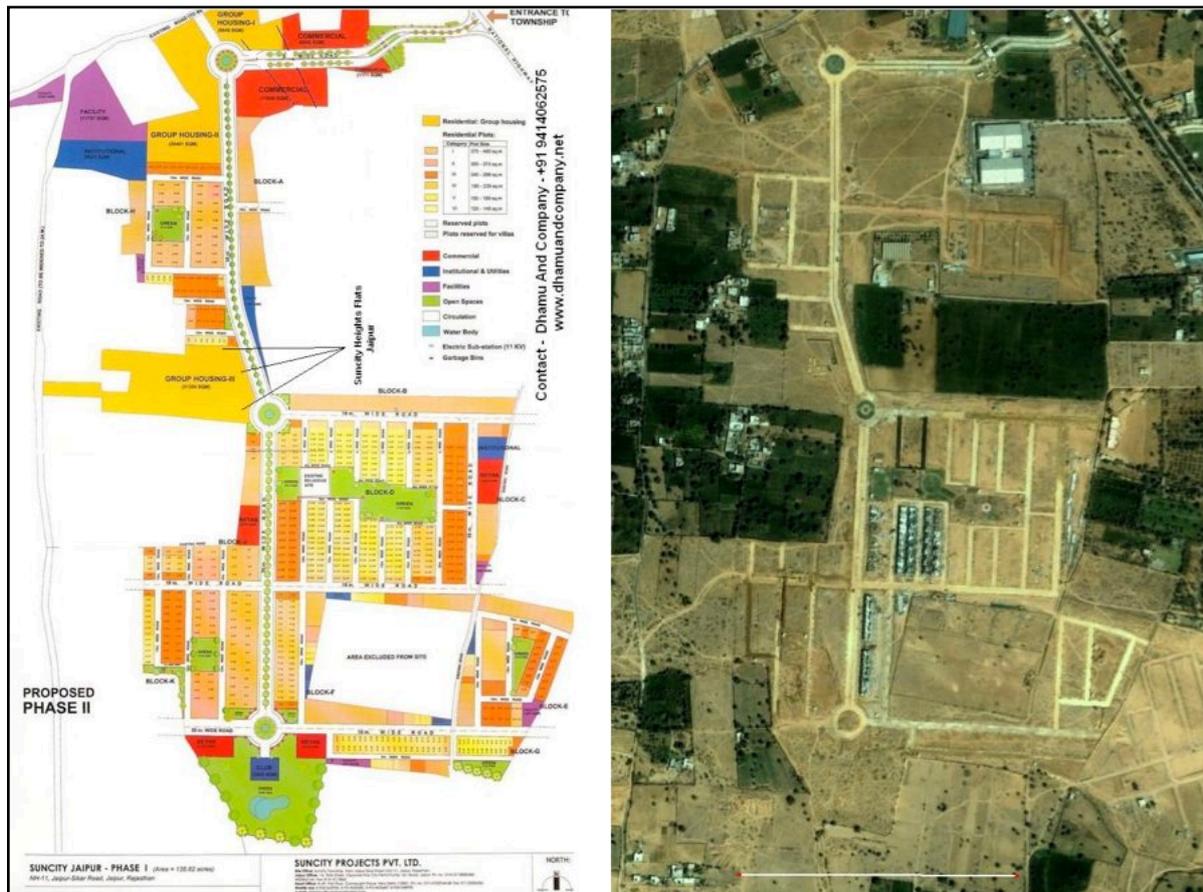


Fig. 42 et 43 — Nindor, à 15 km au nord de Jaipur.

Vaste opération d'urbanisme comprenant de la voirie, des équipements collectifs et plusieurs lotissements. Les premières constructions sont sorties de terre en 2008-2009. À gauche, document du promoteur *Dhamu and Company* ; à droite, image *Google Earth* de mars 2009, avec une échelle linéaire de 500 m.

La question de la maîtrise foncière est majeure et elle explique les formes et le rythme de la mise en œuvre du plan. La JDA ne se fonde pas uniquement sur l'acquisition des terres mais pratique diverses formes d'association afin de permettre la réalisation de la planification (*Master Development Plan*, p. 91). Globalement, elle utilise trois formes économique-juridiques :

- le modèle monopolistique (*Monopolistic Model*) est celui dans lequel la JDA passe par l'acquisition foncière afin de disposer de toute latitude pour aménager ;
- le modèle de la co-entreprise (*Joint Venture Model*) associe les propriétaires et les aménageurs dans des conventions mutuellement acceptées ;
- le modèle clés en main (*Turnkey Model*) donne la responsabilité du développement au secteur privé, à sa charge et sous la responsabilité de la JDA.

Les modalités planimétriques de la planification par mitage au sud-ouest de la ville

Le secteur étudié est situé à une douzaine de km au sud-ouest du centre historique de Jaipur. Il est particulièrement intéressant pour observer processus *bottom-up* de la planification sur le terrain et sa réalisation par mitage progressif de la planimétrie rurale antérieure. Il existe un plan d'ensemble, mais, en raison de la complexité de l'acquisition de la maîtrise foncière, sa mise en œuvre est totalement fragmentée et dilatée dans le temps.

En réalité, ce que met en évidence l'observation est un double phénomène ou mieux un fonctionnement dynamique à deux niveaux. D'une part il existe un cadre d'ensemble de la nouvelle planimétrie (grandes avenues, ronds points) qui est ou peut être localement en totale discordance avec la planimétrie antérieure. Cette planimétrie répond au plan d'ensemble de croissance planifiée pour l'agglomération de Jaipur, dans les documents "Jaipur 2011" et "Jaipur 2025". D'autre part, les divers lotissements qui prennent place dans cet espace remembré ne respectent que rarement l'orientation nouvelle ainsi déterminée et sont assez souvent respectueux d'une orientation antérieure quand ce n'est pas d'un chemin ou d'une limite parcellaire forte. On peut ainsi relever dans le parcellaire rural les limites dont la pérennisation est assurée dans le nouveau dessin planimétrique.

La série des clichés suivants montre la réalisation de ce double phénomène. On peut suivre, de 2003 à 2009, en cinq étapes successives, la progression de la transformation parcellaire.

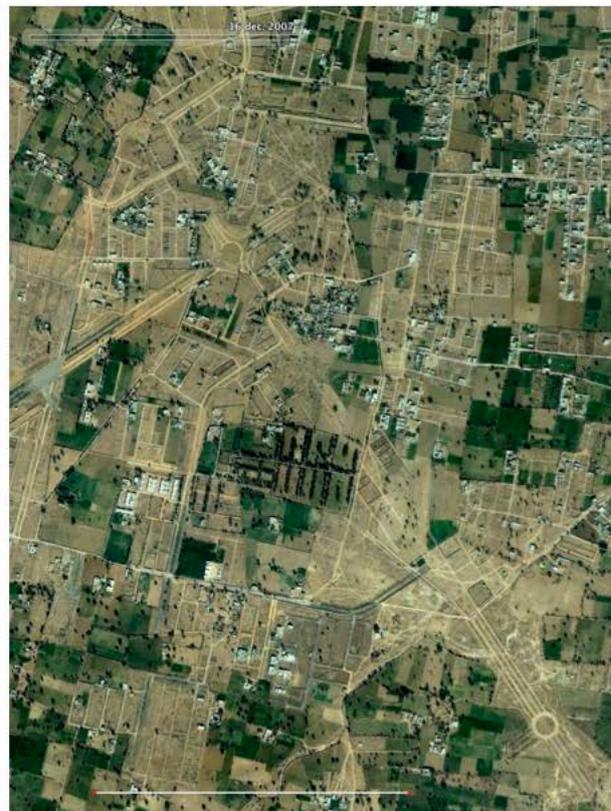
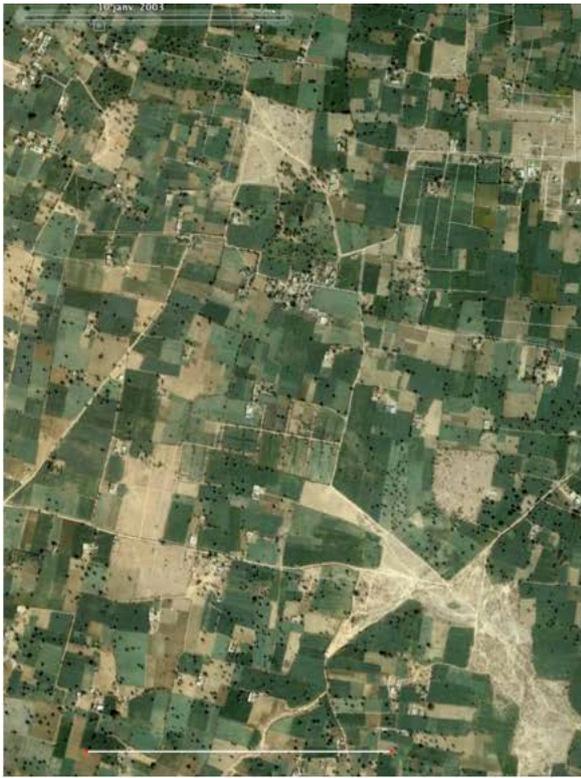


Fig. 44, 45, 46 et 47



Fig. 44-47 et 48 — Jaipur. Urbanisation au sud-ouest de la ville, de 2003 à 2009, en cinq étapes successives de transformation parcellaire. Captures du portail de Google Earth. Dates des clichés (de haut en bas et de gauche à droite) : 1 – 10 janvier 2003 ; 2 – 3 juin 2003 ; 3 – 17 novembre 2005 ; 4 – 16 décembre 2007 ; 5 – 5 mars 2009. Échelle de 1000 m.

L'interprétation des clichés précédents met en évidence ce fonctionnement dynamique à double niveau et l'effet transmetteur et morphogénétique de certaines limites du parcellaire antérieur.



Fig. 49 et 50 — Report du schéma d'interprétation sur le cliché de 2003 (à gauche) et sur le cliché de 2009 (à droite).

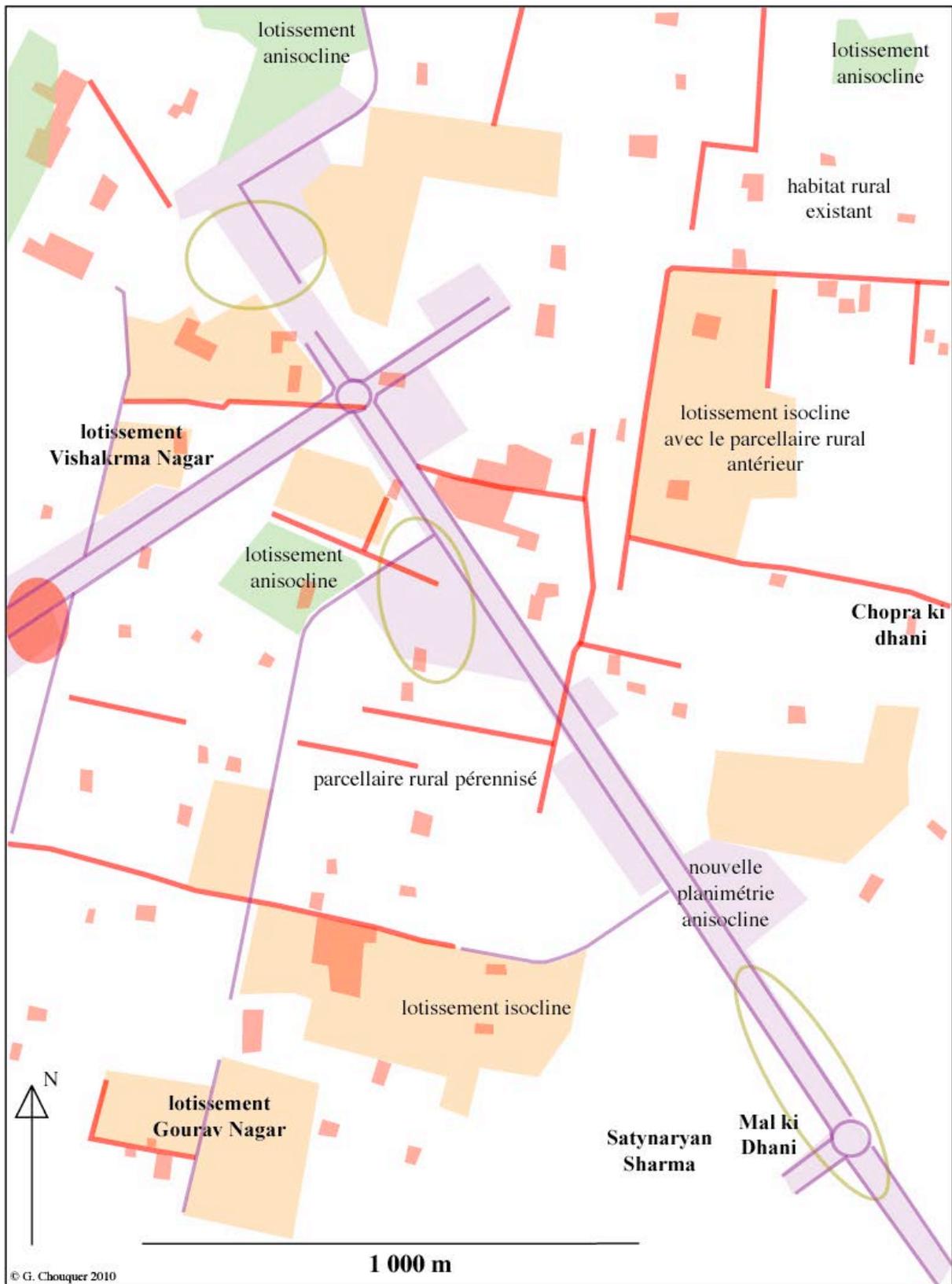


Fig. 51 — Jaipur, sud-ouest de la ville. Interprétation de la zone sélectionnée. Double effet morphogénétique : le parcellaire antérieur oriente un certain nombre de lotissements urbains en cours (lotissements isoclines) ; la voirie inscrit globalement de nouvelles orientations dans le parcellaire et provoque localement des réorientations.

Encore plus au sud-ouest, au contact de la zone qui vient d'être étudiée, l'expression cartographique de la réalisation par mitage de la planification est également très nette.

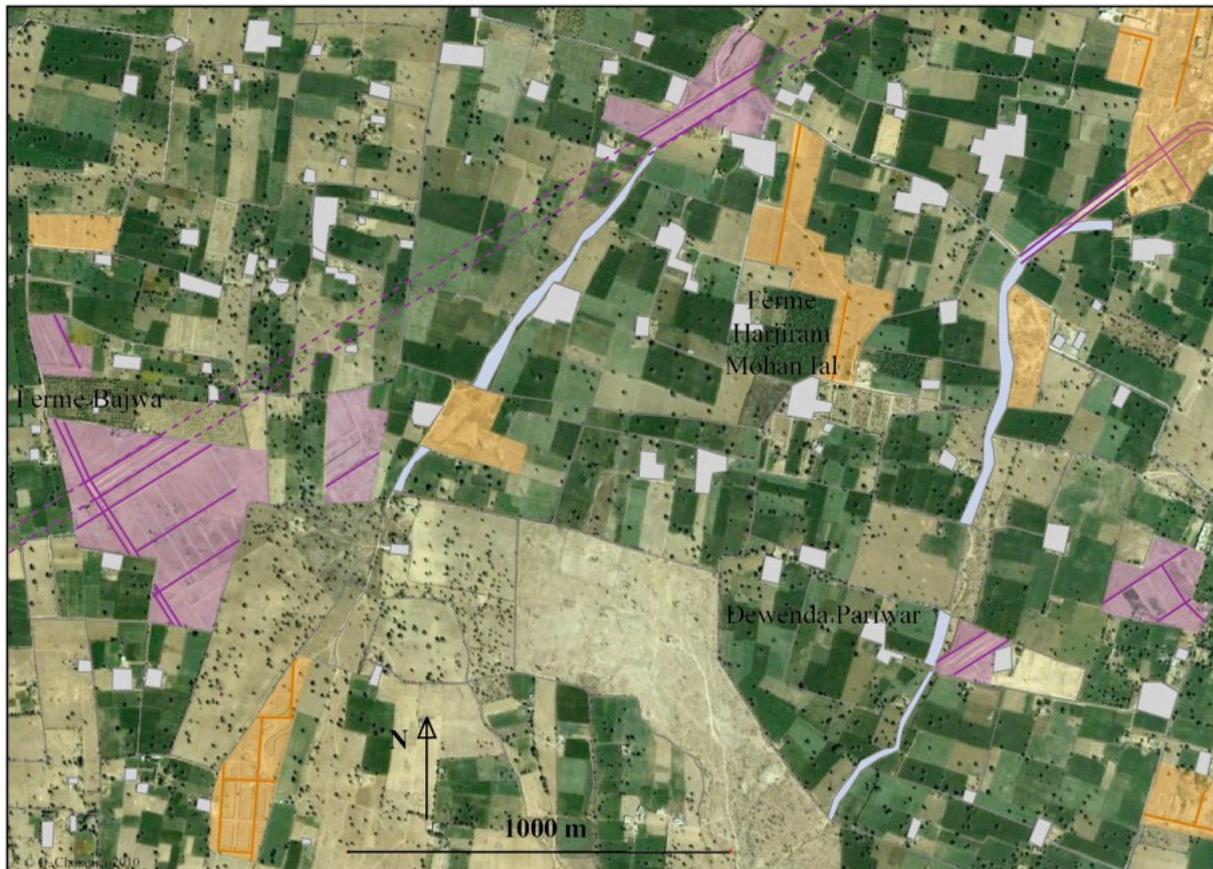


Fig. 52 — Jaipur. Sud-ouest de la ville. Illustration du phénomène de planification par mitage : réalisation par îlots disjoints, d'une forme destinée à réordonner une grande partie des formes de cette zone.

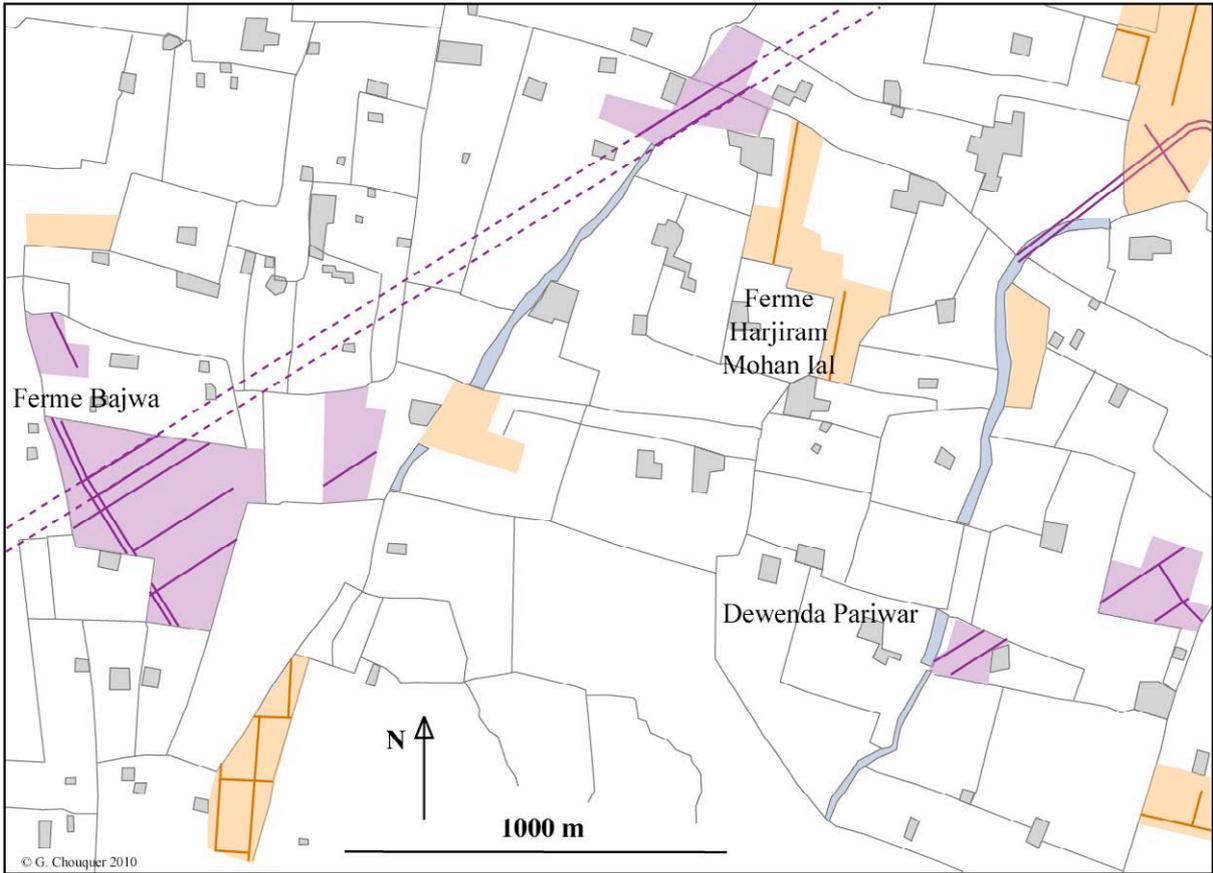


Fig. 53 — Interprétation du cliché précédent.

Gérard Chouquer, 2010

Bibliographie

Généralités

Gérard CHOUQUER, *L'analyse de morphologie urbaine. L'exemple de Beja (Portugal)*, Coimbra, 2012, 142 p.

Hélène NOIZET et Anne-Sophie CLEMENÇON, *Faire ville. Entre planifié et impensé, la fabrique ordinaire des formes urbaines*, Presses Universitaires de Vincennes, 2020, 352 p.

Ch. ALEXANDER, *De la synthèse de la forme*, trad. française, Paris 1971, éd. original Cambridge, Mass, 1964.

Rémy ALLAIN, *Morphologie urbaine, Géographie, aménagement et architecture de la ville*, coll. U, Armand Colin, Paris 2004. 256 p.

Juliana ALVES PEREIRA et Karin SCHWABE MENGUETTI, *Urban fringe belt in planned new towns : the case of Maringa, Brazil*, 2011, disponible sur Internet : http://geography.ssc.uwo.ca/faculty/gilliland/ISUF%202011%20Full%20Papers/06031054%20Pereira_paper.pdf

Robert BEDON, Raymond CHEVALLIER et Pierre PINON, *Architecture et urbanisme en Gaule romaine*, éd. Errance, Paris 1988, 2 vol.

Alain BORIE, Pierre MICHELONI et Pierre PINON, *Forme et déformation des objets architecturaux et urbains*, École nationale supérieure des Beaux-Arts, Paris 1978 (2e éd. 1984), 202 p.

Ph. BOUDON, *La Ville de Richelieu*, Paris 1972

Françoise BOUDON, André CHASTEL, Hélène COUZY, Françoise HAMON, *Système de l'architecture urbaine, le quartier des Halles à Paris*, 2 vol., Paris, CNRS 1977.

Robin BRIGAND, *Centuriations romaines et dynamiques des parcellaires. Une approche diachronique des formes rurales et urbaines de la plaine centrale de Venise (Italie)*, thèse, Besançon 2010, 2 volumes.

Ferdinando CASTAGNOLI, *Hipodamo di Mileto e l'urbanistica a pianta ortogonale*, Roma 1956, 107 p.

Françoise CHOAY, *La règle et le modèle. Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, 1ere édition Paris 1980, rééd. 1996, Le Seuil, 384 p.

Gérard CHOUQUER, Le plan de la ville antique et de la ville médiévale de Besançon, *Revue Archéologique de l'Est*, n° 45-2, 1994, p. 361-407. (repris ici chapitre 5)

Gérard CHOUQUER, *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientation de recherche pour l'archéogéographie*. Coimbra, Centro de Estudos Arqueológicos das Universidades de Coimbra e Porto 2007.

Gérard CHOUQUER, « Les transformations récentes de la centuriation. Une autre lecture de l'arpentage romain », dans *Annales HSS*, juillet-août 2008, n° 4, p. 847-874.

Gérard CHOUQUER: *Les conditions de genèse d'une forme intermédiaire dans une planimétrie parcellaire*, juillet 2011, revu en 2021, <https://manoma.hypotheses.org>

Gérard CHOUQUER, *Pourquoi faut-il définir des formes intermédiaires dans un parcellaire ?*, Fiche consultable sur le site internet www.academie-agriculture.fr, onglet "Publications" puis "Table des matières des documents de l'Encyclopédie", AAF, juillet 2022.

Anne-Sophie CLÉMENÇON, *La fabrication de la ville ordinaire. Pour comprendre les processus d'élaboration des formes urbaines, l'exemple du domaine des Hospices civils de Lyon. Lyon-Guillotière. Rive gauche du Rhône. 1781-1914*. Thèse de Doctorat, Université Lumière-Lyon2, novembre 1999.

Anne-Sophie CLÉMENÇON, L'îlot du lac (1725-2011 Lyon) : entre archéogéographie et histoire des formes urbaines, dans *Études rurales*, n° 188, juillet-décembre 2011.

M. R. G. CONZEN, *Alnwick, Northumberland: a study in town-plan analysis*, Londres 1960, IBG publication n° 27.

M.R.G. CONZEN, *Thinking about urban form, Papers on urban morphology 1932-1998*, éd. par Michael P. Conzen, Peter Lang, Berne 2004, 312 p.

P. DESPORTES, *Reims et les Rémois aux XIIIe et XIVe siècles*, Paris 1979.

Géraldine DJAMENT-TRAN et Christian GRATALOUP, "E pluribus urbibus unam, modéliser les trajectoires de villes de France par la chrono-chorématique", dans *Mappemonde*, n° 100, 13 p.

Estelle DUCOM, *Le modèle des ceintures limitrophes (fringe belt) : une application aux villes françaises*, thèse de géographie, Rennes 2005.

Bruno DUFAY, "De la topographie à l'histoire : comprendre l'évolution des villes anciennes", dans *Mappemonde*, n° 67, 2002-3, p. 32-37.

Umberto ECO, *La structure absente*, Paris 1972, première édition Milan 1968.

Geneviève ETIENNE, « La Villeneuve du Temple à Paris aux XIIIe et XIVe siècles », dans *Actes du 100e Congrès national des Sociétés savantes* (Paris, 1975, Philologie et histoire, II), Paris 1978, p. 87-99.

Henri GALINIÉ, *Ville, espace urbain et archéologie, Maison des sciences de la ville, de l'urbanisme et des paysages*, Tours 2000, 128 p ; trad. en castillan Galinié 2012.

Henri GALINIÉ et Xavier RODIER, "TOTOPI : Topographie de Tours Pré-Industriel", dans *Les Petits cahiers d'Anatole*, n°11, 2002, 12 p.

Pierre GARMY, *Villes, réseaux et systèmes de villes. Contribution de l'archéologie*, Paris, Errance, 2012, 328 p.

Pierre GAUTHIER et Jason GILLILAND, *Mapping urban morphology : a classification*

scheme for interpreting contributions to the study of urban form, dans *Urban Morphology*, 2006, n° 10-1, p. 41- 50.

Bernard GAUTHIEZ, *La logique de l'espace urbain. Formation et évolution : le cas de Rouen*, thèse EHESS, Paris 1991, 712 p.

Bernard GAUTHIEZ, *Atlas morphologique des villes de Normandie*, éd. du Cosmogone 1999, 225 p.

Bernard GAUTHIEZ, *Espace urbain. Vocabulaire et morphologie*, éd. du Patrimoine, Paris 2003, 494 p.

Bernard GAUTHIEZ, « Des unités pertinentes pour mesurer la ville concrète », *Histoire & mesure*, XIX - 3/4 | 2004, p. 295-316 (disponible sur internet).

Bernard GAUTHIEZ, Elisabeth ZADORA RIO et Henri GALINIÉ (éd.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, 2 vol. éd. Université François Rabelais, Tours 2004, 900 p.

Ricardo GONZÁLEZ VILLAESCUSA, *Las formas de los paisajes mediterráneos*, Universidad de Jaén, 2002.

Michèle GROSJEAN, Jean-Paul THIBAUD (dir.), *L'espace urbain en méthodes*, éd. Parenthèses, Marseille 2001, 224 p.

P.J. LARKHAM et J.W.R. WHITEHAND, *Urban landscapes, international perspectives*, éd. Routledge, Londres 1992, 333 p.

Pierre LAVEDAN, *Histoire de l'urbanisme, Antiquité, Moyen Âge*, Paris, Henri Laurens, 1926.

Pierre LAVEDAN, *Qu'est-ce que l'urbanisme ?*, Paris 1926.

Henri LEFEBVRE, *La production de l'espace*, éd. Economica, Paris 2000 (4e édition ; première édition en 1974), 512 p.

Jacques LÉVY et Michel LUSSAULT, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, éd. Belin, Paris 2003, 1034 p.

Sylvain MALFROY et Gianfranco CANIGGIA, *L'approche morphologique de la ville*, ETH Zurich, 1986.

David MANGIN, Philippe PANERAI, *Projet urbain*, éd. Parenthèses, Marseille 1999, 192 p.

Pierre MERLIN (éd), *Morphologie urbaine et parcellaire*, Presses Universitaires de Vincennes, Paris 1988, 296 p.

Martial MONTEIL, *Nîmes antique et sa proche campagne*, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, 3, 1999, 530 p.

Hélène NOIZET, La transmission du "rural" et de la "nature" dans la ville : le cas de Tours, dans *Études rurales*, n°175-176, juillet-décembre 2005, p. 109-128.

Hélène NOIZET, *La fabrique de la ville*, Publications de la Sorbonne, 2007.

Hélène NOIZET, "Les plans d'îlots Vasserot, support d'un système de l'information géographique historique de Paris", dans *EAV, La revue de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles*, 14, 2008-2009, p. 86-95.

Philippe PANERAI, Jean-Charles DEPAULE et Marcelle DEMORGON, *Analyse urbaine*, éd. Parenthèses, Paris 1999.

Marie QUÉRU, "Modélisation chrono-chorématique de Limoges pré-industrielle", dans *Mappemonde* n° 105, 2012-1.

Sandrine ROBERT, *L'analyse morphologique des paysages : entre archéologie, urbanisme et aménagement du territoire*, 2003, thèse, 2 vol. 621 p. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00371063> ; autre lien : <https://docplayer.fr/60499582-L-analyse-morphologique-des-paysages-entre-archeologie-urbanisme-et-amenagement-du-territoire-exemples-d-etudes-de-formes.html>

Sandrine ROBERT, *La ville de Pontoise au Moyen Âge : entre impensé et stratégie des élites* *Archéologie médiévale*, Tome 41, 2011, Editions du CNRS.

Bernard ROULEAU, *Villages et faubourgs de l'ancien Paris : Histoire d'un espace urbain*, éd. du Seuil, Paris 1985, 379 p.

Bernard ROULEAU, *Paris : Histoire d'un espace*, éd. du Seuil, Paris 1997, 492 p.

Franck SCHERRER, *Désynchroniser, resynchroniser l'action collective urbaine. Entre temps diégétique et temps incrémental : l'action collective urbaine dans la longue durée*, 2004, disponible sur internet. <https://sites.univ-lyon2.fr/iul/Entre%20temps%20diegetique%20et%20temps%20incremental.pdf>

Jeremy W.R. WHITEHAND, *British urban morphology : the Conzenian tradition*, dans *Urban morphology*, 2001, 5-2, p. 103-109.

Sites internet

International Seminar on Urban Form (ISUF) : <http://www.urbanform.org/>

Programme Alpage : <http://alpage.tge-adonis.fr/index.php/fr>

Urban Morphology, revue en ligne, 29 volumes parus depuis 1997 : http://www.urbanform.org/online_public/index.shtml

Lattes (Lattara)

Ferdinando CASTAGNOLI, *Hippodamo di Mileto e l'urbanistica a pianta ortogonale*, Rome 1956.

Lucie CHABAL, Christophe JORDA et Philippe BLANCHEMANCHE, *Lattara entre terres et eaux : paléogéographie et paléo-boisements autour du port protohistorique de Lattes (Hérault)*, dans *Gallia*, n° 65, 2008, p. 11-21.

Michel PY, « Nouvelles données, nouvelles questions sur l'urbanisme et la société de Lattara protohistorique », dans *Gallia*, n° 65, 2008, p. 123-129.

Michel PY, *Les Gaulois du midi, de la fin de l'Âge du Bronze à la conquête romaine*, éd. Hachette, Paris 1993.

Paris, Saint-Martin-des-Champs

Boris Bove, « Typologie spatiale des hôtels aristocratiques à Paris (1300, 1400) », dans H. Noizet, B. Bove et L. Costa (dir), *Paris, de parcelles en pixels*, Presses universitaires de Vincennes, Saint-Denis 2013, p. 258-291.

Boris Bove, Yoann Brault, Antoine Ruault, « Spatialisation des censives urbaines au XVIII^e siècle, avec essai de restitution médiévale », dans H. Noizet, B. Bove et L. Costa (dir), *Paris, de parcelles en pixels*, Presses universitaires de Vincennes, Saint-Denis 2013, p. 167-195.

Gérard Chouquer, *Les conditions de genèse d'une forme intermédiaire dans une planimétrie parcellaire*, 2011, 13 p. disponible sur le site de l'Observatoire des formes du foncier dans le monde (Fief, ordre des Géomètres-Experts, France)
<http://www.formesdufoncier.org/pdfs/Forme-Intermediaire.pdf>

Gérard Chouquer, La contribution archéogéographique à l'analyse de morphologie urbaine, dans *Histoire Urbaine*, n° 34, août 2012, p. 133-152. (repris dans le chapitre 1 du présent livre)

Gérard Chouquer, *L'analyse de morphologie urbaine. L'exemple de Beja (Portugal)*, Collection d'archéogéographie de l'Université de Coimbra, vol. 2, Coimbra 2012, 144 p.

Cet ouvrage est un précis d'analyse morphologique urbaine, fondé sur divers travaux récents de l'auteur, suivi d'une étude détaillée du plan de la ville de Beja en Alentejo (Portugal).

Gérard Chouquer, *Les parcellaires médiévaux en Émilie et en Romagne (Italie). Centuriations et trames coaxiales Morphologie et droit agraires*,

Gérard Chouquer et Ricardo González Villaescusa, « Le lotissement médiéval de la "vieille ville" de Nice », dans *Histoire Urbaine*, n° 42, avril 2015, p. 57-78.

Cédric Lavigne, *Essai sur la planification agraire au Moyen Âge*, Ed. Ausonius, Bordeaux 2002, 300 p.

Jörg Oberste, « Les clunisiens et l'espace urbain en France. Les bourgs de Montierneuf à Poitiers et de Saint-Martin-des-Champs à Paris (XI^e-XIV^e siècles) », dans *Mélanges de l'école française de Rome, Moyen Âge*, 124-1, 2012, disponible en ligne.

Pierre Pinon, Bertrand le Boudec, *Les plans de Paris. Histoire d'une capitale*, Paris 2004.

Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien, éd. J. Depoin, tomes I-V, Ligugé-Paris, 1912-1921 (*Archives de la France monastique*, 13, 16, 18, 20 et 21), rééd. par O. Guyotjeannin, S. Peyrard, C. Romet, R. Wenz en 2006 dans <http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/Paris-S-Martin-des-Champs>.

Valentine Weiss, *Étude de topographie parisienne : la censive de Saint-Martin-des-Champs à Paris du XIIIe s. au début du XVe s.*, dans *Positions des thèses de l'École nationale des Chartres*, Paris, 1993, p. 201-207.

Paris, Village Orléans et Villa Hallé

Pierre PINON, *Les plans de Paris. Histoire d'une capitale*, éd. Le Passage, Paris 2004.

Lire aussi :

http://www.french-art.com/monuments/pages_monu/catacombes.htm

Lodz

M. KOTER, 1969, "Geneza układu przestrzennego Łodzi przemysłowej", *Prace Geograficzne IG PAN*, 79.

Marcin WOJCIK, *The past and contemporary key research issues in rural settlement geography in Poland*, publié en 2013 ;

https://www.academia.edu/63625414/The_past_and_contemporary_key_research_issues_in_rural_settlement_geography_in_Poland

Jaipur

Jaipur Region. Master development plan- 2011, 2 parties, édité par Jaipur Development Authority, 1995

Nirmal Tej SINGH, *Irrigation and soil salinity in the Indian subcontinent : pas and present*, éd. Rosemont Publishing and Printing Corporation, 2005, 406 p.

Sites internet

Central Soil Salinity Research Institute (site passif, sans ressources consultables)

<http://www.cssri.org/>

Table des matières

Avant propos - p. 4

Première partie **Épistémologie et méthodologie**

Chapitre 1

La contribution archéogéographique à l'analyse de morphologie urbaine - p. 8

Chapitre 2

Brève problématique de l'analyse de morphologie urbaine - p. 19

Deuxième partie **Études**

Chapitre 3

Morphologie de l'agglomération antique de *Lattara* - p. 56

Chapitre 4

Le plan de la ville antique et de la ville médiévale de Besançon - p. 68

Chapitre 5

Le lotissement de la censive de Saint-Martin-des-Champs Paris (3^e arrondissement) - p. 116

Chapitre 6

Les lotissements du Village Orléans
et de la Villa Hallé à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle - p. 129

Chapitre 7

La transmission du parcellaire agraire médiéval dans le tissu urbain de Lodz (Pologne) - p. 133

Chapitre 8

Les processus morphogénétiques de l'urbanisation du foncier rural à Jaïpur (Inde) - p. 141

Bibliographie - p. 156

Table des matières - p. 162

Ouvrages de l'auteur sur les questions foncières — droit agraire,
arpentage, morphologie agraire et urbaine — (2012-2022) - p. 163

Ouvrages de Gérard Chouquer
sur les questions foncières
— **droit agraire, arpentage, morphologie agraire et urbaine** —
(2012-2022)

Les Éditions Publi-Topex ont décidé d'éditer les nouveaux ouvrages de l'auteur et de rééditer les séries de l'auteur sur le droit agraire, la propriété, le cadastre, l'arpentage et la morphologie agraire et urbaine, séries qui proposent des ouvrages de référence sur ces sujets. Jusqu'à ce jour, certains de ces livres étaient édités sur un site désormais supprimé (*Observatoire des formes du foncier dans le monde*).

Ceux qui viennent de paraître et sont édités pour la première fois par Publi-Topex sont les n° 7 sur l'Angleterre ; n° 8 sur l'Amérique du Nord ; n° 30 sur l'Amazonie et le Chaco.

Preennent aussi place dans la première série de « droit agraire historique », trois livres édités en version imprimée chez d'autres éditeurs, et dont les références ont été insérées à leur place (n° 4, accessible gratuitement sur *openedition* ; n° 5 et n° 12 encore en vente).

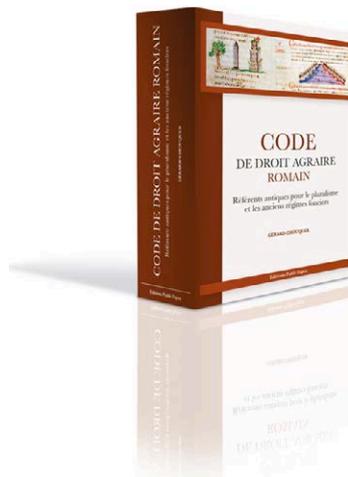
Au total, ce sont une trentaine de livres dont l'accès est libre.

Série « Droit agraire historique »

Il s'agit d'une dizaine de livres qui proposent d'organiser l'histoire foncière selon le droit agraire et qui posent les fondements d'une histoire renouvelée de l'arpentage et de la propriété. Les numéros 4 et 5 sont édités en version imprimée aux *PUR* de Tours, le n°4 étant également accessible en édition électronique libre sur *openedition.org* ; le n° 12 aux éditions *Actes-Sud-Errance*.

[10] Chouquer, CDAR, 2022 =

Gérard CHOUQUER, *Code de droit agraire romain. Référents antiques pour le pluralisme et les anciens régimes fonciers*, Éditions Publi-Topex, Paris juin 2022, 884 p.



[1] Chouquer, Terres..., 2020 =

Gérard CHOUQUER, *Terres et propriétés dans le monde romain*. (mise à jour de l'ouvrage paru en 2010, « La terre dans le monde romain »), éd. Publi-Topex, Paris 2020. ISBN 978-2-919530-17-5 :
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/01TerresProprietesMondeRomain.pdf>

[2] Chouquer, Catégories..., 2020 =

—, *Les catégories de droit agraire à la fin du IIe s. av. J.-C. (sententia Minuciorum de 117 av. J.-C. et lex agraria de 111 av. J.-C.)*, éd. Publi-Topex, Paris 2020 (reprise de l'édition de 2016), 255 p. ISBN 978-2-919530-18-2
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/02CategoriesDroitAgraireIIsiecleAvJC.pdf>

[3] Chouquer, Liber..., 2020 =

—, *Études sur le Liber coloniarum*, éd. Publi-Topex, Paris 2020, 236 p. ISBN 978-2-919530-19-9
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/03EtudeLiberColoniarum.pdf>

[4] Chouquer, Cadastres..., 2014 =

—, *Cadastres et fiscalité dans l'Antiquité tardive*, Presses Universitaires François Rabelais, Tours 2014, 456 p. Livre désormais en accès libre sur :
<https://books.openedition.org/pufr/13503>

[5] Chouquer, Dominer..., 2020 =

—, *Dominer et tenir la terre dans le haut Moyen Âge*, Presses Universitaires François Rabelais, Tours 2020, 564 p.

[29] Chouquer, Droit..., 2020 =

—, *Droit et juridicité dans les sociétés agraires du haut Moyen Âge occidental*, éd. Publi-Topex, Paris 2020, 160 p.
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/29DroitJuridiciteSocietesAgrairesHautMoyenAgeOccidental.pdf>

[6] Chouquer, Parcelles..., 2020 =

—, *Les parcelles médiévales en Émilie et en Romagne. Centuriations et trames coaxiales. Morphologie et droit agraire*, livre électronique, éd. Publi-Topex, Paris 2020, 330 p. ISBN 978-2-919530-20-5
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/06ParcellesMedievalesEmilieRomagne.pdf>

[7] Chouquer, Paramount..., 2020 =

—, « *Paramount England* », *Études sur le système foncier anglais aux XIe-XIIIe siècles*, éditions Publi-Topex, Paris 2020, 294 p. ISBN 978-2-919530-21-2
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/07ParamountEngland.pdf>

[8] Chouquer, Amérique..., 2020 =

—, *Territoires et parcelles en Amérique du Nord du XVIIe au XXe s. Droit et morphologie agraires*, éd. Publi-Topex, Paris 2020, 290 p. ISBN 978-2-919530-22-9
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/08TerritoiresParcellesAmeriqueNordXVIIeXXeS.pdf>

[9] Chouquer, Domanialité... 2023

Gérard Chouquer, *Les régimes de domanialité foncière dans le monde de l'Antiquité à nos jours : une proposition d'architecture juridique*, Série Normes et pratiques foncières et agricoles dans le monde, MSHE Besançon, Presses Universitaires de Franche Comté, à paraître en 2023

Série « Documents de Droit Agraire »

Les volumes rassemblent des dizaines de commentaires de documents majeurs de l'histoire du droit foncier, de la propriété et de l'arpentage.

[13] Chouquer, Documents 1..., 2020 =

Gérard CHOUQUER, *Documents de droit agraire. 1. La République romaine*, éd. Publi-Topex, Paris 2020 - ISBN 978-2-919530-23-6
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/13DDA-vol1-EpoqueRepRomaine.pdf>

[14] Chouquer, Documents 2..., 2020 =

—, *Documents de droit agraire. 2. L'Époque impériale romaine (Ier-IIIe s.)*, éd. Publi-Topex, Paris 2020 - ISBN 978-2-919530-24-3
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/14DDA-vol2-EpoqueImpRomaine.pdf>

[15] Chouquer, Documents 3..., 2020 =

—, *Documents de droit agraire. 3. Textes, plans et schémas des agrimensores*, éd. Publi-Topex, Paris 2020 - ISBN 978-2-919530-25-0
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/15DDA-vol3-TextesPlansShemasAgrimensores.pdf>

[16] Chouquer, Documents 4..., 2020 =

—, *Documents de droit agraire. 4. L'Antiquité tardive*, éd. Publi-Topex, Paris 2020 - ISBN 978-2-919530-26-7
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/16DDA-vol4-AntiquiteTardive.pdf>

[17] Chouquer, Documents 5..., 2020 =

—, *Documents de droit agraire. 5. Le Haut Moyen Âge*, éd. Publi-Topex, Paris 2020 - ISBN 978-2-919530-27-4
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/17DDA-vol5-HautMoyenAge.pdf>

[24] Chouquer, Documents 6..., 2022 =

—, *Documents de droit agraire. 6. Études de droit foncier et de morphologie agraire. XIe-XVe siècles*, éd. Publi-Topex, Paris mai 2022, 212 p. - ISBN - 978-2-919530-40-3
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/24DDA-vol6-EtudesDroitFoncierMorphoAgraireXIeXVeS.pdf>

Série : « Dictionnaires de droit foncier »

Cette série d'outils de travail est constituée par six dictionnaires qui proposent, dans l'état actuel, près de 8000 définitions ayant trait à l'histoire du foncier. Des versions mises à jour sont et seront périodiquement mises en ligne.

[18] Chouquer, DDAAA..., 2020 =

—, *Dictionnaire du droit agraire antique et altomédiéval (DDAAA)*, éd. de décembre 2018, 660 p. (5374 définitions et notices en avril 2020), éd. Publi-Topex. ISBN 978-2-919530-28-1
<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/18DictionnaireDroitAgraireAntiqueAltomedieval.pdf>

[19] Chouquer, DFMM..., 2020 =

—, *Dictionnaire du foncier médiéval et moderne XIe-XVIIIe siècles. France-*

Italie-Angleterre-Espagne-Pays scandinaves (DFMM), version d'avril 2020, 1374 notices, éd. Publi-Topex. ISBN 978-2-919530-29-8

<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/19DictionnaireFoncierMedievalModerneXIeXVIIIeS.pdf>

[20] Chouquer, Common law..., 2020 =

—, **Termes et expressions du droit foncier anglais, Common law et Equity**, version de mai 2018, 350 notices, 50 pages. ISBN 978-2-919530-30-4

<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/20TermesExpressionsDroitFoncierAnglais.pdf>

[21] Chouquer, Algérie..., 2020 =

Gérard Chouquer, **Dictionnaire des questions foncières pendant la colonisation de l'Algérie au XIXe s.**, version de février 2018, 320 notices ISBN 978-2-919530-31-1

<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/21DictionnaireQuestionsFoncieresColonisationAlgerieXIXeS.pdf>

[22] Chouquer, Publicité..., 2020 =

—, **Lexique comparé de la publicité foncière**, 400 notices, mai 2018, 76 p. ISBN 978-2-919530-32-8

<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/22LexiqueComparePubliciteFonciere.pdf>

[23] Chouquer, Acquisitions..., 2020 =

Gérard Chouquer, **Glossaire des acquisitions massives de terres et de l'agriculture de firme**, 240 notices, 2012 - ISBN 978-2-919530-33-5

<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/23GlossaireAcquisitionsMassivesTerresAgricultureFirme.pdf>

Série : « Foncier contemporain »

Ces ouvrages regroupent, par thèmes, des études qui ont été publiées sur le site *Observatoire des formes du foncier*, dans les années 2010-2018.

[27] Chouquer, Foncier..., 2013 =

Gérard CHOUQUER, **Le foncier, entre propriété et expertise**, préface de Jean-François Dalbin, Académie d'Agriculture de France et Presses des Mines, Paris 2019, 228 p.

[11] Chouquer, Terres porteuses..., 2012 =

Gérard CHOUQUER, **Terres porteuses. Entre faim de terres et appétit d'espace**, éd. Actes-Sud/errance, Paris septembre 2012, 248 p.

[12] Chouquer, Acquisitions..., 2012 [postface de 2020]

Gérard Chouquer, **Les acquisitions massives de terres dans le monde, Bulle foncière ou opportunité de développement ?**, Entretien en 2012 avec Charlotte Castan, éd. FIEF et Publi-Topex, rééd. électronique en 2020

<https://publi-topex.com/librairie/28>

25. Chouquer, Foncier Afrique..., 2020 =

Gérard Chouquer, **Études de droit foncier en Afrique subsaharienne**, éd. Publi-Topex 2020, 114 p. ISBN 978-2-919530-36-6

<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/25FC-vol1-EtudesDroitFoncierAfriqueSubsaharienne.pdf>

[26] Chouquer, Afrique subsaharienne... 2020

Gérard Chouquer, **Études de cas sur les acquisitions massives de terres en Afrique subsaharienne**, éd. Publi-Topex 2020, 121 p. ISBN 978-2-919530-37-3

<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/26FC-vol2-EtudesCasAcquisitionsMassivesTerresAfriqueSubsaharienne.pdf>

Série : « Morphologie agraire »

[30] Chouquer, *Amazonie...*, 2021 =

Gérard Chouquer, *Sous la nature, l'histoire. L'ancienne morphologie agraire de l'Amazonie occidentale, des Llanos et du Chaco (Brésil - Bolivie - Pérou)*, éd. Publi-Topex, Paris 2021, 242 p.

<http://serveur.publi-topex.com/EDITION/30MA-AncienneMorphologieAgraireAmazonieOccidentale.pdf>

Série : « Morphologie urbaine »

[31] Chouquer, *Beja...*, 2012 =

Gérard Chouquer, *L'analyse de morphologie urbaine. L'exemple de Beja (Portugal)*, éd. Université de Coimbra 2012, 144 p.

<http://ceaacp.uc.pt/catalogo/>

[32] Chouquer, *Études...*, 2022 =

Gérard Chouquer, *Études de morphologie urbaine. Lattes, Besançon, Paris, Lodz, Jaipur*, éd. Publi-Topex, Paris 2022, 168 p. ISBN 978-2-919530-41-0.

Autres ouvrages disponibles

[28] Chouquer, *Scénarios...*, 2013 =

Gérard CHOUQUER, *Quels scénarios pour l'histoire du paysage ? Orientations de recherche pour l'archéogéographie*, Préface de Bruno Latour, Coimbra 2013, 404 p.

<http://ceaacp.uc.pt/catalogo/>

<https://digitalis->

[dsp.uc.pt/bitstream/10316.2/27087/6/Quels%20sc%C3%A9narios%20pour%20l%27histoire%20du%20paysage.preview.pdf](https://digitalis-dsp.uc.pt/bitstream/10316.2/27087/6/Quels%20sc%C3%A9narios%20pour%20l%27histoire%20du%20paysage.preview.pdf)

[33] Chouquer, *Arpenteurs...*, 2013 =

Gérard Chouquer, *Arpenteurs et géomètres. Dix portraits de l'Antiquité au XVIIIe siècle*, éd. Publi-Topex, Paris 2013, 124 p.

Morphologie urbaine

Cet ouvrage regroupe six études de morphologie urbaine et deux articles d'épistémologie, publiés sur un laps de temps de trente ans environ. Du cas de Besançon, posant la question du rapport entre l'analyse des formes et les données de l'archéologie urbaine dans le sens d'une articulation, aux travaux plus récents sur les différentes formes de planification urbaine, anciennes et actuelles et leur dynamique auto-organisée, les études mettent en avant la progressive évolution de la conception de l'analyse de morphologie urbaine.

Ces études complètent l'ouvrage de morphologie urbaine publié aux Universités de Coimbra et de Porto en 2012 et qui avait fait de Beja (Alentejo, Portugal) un cas d'analyse approfondi.

Cette conception contribue à la discipline archéogéographique, dont les intérêts sont autant la compréhension des héritages et de la façon dont ils se transmettent dans le temps long en créant de la dynamique, que les processus ordinaires ou impensés qui font évoluer tous les projets planifiés, ou encore que la reconstitution d'états anciens de l'urbain.

Gérard Chouquer est directeur de recherches au CNRS, honoraire, et membre de l'Académie d'Agriculture de France.

Il est l'auteur d'une cinquantaine d'ouvrages de droit agraire, de morphologie agraire, d'histoire foncière et de morphologie urbaine, dont 33 publiés depuis 2012.

Les éditions Publi-Topex ont publié en 2022 son *Code de Droit Agraire Romain*, fort de 1329 articles qui restituent au monde romain un droit que les juristes ont de tout temps négligé, celui des *agrimensores*, organisateurs de la polyterritorialité et du pluralisme juridique.

Études de morphologie urbaine. Lattes, Besançon, Paris, Lodz, Jaipur

Gérard Chouquer

Éditions Publi-Topex - Paris 2022